

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Sommaire

PRÉSENTATION

Instances associatives	4
Éditorial	5
Notre mandat	6
Chiffres clés de l'année 2022	8
Implantation de Forum réfugiés au 31-12-2022	9
Contexte de l'année 2022	10

LES MISSIONS

Le premier accueil	12
Accueil, hébergement et intégration des personnes ukrainiennes	15
L'hébergement accompagné	17
L'aide à l'intégration	24
L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés	25
La santé mentale	26
L'accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente	27
Les projets européens et internationaux	31
Les ressources en formation, documentation et conseil juridique	33
Le plaidoyer et la sensibilisation	37
Événements et sensibilisation	41

LES MOYENS

Les ressources humaines	46
Les moyens financiers	52

LES ÉTABLISSEMENTS ET LIEUX D'INTERVENTION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	56
NOUVELLE-AQUITAINE	99
OCCITANIE	100
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	107



LES INSTANCES ASSOCIATIVES

Issue de la fusion en 2012 des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits, Forum réfugiés est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile, l'accompagnement juridique des étrangers retenus et la promotion de l'état de droit. Elle est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.

LA VIE ASSOCIATIVE EN 2022

Le 20 avril 2022, les membres réunis en **Assemblée générale extraordinaire** ont approuvé les délibérations soumises au vote, dont la principale porte sur le changement de nom de l'association, qui redevient « Forum réfugiés » après dix années de dénomination « Forum réfugiés-Cosi », laquelle était intervenue après la fusion entre les deux associations en 2012. Les statuts précisent que la signature du nouveau logo est libellée ainsi : « Agir en France et à l'international. »

Le 2 juin s'est tenue l'**Assemblée générale ordinaire** de l'association, au cours de laquelle le Rapport moral du président et le rapport financier du trésorier ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés, après que la Commissaire aux Comptes eut présenté ses rapports. Quitus a été donné au Conseil d'administration pour sa gestion. Le Conseil d'administration a été renouvelé.

Les administrateurs dont les mandats étaient arrivés à échéance et ayant manifesté le vœu de se représenter ont été réélus, à savoir le CIEDEL représenté par Mme Corinne LAJARGE, l'Entraide protestante représentée par M. Fabien SARD, Solidarité MAYOTTE représenté par M. Pierre SADOK, ainsi que M. Mohamed BOUKRY et Mme Catherine GARÇON. M. Jacques-Yves PÉNICAUD, qui s'est présenté comme nouveau membre, a été élu au sein du Conseil.

Le Conseil d'administration a procédé au renouvellement de son **Bureau**. Le Conseil s'est réuni à cinq reprises (janvier, mai, juin, septembre et octobre) en session ordinaire.

Membre de l'association **Solidarité Mayotte** depuis 2013, Forum réfugiés a participé à son Assemblée générale en septembre 2022 ainsi qu'aux réunions du Bureau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

M. Marc NOAILLY, Président
M. Olivier MARION, Vice-Président
M. Bruno D'YVOIRE, Secrétaire
M. Jacques-Yves PÉNICAUD, Trésorier
M. Jean-Vincent JÉHANNO, Vice-Trésorier
M. Gérard CALLÉ
M. Dominique COULOT

LES AUTRES ADMINISTRATEURS

LES PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (Mme Marie-Noëlle FRÉRY)
Ciedel (Mme Corinne LAJARGE)
Entraide Protestante (M. Fabien SARD)
Solidarité Mayotte (M. Pierre SADOK)

LES PERSONNES PHYSIQUES

M. Jean-Jacques BARTOLI
M. Edmond BOGDANI
M. Mohamed BOUKRY
Mme Cécile BOURGEAT
M. André DIZDAREVIC
M. Jean-Paul FREYCON
Mme Catherine GARÇON
M. Célestin GODOGO VONGA
M. Pierre RINGEISEN
Mme Cécilia de VARINE

LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DES SALARIÉS

Mme Clémence BOUGUERBA
M. Vincent DURAND

LES MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Représentants du Comité social et économique (CSE) :
M. Sébastien CHARRE
Mme Marion MARTANE



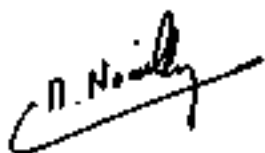
Éditorial

Après les années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire générée par la pandémie de Covid-19, l'année 2022 aura vu, en Europe comme en France, un nombre important de personnes solliciter une protection internationale : 881 000 premières demandes d'asile ont été déposées dans les pays de l'Union européenne, dont 139 000 en France, où plus de 56 000 personnes ont bénéficié d'une mesure de protection. Ces chiffres s'entendent hors Ukraine, quatre millions de réfugiés fuyant la guerre après le déclenchement des hostilités le 24 février 2022 ayant bénéficié de la protection temporaire en Europe, dont 115 000 en France.

Le niveau soutenu des arrivées s'est traduit dans les structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) gérées par Forum réfugiés (17 500 personnes accueillies), dans les programmes d'intégration des réfugiés (4 200 ménages accompagnés), dans l'accueil des déplacés d'Ukraine (plus de 2 000), ou encore dans les centres de santé mentale (730 patients, plus de 3 000 consultations). Par ailleurs, plus de mille jeunes migrants ont été hébergés, et 3 700 personnes placées en centre de rétention ont été assistées par les équipes juridiques de Forum réfugiés.

À l'international, les projets se sont poursuivis à destination des réfugiés et migrants en Guinée, au Niger et au Liban, et des réfugiés étudiants ont bénéficié en France de 'corridors universitaires'. L'activité de plaidoyer aux plans français, européen et onusien, mais aussi les actions de sensibilisation et le support en formation et en documentation ont connu un niveau d'autant plus soutenu que l'année 2022 était celle du 40^e anniversaire de la création de l'association, lequel donna lieu à des manifestations culturelles et artistiques ainsi qu'à des publications d'une ampleur particulière.

Ces actions ont été rendues possibles par l'engagement et les savoir-faire des 560 salariées et salariés, épaulés par 115 bénévoles et 48 stagiaires, comme par le soutien constant des partenaires financiers, opérationnels mais aussi du monde de l'art et de la recherche, dans un contexte économique qui reste tendu pour l'ensemble des acteurs du secteur social et médico-social, pour lesquels la consolidation durable d'un système de l'asile reste un enjeu majeur. ■



Marc Noailly
Président du Conseil d'administration



Jean-François Ploquin
Directeur général

L'objet statutaire de Forum réfugiés est d'accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés, de défendre le droit d'asile, de promouvoir les conditions d'intégration des réfugiés, d'accompagner les étrangers dans l'exercice effectif de leurs droits, de lutter contre les discriminations, et de promouvoir et défendre les droits humains et l'état de droit. Pour atteindre ces fins, l'association met en œuvre toutes activités de documentation, d'information, de communication, de plaidoyer, de formation, d'expertise et de recherche, et s'attache à valoriser les liens et la connaissance mutuelle entre les peuples et leurs cultures. Depuis 2015, l'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.



ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE

Les personnes accueillies par l'association sollicitent la protection de la France au titre de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, de la protection subsidiaire, de leur situation d'apatridie et, depuis 2022, de la protection temporaire. Forum réfugiés intervient lors du premier accueil et dans des centres d'hébergement accompagné.

En 2022, l'association a géré directement cinq structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA), à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nice et Toulon, et animé un groupement solidaire réunissant des associations qui gèrent six autres SPADA en Auvergne-Rhône-Alpes. Les demandeurs d'asile y sont reçus en vue de leur passage au guichet unique (GU) préfecture-OFII. Ceux d'entre eux – la grande majorité – qui ne sont pas orientés par l'OFII dans un hébergement dédié lors de leur passage au GU, bénéficient en SPADA d'un accompagnement administratif, social et juridique.

Depuis sa création en 1982, Forum réfugiés gère des centres d'hébergement accompagné : un centre de Transit dans le Rhône, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), des centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES), des centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et des centres provisoires d'hébergement (CPH), et ce dans neuf départements métropolitains. Depuis 2020, l'association gère 29 places dédiées à des femmes victimes de violences et/ou de traite des êtres humains. En 2023, Forum réfugiés ouvrira 15 places en CADA dédiées à des personnes LGBTQIA+.

À côté de ces activités continues, Forum réfugiés participe à des opérations d'accueil conduites dans des circonstances exceptionnelles, comme celles de familles afghanes exfiltrées de Kaboul en août-septembre 2021, ou des réfugiés ayant dû fuir l'Ukraine suite à l'invasion de ce pays par la Russie à partir du 24 février 2022. Forum réfugiés a ainsi ouvert plusieurs dispositifs de sas de premier accueil, d'hébergement collectif et d'accompagnement dans l'hébergement citoyen ou en logement social.



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Créé en 2002 dans le Rhône, le programme Accelair apporte un accompagnement individualisé aux bénéficiaires d'une protection internationale pour optimiser les conditions de leur accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi. La méthodologie d'Accelair

est également mise en œuvre depuis 2017 au sein du programme d'intégration des réfugiés (PRIR) dans les départements de l'Ain (par notre partenaire Alfa3A), de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme, et depuis 2018 dans cinq départements occitans (Ariège, Haute-Garonne, Hérault, Lot et Tarn-et-Garonne), directement par Forum réfugiés ou à la faveur de partenariats, et depuis 2021 dans le département de l'Ardèche.

La mise en œuvre en 2022 du programme national AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) par le ministère de l'Intérieur conduit Forum réfugiés à cesser ses programmes Accelair et PRIR pour répondre aux appels d'offre émis dans le cadre du marché public AGIR. L'association conduit désormais ce programme en Ardèche, en attendant l'attribution des autres lots en 2023.

Depuis 2011, Forum réfugiés participe activement aux programmes d'accueil des réfugiés réinstallés depuis un premier pays d'accueil, dans le cadre de partenariats entre la France, le HCR et l'OIM. L'association a également participé récemment à des opérations spécifiques, comme l'accueil de femmes irakiennes yézidiennes, ou celui d'Afghans qui travaillaient pour le gouvernement français à Kaboul.

Depuis la rentrée universitaire 2020, Forum réfugiés accompagne des réfugiés qui, résidant dans un premier pays d'accueil, ont obtenu un visa pour poursuivre leurs études supérieures en France. Ce dispositif, appelé « corridor universitaire », met en œuvre une des voies d'accès légales et sûres complémentaires à la réinstallation.



LA SANTÉ MENTALE

Pour nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, générant un état de fragilité physique et psychologique. Créé en 2007 à Villeurbanne, le centre de santé mentale ESSOR fournit des prestations d'orientation, de soins et d'accompagnement. Son équipe pluridisciplinaire assure des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention.

Depuis 2020, Forum réfugiés accompagne les bénéficiaires d'une protection internationale en souffrance psychique victimes de violences intentionnelles au sein du centre de soins en santé mentale ESSOR 63, à Clermont-Ferrand.

Depuis 2021, un programme vient renforcer les moyens d'accompagnement aux soins et de prise en charge sanitaire des réfugiés et des demandeurs d'asile (ACCSO), en s'appuyant sur un médecin référent et un cadre de santé au siège et des points focaux à Lyon, Marseille et Toulouse.



ACCOMPAGNER LES ÉTRANGERS EN RÉTENTION

Dans les centres de rétention administrative (CRA) où Forum réfugiés est présent (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète), les équipes mettent leur expertise juridique au service de l'exercice effectif des droits des étrangers retenus en vue de leur éloignement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers. Forum réfugiés assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en zone d'attente à la frontière.



AGIR AUPRÈS DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Forum réfugiés assure depuis 2018 pour la Métropole de Lyon une mission de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes étrangers primo-arrivants sollicitant une admission au titre de l'aide sociale à l'enfance. Pour les jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon, Forum réfugiés effectue depuis 2012 un diagnostic et un accompagnement individuel tout au long de la procédure d'asile, pour ceux qui en relèvent.



PLAIDER EN FAVEUR DE LA DÉFENSE DES DROITS EN FRANCE ET EN EUROPE

Forum réfugiés entend contribuer à faire évoluer les politiques publiques en matière d'asile ainsi que leur mise en œuvre, par son action de veille et de plaidoyer sur l'évolution des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels en France et en Europe, et par des projets partenariaux à dimension européenne. Son Rapport annuel sur l'asile, dont la vingt-deuxième édition est parue en 2022, fait référence. Ses nombreuses actions de sensibilisation du grand public s'attachent le concours de nombreux partenaires et d'artistes.



DÉVELOPPER DES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION, EXPERTISE-CONSEIL

Membre du réseau Ritimo depuis 1994, le centre de documentation Floribert Chebeya (Lyon), ouvert au public, est doté de 2 500 références sur la géopolitique, les relations internationales, les réfugiés, les migrations et les droits de l'Homme, l'interculturalité, le travail social, la santé. Il inclut un fonds dédié à l'Afrique centrale. Depuis 2022, le portail documentaire ADOC offre de nombreuses ressources juridiques et géopolitiques en ligne. Le service Formation, certifié Qualiopi, propose aux acteurs du secteur de l'asile et des migrations une soixantaine de modules appartenant à cinq thématiques (réglementation, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité)..

La mission Asile développe une fonction d'expertise-conseil et de production d'outils en appui aux services de terrain.



PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS ET L'ÉTAT DE DROIT À L'INTERNATIONAL

L'engagement international apparaît comme une spécificité de Forum réfugiés parmi les opérateurs de l'asile en France. L'organisation s'implique le long des routes de l'exil dans certains pays d'origine et de transit. Portant sur la défense des droits de personnes vulnérables (migrants, victimes de traite des êtres humains, victimes de violences sexuelles, victimes de torture, mineurs non accompagnés, personnes en besoin de protection internationale), l'action internationale se décline autour de trois axes d'intervention :

- l'accompagnement et la défense des droits des personnes en besoin de protection internationale dans certains pays d'origine ou de transit ;
- le soutien à des organisations de la société civile engagées en faveur de la promotion, de la protection ou de la défense des droits des populations vulnérables ;
- un plaidoyer international nourri de ses actions de terrain.

Elle se concentre sur quatre pays particulièrement concernés, en tant que pays d'origine, de transit ou de premier accueil, par les problématiques de l'asile : la Guinée-Conakry, le Liban, le Niger et la République démocratique du Congo.



UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS DE NOMBREUX PARTENARIATS ET RÉSEAUX

Forum réfugiés est membre du Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique (Reseda), du Réseau européen sur l'apatridie / European Network on Statelessness (ENS), de la plate-forme européenne de la société civile de lutte contre la traite des êtres humains, de la plateforme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), du forum consultatif et du groupe d'experts sur les vulnérabilités de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés CERE/ECRE, du réseau Europe Afrique centrale (EuRAC).

En France, les relations sont étroites avec la représentation en France et à Monaco du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Forum réfugiés est membre de l'ANAFE, du Ritimo, de la Plateforme pour les droits de l'Homme, du Pacte du pouvoir de vivre, et de l'Association Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme. Depuis 2012, un partenariat privilégié se déploie avec l'association mahoraise Solidarité Mayotte. Depuis cette même année, le directeur général de Forum réfugiés est membre du Conseil d'administration de l'OFPRA en qualité de personnalité qualifiée.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, Forum réfugiés est membre du GIP Résacoop, du Groupement régional des centres de santé Rhône-Alpes, du réseau Samdarra, de l'association Médecine et droit d'asile (Méda), de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), et de plusieurs collectifs et associations partenaires.

Forum réfugiés entretient des liens réguliers avec le monde universitaire et académique, en particulier le CIEDEL, l'Institut des droits de l'Homme de Lyon (IDHL), la Faculté de droit et de science politique de l'Université Lyon 2, l'Université Clermont-Auvergne, et de nombreux enseignants et chercheurs.

Pour précieux qu'ils soient, les partenariats engagés avec des organismes publics ou privés dans le quotidien de l'accompagnement des publics dans les différents territoires d'intervention sont trop nombreux pour être cités dans le présent rapport. ■

Chiffres clés de l'année 2022

Le premier accueil

Délai moyen d'accès au guichet unique : **5 jours**
17 748 demandeurs d'asile accueillis en pré GUDA
14 118 demandeurs d'asile accueillis en post GUDA
1 721 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés
2 034 Ukrainiens accueillis suite au déclenchement de la guerre



L'hébergement accompagné



5 696 personnes accueillies
dans **2 812** places d'hébergement
dont **1 492** en CADA et centre de transit
711 en HUDA, **304** en CAES, **265** en CPH

L'aide à l'intégration

4 087 ménages accompagnés
767 entrées en formation
890 contrats de travail débutés
113 réfugiés réinstallés accueillis
358 réfugiés réinstallés accompagnés



L'évaluation et le suivi des mineurs non accompagnés (MNA)



1 084 jeunes évalués, dont **1 050** hébergés
130 jeunes accompagnés dans la demande d'asile

La santé mentale

Dans les centres Essor 69 et 63 : **727** patients en file active
dont **596** dans le Rhône et **131** dans le Puy de Dôme
3 096 consultations
Dans le cadre du projet ACCSO (Accompagnement aux soins
des personnes en demande d'asile et bénéficiaires
de la protection internationale) : **162** patients
300 consultations



Les projets européens et internationaux



5 projets européens en cours en 2022
Au Niger : soutien à **15** organisations de protection
de droits des migrants
En Guinée : près de **600** jeunes accueillis
au guichet d'information et d'orientation

L'aide juridique en CRA

3 676 personnes rencontrées
12 473 actes d'accompagnement
dont **5 025** saisines des juridictions
administratives et judiciaires
Durée moyenne de rétention : **26** jours



Le plaidoyer et la sensibilisation



22^{ème} édition du rapport « L'asile en France et en Europe »
11 newsletters diffusées à **4 300** destinataires
Organisation et participation à plus de **50** événements
180 000 utilisateurs distincts du site web
31 600 abonnés sur les réseaux sociaux

L'information juridique, la documentation et la formation

10 bulletins de veille réglementaire et **8** notes
613 conseils juridiques délivrés
24 880 documents disponibles sur le portail ADOC
4 conférences-partage réunissant **655** personnes
200 formations organisées pour **2 200** personnes

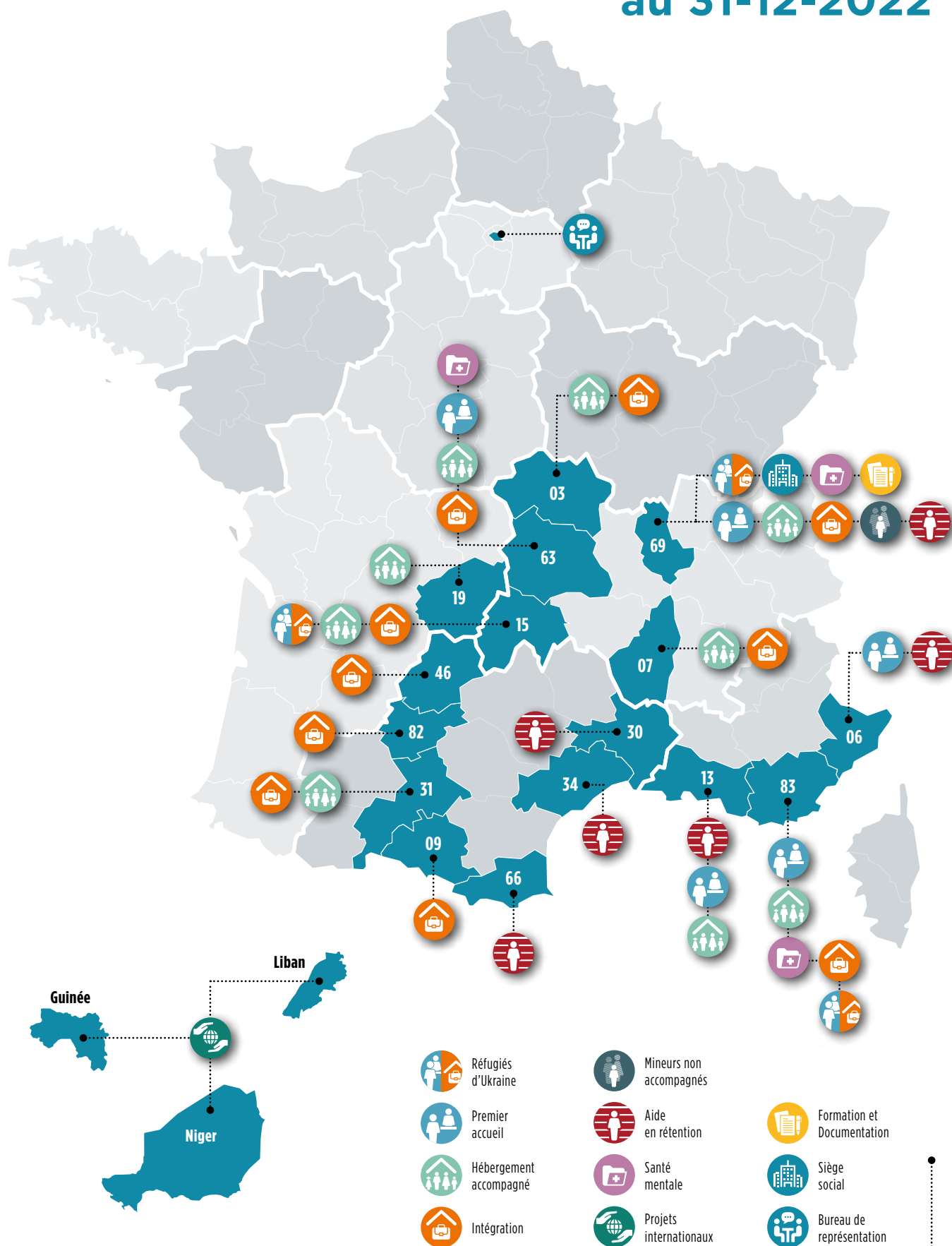


Les ressources humaines et les moyens



562 salariés plus **2** au Niger
dont **441** opérationnels terrain et **121** supports siège
115 bénévoles, **48** stagiaires
66 formations collectives internes
Total des charges **45 467 K€**

Implantation de Forum réfugiés au 31-12-2022



UN NOMBRE RECORD DE PERSONNES PROTÉGÉES AU TITRE DE L'ASILE

En 2022, les services préfectoraux ont enregistré 137 046 premières demandes au sein des guichets uniques pour demandeurs d'asile (GUDA). C'est bien davantage qu'en 2021 (104 381) et en 2020 (81 531), mais légèrement en deçà du niveau historique de 2019 (138 420). Parmi ces premières demandes, 27% ont été placées sous procédure Dublin (36 891). À cela s'ajoutent des demandes d'asile qui ne passent pas par le GUDA, lorsqu'elles sont enregistrées en centre de rétention administrative (657 demandes) ou qu'elles émanent de personnes arrivées par certains dispositifs de réinstallation (1 502 demandes). Au total, on recense donc 139 205 nouvelles demandes d'asile adressées à la France sur l'ensemble de l'année. Parmi les premiers demandeurs d'asile en GUDA, les Afghans sont les plus nombreux (22 570, soit 40% de plus qu'en 2021), suivis par les Bangladais (10 554), les Turcs (9 979), les Géorgiens (8 891) et les ressortissants de la République démocratique du Congo (6 734).

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a enregistré au total 130 933 demandes relevant de

la responsabilité de la France (+27%) et placées en procédure normale ou accélérée, qu'il s'agisse de premières demandes, de réexamens ou de procédures Dublin des années précédentes « éteintes » en 2022.

Concernant les décisions, l'OFPRA a attribué l'asile à 38 789 personnes sur un total de 134 454 décisions, soit un taux d'accord de 28,8%. La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a par ailleurs pris 14 456 décisions positives sur un total de 67 142 décisions, soit un taux d'accord de 21,5%. Cependant, les décisions de la CNDA n'incluant pas les mineurs (contrairement à celles de l'OFPRA), il faut ajouter 2 934 mineurs accompagnants pour connaître le nombre total de personnes protégées par la France en 2022, soit 56 179 bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire. Jamais la France n'avait protégé autant de personnes au titre de l'asile en une seule année. Si l'on rapporte le nombre total de personnes protégées en 2022 au nombre de décisions de l'OFPRA cette même année, on obtient un taux global d'accord de 41,8%, contre 39,9% pour l'année précédente.

L'ACCUEIL EXCEPTIONNEL DE RÉFUGIÉS D'UKRAINE

Suite au déclenchement par la Russie d'un conflit armé sur le territoire ukrainien le 24 février 2022, l'Union européenne a décidé le 4 mars d'activer la directive relative à la « protection temporaire ». Cet outil juridique, adopté en 2001 mais jamais utilisé jusqu'alors, permet une protection rapide et harmonisée dans une situation d'« afflux massif de personnes déplacées », sans impacter les systèmes d'asile des États membres. Alors que le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) recensait fin 2022 plus de 8 millions de personnes ayant quitté le pays pour se réfugier dans des pays de l'Union européenne, des dispositifs d'urgence ont été mis en

place pour accorder la protection temporaire et permettre un accueil digne et une intégration facilitée pour ces déplacés. En France, 87 928 premières autorisations provisoires de séjour ont été délivrées à partir du 10 mars 2022 et, à la fin de l'année 2022, 81 885 personnes bénéficiaient de l'allocation pour demandeur d'asile. Plus de quatre-vingts sas d'accueil réunissant tous les services dédiés à ces déplacés ont été ouverts, et un plan national a été déployé qui a permis de créer 87 000 places, dont 40% dans l'hébergement citoyen et un tiers dans des centres d'hébergement collectif financés par l'État et principalement gérés par le secteur associatif.

UN NOUVEAU PROGRAMME D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Un nouveau programme intitulé AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) est entré dans sa phase de déploiement opérationnel en 2022. Directement inspiré de l'ingénierie du programme Accelair créé par Forum réfugiés en 2002 dans le Rhône puis étendu à une dizaine de départements, AGIR a pour vocation d'apporter une réponse individualisée aux bénéficiaires d'une protection internationale en matière d'accès aux droits, à la formation, à l'emploi et

au logement, moyennant un accompagnement global d'une durée maximale de vingt-quatre mois. Il vise également à coordonner l'intervention des acteurs locaux de l'intégration. Le déploiement du programme, qui s'effectue sous la forme de marchés publics, a débuté en 2022 dans vingt-sept départements. Il doit se poursuivre dans vingt-cinq nouveaux départements en 2023 avant d'être généralisé à l'ensemble du territoire national en 2024.

DES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE SOUS UNE PRESSON CROISSANTE

En 2022, l'ensemble des associations présentes en centre de rétention administrative (CRA) ont constaté un changement préoccupant du contexte de leur intervention. Alors qu'elle est normalement destinée à priver de liberté des étrangers en situation irrégulière pour lesquels il existe des perspectives d'éloignement, le ministre de l'Intérieur, dans une circulaire du 3 août 2022 adressée aux préfets, a indiqué que « la rétention doit être prioritairement destinée aux étrangers en situation irrégulière auteurs de troubles à l'ordre public, y compris lorsque l'éloigna-

bilité ne semble pas acquise ». Il en résulte une forte augmentation des tensions et des violences, qui affecte l'ensemble des acteurs présents dans les CRA, qui ne sont pas configurés pour gérer des problématiques d'ordre public. Dans une instruction datée du 17 novembre 2022, le ministre de l'Intérieur précise que les places en CRA doivent être occupées à 90% par des auteurs de troubles à l'ordre public, contre 30% auparavant. Il indique également qu'il est prévu d'atteindre 3 000 places en CRA en 2025/2026, contre 1 800 actuellement.

EUROPE : UNE RÉFORME DE L'ASILE TOUJOURS EN SUSPENS

Malgré l'objectif convenu entre le Parlement européen et la présidence du Conseil de l'UE, dans une feuille de route de septembre 2022, d'approuver le Pacte sur la migration et l'asile avant février 2024 – les prochaines élections européennes se tenant en mai 2024 –, la réforme engagée en 2020 en est restée aux premières étapes.

La réforme du règlement Eurodac a été la seule à avancer, le 'trilogue' ayant commencé en décembre 2022. La proposition de règlement « instrumentalisation » a été abandonnée en décembre, bien que certains de ses éléments se retrouvent dans les dispositions du Pacte... au sein duquel il ne figure pourtant pas. Par ailleurs, un accord a été trouvé par le Parlement européen et le Conseil en décembre sur la directive « Accueil », laquelle doit désormais être adoptée.

De nombreuses discussions ont eu lieu sur les contrôles aux frontières, la coopération avec certains pays tiers, les retours effectifs dans le pays d'origine ou encore les sauvetages en mer. En juin 2022, une douzaine de pays, dont la France, qui assurait alors la présidence de l'UE, et l'Allemagne, se sont engagés à accueillir quelque 8 000 demandeurs d'asile arrivés dans les pays méditerranéens à travers un mécanisme volontaire de solidarité : celui-ci n'a cependant débouché que sur quelques centaines de relocalisations. Fin novembre, un plan d'urgence en vingt points destiné à améliorer la solidarité en matière migratoire entre les vingt-sept a été adopté.

Enfin, l'année 2022 a vu l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) remplacer le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). ■



Les missions



LE PREMIER ACCUEIL

L'année 2022 s'est inscrite dans un contexte d'accroissement des flux migratoires sur fond d'amélioration de la situation épidémique et, par là même, d'allègement des contraintes sanitaires. Elle a également constitué la première année d'exercice du nouveau marché triennal (2022-2024) SPADA, dont le fonctionnement n'a pas structurellement été modifié par rapport au précédent. Un certain nombre d'évolutions ont cependant dû être assimilées par les équipes : des modifications d'ordre technique comme la décorrélation de l'accompagnement avec le bénéfice des CMA, l'aide à la consultation numérique des documents OFPRA ou encore l'orientation systématique des usagers vers des cours de FLE. Le fonctionnement du marché a évolué, avec le recours aux bons de commande pour la réalisation des démarches d'intégration des BPI. La relation avec l'OFIL a aussi évolué, plus structurée et renforcée.

Clef de voûte du système asile, le rôle de la SPADA demeure central. Porte d'entrée de la demande d'asile, les SPADA ont ainsi accompagné la très grande majorité des personnes en quête de protection internationale après leur passage au GUDA. Les SPADA ont de nouveau connu une croissance d'activité, avec une hausse moyenne de 25 % en prestation A et de 23 % en prestation B. L'activité a même retrouvé son niveau de 2019 sur certains mois. Les SPADA ont par ailleurs été fortement impactées par le déclenchement de la guerre en Ukraine et ont été contraintes d'accueillir les premiers réfugiés fuyant les combats, avant que des guichets dédiés ne soient mis en place (cf. encadré). S'agissant des autres nationalités, l'Albanie demeure en tête des pays d'origine des demandeurs d'asile accueillis à la SPADA de Lyon, tandis que les Afghans constituent le premier contingent des requérants à Clermont-Ferrand. En PACA la nationalité la plus représentée est constituée par les demandeurs d'asile turcs (la plupart étant membres de la minorité kurde). Les Afghans constituent la première nationalité de personnes protégées à Lyon, Clermont-Ferrand et Toulon ; les Turcs, la première nationalité à Marseille et Nice.

L'augmentation du nombre d'arrivées s'est traduite par une hausse de 27 % de la file active en AURA tandis qu'elle restait stable en PACA, grâce

à l'augmentation importante du nombre d'orientations au sein du DNA. L'activité courrier a de nouveau été très intense avec 325 000 courriers traités en dépit de la mise en œuvre de la dématérialisation de la procédure OFPRA à partir du mois de mai.

8 336 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans leurs démarches de demande d'asile, dont 1 517 en demande de réexamen, ce qui constitue une augmentation très importante par rapport à 2021 - la hausse est de plus de 50 % en PACA et de plus de 70 % en AURA. Cette augmentation record a parfois été difficile à absorber par les équipes qui ont été amenées à adapter leur accompagnement pour se concentrer sur l'entrée en procédure. Les SPADA doivent de plus accompagner les personnes en demande de réexamen car les dispositions du nouveau marché n'opposent plus l'éligibilité au CMA pour en bénéficier. Cette évolution s'est traduite par un surcroît non négligeable d'activité et a en outre nécessité une adaptation organisationnelle des services et une formation des équipes pour insérer dans des plannings déjà serrés le traitement de ces demandes dont le délai de dépôt de 8 jours est beaucoup plus contraint que celui de la demande « classique ».

S'agissant de la dématérialisation de la procédure OFPRA, les médiateurs

numériques ont commencé à accompagner les usagers à l'utilisation des nouveaux outils numériques à partir du mois de mai. Si ce nouveau procédé sécurise fortement les communications et que la navigation sur le portail dédié est aisée, l'absence de possibilité d'extraction de listes de personnes ayant reçu une communication de l'OFPPRA, demeure un frein et complique fortement le travail des médiateurs. Cette difficulté s'est par ailleurs conjuguée à celles qui ont accompagné la mise en œuvre de l'ANEF pour la délivrance du premier titre de séjour des BPI. Le système souffre encore de trop nombreux blocages et freine fortement les démarches d'intégration des personnes protégées dont le nombre a encore augmenté en 2022. Dans ce contexte la réalisation de la prestation C a constitué un défi organisationnel pour les deux SPADA concernées (Nice et Marseille), notamment en début d'exercice, avec trois personnes à temps plein, ce qui a considérablement amélioré la qualité de l'accompagnement des BPI.

D'une manière générale, les SPADA ont produit des efforts importants pour accroître la qualité des prestations délivrées aux demandeurs d'asile : déménagement de la SPADA de Nice, aménagements de locaux pour faciliter la consultation des bornes numériques OFPPRA, recours à l'interprétariat dès le pré-GUDA, développement et consolidation de partenariats associatifs et institutionnels pour les orientations. Certains partenariats restent néanmoins plus difficiles à mettre en place, notamment pour les cours de FLE, dans la mesure où les partenaires n'ont

pas la capacité d'absorber un tel niveau de sollicitation. Enfin, la tendance observée durant la pandémie s'accroît de plus en plus chaque année. Les SPADA constituent désormais l'un des rares guichets auprès desquels le public peut trouver un interlocuteur physique et les équipes sont régulièrement amenées à être sollicitées pour des questions qui ne relèvent pas de leur mission et pour lesquelles elles ne maîtrisent pas les réponses. L'activité des SPADA continue ainsi d'être grevée par un surcroît de tâches non financées du fait du fonctionnement des Pôles régionaux Dublin (PRD) et les équipes continuent également d'être très sollicitées pour des problématiques liées aux coupures ou aux suspensions d'ADA. La frustration générée par cette carence de réponse sur des sujets parfois essentiels, contribue ainsi à rajouter de la tension sur des dispositifs déjà exposés. La sécurité des équipes SPADA demeure un sujet de préoccupation. Le recours à des mesures techniques se développe et le recours à des sociétés de sécurité privées tend à devenir la norme dans les SPADA à forte affluence.

Pré GUDA	Nombre de personnes accueillies	23 881
en 2021	Délai moyen d'accès au guichet unique (en jours ouvrés)	5,2
en 2020	Délai moyen d'accès au guichet unique (en jours ouvrés)	2,3

Post GUDA	Nombre de personnes accueillies	19 394
-----------	---------------------------------	--------

	AURA			PACA	Total
	FR	Partenaires	Total	FR	
Délai moyen d'accès GU	5,12	7,84	7,15	5,32	6,65
PréGUDA	7 352	6 133	13 485	10 396	23 881
PostGUDA	6 110	5 276	11 386	8 008	19 394
Nombre de domiciliations	6 097	5 143	11 240	7 974	19 214
Nombre de personnes acheminées (orientation OFII) vers un hébergement	1 930	1 447	3 377	2 522	5 899
Nombre de personnes accompagnées pour le dossier OFPPRA	2 723	2 697	5 420	4 402	9 822
Nombre de dossiers protection maladie (PUMA/CMU)	2 033	2 902	4 935	3 662	8 597
Nombre de bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés	750	581	1 331	971	2 302
Nombre de personnes sorties du dispositif de premier accueil	5 735	3 561	9 296	8 285	17 581

La coordination de Groupement Solidaire

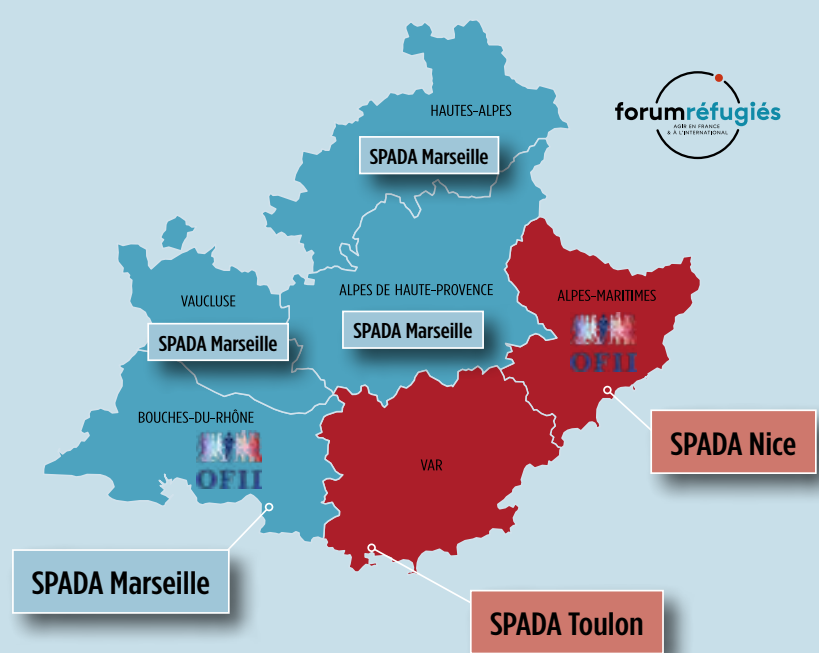
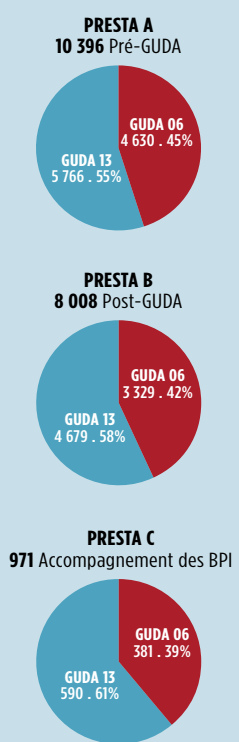
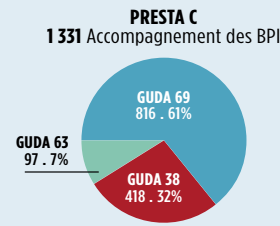
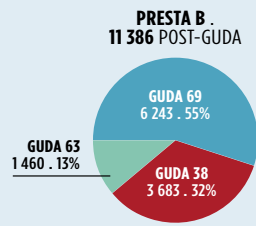
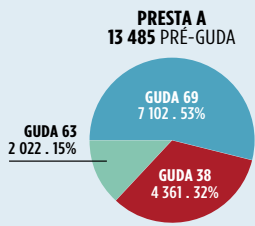
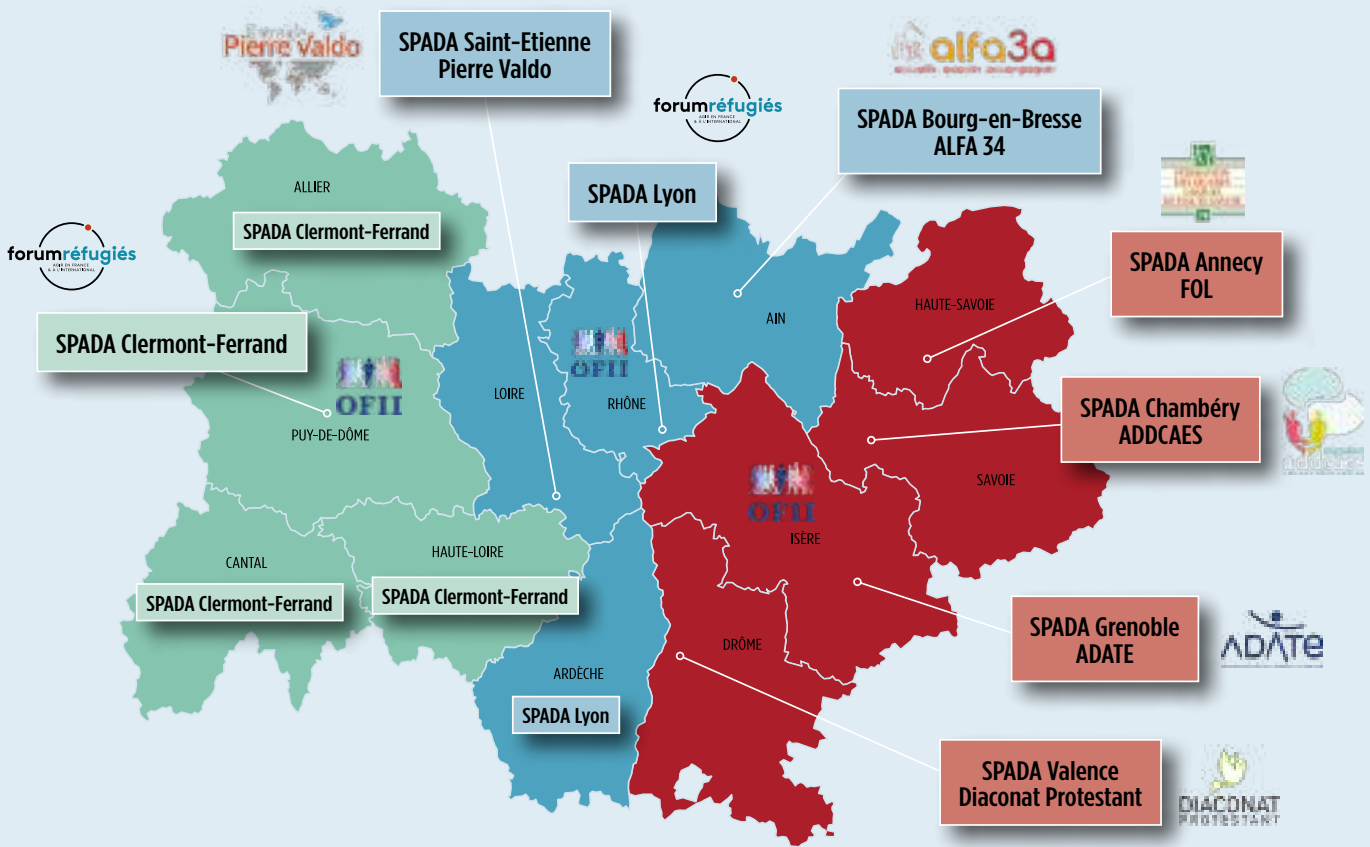
En 2022, Forum réfugiés a été mandaté par l'OFII, dans le cadre du nouveau marché public triennal, pour mettre en œuvre la prestation de premier accueil pour les demandeurs d'asile en Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Alors que le lot 12 (PACA) est géré intégralement par Forum réfugiés dans les 3 SPADA de Marseille, Nice et Toulon, le lot 1 (AURA) du marché public est géré dans le cadre d'un Groupement Solidaire. Forum réfugiés est le mandataire du marché et gestionnaire de 2 SPADA (Lyon et Clermont-Ferrand), et coordonne l'activité régionale avec 6 associations en cotraitance (ALFA3A à Bourg-en-Bresse, Entraide Pierre Valdo à St-Etienne, l'ADATE à Grenoble, le Diaconat Protestant à Valence, l'ADCAES à Chambéry et la FOL74 à Annecy).

Au-delà du portage juridique, la coordination veille à la conformité au cahier des charges des prestations mises en œuvre par chaque opérateur et à l'harmonisation des pratiques des SPADA, et apporte expertise et appui technique aux responsables des structures. Elle s'assure de la qualité (fiabilité, cohérence) des rendus statistiques régionaux et de la bonne exécution budgétaire.

Les équipes alternent échanges quotidiens, visites sur site, réunions de coordination entre responsables associatifs, et ateliers inter-structures pour les professionnels de terrain, auxquels s'ajoutent la production et la diffusion d'analyses, la représentation auprès des directions territoriales de l'OFII, ou encore le soutien lors des audits.







ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS D'UKRAINE

Le déclenchement du conflit armé dans l'Est de l'Ukraine le 24 février 2022 a provoqué une fuite massive de populations, notamment vers l'Ouest de l'Europe. Les Etats membres ont donc activé le mécanisme de protection temporaire à l'échelle de l'Union européenne le 4 mars 2022.

Pôle accueil Ukraine (anciennement Centre d'accueil pour la protection temporaire)

C'est dans ce contexte que les premiers réfugiés ont commencé à affluer, d'abord vers les SPADA avant d'être accueillis au sein de plateformes multiservices (Hub) créées à l'occasion. La DPA s'est vu confier la mission de premier accueil des réfugiés en provenance d'Ukraine au sein du Centre pour la Protection Temporaire ouvert sur le site de Villeurbanne. Au sein d'un même espace d'accueil, ont ainsi été regroupés les différents acteurs intervenant successivement dans l'accueil des réfugiés. Le fonctionnement du dispositif a été structuré en 4 pôles, le Premier Accueil géré par Forum réfugiés, le traitement administratif de la demande de protection temporaire (PT) par la DMI (Préfecture), le traitement de la demande d'allocation pour demandeur d'asile par l'OFII et enfin, la possibilité pour les bénéficiaires de la PT de pouvoir être informés par différents acteurs sur leurs droits en matière de santé (CPAM), d'emploi (Pôle emploi), d'instruction (Education nationale), de logement (SIAO/Forum réfugiés), de droits sociaux (CAF). Les réfugiés d'Ukraine ont également pu bénéficier de la vaccination contre le COVID 19 s'ils le souhaitaient grâce à la présence d'une équipe médicale mise à disposition par

l'ARS. Au sein d'un dispositif configuré pour accueillir 150 personnes par jour, la mission des équipes de Forum réfugiés a précisément consisté à recevoir les personnes en provenance d'Ukraine, pour les aider à compléter et à constituer leurs dossiers de demande de protection temporaire. Elles avaient également pour mission d'appuyer les demandeurs dans leur recherche de preuve de sortie d'Ukraine depuis le 24 février mais également d'informer les Ressortissants des Pays Tiers (RPT), exceptés les BPI en Ukraine, de leur non-éligibilité au dispositif.

À partir du mois de juillet 2022, avec la baisse significative des flux d'arrivée le dispositif a été rattaché à la SPADA de Lyon. 2 034 personnes ont été accueillies sur l'ensemble de l'année 2022.

Centres d'hébergement d'urgence du Var

À Tourves, Forum réfugiés a été retenu par la Préfecture du Var comme opérateur gestionnaire d'un dispositif d'accueil temporaire à destination des personnes déplacées d'Ukraine, bénéficiaires de la protection temporaire. Occupant partiellement un centre de vacances, le centre a ouvert à partir du 2 mai 2022. Sa mission se poursuit jusqu'au 31 mars 2023. Définies sur la base du cahier des

charges, les missions du CHU comprennent l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des bénéficiaires de protection temporaire (BPT), leur suivi sanitaire et social, mais aussi leur accompagnement vers l'autonomie financière (via l'ouverture de leurs droits). D'une capacité de 140 places pour 35 logements, le centre a accueilli, entre le 2 mai et le 31 décembre, 162 personnes.

À Varages, petite commune du Haut-Var, une ancienne bâtisse, préalablement utilisée pour l'accueil de loisirs d'enfants « Le Château des Iris » a été mobilisée à l'initiative de la municipalité et de la Préfecture pour héberger également des ressortissants ukrainiens fuyant la guerre.

Une fois aménagé, le site, géré par Forum réfugiés, a accueilli de juillet à septembre 2022 jusqu'à 30 personnes. Comme à Tourves l'équipe, appuyée par la municipalité et un groupe de bénévoles, s'est chargée de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes. A l'approche de la rentrée scolaire, les familles ont ensuite été réorientées vers d'autres centres du département du Var afin de permettre aux enfants de reprendre le parcours scolaire, pour la majorité d'entre eux.

Dispositif d'hébergement et d'intégration du Cantal

En mars 2022, l'association Forum réfugiés a été sollicitée par les services de l'Etat afin de coordonner la réponse aux besoins d'hébergement pour les personnes déplacées d'Ukraine dans le département du Cantal. En parallèle de l'hébergement citoyen mis en place de manière spontanée, l'association a ouvert deux solutions d'hébergement, à savoir un sas d'accueil d'une part (100 places) et un hébergement Ad'Hoc d'autre part (181 places), en partenariat avec la municipalité d'Aurillac et plusieurs partenaires immobiliers. Ces lieux ont vocation à accueillir temporairement les nouveaux arrivants, en attendant leur entrée dans un logement plus pérenne. A partir du mois d'août, leurs capacités ont respectivement été ramenées à 20 et 22 places, du fait de l'entrée en logements des personnes arrivées. Afin de mener des actions d'intégration par le logement, l'emploi, l'implication sociale et la scolarisation sur le territoire, le dispositif a également fourni un accompagnement aux ménages, qu'ils soient hébergés par le biais de l'intermédiation locative, de l'hébergement citoyen, ou dans des logements en autonomie. Au total, 284 personnes, représentant 132 ménages, ont été suivies dans le département. L'équipe du dispositif, créée à partir du mois de mars, s'est progressivement étoffée jusqu'à atteindre 6 salariés. En complément de ses missions d'intégration, elle a apporté un soutien logistique et organisationnel aux personnes nécessitant un suivi médical, bien que la saturation d'accueil de certaines professions (dentistes, ophtalmologues, médecins traitants) montre ses limites sur le territoire. ■





L'HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ

Forum réfugiés contribue au dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile coordonné par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Le DNA, qui a vocation à garantir des conditions d'accueil adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables, se décline en différents types d'établissements : centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), centres de transit, centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), programmes d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRA-HDA), centres provisoires d'hébergement (CPH). Le DNA comptait, à la fin de l'année 2021, 107 906 places, d'après le rapport d'indicateurs mensuels de l'OFII, soit près de 8% d'augmentation par rapport à 2020¹.

Forum réfugiés assure dans chacun de ses établissements un accompagnement global réalisé par des équipes professionnelles, souvent complété par l'action de bénévoles.

Gestion du bâti et conditions d'accueil

Les travaux de réhabilitation du bâti et d'amélioration des conditions d'accueil se sont poursuivis en 2022 pour les sites suivants :

- Site de la Baisse (Centre de Transit, HUDA et CAES de Villeurbanne, bailleur EMH)
- Site de Charial (Centre de Transit de Lyon 3^{ème}, bailleur GLH)
- CAES de Clermont-Ferrand (bailleur Auvergne Habitat)
- HUDA de Saint-Genis-les-Ollières

Dans la continuité de l'amélioration des conditions d'accueil des personnes hébergées, des financements exceptionnels ont été octroyés en fin d'année 2021 par les services de l'Etat, relayés par les DDETS, avec pour objectifs l'humanisation du bâti et l'accessibilité numérique au sein des centres d'hébergement. En effet, le déploiement de la dématérialisation des démarches administratives entraîne une évolution du travail d'accompagnement, nécessitant l'adaptation des moyens techniques. Ainsi, en 2022, certains des centres ont bénéficié de ces crédits, qu'ils soient dédiés aux adaptations numériques ou à des travaux d'amélioration des espaces de vie (cuisines, salles de bain, salles d'activités).

¹ - OFII - rapport d'activité 2021



Situation sanitaire

En fin d'année, une épidémie de gale a touché plusieurs centres, principalement en Auvergne-Rhône-Alpes. Plusieurs personnes, orientées depuis l'Île-de-France après le démantèlement de squats et campements et présentant des symptômes visibles de maladie ont intégré les dispositifs Forum réfugiés. Les équipes ont alors dû organiser le traitement, les mesures d'isolement, et la prévention auprès des autres personnes hébergées. Le CAES de Villeurbanne a notamment dû bloquer temporairement les orientations et rediriger une partie des arrivées vers le site de Clermont-Ferrand.

Schéma national d'accueil

Le renforcement du Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAIR), décliné en Schémas régionaux (SRADAIR), créé en 2021, a entraîné une montée en charge de l'activité des CAES, notamment à Clermont-Ferrand et Villeurbanne.

Les objectifs de redéfinition des missions et modalités d'orientation des demandeurs d'asile sur le territoire français, dans le but de désengorger l'Île-de-France ont redonné leur mission essen-

tielle de premier accueil aux Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES). Ces derniers ont pour mandat d'accueillir prioritairement des personnes orientées depuis la région parisienne pour une durée ne devant pas excéder 30 jours, avant de les réorienter vers des centres d'hébergement plus pérennes et adaptés à leurs situations administratives sur le territoire régional.

Ainsi, les équipes de Forum réfugiés ont dû adapter leur pratique, et mettre en place des procédures d'accompagnement (outil « Pas à pas ») pour garantir aux personnes des conditions d'accueil et d'hébergement dignes, tout en supportant l'augmentation du flux d'activité.

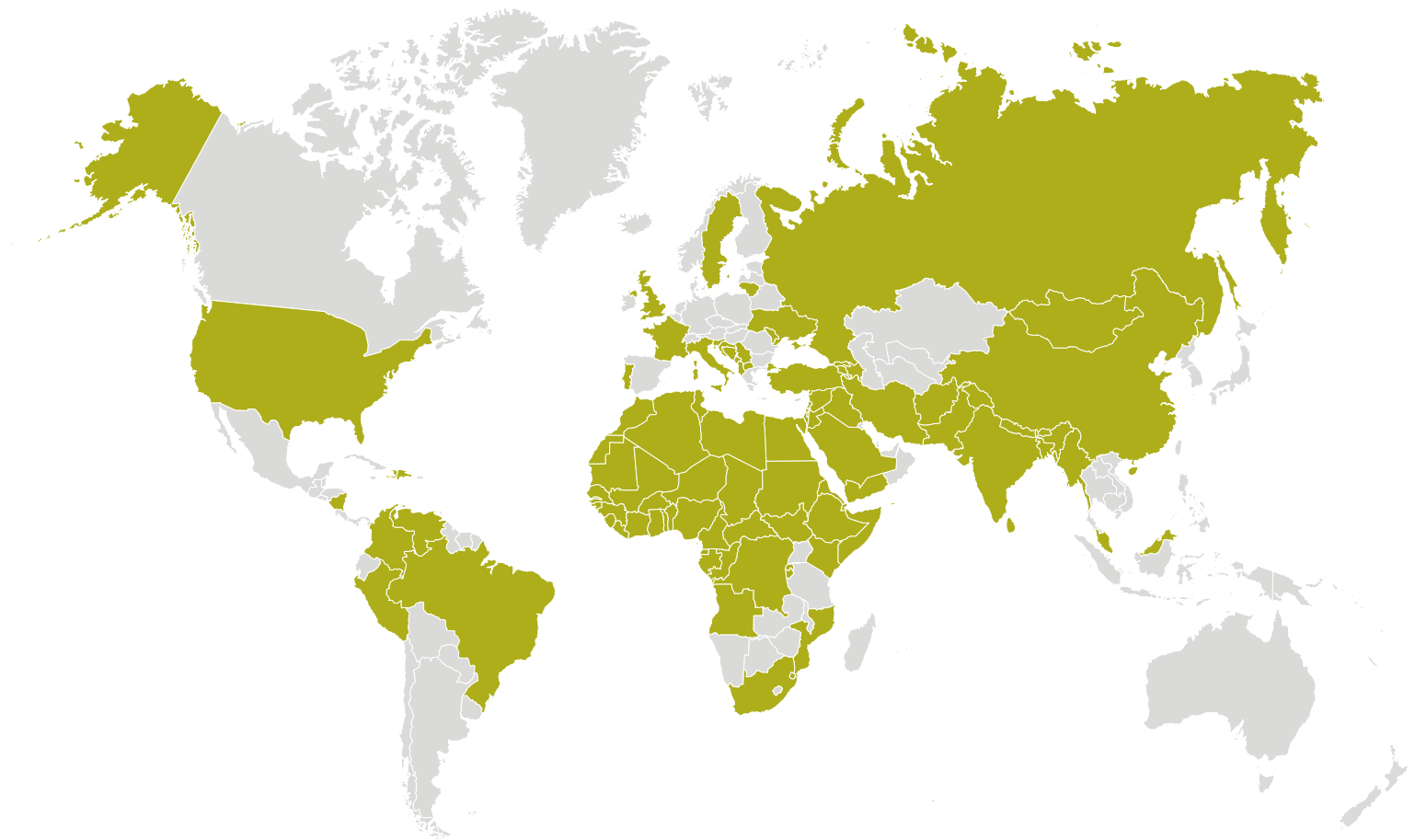
Opération APAGAN

En août 2021, Forum réfugiés a été sollicité dans le cadre de l'accueil des personnes évacuées d'Afghanistan durant l'opération Apagan, suite à la prise de pouvoir des talibans. Après avoir été hébergées temporairement dans des « sas » d'accueil à Lyon et Villeurbanne, une majorité d'entre elles ont intégré le DNA, et ont été orientées vers des dispositifs gérés par Forum réfugiés.

En 2022, davantage de personnes afghanes sont arrivées en France, soit dans la continuité de l'opération d'évacuation Apagan, soit par des voies plus classiques.

Cela explique la part en constante augmentation que représente la nationalité afghane dans les centres d'hébergement, ainsi que le nombre de protections accordées en 2022. ■

Pays d'origine des personnes accueillies en 2022



DONNÉES CONSOLIDÉES TOUS TYPES D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE CONFONDUS (TRANSIT, CADA, HUDA, CAES)

De manière générale, les structures d'hébergement (hors CAES) ont vu, cette année, la durée moyenne de séjour augmenter (+1 mois). Si les CAES conservent, conformément à leur objet, des durées courtes de prise en charge, les CADA, les HUDA et le Centre de transit ont vu leur taux de rotation se stabiliser cette année, à 59%. Le taux d'occupation est toujours en baisse (81%, soit -2 points par rapport à 2021), ce qui s'explique par les travaux de réhabilitation menés sur une partie du parc d'hébergement, les décalages entre les capacités disponibles d'accueil et les profils de ménages orientés et aussi par les délais de validation et d'organisation des orientations.

L'accueil des personnes placées en procédure accélérée a baissé, représentant 15% des personnes entrées en 2022 contre 18% en 2021. Le nombre de personnes entrées en procédure Dublin s'est stabilisé, à 31% cette année. Le nombre de personnes entrées en procédure normale a quant à lui légèrement augmenté à 46% (+2 points) mais reste éloigné de son niveau de 2020 (55%). Enfin, 2% des personnes entrées étaient dans d'autres situations administratives (en attente ou en cours de rendez-vous au GUDA, bénéficiaires d'une protection internationale).

Parmi les 91 nationalités présentes, la nationalité afghane est la première avec 23% des personnes accueillies, en forte augmentation ces dernières années (+3 points par rapport à 2021, et +11 points par rapport à 2020), suivie par le Nigéria, l'Albanie, le Congo (RDC), la Guinée-Conakry et la Côte d'Ivoire. Le taux moyen de protection accordée est de 57% (-2 points), avec des variations d'un dispositif à l'autre (de 32% à 78%), selon les nationalités accueillies. La nationalité afghane représente 20% des décisions positives rendues, suivie par les nationalités ivoirienne (9%), nigérienne (8%), guinéenne (7%) et congolaise (5%).

L'activité d'accompagnement à la sortie des bénéficiaires d'une protection internationale s'est accrue en 2022 (481 personnes, contre 429 en 2021), mais leur maintien en centre pour demandeurs d'asile est largement corrélé aux différents freins à l'insertion (logements, emplois, formation) auxquels ils font face, notamment pour les personnes allophones. Parmi eux, les jeunes isolés de moins de 25 ans sont confrontés à la rareté de l'offre en petits logements et à une solvabilité financière souvent difficile à atteindre à cause de ressources instables et d'une employabilité limitée par un certain nombre de freins, en particulier la maîtrise insuffisante du français.



2 547 places d'hébergement

5 283 personnes accueillies



3 339 personnes entrées



3 183 personnes sorties

Taux de rotation (hors CAES)

59%

Taux d'occupation

81%

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	3 080
<i>Dont enfants</i>	<i>1 559</i>
Nombre de personnes isolées	2 203

91 nationalités hébergées

5 principaux pays d'origine (47% du total)

Afghanistan	23%
Nigéria	6%
Albanie	6%
Congo (RDC)	6%
Guinée-Conakry	6%

Protections accordées

Décisions rendues	1 136
<i>dont définitives</i>	<i>643</i>
Taux de protection global	57%
Nombre total de protections (en dossiers)	366
<i>OFPRA – Statuts de réfugié</i>	<i>177</i>
<i>OFPRA – Protections subsidiaires</i>	<i>105</i>
<i>CNDA – Statuts de réfugié</i>	<i>40</i>
<i>CNDA – Protections subsidiaires</i>	<i>44</i>

L'ACTIVITÉ DES CADA (Transit compris)



1 492 places d'hébergement



2 027 personnes accueillies



809 personnes entrées



778 personnes sorties

Taux de rotation **53%**

Taux d'occupation **84%**

Régis par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, la domiciliation et l'accompagnement administratif, social et sanitaire des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande. Ils sont hébergés soit dans des bâtiments collectifs, soit dans des logements en diffus mis à leur disposition, un arrêté précisant les normes minimales d'occupation de l'espace. Les CADA peuvent prendre en charge certains besoins (comme les frais de transports) en complément de l'allocation pour



Le centre de transit

Situé à Lyon et à Villeurbanne (Rhône), le centre de transit de Forum réfugiés accueille temporairement des demandeurs d'asile et assure leur accompagnement administratif, juridique et social en attendant leur orientation dans le DNA ou toute autre structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il permet de soustraire de l'urgence sociale les primo-arrivants et participe à une meilleure répartition sur le territoire national.

En 2022, le centre de Transit a connu plusieurs évolutions pour compenser une partie des pertes de capacité liées à la fermeture du site de Chariol en fin d'année 2021 pour rénovation ; ainsi 25 places ont été ouvertes sur le site de la Favorite dans le 5^e arrondissement de Lyon.

Au terme des 2 premières années de fonctionnement, l'Unité spécialisée pour l'accueil de femmes victimes de violences et de traite (20 places) ouverte au sein du centre de Transit a atteint sa pleine mesure en 2022. La structure est désormais bien inscrite dans les instances, les partenariats, les dispositifs dédiés et les prises en charge s'appuient maintenant sur une expertise forte et assurée de l'équipe dédiée.

demandeur d'asile (ADA) versée par l'OFIL aux ménages durant la procédure de demande d'asile.

Le taux d'encadrement réglementaire est d'un équivalent temps plein (ETP) pour 15 personnes hébergées. Le cahier des charges, le règlement de fonctionnement et le contrat-type de séjour ont été mis à jour en juin 2019 par un arrêté du ministère de l'Intérieur. Ces documents contractuels entre le gestionnaire et la personne accueillie encadrent les modalités de la prise en charge en centre.

En 2022, 5 places de CADA supplémentaires ont été ouvertes à Privas (Ardèche), pour finaliser l'extension à 65 places accordée en 2021. Les appels à projet 2022 ont donné lieu à deux accords d'extension, pour le CADA de Saint-Flour (20 places) et le CADA Est-Var (30 places), effectives à compter de 2023.

Une personne sur quatre est isolée, tandis que près de quatre personnes sur dix sont mineures. Le taux d'octroi d'une protection internationale est resté stable, à 59%. Les principales nationalités sont les mêmes que l'année précédente, avec une part plus importante de personnes originaires d'Albanie (+3 points). La mixité des nationalités facilite la gestion de l'interculturalité au quotidien.

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	1 493
<i>dont enfants</i>	771
Nombre de personnes isolées	534

72 nationalités hébergées

5 principaux pays d'origine (47% du total)

Afghanistan	15%
Albanie	11%
Nigéria	8%
Congo (RDC)	7%
Guinée-Conakry	6%

Protections accordées

Décisions rendues	810
<i>dont définitives</i>	476
Taux de protection global	59%
Nombre total de protections (dossiers)	282
<i>OFPRA – Statuts de réfugié</i>	136
<i>OFPRA – Protections subsidiaires</i>	33
<i>CNDA – Statuts de réfugié</i>	83
<i>CNDA – Protections subsidiaires</i>	30

L'ACTIVITÉ DES HUDA



711 places d'hébergement
(+ HUDA 03 fermé 40 places)



1 089 personnes
accueillies



538 personnes entrées



470 personnes sorties

Taux de rotation **70%**

Taux d'occupation **85%**

En complément des CADA, l'État finance des dispositifs d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, créés localement selon les besoins. Les HUDA accueillent les demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande d'asile (prioritairement en procédure accélérée ou Dublin). Ils ne relèvent pas des établissements sociaux et médico-sociaux définis dans le CASF et font l'objet d'un cadre plus souple que celui des CADA, avec un conventionnement triennal. L'accompagnement inclut les prestations d'accueil et d'hébergement, l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile et le suivi social et sanitaire.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'association gère un HUDA à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), dont la capacité est de 130 places, et trois HUDA dans le Rhône : à Saint-Genis-les-Ollières (85 places), à Villeurbanne (50 places), et à Lyon 8^{ème} (175 places). Ce dernier, arti-



L'HUDA - SAS de Lyon, d'une capacité de 175 places, est spécialisée dans l'accueil de personnes placées sous procédure Dublin dans le cadre du pôle régional Dublin (PRD). L'orientation des ménages se fait sur des critères définis par le PRD lors du passage au GUDA. Les hébergés connaissant une requalification de leur procédure sont transférés sur un dispositif adapté dès que possible. De ce fait, l'équipe du SAS a une expertise particulière dans l'accompagnement des demandeurs d'asile sous procédure Dublin. En raison de sa spécificité il connaît un fort taux de rotation (159% en 2022).

culé au PRD de Lyon, accueille des demandeurs d'asile exclusivement placés sous règlement Dublin. L'HUDA de Bellenaves et Ygrande, dans l'Allier, ouvert en 2016, a fermé ses portes le 28 février 2022, suite au changement de décision du Maire de la commune sollicitée pour un projet de regroupement du dispositif, qui fait lui-même suite à plusieurs projets n'ayant pu aboutir dans différentes communes.

L'HUDA de Villeurbanne occupe toujours le site provisoire de Château-Gaillard en attendant la fin des travaux du site de la Baisse en fin d'année 2023. Au cœur d'un collectif associatif, culturel et social porté par le GIE La Ville Autrement, le dispositif bénéficie de 40 studios et intègre un espace de vie pensé pour redynamiser le quartier environnant, et porté par des acteurs proposant des services adaptés et dédiés à divers groupes de bénéficiaires.

En PACA Forum réfugiés gère un HUDA à Toulon. Sa capacité a augmenté de 39 places (146 places au 31 décembre 2022), dans des appartements diffus captés progressivement, et identifiés pour accueillir un public particulièrement vulnérable.

Enfin, en Occitanie l'association gère un HUDA à Toulouse (Haute-Garonne), qui a vu sa capacité augmenter de 100 à 125 places au cours du dernier trimestre. Cette augmentation a permis de renforcer d'un ETP l'accompagnement du public et de revoir notre parc de logements.

L'ACTIVITÉ DES CAES



304 places d'hébergement



2 167 personnes accueillies



1 992 personnes entrées



1 935 personnes sorties

Taux de rotation **645%**

Taux d'occupation **59%**

Les centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) ont pour mission d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire (30 jours maximum) des personnes en attente d'orientation vers une solution d'hébergement dans le DNA. Ils assurent un accompagnement administratif, juridique et social incluant l'introduction de la demande d'asile et son suivi. Forum réfugiés gère trois CAES situés à Villeurbanne (Rhône, 100 places), à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme, 54 places) et à Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône, 150 places).

Depuis la mise en place du SNADAIR (Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration des Réfugiés) en 2021, les CAES sont fortement mobilisés pour accueillir des demandeurs d'asile en provenance de la région parisienne. Ces orientations représentent 87% des admissions recensées en 2022.

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	833
<i>dont enfants</i>	<i>377</i>
Nombre de personnes isolées	1 334

74 nationalités hébergées

5 principaux pays d'origine (55% du total)

Afghanistan	31%
Bangladesh	8%
Congo (RDC)	7%
Côte d'Ivoire	5%
Guinée	4%

Protections accordées

Décisions rendues	75
<i>dont définitives</i>	<i>26</i>
Taux de protection global	23%
Nombre total de protections (dossiers)	6
<i>OFPRA – Statuts de réfugié</i>	<i>3</i>
<i>OFPRA – Protections subsidiaires</i>	<i>1</i>
<i>CNDA – Statuts de réfugié</i>	<i>2</i>
<i>CNDA – Protections subsidiaires</i>	<i>3</i>

En 2022, la durée moyenne de séjour dans chaque dispositif a nettement diminué par rapport à l'année 2021 (36 jours, contre 51 en 2021). Cette moyenne cache des situations extrêmes : les personnes ayant reçu une décision définitive restent parfois longtemps dans les dispositifs faute d'orientation (une personne déboutée est restée jusqu'à 1 454 jours, une personne statutaire 1 683 jours).

Les taux de rotation les plus élevés concernent les CAES de Clermont-Ferrand (1100%) et Villeurbanne (1069%), ce qui induit une réactivité forte des équipes. Le fort taux de rotation implique également une baisse du taux d'occupation des trois sites (59%, contre 64% en 2021) : plus de mouvements implique notamment une dégradation plus rapide des hébergements, et plus de vacance dans l'attente d'orientation. À Septèmes-les-Vallons, le taux de rotation a nettement augmenté : de 196% en 2021, il est passé à 241% en 2022, à la suite du démantèlement d'un campement parisien, puis pour donner suite à l'arrivée deux semaines plus tard de 37 passagers qui étaient à bord de l'Ocean Viking et ont débarqué à Toulon en fin d'année.

Au cours du mois d'octobre, plusieurs personnes orientées depuis l'Île de France vers les CAES de Villeurbanne et Clermont-Ferrand ont présenté des symptômes visibles de gale. En novembre, en raison de la prolifération des cas et de la nécessité de les traiter, l'activité de ces centres a fortement été perturbée. La gestion sanitaire de cette situation s'est faite sous pilotage de l'ARS avec le concours de la Croix Rouge, l'association Solidarité Santé ainsi que le dispensaire Emile Roux (63).

Dans une démarche d'amélioration continue, des procédures « Pas à pas » ont été développées en interne à l'association : elles guident les équipes dans tout le parcours d'accompagnement du public. De plus, l'année 2022 a été également ponctuée par différents projets de réaménagement des sites. À Villeurbanne notamment, les travaux de réhabilitation sur l'ensemble du bâtiment (isolation, réfection des espaces communs, etc.), qui ont démarré en janvier, se poursuivent, et poussent les équipes à adapter leurs pratiques. Dans le CAES de Septèmes-les-Vallons, l'espace d'accueil a été réaménagé, et plusieurs bornes WIFI ont été installées. Enfin, à Clermont-Ferrand, les travaux sur le site du CAES se sont poursuivis tout au long de l'année jusqu'en 2023.

L'ACTIVITÉ DES CPH



265 places d'hébergement



413 personnes accueillies



203 personnes entrées



179 personnes sorties

Taux de rotation **74%**

Taux d'occupation **88%**

La vocation des CPH est d'accueillir temporairement (9 mois, renouvelables 3 mois) les bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables et de leur apporter un accompagnement renforcé avant leur accès à un logement autonome. L'hébergement peut être collectif ou en logements diffus. L'équipe accompagne les personnes dans leurs démarches administratives et sociales et dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formation individualisée. Forum réfugiés gère trois CPH, successivement créés en 1982 à Lyon (Rhône, 150 places), en 2016 à Moulins et à Yzeure (Allier, 55 places), et en 2017 à Aurillac (Cantal, 60 places). Les CPH d'Aurillac et de Moulins-Yzeure fonctionnent en mode d'hébergement diffus, tandis que celui du Rhône est composé de deux foyers collectifs et d'appartements diffus dans plusieurs communes.

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	342
<i>dont enfants</i>	<i>196</i>
Nombre de personnes isolées	71

34 nationalités hébergées

5 principaux pays d'origine (57% du total)

Afghanistan	23%
Côte d'Ivoire	11%
Guinée-Conakry	9%
Albanie	8%
Nigéria	6%

Intégration

Sorties en logement autonome	75%
Nombre de contrats de travail signés	72
Nombre de formations suivies	111

Face à l'augmentation du besoin d'accompagnement de personnes protégées présentant des vulnérabilités plus importantes, tant en termes d'autonomie (financière, linguistique, sociale) que de problématiques de santé (mentale, psychologique), Forum réfugiés a entrepris une augmentation de ses capacités de CPH. Ainsi, en 2022, 30 places supplémentaires ont été créées sur le territoire de la métropole lyonnaise, et les projets pour 2023 visent à augmenter les capacités des CPH de l'Allier et du Cantal à hauteur de 15 places supplémentaires pour chacun des deux dispositifs.

En 2022, la durée moyenne de séjour s'est stabilisée, entre 14 et 15 mois, après avoir constamment augmenté depuis trois ans (15 mois en 2021, 14 en 2020 et 11 en 2019). Cet allongement de la durée de séjour s'explique par de multiples facteurs nécessitant une prise en charge plus conséquente que les 9 à 12 mois réglementaires. En effet, nous faisons face à des situations administratives décalées au sein de mêmes ménages (parents déboutés d'enfants protégés, couples dont l'un des conjoints est rejoignant ou en demande d'asile), ce qui provoque des accès aux droits incomplets, rendant les ménages non solvables pour prétendre accéder à un logement autonome. De plus, les jeunes isolés de moins de 25 ans sans ressources, non éligibles au RSA, et allophones, rencontrent des difficultés dans l'accès à un emploi et d'autonomie financière pour accéder au logement. La maîtrise du français reste essentielle à l'insertion professionnelle. Enfin, fait plus marqué récemment, les fragilités psychologiques développées tant durant le parcours d'exil que depuis l'arrivée en France, créent des situations d'instabilité occasionnant des difficultés à se projeter et à s'insérer dans la société. Le travail d'accompagnement est ainsi plus long pour ces personnes. ■



L'AIDE À L'INTÉGRATION

L'année 2022 est marquée par le lancement du marché public AGIR par la DGEF, afin de doter chaque département d'un programme d'intégration. Son déploiement est prévu sur trois années avec un calendrier différent selon les départements. Forum réfugiés y a répondu évidemment sur les lots de l'AURA et de l'Occitanie, là où ses programmes Accelair/PRIR étaient déjà présents. Le lancement de ce marché est intervenu à un moment où les flux sont au plus haut, rejoignant, et parfois dépassant, les précédents records de l'année 2019.

4 087 ménages ont été accompagnés en 2022 par les programmes Accelair/PRIR, contre 3 585 en 2021, soit une hausse de 14%, dépassant ainsi la barre symbolique des 4 000 ménages. Cette hausse n'est évidemment pas la même sur chacun des 11 départements où Forum réfugiés est présent, les programmes des 5 départements de l'Occitanie enregistrant ainsi une hausse de près de 17%. Deux hausses significatives sont à relever, sur les départements de la Haute-Garonne et du Rhône. Ces fortes hausses perturbent les programmes dans leur capacité d'absorption des nouveaux flux. Ce décalage entre les flux, et donc l'augmentation des files actives, et le financement obtenu constitue un phénomène récurrent sur l'ensemble des programmes.

Cette fluctuation des flux constituera sans doute un des défis majeurs des futurs programmes AGIR, avec la nécessité de réduire le décalage en question. Mis en place via un marché public, d'abord national (accord national) afin de présélectionner les futures structures, et ensuite départemental (marché subséquent), le futur opérateur AGIR mettra en place le programme pendant 4 années. Envisagé comme un guichet unique et un véritable service public de l'intégration, le programme AGIR s'inspire directement des programmes Accelair/PRIR de Forum réfugiés, comme annoncé publiquement par la DGEF lors du séminaire de clôture de la semaine de l'intégration, le 15 octobre 2021. Instaurant une facturation au BPI accompagné, selon un tarif dégressif avec la durée d'accompagnement, laquelle ne peut dépasser 24 mois, la logique du marché public crée un nouveau paradigme, une révolution culturelle en soi

pour l'opérateur et pour des équipes installées dans des modalités de fonctionnement différentes.

Forum réfugiés a déjà obtenu la transformation d'Accelair 07 en Agir 07, et obtenu les départements de l'Isère et des Pyrénées Orientales en partenariat. L'année 2023 sera déterminante pour l'ensemble des autres programmes Accelair et PRIR.

En ce qui concerne la réinstallation, aujourd'hui développée uniquement dans le Rhône, très impactée en 2020 par la crise sanitaire et la fermeture de frontières, l'année 2022 s'est déroulée sous de meilleurs auspices, permettant d'accueillir un peu plus de personnes qu'en 2021 (92 nouvelles personnes en 2022, soit +8.2%). Malgré tout, cela est loin des volumes d'avant la crise. L'année 2022 est également marquée par une évolution du public accueilli en termes de vulnérabilité, nécessitant de développer de nouveaux partenariats.

Dans ce contexte, hormis l'énorme enjeu que représente le marché AGIR, les autres défis restent les mêmes : l'accès au droit devenu depuis 2020 une question en soi, générant de nombreuses difficultés et nécessitant de la part des chargés d'accompagnement de récupérer des missions qui jusqu'alors étaient dévolues au droit commun ; la dématérialisation, et en particulier au niveau de l'ANEF (Administration Numérique des Etrangers en France), qui engendre certaines difficultés pour lesquelles des solutions doivent être mises en place afin de pouvoir continuer à sécuriser le parcours des personnes ; la vulnérabilité grandissante du public qui invite à prendre de plus en plus en compte l'enjeu de santé mentale.

LA MISSION RÉINSTALLATION

Le processus de réinstallation est soutenu par les Nations Unies dans l'objectif d'accueillir de manière pérenne des personnes contraintes de fuir leur pays d'origine, et qui ne peuvent ni y retourner, ni se maintenir dans leur pays de premier asile. Le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) répertorie les réfugiés dans cette situation, et identifie les plus vulnérables. Après accord d'un pays partenaire de l'ONU, ces réfugiés sont transférés par l'Organisation internationale des migrations pour être réinstallés dans ce nouvel Etat de façon pérenne et dans le respect des voies légales.

À leur arrivée en France, les réfugiés réinstallés sont accueillis par la Mission réinstallation directement en logement, dans le cadre d'un bail glissant. Les logements sont captés auprès d'un bailleur social partenaire, le parc privé étant très peu accessible dans l'agglomération lyonnaise. Forum réfugiés fournit le mobilier de première nécessité sous forme d'aide non remboursable, complété par un kit alimentaire pour les premiers jours et une avance sur le RSA. Les travailleurs sociaux assurent un accompagnement global : l'accès au droit d'asile et à un titre de séjour,

l'appropriation du logement, la scolarisation, le soin, l'accès à une formation linguistique et l'insertion professionnelle.

En 2022, la Mission réinstallation a mis en œuvre quatre programmes d'accueil de réfugiés. Ainsi, le programme principal, dit d'admission humanitaire, est organisé sur la base d'un partenariat avec neuf pays de premier asile pour permettre l'entrée sur le territoire national de 3 000 réfugiés réinstallés. Ce programme a permis de prendre en charge les réfugiés syriens exilés en Turquie, Liban et Jordanie, ainsi que les réfugiés subsahariens et d'Afrique de l'Est identifiés par le HCR au Cameroun, Egypte, Ethiopie, Niger, Rwanda et Tchad. L'OFPPA se déplace systématiquement dans ces pays pour étudier la demande d'asile des

candidats à la réinstallation et ainsi garantir des démarches d'intégration accélérées une fois entrés en France.

Le programme Accord-cadre entre la France et le HCR est mis en œuvre par Forum réfugiés depuis 2011. Il se caractérise au contraire par une forte diversité des pays de premier asile et la nécessité de réaliser une demande d'asile complète en France. Les bénéficiaires de ce programme doivent respecter le délai de carence pour la prise en charge de soins, malgré une vulnérabilité sanitaire importante. Enfin, la Mission réinstallation a poursuivi l'accompagnement de bénéficiaires des programmes HEVI et DOST, dédiés respectivement aux familles yézidiennes victimes de DAESH et aux afghans ayant fui la prise de pouvoir des talibans en 2021. ■



L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

LE CENTRE DE MISE À L'ABRI ET D'ÉVALUATION

Ouvert en avril 2018 à Lyon dans le cadre d'un marché public passé par la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) de la Métropole de Lyon, marché qui a été renouvelé en février 2019, le Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) a une double mission : d'une part, accueillir les jeunes étrangers primo-arrivants se déclarant mineurs isolés, les mettre à l'abri pendant cinq jours, les orienter et les accompagner dans leurs besoins essentiels (repas, hébergement, soins d'urgence...) en leur proposant des activités éducatives et un soutien psychologique adapté ; d'autre part, participer à l'évaluation de leur minorité et de leur isolement.

Réalisées au moyen d'entretiens individuels et d'observations pluridisciplinaires, dans le cadre de l'hébergement, les évaluations font l'objet d'un rapport transmis aux services de la DPPE afin qu'ils se prononcent sur la minorité et l'isolement des jeunes. En cas de reconnaissance de leur minorité, la Métropole les prend en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

En 2022, le centre, d'une capacité de 31 places, a hébergé 1 050 personnes, et a réalisé 1 084 évaluations de minorité (dont 80 évaluations de jeunes filles). L'année 2022 a été marquée par la baisse importante du nombre d'entrées (-37,4 %) et d'évaluations (-32,6%) par rapport à l'année 2021. Si en janvier 2022, cette diminution est liée à la propagation des variantes du SARS-CoV-2, elle est, les mois suivants, la conséquence de l'allongement de la durée de séjour des jeunes admis au titre de la Protection de l'enfance, en attente de réorientation.

En 2021, la Métropole a accueilli, en moyenne, 40 jeunes par mois au sein des dispositifs de protection de l'enfance. En 2022, ces dispositifs ne pouvaient plus accueillir l'ensemble des jeunes reconnus mineurs non accompagnés par la collectivité, et la MEOMIE a sollicité le Procureur de la République pour demander la réo-

rientation des jeunes admis vers d'autres départements. Dans ce cadre, le délai administratif d'obtention des soit-transmis de desaisissement et des ordonnances de placement provisoire par le Parquet de Lyon, a varié entre 1 et 98 jours. Certains jeunes, après 110 jours d'attente d'une OPP, ont finalement été pris en charge par la Métropole de Lyon.

Avec une augmentation de 30,3 % des jeunes admis au titre de la Protection de l'enfance, par rapport à 2021, la problématique de mise en œuvre des OPP a impacté la fluidité du dispositif. Cette conjoncture a modifié, certains mois, les missions du CMAE. L'équipe éducative, formée à l'accueil d'urgence, a accompagné les jeunes admis sur du moyen terme, certains jeunes pouvant rester 3 mois au CMAE. De plus, le nombre de jeunes en attente d'admission au CMAE a augmenté. Ces jeunes sont orientés vers le dispositif hôtelier. L'équipe travaille quotidiennement en lien avec les hôteliers pour assurer les orientations et les retours d'hôtel.

Dans la continuité de la loi Taquet du 07 février 2022, la fin d'année a été consacrée à un travail collectif, avec l'équipe du CMAE, pour une demande d'habilitation du dispositif en tant qu'Établissement et service social et médico-social (ESSMS).

L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS DANS LA DEMANDE D'ASILE

Dans le cadre d'une convention avec la Métropole de Lyon, Forum réfugiés met en œuvre une mission de conseil et d'accompagnement dans la demande d'asile de mineurs non accompagnés (MNA), au moyen d'un poste rattaché à la mission Asile.

Sur orientation des services de la Métropole, un diagnostic administratif est effectué pour chaque mineur identifié comme pouvant relever d'une demande d'asile. Les jeunes qui en font le choix sont accompagnés dans leur procédure à l'OFPRA et le cas échéant à la CNDA. Dix salariés de l'association, habilités en tant qu'administrateurs ad hoc, peuvent par ailleurs être mobilisés pour la représentation légale de ces jeunes.

Un service d'information et de conseil est assuré auprès des professionnels des services Enfance de la Métropole ; il permet d'améliorer l'accès au droit et l'expression des besoins de protection des MNA,

et participe au renforcement des compétences des professionnels. Cet accompagnement spécialisé se révèle particulièrement important pour des jeunes qui, outre la vulnérabilité inhérente à leur condition de mineur isolé, ont été marqués par les violences vécues dans leur pays d'origine, sur leur parcours d'exil, et parfois jusqu'en France.

Une trentaine de nouvelles demandes d'asile de MNA sont formulées chaque année dans le cadre de cette convention, soit environ 5% du total des demandes d'asile instruites à l'OFPRA concernant des mineurs non accompagnés en France. ■



LA SANTÉ MENTALE

Une part importante des personnes en demande d'asile subissent de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences. Pour mieux accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés dans leur parcours d'intégration, Forum réfugiés s'est doté de moyens spécifiques de prise en charge de cette souffrance psychique, avec recours à l'interprétariat professionnel pour les personnes allophones.

LE CENTRE DE SANTÉ ESSOR À VILLEURBANNE (DÉPARTEMENT DU RHÔNE)

Le Centre de Santé Essor de Villeurbanne, créé en 2007 et agréé par l'Agence Régionale de Santé de la Région Auvergne - Rhône Alpes en 2008, a pour objectif de venir en aide aux personnes exilées en souffrance psychique et aux victimes de violences intentionnelles et de torture.

Composé d'une équipe pluridisciplinaire, le centre de santé propose des consultations sur rendez-vous gratuites, individuelles ou collectives/familiales, destinées aux adultes et aux enfants âgés de six ans révolus. Les personnes reçues peuvent bénéficier de

consultations médicales et psychologiques, mais aussi de séances de kinésithérapie et d'art thérapie (à dominante musicale), dans une pratique résolument tournée vers la prise en charge clinique globale et pluridisciplinaire du trauma, et dans une logique de complémentarité avec les acteurs de droit commun.

En 2022, ce sont ainsi 596 patients qui ont été accueillis au centre Essor ; 2 596 consultations de suivi (toutes spécialités confondues) ont été conduites.

LE CENTRE DE SOINS ESSOR 63 À CLERMONT-FERRAND (DÉPARTEMENT DU PUY DE DÔME)

Inauguré en décembre 2020 en réponse aux besoins identifiés dans la Métropole de Clermont-Ferrand et dans le département du Puy-de-Dôme, le centre ESSOR 63 accompagne les publics primo-arrivants dont les bénéficiaires d'une protection interna-

tionale, et les demandeurs d'asile en souffrance psychique liée à l'exil ou victimes de psychotrauma. Composé d'une équipe de 4 professionnels, le centre a effectué en 2022 plus de 500 entretiens de premier accueil et consultations psychologiques au

bénéfice de 131 personnes adultes et mineures de plus de six ans. En novembre 2022, le centre Essor 63 a emménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux avec l'équipe du programme régional

d'intégration des réfugiés PRIR63 de l'association, afin de renforcer la qualité de l'accueil des publics et faciliter la mise en œuvre de nouvelles activités, notamment collectives.

LE PROJET ACCSO - ACCompagnement aux SOins des personnes en demande d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale (Régions Aura, PACA, Occitanie)

Lancé en 2021, le projet ACCSO a pour objectif d'améliorer l'accès aux soins et l'articulation des parcours de santé des personnes exilées vulnérables et traumatisées, accompagnées par Forum réfugiés. Déployé dans les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que dans le département du Rhône, le projet s'inscrit dans une dimension transversale et interrégionale.

En 2022, les deux Infirmières diplômées d'état (IDE) du projet, exerçant à Toulouse et à Marseille, ont ainsi effectué près de 300

consultations au bénéfice de 162 personnes dont elles ont articulé les parcours de soins.

Des psychologues cliniciens proposent également une évaluation des problématiques de santé mentale chez les personnes orientées par les équipes de l'association, un étayage psychosocial et la mise en place de suivis psychothérapeutiques dans l'attente d'une prise en charge pérenne vers les dispositifs de droit commun. En 2022, près de 250 consultations ont ainsi été effectuées.

L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

ont organisé de nombreuses rencontres avec les partenaires institutionnels et les professionnels des territoires investis auprès des personnes exilées, afin de mieux articuler les possibilités de prises en charge thérapeutique entre dispositifs publics, privés et associatifs, et ainsi favoriser la cohérence et la pérennité des parcours de soins proposés. Des actions de sensibilisation à destination des professionnels ou des publics ont également été conduites.

Les programmes déployés par Forum réfugiés s'inscrivent comme une ressource complémentaire dans le maillage territorial de prise en charge des besoins du public ciblé en matière de santé mentale, avec pour objectif également de faciliter leur orientation vers les dispositifs de prise en charge de droit commun. ■



L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN RÉTENTION ET EN ZONE D'ATTENTE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'un marché public, Forum réfugiés assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). L'association est présente dans les CRA de Lyon Saint Exupéry et ceux de Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète.

Seule ou dans le cadre du Comité de pilotage avec les cinq autres associations présentes en CRA (ASSFAM-Groupe SOS, La Cimade, France terre d'asile, Solidarité Mayotte), Forum réfugiés témoigne sur la rétention et alerte, à chaque fois que nécessaire, les autorités préfectorales et/ou ministérielles sur les situations de non-respect des droits des personnes retenues. Forum réfugiés a, pour la onzième année consécutive, participé avec les autres associations à la rédaction d'un rapport commun sur la rétention administrative en France.

La direction de l'accompagnement en CRA comptait 25 salariés, en 2022 : 23 sont répartis dans les six CRA, et 2 sont affectés au siège en soutien aux équipes de terrain. Une présence est assurée du lundi au samedi dans les centres. Les jours fériés accolés à des week-ends sont travaillés et une astreinte est assurée tous les jours non travaillés. Une astreinte de direction est assurée les samedis et jours fériés travaillés.

Les délais très courts pour mener des démarches juridiques, conjugués souvent à un nombre élevé d'entrées quotidiennes,

compliquent l'accompagnement des personnes retenues dans l'exercice effectif de leurs droits. L'élaboration d'un diagnostic juridique permet aux équipes d'accompagner efficacement les personnes dans leurs démarches (information, rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou avec la famille, le cas échéant dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste aussi à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48h), alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, droit de communiquer avec les personnes de leur choix et conditions d'hébergement dignes.

L'année 2022 marque le début du nouveau marché public pour le deuxième et nouveau CRA de Lyon Saint Exupéry et la fermeture de l'ancien pour travaux. Cette nouvelle structure de 140 places, construite comme une véritable prison, a connu un démarrage extrêmement difficile pour les différents acteurs. Tout au long de l'année Forum réfugiés a subi une organisation défaillante, principalement due au défaut d'investissement des services de la PAF dans l'accès des retenus aux différents intervenants (OFII, Umcra, Fr). Durant l'année, l'intervention de Fr a été suspendue à plusieurs reprises, parce que la sécurité n'était pas garantie.



À noter aussi : la réouverture, au début de l'année 2022, du CRA de Sète après un an de travaux.

De plus en plus souvent, les responsables des CRA sont interpellés au sujet de la sécurisation de la mission (salariés, exercice des droits des personnes retenues). Les tentatives de faire de cette mission la variable d'ajustement des problèmes d'effectif policier ne sont pas acceptables. Et l'exercice des droits des personnes doit être garanti en toute circonstance.

Le contexte sanitaire continue d'avoir des effets sur l'exercice de la mission dans les CRA, du fait de la configuration des lieux. Le respect des mesures barrières a nécessité une attention particulière pour les bureaux partagés, et la protection des salariés. Le port du masque reste fortement recommandé.

Jusqu'au dernier trimestre de l'année, la création de « zone tampon covid » dans les différents CRA avait réduit de fait le nombre de places. Sa gestion a parfois été laborieuse notamment à Perpignan où les règles n'ont jamais été clairement définies. Plusieurs cas de contaminations ont été enregistrés dans les CRA entraînant parfois le gel des placements et des éloignements pour des durées plus ou moins longues.

Sur les **3 964 personnes** (dont 2 enfants) placées dans les six CRA en 2022, 3 676 personnes ont été rencontrées par les équipes de Forum réfugiés. 329 d'entre elles qui étaient encore présentes au 1^{er} janvier 2023, ne sont pas intégrées aux données concernant le nombre de libérations, d'éloignements, et la durée moyenne de la rétention en 2022.

Durée moyenne de rétention (en jours)	Lyon-Saint-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
2022	26	31	18	29	21	19	26
2021	24	35	21	29	22	22	27

Le nombre de placements a augmenté de près de 9%. Globalement, la durée moyenne d'enfermement s'est maintenue au niveau de 2021, année d'une forte augmentation par rapport à 2019. Dans la majorité des CRA, hormis celui de Lyon St Exupéry (+26 jours contre 24 en 2021), elle a légèrement baissé. Depuis les événements de la Guillotière à Lyon (agression de policiers) suivis des directives du ministre de l'Intérieur prônant la primauté du placement en rétention de personnes faisant l'objet de mesures d'éloignement fondées sur une menace et/ou un trouble à l'ordre public, le profil général des individus retenus a changé. Les personnes frappées d'un arrêté ministériel ou préfectoral d'expulsion, d'une interdiction judiciaire du territoire français et les sortants de prisons ou celles interpellées à la suite d'une infraction représentent près de 47% des placements dans les CRA où Forum Réfugiés est présente. La saisine des juridictions a parallèlement connu une augmen-

tation exponentielle, les personnes souhaitant plus souvent que d'habitude contester un maintien en rétention de plus en plus long. Aussi, l'état psychologique d'une grande partie de ces personnes empêche toute compréhension des explications des diagnostics juridiques faits par les intervenants de notre association. Pour ces derniers, il est plus simple de faire l'acte juridique souhaité par la personne que de tenter d'expliquer son inutilité.

La longue durée de la rétention combinée aux placements de personnes vulnérables, psychologiquement fragiles, a été source de tensions impactant évidemment l'ensemble des intervenants en CRA. Les agressions verbales n'ont jamais connu une telle récurrence du fait des nouveaux profils.

286 personnes n'ont pas été vues par les intervenants de l'association, la plupart (83%) étant arrivées après la fermeture des

bureaux et ayant été éloignées le lendemain matin, avant l'arrivée des intervenants. 15 personnes ont refusé l'aide de Forum réfugiés.

Près de 37% des personnes enfermées ont été effectivement éloignées, contre 38% en 2021. Près de 39% l'ont été vers un pays de l'UE. Les Albanais sont la deuxième nationalité et ont représenté 27% des personnes renvoyées en dehors de l'UE (61%). Les Algériens ont représenté près de 28% de ces derniers. Plus de 45% des personnes sont sorties libres des CRA et près de 82% parmi elles, l'ont été à la suite des décisions des juges (95% par les juges judiciaires sanctionnant les préfetures ou refusant les demandes de prolongation de celles-ci). Ces libérations auraient pu être plus importantes si les juges refusaient les demandes de prolongation après 60 jours de rétention du faits des défauts de perspectives d'éloignement.

En effet, si les préfetures, qui peuvent décider à tout moment de mettre fin à la rétention, sollicitent quasi-systématiquement sa prorogation, la décision de maintenir la privation de liberté de la personne appartient aux juges des libertés et de la détention (JLD). Selon les juridictions ces derniers ont trop régulièrement validé les demandes de prolongation souvent infondées, alors que la situation et la loi imposaient de libérer les personnes retenues pour défaut de diligence ou de non-obstruction de ces dernières à leur éloignement.

PERSONNES PLACÉES DANS LES CRA

Les CRA de Lyon et de Nîmes étaient jusque-là habilités à recevoir des femmes et des familles. En 2022, seul celui de Lyon a accueilli 2 familles avec enfants (aucune femme isolée). Celui de Nîmes a été privilégié par les préfetures pour le placement des femmes isolées (78). Au cours de l'année ce CRA est devenu définitivement un centre réservé uniquement aux hommes. Les autres CRA n'accueillent que des hommes isolés. Sur les 17 personnes qui se sont déclarées mineures à leur arrivée en CRA, 12 ont été libérées par les juges. Elles ont passé entre 1 et 9 jours en rétention.

NATIONALITÉS

97 nationalités ont été représentées en 2022 (contre 104 en 2021). Les trois premières nationalités (Algérie, Tunisie, Maroc) représentent 55% des personnes retenues. En 2022, les Albanais arrivent en quatrième position. Le nombre de ressortissants communautaires a encore augmenté, (369 dont 131 Roumains contre 313 en 2021). Ils représentant 9% des personnes enfermées. Une personne de nationalité française a été placée en rétention.

Nationalités	Nbre de personnes	%
Algérienne	1219	31%
Tunisienne	555	14%
Marocaine	393	10%
Albanaise	316	8%

Les trois principales nationalités par centre		
Lyon	Algérienne	21%
	Albanaise	21%
	Tunisienne	9%
Marseille	Algérienne	38%
	Tunisienne	13%
	Marocaine	7%
Nice	Tunisienne	34%
	Algérienne	25%
	Marocaine	9%
Nîmes	Algérienne	34%
	Marocaine	12%
	Tunisienne	11%
Perpignan	Algérienne	45%
	Marocaine	19%
	Tunisienne	8%
Sète	Algérienne	35%
	Marocaine	17%
	Tunisienne	13%

L'accompagnement juridique dans les CRA en 2022 (Le nombre d'actes connaît une augmentation par rapport à 2021)							
	Lyon-Saint-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
Information sur les droits	943	684	616	835	395	266	3 739
Aide à la demande d'asile*	95	58	24	23	27	20	247
Recours contentieux : Référé/REP/CEDH	242	191	138	287	101	111	1070
Appel CA	599	685	349	716	326	96	2 771
Préparation entretien JLD	849	620	590	765	200	253	3 277
Saisine JLD placement / Art 13	304	388	148	120	169	55	1 184
Aide au dépôt de plainte	15	4	1	4	5	0	29
Sollicitation OFII / préfecture / ministère	6	9	0	0	1	2	18
Saisine CGLPL / DDD	2	0	0	0	0	0	2
Autres demandes**	13	25	0	67	22	9	136
Total	3 068	2 664	1 866	2 817	1 246	812	12 473

REP : recours pour excès de pouvoir / CEDH : cour européenne des droits de l'Homme / CA : cour d'appel / JLD : juge des libertés et de la détention / CGLPL : Contrôleur des lieux de privation de liberté / DDD : Défenseur des droits.

* Le nombre de demandes d'asile a diminué (-13%) en 2022 (247 contre 286 en 2021). Sur les demandes enregistrées, 7 accompagnements tiers OFPRA ont été assurés. Aucun statut de réfugié n'est enregistré en rétention en 2022.

** Demande d'aide juridictionnelle, relevé Eurodac.

L'ACTIVITÉ EN ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8 du Ceseda, Forum réfugiés est habilité depuis plusieurs années par le ministère de l'Intérieur pour intervenir dans les zones d'attente (ZA). L'accès des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère. Chaque association habilitée dispose de dix habilitations.

Membre de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), Forum réfugiés est la seule association intervenant à Lyon, grâce à une équipe de huit salariés volontaires. Les volontaires assurent des permanences téléphoniques pour accompagner les étrangers faisant l'objet d'un maintien en zone d'attente à la suite d'un refus d'entrée sur le territoire dans l'exercice de leurs droits, notamment celui de l'admission au titre de l'asile. Ils s'ap-

puient, chaque fois que nécessaire, sur la direction de l'association, qui peut être amenée à intervenir auprès des services de la Police aux frontières et/ou du ministère de l'Intérieur pour tenter d'obtenir la régularisation de situations administratives ou, plus souvent, pour des problèmes liés aux conditions de maintien en zone d'attente. D'autres salariés participent ponctuellement à cette action à travers de l'interprétariat bénévole.

Durant l'année, les volontaires de l'association ont accompagné près de quatre-vingt-cinq personnes non admises, parmi lesquelles des familles et des mineurs. ■



LES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

L'action internationale est l'une des composantes du projet associatif de Forum réfugiés adopté en 2021. À travers cet engagement, « l'association contribue à l'accompagnement et à la défense des droits des populations menacées dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, en particulier des réfugiés, déplacés et migrants, en soutenant ou en s'appuyant sur des partenaires locaux. Ces relations de coopération viennent enrichir nos propres pratiques ».

LES PROJETS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le projet SAFE



SAFE (foSter cooperAtion For improving accEss to protection)

Améliorer l'accès à la protection grâce à une meilleure coopération entre les systèmes de voies complémentaires à la réinstallation.

Pour la deuxième année, Forum réfugiés a coordonné en 2022 le projet SAFE visant à encourager une collaboration transnationale pour développer et améliorer le recours aux voies complémentaires comme le parrainage privé, les couloirs humanitaires, la réunification familiale ou la mobilité étudiante, pour des bénéficiaires de protection internationale. Le projet, cofinancé par le Fonds asile migration intégration de l'Union européenne (FAMI), est mis en œuvre en France et en Italie en collaboration avec la Fédération de l'entraide protestante (FEP), la Croix rouge française (CRF), la Fédération italienne des églises protestantes (FCEI), la Croix rouge italienne (CRI), l'Union des universités de la Méditerranée (UNIMED), et Oxfam Italie.

Au niveau européen, les actions engagées consistent à faciliter les échanges d'expériences, de pratiques et d'expertises entre les orga-

nisations déjà impliquées dans la mise en œuvre de voies complémentaires. Elles se sont concrétisées en 2022 par l'organisation de webinaires, échanges de pratiques en ligne et de visites d'échange à Rome et à Paris.

Au niveau national, un rapprochement entre acteurs spécialisés sur les voies complémentaires et/ou sur la réinstallation est encouragé à travers un groupe de travail animé par Forum réfugiés. En 2022, ce groupe a produit 2 notes de positionnement sur la mobilisation citoyenne et la diversité des statuts administratifs pour les réfugiés réinstallés ou bénéficiaires de voies complémentaires. Ces documents ont fait l'objet d'une présentation à des représentants de différentes autorités ou institutions (Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires étrangères, OFPRA, OFII).

Le projet COMET (COMplementary pathways nETwork)

Depuis 2018, Forum réfugiés expérimente à partir du Niger l'ouverture de voies complémentaires à la réinstallation pour des bénéficiaires de protection internationale. Cette action s'est notamment concrétisée lors des années universitaires 2020 – 2021 et 2021 – 2022 par l'accueil d'étudiants réfugiés au Niger et au Cameroun au sein de l'École supérieure de commerce et développement (3A) de Lyon et de l'Université Clermont Auvergne.

Dans la continuité de ces premières expériences, Forum réfugiés participe depuis janvier 2022 à la mise en œuvre du projet COMET. Coordonné par la Fédération italienne des églises protestantes (FCEI) et soutenu par le Fonds asile migration intégration de l'Union européenne, ce projet entend accueillir dans un nouveau pays d'asile par le biais des voies complémentaires 130 bénéficiaires d'une

protection internationale actuellement en transit sur la route de la Méditerranée centrale. Dans ce cadre, Forum réfugiés s'est engagé à faciliter la mobilité étudiante vers la France de 10 étudiants réfugiés au Niger ou dans des pays limitrophes.

En 2022, 5 étudiants réfugiés au Cameroun, au Niger et au Tchad ont été sélectionnés et accompagnés pour intégrer des formations niveau master en développement durable, management de projets internationaux ou finance au sein de l'Université Clermont Auvergne et de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Cette action participe à une démarche de développement des couloirs universitaires pour des étudiants réfugiés amorcée par le bureau du HCR en France.

LES PROJETS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

LIBAN

► Projet REVIV

(Réfugiés – Victimes – Vulnérables)

La phase 1 du projet REVIV mis en œuvre en partenariat avec le Centre libanais pour les droits humains (CLDH) a pris fin en août 2022. Cette action d'une durée de trois ans, qui visait à protéger et défendre l'accès au droit des réfugiés et des personnes vulnérables au Liban, a été réalisée dans le contexte de l'une des crises économiques les plus graves de l'histoire contemporaine. Malgré les difficultés rencontrées, le CLDH a été en mesure de réaliser 1 655 consultations juridiques pour des questions portant sur l'état civil, la situation de séjour des travailleurs migrants, des démarches liées à la réinstallation ou des dépôts de plainte. 73% des personnes accompagnées durant les trois années du projet ont connu une évolution positive de leur situation administrative et juridique.

En parallèle, le CLDH a réalisé 846 visites de lieux de détention au cours desquelles ses avocats ont pu identifier 1 706 détenus, dont 832 réfugiés, en besoin d'assistance judiciaire. Une assistance juridique a été apportée à 1 754 détenus vulnérables. À l'issue du projet, 65% des détenus vulnérables bénéficiaires de l'assistance juridique du CLDH ont obtenu un résultat favorable (peine réduite, libération sous caution). Sur un plan médical, le centre de santé Nassim a, durant la totalité du projet, assuré 398 consultations psychologiques, 210 consultations de médecine générale, 179 séances de kinésithérapie et 564 séances d'accompagnement social. Cet accompagnement a concerné 222 victimes de torture et leurs familles.

L'évaluation externe du projet ayant mis en exergue l'intérêt pour le CLDH et Forum réfugiés de poursuivre leur partenariat, une seconde phase du projet REVIV a été réfléchie en 2022. Initiée à partir de septembre, elle entend ancrer dans la durée la collaboration en renforçant les choix opérationnels effectués durant la première phase et en élargissant les perspectives d'échanges à de nouveaux sujets. Une attention particulière sera ainsi portée à l'animation d'espaces de discussions entre travailleurs sociaux accompagnant les réfugiés syriens au Liban et leurs homologues français impliqués au sein de Forum réfugiés dans l'accueil des réfugiés réinstallés en France. Ces échanges associeront également la Fédération de l'entraide protestante (FEP) dont l'expertise dans la mise en œuvre de couloirs humanitaires pour des réfugiés syriens vers la France apparaît complémentaire de l'action du CLDH et de celle de Forum réfugiés.

La première phase du projet REVIV a bénéficié du soutien de l'Agence française de développement, de la Région Occitanie, de la Métropole de Lyon, du Fonds de dotation du Barreau de Lyon et de la générosité des donateurs.

La deuxième phase du projet est soutenue par l'Agence française de développement.

NIGER

► Projet PROMIG

(Promotion et protection des droits des migrants)

Depuis 2021, Forum réfugiés met en œuvre le projet PROMIG en partenariat avec l'association nigérienne Jeunesse enfance migration développement (JMED). L'objectif de cette action est d'appuyer l'engagement de la société civile nigérienne dans la promotion et la protection des droits des migrants, notamment à travers la mise en réseau d'associations nigériennes mobilisées sur ces enjeux.

La mise en œuvre du projet s'est poursuivie en 2022 autour de trois axes : la structuration d'un réseau d'organisations de la société civile (OSC) impliquée dans la défense des droits des migrants ; le renforcement des capacités d'actions de ces OSC ; un plaidoyer pour la promotion d'une politique migratoire respectueuse des droits de l'Homme.

Outre un soutien à JMED dans l'ingénierie du projet, Forum réfugiés a participé à plusieurs rencontres nationales des associations membres du Réseau migration développement droits humains (REMIDDH), qui ont permis de consolider ce réseau émergent et d'impulser un renforcement des capacités des organisations membres.

En parallèle, Forum réfugiés anime un mécanisme de monitoring des violations de droits commises à l'encontre des migrants dans les villes d'Agadez, Niamey, Tahoua et Zinder. Ce dispositif s'appuie sur un outil numérique de collecte de données et des missions de monitoring réalisées dans chacune des villes. Ce travail de monitoring revêt un intérêt particulier pour le REMIDDH puisqu'il permet au réseau de produire de l'information sur la situation des migrants au Niger à laquelle il peut recourir dans ses activités de plaidoyer national. Dans cette optique, les résultats de ces travaux ont été présentés lors d'un atelier de partage entre OSC et autorités publiques. Ce monitoring permet également de repérer des migrants en situation de vulnérabilité nécessitant une assistance sociale, juridique ou judiciaire. Durant l'année 2022, le projet est intervenu sur plusieurs demandes d'assistance sociale.

Enfin, le projet a apporté un soutien financier à 15 organisations nigériennes pour des actions visant à promouvoir et protéger les droits des migrants, ainsi qu'à la réalisation de deux recherches universitaires sur les défis d'une politique migratoire adaptée aux réalités locales et sur les enjeux de l'intégration et de la protection des droits des migrants au Niger.

Le projet PROMIG a bénéficié d'un soutien du Fonds européen de développement, de la Coopération suisse et de l'Agence française de développement.

GUINÉE

► Projet ORMI

(Organisations de la société civile – Migration)

Le projet ORMI, réalisé en partenariat avec RAJ-GUI (Réseau Afrique Jeunesse Guinée), vise à encourager des réponses concertées à la migration des jeunes guinéens, à la fois en Guinée et en France. Initié en octobre 2021, il se traduit notamment en Guinée par l'animation d'un guichet d'information et d'orientation à destination des jeunes dans la ville de Mamou, l'un des épicentres du départ des migrants. Ce guichet informe sur les réalités du parcours migratoire, et propose à chaque jeune – à l'issue d'un entretien individualisé – un accompagnement vers une intégration professionnelle. En 2022, près de 600 jeunes ont été accueillis. Parmi eux, 47 ont pu accéder à un emploi ou à une formation.

En parallèle, 3 caravanes de sensibilisation sur les enjeux liés à la migration ont été organisées dans la ville de Mamou et en périphérie, ainsi qu'une campagne d'information sur les réseaux sociaux.

En France, Forum réfugiés anime un groupe de travail réunissant différents acteurs (collectivités locales, associations, organisations professionnelles) impliqués dans la prise en charge et l'insertion des jeunes migrants guinéens. En 2022, un diagnostic commun concernant les conditions d'accueil de ce public a été conduit. Chaque thématique dégagée sera étudiée afin de trouver des solutions concrètes permettant d'améliorer les conditions de prise en charge des jeunes guinéens. Cette réflexion est alimentée par un travail de documentation mené en Guinée.

Le projet est soutenu par l'Agence française de développement (AFD), la Métropole de Lyon, la Fondation Coallia Stéphane Hessel, la Fondation Tides et la générosité du public.



Remise du prix 2022 fondation Coallia Stéphane Hessel, la cérémonie n'ayant pu se tenir en 2021 du fait du Covid.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

► Projet Utunzaji : accueil des personnes déplacées internes par les communautés locales

En 2021, Forum réfugiés a obtenu un cofinancement de l'Agence française de développement pour le projet Utunzaji, qui souhaite améliorer les capacités de prise en charge des personnes déplacées internes au sein de la communauté locale dans la ville de Beni.

En 2022, des démarches ont été entreprises pour mobiliser les cofinancements nécessaires au démarrage du projet. Faute de résultats, l'action n'a pu débuter. La recherche de ressources se poursuit en 2023. ■



LES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION ET CONSEIL JURIDIQUE

LA MISSION ASILE

Rattachée à l'Adjoint de direction Asile-Plaidoyer auprès de la direction générale, la mission Asile a poursuivi son action transversale d'appui à la qualité des procédures d'accompagnement à la demande d'asile et aux droits afférents. Le soutien juridique et l'expertise ont été fortement sollicités par les équipes du terrain, mais aussi par les directions opérationnelles, le service formation et le centre de santé Essor, ainsi qu'en réponse à des sollicitations externes.

La mission Asile s'est fortement mobilisée pour créer et mettre à jour les outils à disposition des équipes de terrain pour une information complète sur les droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale, publiant notamment trois guides

pratiques d'accompagnement : sur la procédure d'asile devant l'OFPPA et la CNDA, sur la procédure Dublin et sur la demande de titre de séjour concomitante et classique.

Des réunions bimestrielles avec les référents « asile » et « Dublin » de

l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'asile ont continué d'être organisés, permettant de favoriser les échanges et le partage d'expertise entre les chargés d'accompagnement. Le même format de réunion a été créé fin 2022 avec des référents « protection » identifiés au sein des CPH et des programmes relevant de la direction Intégration, afin d'élargir le partage de l'expertise juridique.

La mission Asile est intervenue en renforcement de compétences auprès des équipes, notamment par la relance de l'activité de tutorat à partir du mois de mai 2022 qui a permis à 26 nouveaux salariés de bénéficier d'un accompagnement, individuel ou collectif, à la prise de poste.

La mission Asile a travaillé en étroite collaboration avec la mission Plaidoyer pour identifier les problématiques d'accès aux droits des demandeurs d'asile et les actions à envisager pour y remédier. Elle est aussi venue en appui pour des cas de vulnérabilités spécifiques ou des

difficultés de procédure, par un soutien à l'accompagnement et des interventions auprès des instances de l'asile, et a contribué à l'enquête annuelle sur les victimes de traite des êtres humains conduite par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Une part importante du travail de la mission a porté sur l'accompagnement à la demande d'asile des mineurs non accompagnés (Cf. supra).

Enfin, la coordination des demandes d'accompagnement par un tiers pour les entretiens à l'OFPPRA s'est poursuivie. Le recrutement de nouveaux bénévoles a permis d'assurer dix-neuf accompagnements de demandeurs d'asile particulièrement vulnérables à leur entretien à l'OFPPRA en 2022, en plus de neuf accompagnements assurés par les salariés de l'association – soit vingt-huit au total.

L'INFORMATION JURIDIQUE

Au sein de la mission Asile, la responsable du conseil et de la veille juridiques apporte un appui juridique aux salariés et mène un travail de veille sur les questions liées à l'asile.

L'actualité juridique de 2022 a été marquée par la dématérialisation de procédures capitales dans la vie des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale : la procédure à l'OFPPRA, et celle de la demande de titre de séjour en préfecture. Cette nouveauté a nécessité un appui particulier pour répondre aux difficultés rencontrées par les équipes accompagnant les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale.

L'analyse combinée des dispositions réglementaires, de la jurisprudence et des pratiques institutionnelles a permis de clarifier les modalités de la demande d'asile familiale mise en place par la réforme de 2018 et qui soulevait encore de nombreuses questions, s'agissant notamment de la demande d'asile des enfants mineurs accompagnants. Le 4 mars 2022, face aux mouvements de population fuyant les combats en Ukraine, les États-membres de l'Union européenne ont décidé d'activer, pour la première fois depuis son adoption en juillet 2001, le mécanisme de la protection temporaire. Le régime juridique de celle-ci et ses effets en France ont dû être clarifiés et explicités. Enfin, de nouvelles décisions juridictionnelles notables sont intervenues, venant éclairer l'analyse du besoin de protection des ressortissants afghans, préciser le cadre des hypothèses de refus ou de fin du bénéfice de la protection internationale, affiner l'identification des bénéficiaires de la réunification familiale, ou renforcer la protection des mineurs non accompagnés.

L'information juridique est analysée et transmise aux équipes par plusieurs supports et moyens, qu'il s'agisse de documents écrits

Quelques chiffres

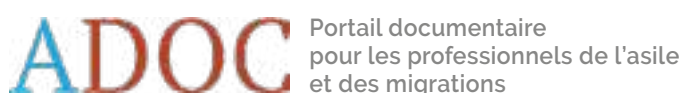
10 bulletins et **8** notes de veille réglementaire,
613 conseils juridiques délivrés

ou d'échanges dans le cadre de réunions transversales. En 2022, dix bulletins de veille réglementaire ont été diffusés, présentant les évolutions juridiques essentielles concernant le droit d'asile et les sujets connexes intéressant nos domaines d'action. Mensuel, ce bulletin propose un résumé, une analyse, des repères et des liens utiles. La section « réponses aux questions », alimentée grâce aux sollicitations des salariés, offre un lien direct avec les questionnements rencontrés sur le terrain. Huit notes de veille ont été diffusées sur des sujets d'actualité nécessitant un traitement immédiat ou plus complet.

L'année 2022 a vu la mise en place d'un portail documentaire créé en collaboration avec le centre de documentation Floribert Chebeya et qui offre un accès à une importante documentation juridique et géopolitique, mise à jour en continu. La responsable du conseil et de la veille juridiques a par ailleurs apporté des réponses à 613 sollicitations sur la demande d'asile et les droits connexes, dont 565 adressées en interne par les équipes du terrain ou du siège : 455 d'entre elles concernaient un questionnement juridique, 148 la pratique de l'accompagnement. La permanence téléphonique hebdomadaire a permis de répondre à 48 sollicitations extérieures. Enfin, 17 fiches de signalement réglementaire ont été traitées, en réponse à des situations complexes rencontrées par les équipes d'accompagnement.

L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION GÉOPOLITIQUES

Innovation et proximité au programme pour le centre de documentation en 2022 avec la mise en ligne du portail ADOC, une refonte des fiches pays et des bulletins géopolitiques, mais également des présentations des prestations du centre auprès des équipes, l'envoi de lettres d'actualités et bulletins des acquisitions, et toujours des conférences-partage en ligne qui rencontrent beaucoup de succès.



L'année 2022 a été marquée par la réalisation et la mise en ligne du portail ADOC. Un travail très important a été accompli avec le prestataire pour réaliser un outil pratique, à destination des professionnels accompagnant des demandeurs d'asile et réfugiés, pour leur permettre d'accéder à des informations fiables, vérifiées et organisées en thématiques (droit, informations pays d'origine, santé, intégration, vulnérabilités). Le portail ADOC est animé et alimenté quotidiennement (entre 100 et 300 documents intégrés chaque semaine). Des présentations du portail sont proposées aux salariés présents aux formations, ou en ligne lors de réunions d'équipes. La lettre « ADOC-ACTUS » est envoyée tous les 2 mois.

Les premiers retours sur ADOC de la part des salariés sont très positifs : « ADOC, c'est de l'information spécifique à nos métiers, vérifiée et mise à jour en un seul endroit » ; « c'est un portail unique, en ce sens qu'il regroupe toutes les infos utiles à notre activité (IPO, JP, réglementation, documents internes comme les

LES CONFÉRENCES « PARTAGE ET EXPERTISE »

Le centre de documentation de Forum réfugiés organise chaque année des conférences-débats en accès libre sur des questions géopolitiques et relatives au droit d'asile. 4 conférences-partage ont été diffusées en ligne en 2022, auxquelles ont assisté plus de 655 personnes : elles ont réuni les expertises d'universitaires, d'avocats, de spécialistes de l'asile et des pays d'origine, avec pour la première fois le témoignage d'une défenseuse des droits humains venant de Turquie.

Quelques chiffres

49 revues de presse internationales
 101 nouvelles acquisitions 6 fiches pays
 16 visites et 243 emprunts 78 nouvelles adhésions
 2 003 références d'ouvrages.
 Plus de 24 880 documents disponibles sur ADOC
 et 655 participants aux conférences partage.

différents guides...), contrairement aux autres portails (Refworld, ecoi) qui n'abordent qu'un seul thème » ; « à chaque fois que j'ai besoin de faire des recherches concernant mes dossiers, je trouve des informations utiles sur le Portail ADOC » ; « le portail nous permet d'avoir une vision centrale des IPO et en ce sens nous permet d'avancer nos recherches. »²

En 2022, le centre de documentation a accueilli de nombreux visiteurs et participants aux formations. Chaque formation a donné l'occasion de préparer des tables thématiques pour proposer des collections en lien avec les sujets de formation mais également de faire une présentation orale des services et de l'offre documentaire.

101 acquisitions ont enrichi le fonds, avec un accent mis en particulier cette année sur l'interculturalité et la santé mentale. 49 revues de presse internationales hebdomadaires et 6 bulletins d'informations géopolitiques ont été envoyés à tous les salariés pour fournir une information fiable et actualisée sur les pays d'origine. Six fiches pays ont été réalisées ou actualisées, avec un nouveau format pour faciliter la lecture des informations, sur l'Ukraine, l'Erythrée, la Somalie, l'Arménie et le Bangladesh. Les documentalistes ont répondu à 65 sollicitations de salariés sur des dossiers spécifiques.

Les sujets ont été :

- Soudan : quelle sortie de crise(s) face à un imbroglio politique et une impasse économique ?
- Turquie : pays d'accueil / pays de répression : les paradoxes du régime islamo-nationaliste
- L'Ukraine, un pays à (mieux) découvrir
- Guinée : entre transition incertaine, répression de la dissidence et persistance de l'exil

2 - Extraits de réponses d'un sondage envoyé le 20/12/2022 à plusieurs salariés qui utilisent régulièrement ADOC.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS



Forum réfugiés propose aux professionnels et aux bénévoles qui accompagnent les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes migrantes, des formations dans différents champs de compétence : réglementation du droit d'asile et droit des étrangers, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité.

En 2022, le centre de formation a mis en ligne un nouveau site internet dédié à la formation, www.formationforumrefugies.org qui présente sous forme de 61 fiches formations, une offre

actualisée. Il permet de déposer des demandes de devis en ligne, de s'inscrire aux planifications inter organismes, de poser des questions et être recontacté.

Cette année encore la qualité des formations et des formateurs (tous experts disposant d'une expérience terrain) a été plébiscitée, et ainsi pour la dixième année consécutive, un contrat de formation à l'accueil des récits de souffrance des officiers de l'Ofpra a été renouvelé. ■



Le centre de formation a proposé à travers **200** formations, à plus de **2 200** salariés d'associations de toute la France, de développer et confronter leurs connaissances à l'aide d'une pédagogie adaptée, alliant apports théoriques, échanges pratiques, étude de cas et partages d'expériences. L'enquête de satisfaction 2022 fait apparaître un taux de satisfaction globale de **90%** (75% très satisfaits) ; l'organisation, le contenu et la pédagogie des formations sont déclarés satisfaisants et très satisfaisants par plus de **93%** des répondants.



LE PLAIDOYER ET LA SENSIBILISATION

Le travail de terrain et la production des services ressources ont permis à Forum réfugiés de développer une expertise reconnue depuis de nombreuses années. L'association est régulièrement auditionnée par les représentants des institutions aux niveaux local, national et européen, et mène des actions de communication et de sensibilisation du grand public tout au long de l'année.

LE PLAIDOYER EN FRANCE

La crise ukrainienne et la mise en place d'un nouveau cadre juridique (la protection temporaire) pour les personnes fuyant le pays a donné lieu à un important travail de veille et d'analyse à partir de mars 2022. L'année 2022 a également été marquée par les élections présidentielles et législatives, lors desquelles Forum réfugiés a suivi les débats relatifs à l'asile et à l'immigration et formulé des propositions aux candidats. Un comparatif des programmes a également été élaboré afin d'analyser pour chaque enjeu (entrée, séjour, éloignement, asile) les projets des candidats à l'élection présidentielle.

Au second semestre, l'association a suivi les discussions autour d'un nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration, commenté l'analyse des dispositions rendues publiques, et participé aux concertations organisées par les autorités.

Comme chaque année, l'activité de plaidoyer à l'automne s'est concentrée sur le suivi du projet de loi de finances, à travers une

analyse des crédits prévus, la publication d'une note de positionnement et des échanges avec les parlementaires.

Les positions de l'association ont été portées au cours de rencontres avec des acteurs des droits fondamentaux et lors d'interventions publiques. La mission plaidoyer a participé à l'élaboration de documents d'information et de sensibilisation sur le droit d'asile, en lien avec le service communication.

LES PUBLICATIONS

► 22^{ème} État des lieux de l'asile en France et en Europe

La 22^{ème} édition du rapport annuel s'est inscrite dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de Forum réfugiés. L'introduction retrace l'histoire de l'association et évoque au long de l'ouvrage ses actions pendant quatre décennies. S'attachant aux faits et aux thèmes les plus significatifs, le rapport décrit et analyse, comme chaque année, les modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui sont affectés à cet accueil et le niveau de protection qui leur est accordé. Il propose également un aperçu de la situation géopolitique de certaines régions du monde d'où sont originaires un nombre important de demandeurs d'asile. Le premier chapitre est consacré à l'asile dans le monde, le deuxième à l'asile en Europe, le troisième à l'asile en France ; le quatrième analyse les opérations spéciales d'accueil des Afghans et des Ukrainiens.

Le rapport, qui intègre les contributions de trente-deux experts, constitue un outil d'information et de travail indispensable pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé à la question de l'asile et de la protection des réfugiés. Il a été remis gratuitement à plusieurs acteurs de l'asile grâce au financement par le fonds européen FAMI. Il est également en vente par correspondance et en librairie à Lyon et à Paris.





► Le rapport annuel sur les centres et locaux de rétention

Le rapport sur la rétention administrative pour l'année 2021 a été publié le 17 mars 2022. La seconde partie, qui complète une analyse reposant sur les données de chacun des vingt-trois centres de rétention administrative (CRA) a été publiée le 14 septembre 2022. Le rapport est coédité depuis douze ans par les associations intervenant en CRA (Forum réfugiés, France terre d'asile, Groupe SOS Solidarité, La Cimade et Solidarité Mayotte).

Le rapport 2021 met en lumière le défaut de discernement constaté dans de nombreuses décisions de placement en rétention, l'insuffisante protection de la santé des personnes retenues dans le contexte de la crise sanitaire, ou encore un allongement de la durée de rétention souvent inutile, dès lors que l'immense majorité des éloignements ont lieu au cours des trente premiers jours. Plus généralement, les associations constatent que « le primat de l'enfermement peut conduire au non-respect des droits des personnes ».

PLAIDOYER EUROPÉEN ET INTERNATIONAL : LE TRAVAIL EN RÉSEAU, LES PROJETS

En 2022, Forum réfugiés a poursuivi ses activités de plaidoyer européen à travers un travail de veille, d'analyse, de développement de réseaux et de diffusion d'expertise auprès des institutions européennes et des représentants français en charge des questions européennes.

Forum réfugiés a notamment, avec une coalition de plus de 75 organisations, appelé les gouvernements européens et l'Union européenne à accorder tous les droits et le soutien dû aux réfugiés apatrides ; appelé l'Union européenne, avec 23 autres associations, à accueillir de manière égalitaire tous les réfugiés et à soutenir la société civile suite à la crise des réfugiés ukrainiens ; exhorté les États membres de l'Union européenne à ne pas adopter la proposition de règlement visant à faire face aux situations d'instrumentalisation dans le domaine de la migration et de l'asile, qui menaçait les droits des réfugiés tout comme le régime d'asile européen commun. Ce dernier appel fut un succès, puisque la proposition a été abandonnée.

De plus, dans la continuité du Forum mondial sur les réfugiés, l'association a participé, comme l'année passée, à des réunions de suivi organisées par le HCR sur la mise en œuvre des engagements en matière de réinstallation et de voies complémentaires légales et sûres, et a participé à la réunion de hauts responsables visant à faire le suivi des engagements pris. L'association a aussi coordonné la participation des associations françaises à la conférence annuelle tripartite sur la réinstallation qui s'est déroulée en juin 2022.

► ECRE

Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE / ECRE) est un réseau de 110 organisations réparties dans quarante pays, qui a pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe.

ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres.

Membre actif du réseau depuis 1997, Forum réfugiés a contribué aux activités de plaidoyer auprès des institutions européennes tout au long de l'année 2022, en participant aux réunions des groupes de travail et par l'envoi de contributions. ECRE a notamment poursuivi les activités de plaidoyer dans le cadre des négociations sur le Pacte européen sur la migration et l'asile. Il a pris position contre la proposition de règlement sur l'instrumentalisation des migrants, et a invité les États membres de l'Union européenne à s'impliquer davantage dans la réinstallation des réfugiés.

► Le projet AIDA

Depuis le 1er septembre 2012, Forum réfugiés est partenaire du projet européen AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE. Ce dernier a permis la création d'une base de données comparative régulièrement mise à jour sur le droit d'asile, et sa mise en œuvre dans plusieurs pays européens membres ou non de l'Union européenne.

Vingt-trois pays sont couverts par le projet : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Forum réfugiés rédige et met à jour le rapport sur la France. Cette base de données, qui permet d'appuyer les activités de plaidoyer aux niveaux national et européen, sert de référence pour les juridictions européennes et nationales.

En 2022, la base de données a été consultée 842 877 fois, et a été citée dans 1 400 décisions de justice, 160 documents de plaidoyer et au moins 82 fois dans les médias.

► Le Réseau européen sur l'apatridie

Depuis 2012, Forum réfugiés participe aux activités du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness - ENS), dont il est membre depuis 2014. Fort de 180 membres dans quarante-et-un pays, l'ENS sensibilise le public et les décideurs au phénomène de l'apatridie, et développe des activités de plaidoyer et de formation.

Depuis 2017, le réseau administre un outil en ligne d'évaluation, au regard des normes internationales, des politiques des États européens sur l'apatridie. En 2022, Forum réfugiés a mis à jour l'outil sur les politiques françaises et, le 29 mars, a publié un guide qui aide à identifier, accompagner et orienter les personnes exposées au risque d'apatridie, et qui a été élaboré avec l'aide de l'ENS.

► La contribution aux travaux des agences et institutions européennes

Forum réfugiés est membre de la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) et du

Forum consultatif de l'Agence européenne pour l'asile (AUEA). À ce titre, l'association répond aux consultations de ces agences sur leurs activités relatives à la migration et à l'asile. En 2022, Forum réfugiés a notamment apporté ses commentaires sur le projet de guide pour les tuteurs de mineurs non-accompagnés d'Ukraine de la FRA, et apporté des éléments relatifs à la France au rapport sur l'asile et aux mises à jour périodiques sur la vulnérabilité de l'Agence européenne. Par ailleurs, l'association a participé en novembre 2022 à la première réunion du Forum consultatif et à la réunion annuelle du forum sur la vulnérabilité de l'agence européenne.

Forum réfugiés est également membre de la Plateforme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, organisé par la Commission européenne depuis 2013, qui réunit plus d'une centaine d'organisations de la société civile. Il s'agit d'un lieu d'échange d'expériences et d'idées pour la lutte contre la traite des êtres humains et la prise en charge des victimes. En octobre 2022, l'association a participé à une réunion de la plateforme avec le Réseau européen des rapporteurs nationaux.

FORUM RÉFUGIÉS DANS LES MÉDIAS

En 2022, Forum réfugiés a publié dix-neuf communiqués de presse portant notamment sur l'accueil des réfugiés ukrainiens et la protection temporaire, la situation dans les centres et locaux de rétention administrative, la journée mondiale des réfugiés, la célébration du 40^{ème} anniversaire de Forum réfugiés, l'évolution du nom et du logo de l'association, la publication de *L'État des lieux 2022 de l'asile en France et en Europe*, la Nuit de la solidarité internationale, la semaine de l'intégration, les couloirs universitaires, le budget asile 2023 et la création de places d'hébergement.

L'activité de l'association a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des médias. Parmi les sujets les plus couverts : les événements et célébrations (les 40 ans de l'association, les expositions des *Portraits d'Exil*, la marche des parapluies à Lyon et à Clermont-Ferrand, la Nuit de la solidarité internationale, les journées portes ouvertes et la semaine de l'intégration), la situation en centres de rétention administrative, l'accompagnement des réfugiés d'Ukraine, la situation des mineurs étrangers non accompagnés, les conditions d'accueil et d'intégration en zone rurale, l'accueil des rescapés de l'*Ocean Viking*.

On recense au total :

- **162 articles** dont 116 dans la presse régionale et 46 dans la presse quotidienne nationale et internationale ;
- **10 reportages et émissions** diffusés sur les chaînes de télévision régionales, nationales et européennes ;
- **14 interviews et émissions** diffusées sur les radios locales et nationales.

De nombreux articles ont également été relayés sur internet (blogs, sites d'actualité, réseaux sociaux, etc.)

LES OUTILS DE COMMUNICATION

11 numéros de la lettre d'information électronique (n°79 à n°89) sont parus en 2022. Ce support diffuse à plus de 4 300 destinataires une information régulière sur les sujets de l'asile, de l'intégration et de la rétention, et sur les actualités de l'association.

L'association a publié le 20 juin 2022 la **22^{ème} édition de son rapport annuel « L'asile en France et en Europe »**, préfacée par le romancier, poète et dramaturge Erri De Luca. La parution du rapport en 900 exemplaires a été relayée par une campagne de communication en ligne.

Le **site internet** de l'association enregistre toujours une forte activité. En 2022, le site a été consulté par 180 000 utilisateurs distincts (-4% par rapport à 2021), soit 385 000 sessions ouvertes (+19%) et 646 000 pages consultées (-26%).

La communication sur les réseaux sociaux s'est encore développée grâce, notamment, aux publications et aux campagnes publiées régulièrement. L'année 2022 marquait les 40 ans de l'association et de nombreux événements furent organisés à cette occasion (Nuit de la solidarité internationale, expositions, etc.). Ces événements, largement relayés, ont contribué à renforcer notre présence et notre impact en ligne.

En 2022, Forum réfugiés a atteint plus de 17 000 abonnés sur **LinkedIn** (+40%), 8 100 sur **Facebook** (+16%), 3 800 sur **Twitter** (+5%), 1 600 sur **Instagram** (+23%) et 1 100 sur **Youtube** (+54%).

Un nouveau logo ... pour marquer 40 ans d'histoire et d'actions



En 2022, Forum réfugiés célébrait le quarantième anniversaire de sa création et les dix ans de la fusion entre Forum réfugiés et le *Cosi-promouvoir et défendre les droits*. Pour marquer cette étape, Forum réfugiés a simplifié son nom et changé de logo, qui inclut la signature « Agir en France et à l'international », en référence à l'activité internationale portée pendant vingt ans par le *Cosi* et poursuivie jusqu'à ce jour.

Après deux années de réflexion et d'échanges entre les équipes et le Conseil d'administration, l'association a formalisé en 2021 son **projet associatif**, symbolisé en 2022 dans une **nouvelle image**, aboutissement d'un travail collaboratif mené avec l'agence *Alteriade*.



Dans le cadre de ce quarantième anniversaire, l'association a mené de nombreuses opérations de sensibilisation et organisé de grands événements, pour continuer d'alerter sur la situation des exilés et sur la nécessité de protéger et d'assurer le respect des droits et la dignité des personnes.



ÉVÉNEMENTS ET SENSIBILISATION

L'année 2022 marquait le 40^{ème} anniversaire de Forum réfugiés. À cette occasion, l'association a organisé une série d'événements pour réaffirmer son engagement, en France comme à l'international, pour protéger, accompagner et défendre les personnes qui fuient les guerres et la persécution.

SEMAINE DU RÉFUGIÉ

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, Forum réfugiés a organisé, pour la 18^{ème} fois à Lyon et la seconde à Clermont-Ferrand, la « Marche des parapluies ». Après un contexte sanitaire difficile lors des deux éditions précédentes, près de mille personnes se sont réunies à Lyon, Villeurbanne et Clermont-Ferrand, malgré les fortes chaleurs.

À LYON ET VILLEURBANNE

Le 20 juin à Lyon et Villeurbanne, de nombreux élus, représentants d'associations et habitants de la métropole ont déambulé aux côtés des personnes exilées pour exprimer leur soutien avec celles et ceux qui ont dû fuir leur pays d'origine en raison des conflits armés et des persécutions. La traditionnelle marche des parapluies, qui reliait pour la première fois Lyon à Villeurbanne, a quitté la Place Jules Ferry en fin de journée, peu après le témoignage poignant d'Atifa, réfugiée afghane ayant dû quitter son pays en août 2021 avec sa troupe de théâtre suite à la prise de Kaboul par les talibans. Sur la Place du docteur Lazare Goujon (Villeurbanne), destination du cortège, de nombreuses animations ont démarré après de nouvelles prises de parole et le témoignage vibrant d'Olga, réfugiée chilienne arrivée en France il y a plus de 40 ans.





Le 20 juin eut également lieu le vernissage de l'exposition Portraits d'Exil de l'artiste plasticienne Catherine Van den Steen, présentée jusqu'au 29 juillet dans l'Hôtel de Ville dans le cadre de « Villeurbanne, capitale française de la culture ».

▶ À CLERMONT-FERRAND

Forum réfugiés a organisé le 20 juin sa deuxième édition de la Marche des parapluies dans le Puy-de-Dôme, en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand et les autres associations impliquées dans l'accueil des réfugiés. La marche des parapluies a pris naissance sur la Place de Jaude, où des activités de sensibilisation s'étaient déroulées tout l'après-midi. Après les prises de parole et le témoignage de réfugiés originaires d'Afghanistan, d'Ukraine et de la République centrafricaine, le cortège a déambulé dans les rues de la capitale auvergnate jusqu'au jardin Lecoq, pour un temps convivial et musical.

▶ LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS A ÉGALEMENT ÉTÉ CÉLÉBRÉE :

- Le 16/06, dans **le Rhône** : journée portes ouvertes du Centre d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile (CADA) de Vaulx-en-Velin avec les personnes hébergées.
- Le 18/06, dans **le Tarn-et-Garonne** : animations et découverte du parcours d'exil avec les équipes du programme d'intégration Accelair en Occitanie, dans le parc de la délégation Quercy du Secours Catholique, à Montauban.
- Le 20/06, dans **les Bouches-du-Rhône** : journée portes ouvertes du Centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) de Septèmes-Vallons et participation à un débat « Asile et migration en Europe : avancées et défis » organisé par le Bureau du Parlement européen à la bibliothèque Alcazar de Marseille.
- Le 22/06, dans **le Var** : journée portes ouvertes du Centre d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile (CADA) de Lorgues.
- Le 22/06, en **Haute-Garonne** : journée conviviale et festive organisée par l'équipe d'Accelair 31, à Toulouse.



Le 22 juin, le Centre provisoire d'hébergement (CPH) du Rhône célébrait ses 40 années d'existence en ouvrant ses portes au public. Les visiteurs ont découvert une exposition de photographies réalisée avec les résidents du CPH, écouté des témoignages et pris part aux animations. L'équipe du centre a présenté l'histoire du tout premier dispositif ouvert par Forum réfugiés – alors Comité rhodanien d'accueil des réfugiés et de défense du droit d'asile.



► CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN LIGNE

Du 13 au 20 juin, Forum réfugiés a abordé chaque jour une thématique différente sur les réseaux sociaux pour déconstruire les idées reçues sur la migration et sur l'asile en France, en Europe et dans le monde, à travers des témoignages vidéo, des chiffres et données clés, et des recommandations culturelles.

Le 17 juin, Forum réfugiés a organisé une **visio-conférence pour présenter la 22^{ème} édition de L'État des lieux de l'asile en France et en Europe**. La conférence a été suivie en direct sur YouTube et sur les réseaux sociaux.

NUIT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Forum réfugiés et Handicap International se sont associés pour célébrer ensemble leur 40^{ème} anniversaire en organisant un grand concert solidaire le **31 juillet 2022** au **Théâtre romain de Fourvière à Lyon**.

Cette Nuit a alterné prises de parole, chansons et musique devant 1 200 spectateurs. Élus et représentants ont pris la parole pour affirmer leur soutien aux actions des deux associations, et plusieurs artistes de renom se sont succédé sur scène, dont Irène Jacob - marraine de la soirée -,



Karimouche, Irma, Sanseverino, Terrenoire et Agoria. Deux réfugiées originaires d'Afghanistan et d'Ukraine ont témoigné de la violence et des conséquences de la guerre et de la persécution dans leur pays, et partagé leur espoir pour l'avenir. La présence de tous - intervenants, artistes, salariés des deux ONG, bénévoles et public - a participé à la réussite de cet événement haut en couleurs et riche en émotions. ■

Forum réfugiés remercie l'ensemble des partenaires de cet événement : Handicap International, Lit up, les Nuits de Fourvière, l'Institut Lumière, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Keolis-Sytral, le Barreau de Lyon, les sociétés Altios, Nowteam, Up, Axa, ISM, Tercio et Routin, la Caisse d'Épargne, la Fondation Chanel, M Radio, Espace Group, France télévision, Arkuchi, Fill up média, Tribune de Lyon, Phare fm, Phénix, Ninkasi, Mame, La Petite Syrienne, Mob Hôtel, et l'ensemble des donateurs !



EXPOSITION DES PORTRAITS D'EXIL

Plusieurs expositions de l'œuvre *Portraits d'Exil*, réalisée par Catherine Van den Steen en collaboration avec Forum réfugiés, ont été programmées au cours de l'année 2022 :

- Du 14 au 22 janvier dans l'Atrium de l'Hôtel de Ville de Lyon ;
- Du 20 juin au 29 juillet dans l'Hôtel de Ville de Villeurbanne dans le cadre de « Villeurbanne, capitale française de la culture » ;
- Le 31 juillet au théâtre romain de Fourvière dans le cadre de la Nuit de la solidarité internationale.

CONFÉRENCES ET WEBINAIRES

► CONFÉRENCE « La bienveillance dans les relations internationales, inspiration et levier d'action des réfugiés ? »

Cette conférence, organisée le 2 juin 2022 à la suite de l'Assemblée générale de Forum réfugiés, était animée par Frédéric RAMEL, professeur des universités, directeur du département de Sciences politiques de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po).

► WEBINAIRE « Guide d'identification, d'accompagnement et d'orientation des personnes exposées au risque d'apatridie »

Forum réfugiés a organisé le 29 mars 2022 un webinaire de présentation de ce nouveau guide élaboré dans le cadre d'un partenariat avec le Réseau européen sur l'apatridie et du projet Stateless Journeys financé par Comic Relief.

► WEBINAIRE « La situation dans les centres de rétention administrative en France »

Fortes de leur travail quotidien d'accompagnement juridique des personnes étrangères dans les centres de rétention administrative (CRA), l'ASSFAM-Groupe SOS solidarités, Forum réfugiés, France terre d'asile, La Cimade et Solidarité Mayotte ont présenté leurs analyses le 17 mars à l'occasion de la sortie de leur rapport conjoint.



SEMAINE DE L'INTÉGRATION ET SEMAINE DE L'HOSPITALITÉ

Forum réfugiés a organisé ou participé à plusieurs actions de la semaine nationale de l'Intégration, initiée par la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes, et de la semaine de l'Hospitalité co-organisée par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne.



► DANS L'ALLIER

Le 17 octobre, l'OCADI - Organisation et coordination des Acteurs de l'Intégration - dont Forum réfugiés fait partie, a organisé une table ronde et des ateliers autour des processus d'intégration des étrangers primo-arrivants à la MJC de Montluçon, puis, le 18 octobre, une exposition et un ciné-débat avec la projection du film LIMBO.

► DANS LE CANTAL

Le 20 octobre au théâtre d'Aurillac, la préfecture du Cantal a organisé une soirée sur les populations en

provenance d'Ukraine, avec l'ensemble des acteurs mobilisés dans leur accueil : projection d'un film, témoignages et exposition photos.

DANS LE PUY-DE-DÔME

Le 18 octobre, le Programme régional d'intégration des réfugiés (PRIR 63) géré par Forum réfugiés est intervenu lors de l'événement «emploi» organisé par la préfecture, en présence de plusieurs bénéficiaires d'une protection internationale.



Le 20 octobre, le PRIR 63 a participé à un rallye de l'intégration citoyenne organisé par Unis-Cité.

DANS LE RHÔNE

Le 18 octobre, Forum réfugiés a participé à la 5^{ème} conférence régionale des acteurs de l'intégration, organisée par la Préfecture de région.

Du 15 au 23 octobre, 20 réfugiés accompagnés par les programmes Accelair 69 et PRIR 63 ont intégré l'équipe des bénévoles du Festival Lumière à Lyon.



EN HAUTE-GARONNE

Le 18 octobre, le programme ACCELAIR 31 a organisé avec la DDETS, en présence de réfugiés, un atelier de sensibilisation à l'installation en milieu semi-rural.

Le 20 octobre à Toulouse, à la direction territoriale de l'OFII, Accelair 31 a participé à une table ronde sur le logement des réfugiés.

AUTRES ÉVÉNEMENTS EN PARTENARIAT

Forum réfugiés est intervenu, par les voix de son directeur général, de la mission plaidoyer, du service communication et d'autres représentants de l'association, dans plusieurs colloques et journées professionnelles. L'association a par ailleurs été organisatrice ou partenaire d'événements de sensibilisation sur l'enjeu de la protection internationale des réfugiés :

- **Des interventions auprès du grand public et d'étudiants :** Vingt interventions devant des élèves du collège Lestonnac et du Lycée Lamache autour du jeu Dans les pas d'un réfugié (Lyon) ; Forum des associations de l'Université Catholique de Lyon (UCLY) ; Journée d'étude « Femmes et droit d'asile » (Université Lyon 2) ; Conférence JRS « l'accueil des migrants » (Espace Saint-Ignace, Lyon 2^{ème}) ; Fête Oxygen (quartier des Brosses, Villeurbanne) ; festival 6^{ème} continent (Lyon) ; Dialogues en Humanité (parc de la Tête d'Or, Lyon) ; Mobilisation pour l'Ukraine - temps d'échange et de débat (UCLY, Lyon) ; Festival des solidarités internationales (Hôtel de Ville de Lyon) ; Séminaire des métiers (Sciences Po Lyon) ; Marché de Noël (Villeurbanne).
- **Des événements culturels et commémoratifs :** Projection-débat du film « l'Empire du silence » à Décines-Charpieu (69), du film « 9 jours à Raqqa » à Vénissieux (69) et du film « Tori et Lokita » à Saint-Bel (69) ; Journée interculturelle à Saint-Flour (Cantal) ; Soirée de solidarité du cirque Médrano (Lyon).
- **Des débats et journées professionnelles :** Meeting du Pacte du Pouvoir de Vivre à Vaulx-en-Velin (Rhône) ; Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme au Palais de l'Élysée ; Journée portes ouvertes de l'OFPPA (Fontenay-sous-Bois, Val-de-Marne) ; Séminaire sur la prise en charge en santé mentale des publics migrants (Toulon, Var).
- **Inaugurations de dispositifs gérés par Forum réfugiés :** Inauguration des nouveaux locaux de la Structure de premier accueil de Nice – SPADA (Alpes-Maritimes) ; Ouverture de l'annexe du centre de Transit à Lyon 5^{ème}. ■

Les moyens

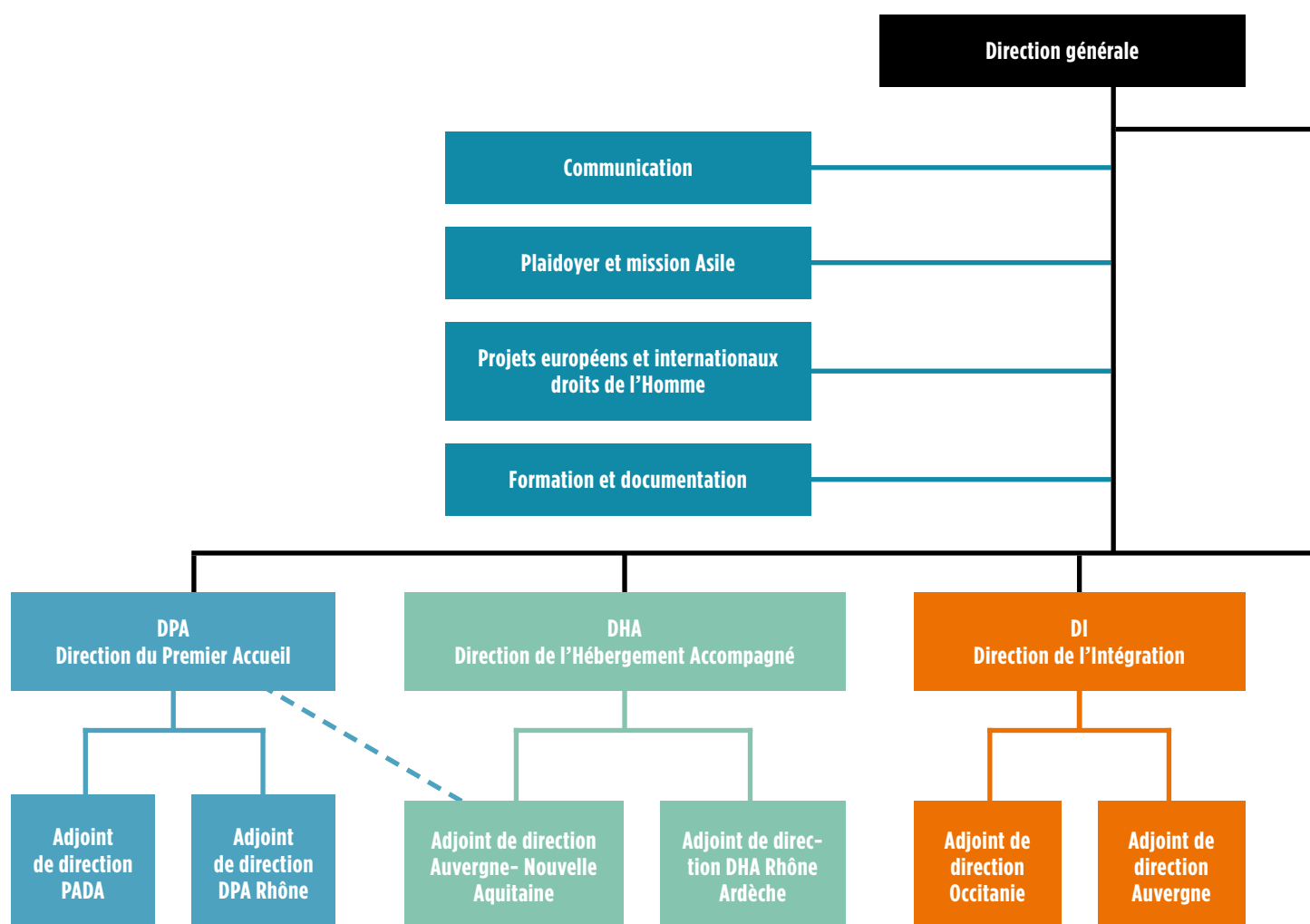


LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANISATION

La mise en œuvre des actions de Forum réfugiés s'effectue au sein de directions, services et missions opérationnels ou support. L'organisation générale est restée stable, sans changement majeur dans l'organigramme.

Organigramme des directions (31/12/2022)



Les activités de Forum réfugiés s'articulent autour de six pôles :

► **La direction du premier accueil (DPA)** pilote les structures de premier accueil, les centres d'hébergement de première intention des demandeurs d'asile (CAES, centre de transit HUDA, Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés - CMAE). La directrice s'appuie sur trois adjoints de direction, l'un chargé des dispositifs d'hébergement du Rhône, l'autre de l'activité des structures de premier accueil (SPADA) déployées à Lyon, Clermont-Ferrand, Marseille, Nice et Toulon et le dernier en charge du CAES et de l'HUDA dans le département du Puy-de-Dôme. **175 salariés**

► **La direction de l'hébergement accompagné (DHA)** coordonne les centres d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés (CADA, HUDA et CPH) et fournit un appui territorial aux programmes d'intégration. Le directeur s'appuie sur deux sous-directions : Rhône-Ardèche et Auvergne-Limousin. **157 salariés**

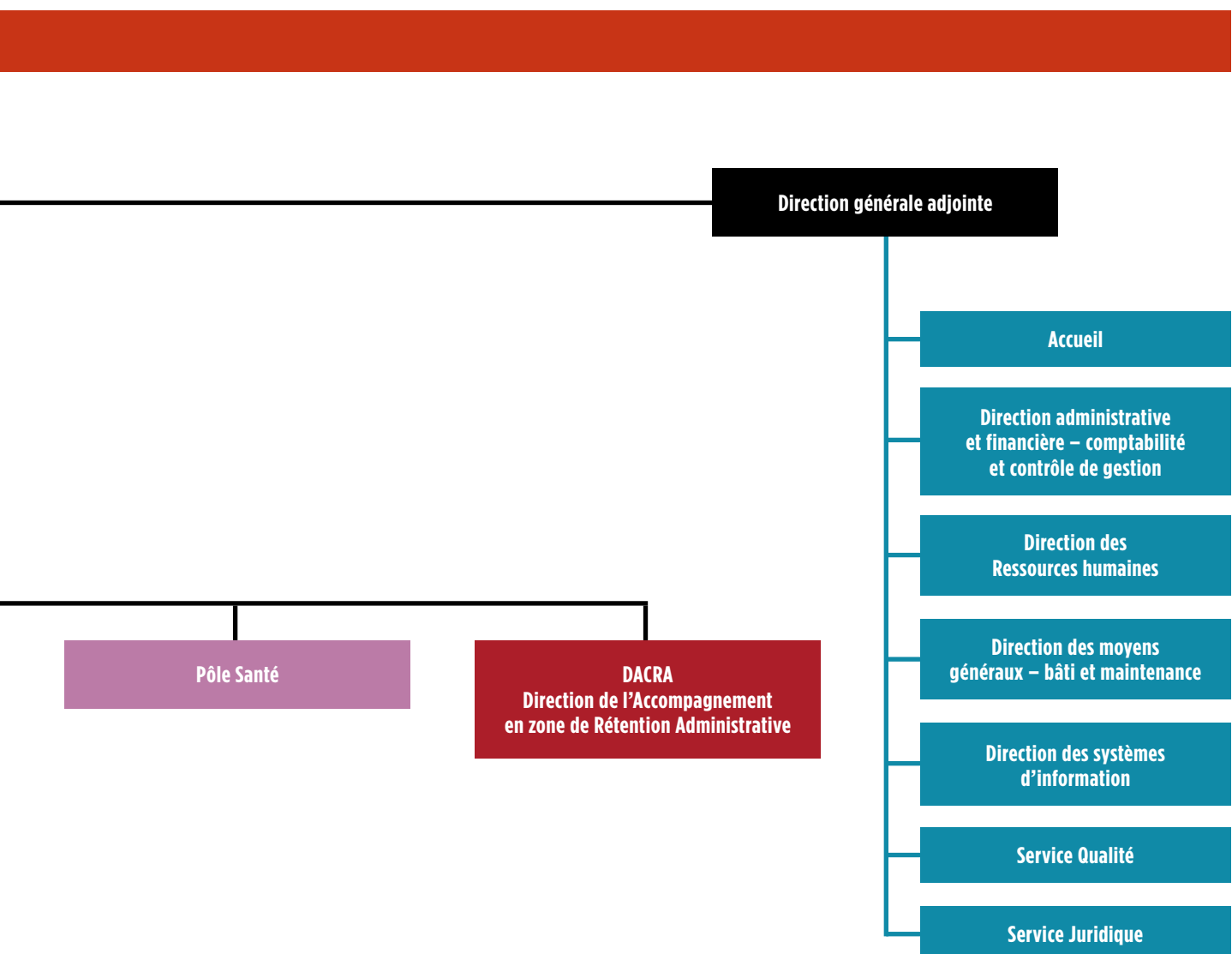
► **La direction de l'intégration (DI)** met en œuvre les programmes d'accompagnement des réfugiés dans l'accès au logement, à la formation et à l'emploi. Elle coordonne également les programmes de réinstallation mis

en œuvre dans les territoires. Par ailleurs, elle apporte un support métier transversal aux équipes des centres d'hébergement. Depuis 2020, deux postes d'adjoint de direction ont été créés, l'un au siège, dédié au PRIR (Auvergne), l'autre en Occitanie. **122 salariés**

► **La direction de l'accompagnement juridique en rétention (DACRA)** conduit dans sept centres de rétention administrative (Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan, Sète et 2 à Lyon) une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues, ainsi qu'une mission d'assistance juridique aux étrangers placés en zone d'attente. **25 salariés**

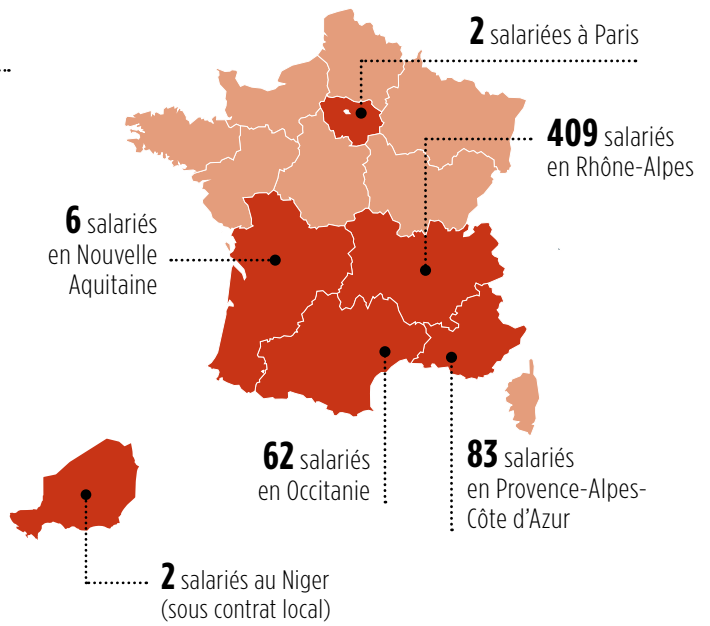
► **La direction générale** pilote les missions Communication, Plaidoyer (Lyon, Paris) et Asile, le Pôle Santé, les Projets européens et internationaux et le service Formation et Documentation. **41 salariés (plus 2 employés locaux au Niger)**

► **La direction générale adjointe** pilote les fonctions support (administration, comptabilité, gestion, moyens généraux, ressources humaines, qualité, systèmes d'information). **42 salariés**



LES SALARIÉS

562 salariés au 31 décembre 2022 (526 au 31 décembre 2021)
plus **2** salariés en contrat local à Niamey (Niger).

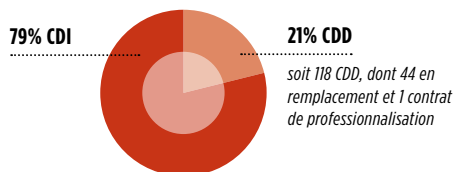


Moyenne d'âge : 38 ans
Ancienneté moyenne : 3,4 ans

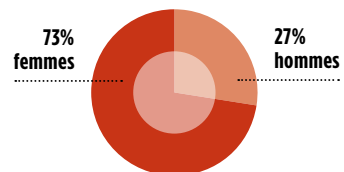
Tranches d'âge



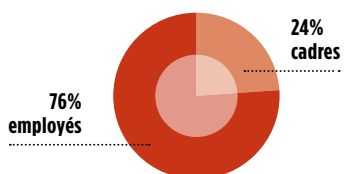
Répartition par type de contrat



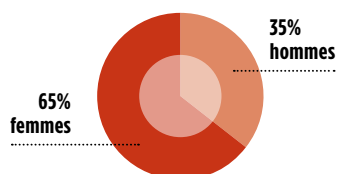
Répartition hommes / femmes



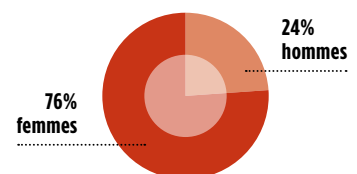
Répartition par catégorie socio-professionnelle



Répartition hommes / femmes chez les cadres



Répartition hommes / femmes chez les employés



Répartition par catégorie d'emploi					
Postes, dont :	Opérationnels terrain	% dans effectif total	Postes, dont :	Support siège	% dans effectif total
- Chargés accompagnement	210	37,4%	- Direction / Adjoint direction	15	2,7%
- Chefs de service et adjoints	50	8,9%	- Direction financière	13	2,3%
- Agents sociaux hôteliers / maintenance	38	6,8%	- Ressources humaines	13	2,3%
- Secrétaires accueil	37	6,6%	- Asile / Plaidoyer	10	1,8%
- Chargés accueil	26	4,6%	- Moyens généraux	5	0,9%
- Techniciens administratifs	20	3,6%	- Qualité	3	0,5%
- Chargés vie collective	18	3,2%			
- Médicaux, paramédicaux	17	3,0%			
- Intervenants juridiques	14	2,5%			
- Intervenants éducatifs	11	2,0%			

LES FAITS MARQUANTS

L'année 2022 a été marquée par des événements tant organisationnels qu'opérationnels.

Les évolutions informatiques et l'arrivée d'un nouveau directeur des ressources humaines nous ont permis d'adapter l'organisation du service dans un objectif de renforcement du partenariat avec les services opérationnels. C'est ainsi que la fonction recrutement fait désormais l'objet d'un poste à temps plein, qu'une responsable RH accompagne le développement du SIRH et qu'un poste de RRH transverse a été mis en œuvre. Deux de ces postes ont été pourvus en interne.

La numérisation de nos processus s'est amplifiée : implémentation du SIRH (ADP-decidium) ; dématérialisation des tickets restaurants en janvier 2022 et des bulletins de paie en juin 2022.

Plus que jamais, le service RH a agi aux côtés des équipes opérationnelles afin de leur permettre de remplir pleinement leurs missions auprès de nos bénéficiaires, notamment dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens. Les équipes en charge du recrutement et du suivi des contrats ont été tout particulièrement sollicitées.

Dans un contexte social tendu au niveau national et ayant impacté notre association, l'année 2022 a été marquée par trois revalorisations du SMIC ainsi que par le versement des primes liées à la « conférence des métiers ». Les salariés dont le métier est l'accompagnement social en ont bénéficié, de façon rétroactive au 1^{er} avril 2022. En janvier 2023, une revalorisation du point d'indice a également été actée par une décision patronale de la FEHAP, le portant de 4,447 à 4,58 et ce de façon rétroactive à compter du 1^{er} juillet 2022. Cette mesure a pour conséquence une augmentation de salaire pour tous de 3%.

Une association engagée auprès des salariés bénéficiaires de la loi Handicap 2005 et contre toute forme de discrimination

L'association s'est investie dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), qui s'est tenue du 14 au 20/11/2022. Cela a pris la forme d'envoi de billets journaliers à tous les salariés, visant à les informer sur les différents aspects du handicap et incluant des témoignages anonymes de salariés bénéficiant d'une RQTH (Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé). Dans ce cadre, une action visant à l'insertion des handicapés a été menée en collaboration avec l'ADAPT dans nos locaux de Villeurbanne. Celle-ci nous a valu la venue des équipes TV de France 3 et un reportage au journal télévisé.

Ces actions ponctuelles s'accompagnent d'autres mesures, démontrant ainsi la volonté de la Direction de s'engager de façon pérenne en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes reconnues handicapées et d'une façon plus générale, en matière de lutte contre toute forme de discrimination :

1 • Nomination d'un référent Handicap. Le référent handicap est une personne ressource de l'établissement facilitant la mise en œuvre de la politique handicap souhaitée par la direction et les instances représentatives du personnel. Il est l'interface reconnue entre les acteurs de l'établissement et l'OETH*.

2 • Prise en compte de la question du handicap dans nos activités de recrutement : développement de partenariats (liens réguliers avec CAP EMPLOI, l'ADAPT par exemple)

3 • Mise en œuvre par les responsables RH de toutes les recommandations émanant de la médecine du travail et visant à procéder à des aménagements de poste spécifiques.

* OETH (association Objectif Emploi Travailleurs Handicapés), organisme dont dépendent les établissements adhérant à la FEHAP

Enfin, deux salariés ont été élus par leurs collègues en juin 2022 afin de les représenter au Conseil d'administration.

LES STAGIAIRES ET LES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Forum réfugiés continue d'être un lieu de découverte du monde du travail. **48 stagiaires** ont été accueillis en 2022 (53 en 2021), en majorité des étudiants en travail social, droit et sciences politiques, mais aussi en psychologie, anthropologie, administration, conduite de projets, etc.

Par ailleurs, l'association dispose de son propre agrément de service civique. Dans ce cadre, **3 volontaires** en service civique ont apporté leur concours, essentiellement à des missions de sensibilisation des publics.

Niveau de formation des stagiaires
et des volontaires : **niveau 3^{ème} à bac + 5**

LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES SALARIÉS

En 2022, **66 formations** (45 en 2021) **collectives** ont été proposées à nos collaborateurs et organisées majoritairement en présentiel sur les différents territoires d'implantation de notre association. En parallèle, **18 formations** (15 en 2021) ont été suivies par des salariés, en inscription individuelle. Ainsi, au total, nous avons assuré la gestion de **84 formations**, sans compter les formations obligatoires liées à la santé et sécurité (Habilitation électrique, sauveteur secouriste du travail, sécurité incendie et gestes et postures) régulièrement mises en place en interne.

415 collaborateurs ont pu bénéficier d'au moins une formation sur l'année 2022 (représentant plus de 70% de l'effectif total).

184 salariés ont participé à une ou plusieurs formations obligatoires « Santé/Sécurité ».

Les thématiques des formations collectives portent essentiellement, outre celles sur la santé/sécurité, sur les aspects juridiques et sur l'opérationnalité de nos différents métiers, tant d'un point de vue technique que de savoir-être et de posture professionnelle :

- **Juridique** : accompagnement juridique des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de protection internationale (procédure d'asile, procédure Dublin, réunification familiale, traite des êtres humains, droit des étrangers, ...);
- **Posture professionnelle et accompagnement du public** : interculturalité, accompagnement des personnes exilées en

souffrance psychologique, accompagnement des familles en situation d'exil, gestion des tensions en centre d'hébergement, technique d'entretien, violences faites aux femmes, violences familiales et conjugales, accueil des récits de souffrance, accompagnement des mineurs isolés et des jeunes majeurs, problématiques addictives, distanciation dans le travail social... ;

D'autres axes de nos formations collectives ont continué de concerner certains thèmes considérés comme prioritaires pour notre association, notamment :

- **Le Management** : le travail de développement et d'harmonisation des pratiques managériales s'est poursuivi tout au long de l'année avec la mise en place de 5 formations au management (6 depuis 2021) regroupant ainsi une cinquantaine de cadres de notre association.
- **la Sécurité** : La société Crise Up a continué d'accompagner certaines équipes, par une visite et formation sur chaque site, dans le travail de réflexion et d'élaboration d'un process d'intervention en situation de crise adapté au contexte et aux locaux du site. Sur 2022, 11 formations sur site ont eu lieu (14 depuis 2021). En parallèle des interventions de Crise Up, ont été mises en place en 2022 :
 - **4 sessions de la formation sur la gestion de la violence et de l'agressivité**, une sur chacun des territoires de l'association (Occitanie/PACA/RA/Auvergne), et une cinquième session mise en place spécifiquement pour les collaborateurs de nos centres de rétention administrative.
 - **4 sessions de formation sur les Premiers secours en santé mentale**, une sur chacun des territoires ;

Cette année, **2 sessions d'information** (1 en présentiel et une autre à distance) **relatifs aux différents dispositifs d'accès à la formation professionnelle** ont été proposées à l'ensemble des collaborateurs et animées par la directrice du CIBC du Rhône. Une cinquantaine de salariés ont participé.

Par ailleurs, toutes les équipes recevant du public peuvent bénéficier chaque année **de séances d'analyse de pratique professionnelle**. En 2022, une trentaine de groupes de salariés non-cadres ont bénéficié de ce dispositif (représentant plus de 570h d'APP), auquel il convient d'ajouter également **7 groupes d'analyse de la posture managériale** organisés pour les salariés cadres (soit environ 126h).

Concernant le recrutement en 2022 : **320 recrutements** ont été lancés (275 en 2021), générant **12 500 candidatures** (12 000 en 2021).

Nous avons ouvert, en mars, un poste de chargé de recrutement au sein de l'équipe RH. Outre l'optimisation de l'utilisation de notre outil de recrutement en ligne, l'objectif était de développer le sourcing de candidatures, d'automatiser et harmoniser nos pratiques et de développer les actions partenariales, tout ceci afin de fluidifier et d'accélérer le process de recrutement tout en améliorant l'« expérience candidat ».

Nous avons mis en place différents événements (jobdating métiers, Forum scolaires, diverses présentations auprès d'acteurs et partenaires, etc...) pour faire connaître nos métiers et nos valeurs. Nous avons aussi pu mettre en place une collaboration plus étroite avec les partenaires de l'emploi « handicap », ce qui nous permet aujourd'hui d'accueillir des stagiaires en formation sur nos pôles administratifs.

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Mis en place en 2019 suite aux élections organisées en fin d'année 2018, le Comité social et économique est une instance unique de représentation du personnel résultant de la fusion de trois instances : les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Il est constitué des représentants de l'employeur et d'une délégation élue du personnel comportant onze membres titulaires, cadres et non cadres.

Le CSE se réunit au moins une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets concernant la gestion de l'association, l'organisation du travail, les questions d'emploi et de formation professionnelle, et les conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés dans l'association.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION SYNDICALE

Deux syndicats sont désormais représentés au sein de l'association : la CGT (syndicat majoritaire) et la CFDT.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont été ouvertes en septembre 2022 et seront finalisées début 2023. Elles concernent les 3 sujets suivants :

- **Bloc 1** : Rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajouté
- **Bloc 2** : Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et qualité de vie au travail
- **Bloc 3** : Gestion des emplois et des parcours professionnels et sur la mixité des métiers

Des discussions sur le télétravail, le droit à la déconnexion et le temps de travail seront menées courant 2023.

LES BÉNÉVOLES

Plus d'une centaine de bénévoles ont permis en 2022 d'assister les équipes dans leurs missions auprès des demandeurs d'asile ce qui représente plusieurs milliers d'heures d'engagement. La plupart des centres d'hébergement mais également deux SPADA et le siège à travers la mission asile, la communication, la formation et le conseil d'administration ont bénéficié de cet appui apporté par des citoyens engagés spontanément. Par ailleurs, une vingtaine de bénévoles ont proposé leur aide au moment du déclenchement de la guerre en Ukraine et ont participé aux missions d'accueil des réfugiés (phoning, visites de validation, traduction...), pris en charge par les différents dispositifs que Forum réfugiés a su mettre en place rapidement (cf. infra).

Le bureau de l'association, comprenant 7 membres, se réunit toutes les deux semaines ce qui représente une grande disponibilité. Le bureau s'assure du bon fonctionnement de l'organisation, soutient la direction générale dans ses missions, valide les décisions qui relèvent de ses prérogatives et définit les orientations à proposer au Conseil. La grande majorité des autres bénévoles intervient pour assurer des cours de français langue étrangère ou d'alphabétisation et de traduction, permettant ainsi de lever certains freins à l'accès aux droits et à l'insertion des demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale. L'aide à la mobilité, aux démarches administratives, à l'accueil, à l'organisation d'événement de sensibilisation, à la garde d'enfants sont également des tâches précieuses assurées par les bénévoles.

Malgré l'absence de coordination au siège, les équipes ont su gérer durant l'année 2022 la recherche et le suivi de leurs bénévoles. Le défi de l'année 2023 consistera à apporter aux équipes de nouveaux outils pour assurer la fidélisation de ces bénévoles et permettre une plus grande appropriation des valeurs et des actions de Forum réfugiés dans son ensemble. ■



LES MOYENS FINANCIERS

Le total des charges atteint **45 467 K€** en 2022, soit une hausse de **6%** par rapport à 2021.

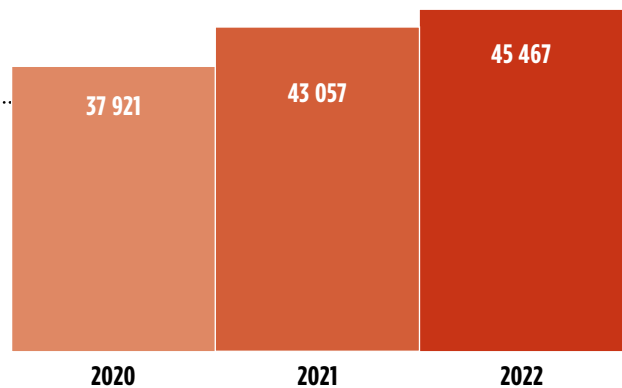
En 2022, Forum réfugiés a retrouvé l'équilibre financier après une année 2021 impactée par le report de conventionnement de dispositifs financés en partie par des fonds européens FAMI. Les conventions ont finalement été signées fin 2022 et début 2023, ce qui a permis l'enregistrement, sur l'exercice 2022, des produits à recevoir issus de l'exercice 2021.

L'augmentation des charges entre 2021 et 2022 est en partie imputable aux mesures de revalorisation salariale (mise en place de la revalorisation Ségur, évolution de la valeur du point de 3%).

L'année 2022 a été également marquée par la crise ukrainienne qui a conduit Forum réfugiés à mettre en place plusieurs dispositifs pour l'accueil et l'hébergement des populations déplacées sur différents territoires : dans le Var, dans le Cantal, dans le Puy-de-Dôme, dans le Rhône et dans le Tarn-et-Garonne. 2034 personnes ont ainsi été accueillies.

Concernant les programmes d'hébergement, en-dehors de la revalorisation Ségur qui a été compensée, les prix de journée n'ont pas évolué malgré la forte pression de l'inflation et la reprise d'une activité très intense après la période Covid.

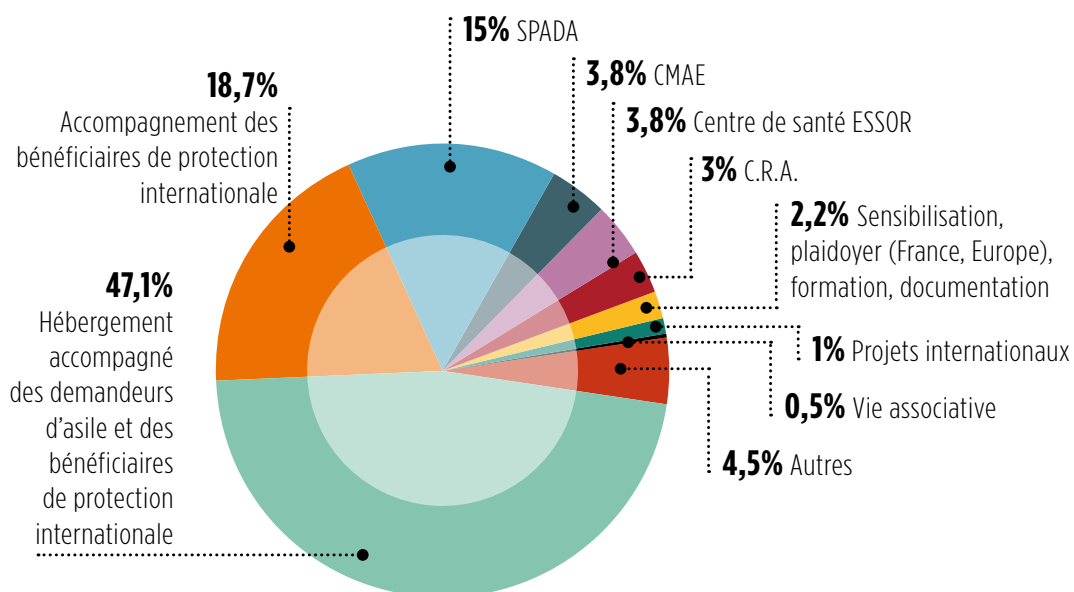
Évolution des charges (en K€)



Les autres éléments ayant eu un impact significatif sont :

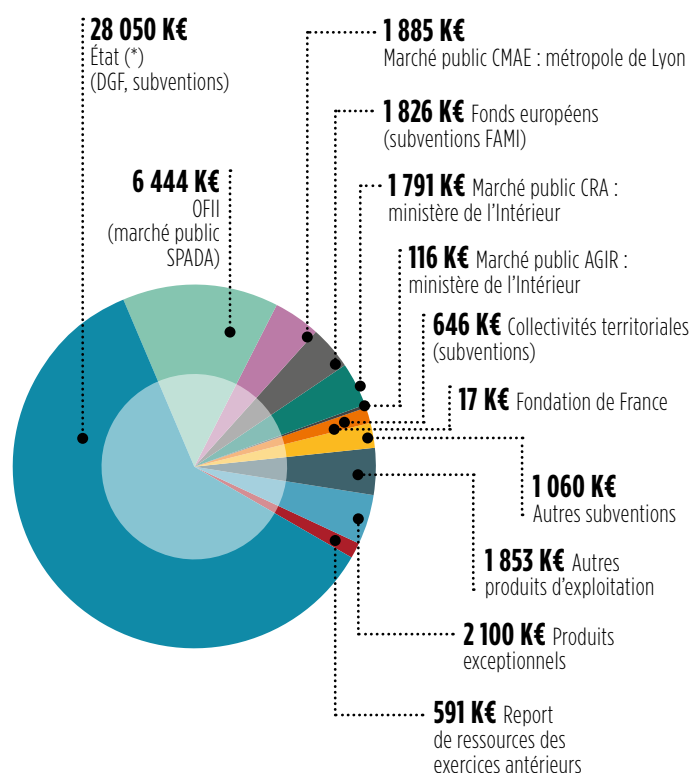
- Les augmentations de capacité à l'HUDA de Toulouse (Haute-Garonne) +25 places, l'HUDA de Toulon (Var) +39 places spécialisées santé, le CPH du Rhône +30 places, le nouveau site de La Favorite (Lyon 5^e) +25 places pour compenser partiellement les 100 places fermées temporairement au site du Transit Charial pour cause de travaux.
- La fermeture de dispositifs tels que l'HUDA Bellenaves Ygrande (Allier) en février 2022 et les SPADA de Toulouse et Montauban au 31/12/2021 à la suite de la perte du marché.
- Des travaux importants de réhabilitation des bâtiments notamment sur les sites de « Charial » (Lyon 3^eème), de la « Baisse » (Villeurbanne), au CAES de Clermont-Ferrand et à l'HUDA de Saint-Genis-les-Ollières.

Répartition des charges par activité



Évolution des sources de financement (K€)

Financeurs (K€)	2020	2021	2022
État (*) (DGF, subventions)	23 820	26 104	28 050
<i>dont Agence régionale de santé AuRA</i>	180	200	180
<i>dont Agence française pour le développement (AFD)</i>	21	156	316
OFII (marché public SPADA)	6 232	6 232	6 444
Marché public CMAE : métropole de Lyon	1 251	1 865	1 885
Fonds européens (subventions FAMI)	1 899	403	1 826
Marché public CRA : ministère de l'Intérieur	1 575	1 537	1 791
Marché public AGIR : ministère de l'Intérieur			116
Collectivités territoriales (subventions)	551	585	646
ONU, HCR	105	0	0
Fondation de France	5	3	17
Autres subventions	402	1 630	1 060
Subventions Covid-19	542	0	0
Autres produits d'exploitation	1 195	1 692	1 853
<i>dont dons</i>	23	146	58
<i>dont prestations de formations</i>	246	446	457
Produits financiers	0	0	0
Produits exceptionnels	192	90	2 100
Report de ressources des exercices antérieurs	554	753	591
TOTAL	38 323	40 897	46 378



* hors reprise des résultats des années antérieures.

Bilan simplifié 2022

Actif (K€)	2021	2022
Actif immobilisé	3 472	4 470
Actif circulant	17 868	15 029
Total	21 340	19 499

Passif (K€)	2021	2022
Fonds propres	4 131	4 933
Provisions et fonds dédiés	2 908	2 597
Dettes	14 300	11 969
Total	21 340	19 499

L'actif immobilisé est constitué à 83% d'immobilisations corporelles. L'actif circulant se constitue à 89% de créances et 7% de disponibilités. Au 31 décembre 2022, les « autres créances financeurs » atteignent 9 832 K€. Les retards de versement des fonds européens par le ministère de l'Intérieur continuent à peser très lourdement sur la trésorerie, les subventions en attente d'encaissement représentant un total de 5 408 K€ en cumul des exercices 2014 à 2022.

Au passif, les fonds propres se répartissent principalement entre les fonds associatifs, les réserves, le report à nouveau, les provisions réglementées, le résultat de l'exercice et les subventions d'équipement. Les dettes se répartissent principalement entre les dettes financières, les dettes fournisseurs et sociales et les produits constatés d'avances. ■



Forum réfugiés remercie l'ensemble de ses partenaires, donateurs et mécènes, dont :



LES PRÉFECTURES : DE L'ALLIER, DES ALPES-MARITIMES, DE L'ARDÈCHE, DE L'ARIÈRE, DES BOUCHES-DU-RHÔNE, DE LA CORRÈZE, DE LA HAUTE-GARONNE, DE L'HÉRAULT, DU LOT, DU PUY-DE-DÔME, DU RHÔNE, DU TARN-ET-GARONNE ET DU VAR.



Les établissements et lieux d'intervention

● AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	56	Programme AIR	92
Allier (03)		Programme HEVI - ESPOIR	93
CADA de Montmarault	56	Programme DOST - AMITIÉ	94
HUDA de Bellenaves et d'Ygrande	57	Premier Accueil Ukraine (PAU) 69	95
CPH de Moulins et d'Yzeure	58	UKN 69 Programme d'intégration des Ukrainiens	96
PRIR 03	59	Centre de santé mentale ESSOR	97
		CRA de Lyon	98
Ardèche (07)		● NOUVELLE-AQUITAINE	99
CADA de Privas	60	Corrèze (19)	
Programme Accelair 07	61	CADA de Peyrelevade	99
Cantal (15)		● OCCITANIE	100
CADA de Champagnac	62	Programme Accelair (09, 46, 82)	100
CADA de Saint-Flour	63	Programme Accelair (31)	101
CPH d'Aurillac	64	Programme Accelair (34)	102
PRIR 15	65	Gard (30)	
Programme DOST - AMITIÉ	66	CRA de Nîmes	103
UKN 15 - Programme d'intégration des Ukrainiens	67	HUDA de Toulouse	104
Puy-de-Dôme (63)		Hérault (34)	
Structure de premier accueil demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand	68	CRA de Sète	105
CADA de Saint-Éloy-les-Mines et Giat	69	Pyrénées-Orientales (66)	
CAES de Clermont-Ferrand	70	CRA de Perpignan	106
HUDA de Clermont-Ferrand	71	● PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	107
PRIR 63	72	Alpes-Maritimes (06)	
Centre de soins ESSOR 63	73	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nice	107
Rhône (69)		CRA de Nice	108
Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Lyon	74	Bouches-du-Rhône (13)	
Dispositif Hôtel Asile • Lyon	75	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille	109
CAES de Villeurbanne	76	Dispositif hôtel-asile • Marseille	110
Centre de transit de Villeurbanne	77	CAES de Septèmes-les-Vallons	111
CADA de Bron	78	CRA de Marseille	112
CADA d'Éveux et de l'Arbresle	79	Var (83)	
CADA de Lyon 7 ^{ème}	80	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulon	113
CADA de Vaulx-en-Velin	81	CADA de Lorgues et Draguignan	114
CADA de Villeurbanne	82	HUDA de Toulon	115
HUDA de Villeurbanne	83	Projet Médiation Santé et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés hébergés à l'hôtel dans le département du Var	116
HUDA de Lyon 8 ^{ème} - SAS	84	Centre d'hébergement des Ukrainiens à Varages	117
HUDA de Saint-Genis-les-Ollières	85	Centre d'hébergement des Ukrainiens à Tourves	118
CPH de Lyon et Vaulx-en-Velin	86		
Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile	87		
Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE)	88		
Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon	89		
Programme Accelair	90		
Programme RACINE	91		



ALLIER (03)

CADA de Montmarault

Date d'ouverture : juillet 2010

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familiaux

Équipe : 7 salariés

Coordonnées : CADA Montmarault - BP 61, résidence Château Charles - 03390 Montmarault

Situé dans le département de l'Allier, le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Montmarault se caractérise par son implantation rurale.

Une équipe pluridisciplinaire de sept salariés participe pleinement à la mise en oeuvre des différents projets.

Cette année, le CADA a accompagné les hébergés vers la découverte et l'accès à la culture. Ils se sont rendus au théâtre de Montluçon, ainsi qu'au festival médiéval de Souvigny. En partenariat avec le Quatuor Stanzi, les résidents ont découvert «la Flûte enchantée» de Mozart. Ils ont participé à la mise en scène d'un spectacle dans le cadre de trois ateliers. Le quatuor Stanczi ainsi que les hébergés du CADA ont invité les personnes âgées de Montmarault à leur représentation.

Le développement des partenariats se poursuit et le CADA se donne pour ambition d'associer les acteurs locaux (acteurs institutionnels, associatifs et bénévoles) aux différents projets...

Personnes/ménages accueillis

143 personnes accueillies (dont 54 adultes en famille, 53 enfants et 36 isolées) / 64 ménages accueillis

69 personnes entrées / 30 ménages

62 personnes sorties / 26 ménages

Durée moyenne de séjour : **570 jours**

Taux de rotation : **66%**

Taux d'occupation : **83%**

Le 3 juin 2022 était organisé le premier tournoi intercentre de l'Allier au complexe sportif de Montmarault. À cette occasion, le CADA de Montmarault a invité tous les opérateurs de l'asile du département. Ils ont tous répondu présent, et ce sont 13 équipes de football et quatre équipes de crickets qui se sont affrontées.

L'équipe du CADA de Montmarault a su déjouer ses adversaires jusqu'en finale. Elle est montée sur la deuxième marche du podium.

histoire de...

21 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	33%
Albanie	21%
Guinée	8%
Iran	5%
Somalie	5%

Accompagnement juridique

46 personnes entrées en procédure normale

17 en procédure accélérée

6 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de dossiers

59 décisions rendues, dont 40 définitives

Dont 31 accords :

- par l'OFPPRA : 19 statuts de réfugiés et 5 protections subsidiaires, soit 34 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 5 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires, soit 9 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **78%**

Sorties

47 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

10 en CPH ; **31** en logement autonome ;

1 en résidence sociale ; **5** via une solution personnelle

12 personnes déboutées :

7 sans solution / hébergement d'urgence ;

4 solutions perso/familiales ; **1** personne a bénéficié de la prise en charge d'une association partenaire à sa sortie

3 personnes en cours de procédure :

3 départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 100 jours

Délai moyen de sortie si accord : 222 jours

Activité d'intégration

74 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

10 baux signés



ALLIER (03)

HUDA de Bellennes et d'Ygrande

Date d'ouverture : janvier 2016 (ouvert en tant que dispositif Accueil temporaire-Service de l'asile)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou Dublin

Capacité d'accueil : 40 places

Type d'hébergement : diffus en appartements

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : HUDA de Bellennes, 23 rue des forges - BP 8 - 03300 Bellennes

L'HUDA de Bellennes, ouvert depuis 2016, a fermé ses portes le 28 février 2022. En effet, le projet de déménagement amorcé en 2021, pour un regroupement de l'ensemble du dispositif sur une même commune, n'a pas abouti en raison du revirement du Maire.

Ainsi, les deux mois d'activité ont été principalement consacrés à la recherche de solutions de sorties pour les 10 personnes encore présentes en début d'année, ceci après deux années à chercher une alternative tenable pour ce dispositif.

Personnes/ménages accueillis

10 personnes accueillies (dont 2 adultes en famille, 5 enfants et 3 isolés) / 4 ménages accueillis

10 personnes sorties / 4 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **496 jours**

Taux de rotation : **13%**

Taux d'occupation : **17%**

4 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Macédoine du Nord	70%
République Centrafricaine	10%
Guinée Équatoriale	10%
Somalie	10%

Sorties

1 personne bénéficiaire d'une protection internationale :

Transférée au CADA de Montmarault

7 personnes déboutées :

La famille de **7** personnes a bénéficié d'une prise en charge dans un autre dispositif d'hébergement d'urgence.

2 personnes en cours de procédure :

2 transferts dans DNA

Délai moyen de sortie si rejet : 33 jours

Délai moyen de sortie si accord : 26 jours

La personne BPI sortie ayant obtenu son statut en décembre 2021 a été transférée vers le CADA de Montmarault, dans le même département, afin d'entamer son processus d'intégration, accompagnée par l'équipe du CADA.

Activité d'intégration

1 bénéficiaire d'une protection internationale hébergé pendant l'année



ALLIER (03)

CPH de Moulins et d'Yzeure

Date d'ouverture : février 2016

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale nécessitant un accompagnement plus approfondi pour leur insertion

Capacité d'accueil : 55 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 7 rue des Baumiers - 03000 Moulins

L'accueil au sein du CPH a lieu en diffus, au sein de 14 appartements répartis équitablement entre Moulins et Yzeure. Ce mode d'hébergement est gage d'apprentissage d'une vie en autonomie. 9 de ces appartements sont dédiés à l'accueil de familles et 5 à l'accueil de personnes isolées en cohabitation.

L'objectif principal du CPH est de lever les freins à l'insertion que peuvent rencontrer les bénéficiaires d'une protection internationale et leur permettre de s'intégrer durablement dans la société française. L'accueil de la personne est réalisé pendant neuf mois, reconductible trois mois. La loi 2002-2 a insisté sur la place de l'usager au cœur de sa prise en charge.

C'est dans cet esprit que l'accompagnement se décline. Les travailleurs sociaux adaptent leurs interventions en fonction de la situation individuelle des ménages, par le biais des projets personnalisés. Ils innovent et renouvellent leurs interventions pour répondre aux besoins individuels et collectifs. Chaque membre de l'équipe, quel que soit son poste participe à la qualité de l'accueil et prend part dans la réalisation des missions.

Personnes/ménages accueillis

79 personnes accueillies en 2022 (dont 21 adultes en famille, 30 enfants et 28 isolées) / 40 ménages accueillis

37 personnes / 17 ménages entrés

27 personnes / 17 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **492 jours**

Taux de rotation : **58%**

Taux d'occupation : **90%**

12 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	46%
Côte d'Ivoire	11%
Somalie	9%
Soudan	6%
Éthiopie	6%

Accompagnement juridique

10 dossiers RSA/ ASPA/ AAH

45 dossiers PUMA/AME/CSS

21 vulnérabilités détectées

Insertion dans une école Thierry Marx

Arrivé quelques mois plus tôt et sans projet professionnel particulier, Mr P a bénéficié d'une expérimentation dans un dispositif pédagogique innovant sur le département. Ainsi, en mai 2022, Mr P intègre une formation au sein de l'école du chef étoilé située à Vichy. Ce partenariat avec la collectivité locale, la CCI de l'Allier et l'école « Cuisine Mode d'Emploi » est destiné aux personnes les plus éloignées de l'insertion professionnelle.

La sélection est basée sur la motivation à travailler. Mr P. ne présente, au moment de cette sélection, qu'un niveau de français A1, mais il est sélectionné parmi 11 autres candidats. Le programme est basé sur un apprentissage pratique intensif des gestes et techniques culinaires. Les savoirs théoriques viennent soutenir la pratique, ce qui dans le contexte de Mr P. s'avère être particulièrement pertinent. Cette méthode pédagogique permet à des personnes allophones de comprendre les attentes des professionnels pour mieux les reproduire. Par l'expérimentation intensive, Mr P. s'est senti soutenu, a progressé dans son apprentissage technique et a enrichi son niveau de français.

Il a obtenu un stage dans un restaurant gastronomique à Moulins. Cela lui a donc permis de suivre trois mois de formation pratique. Finalement, s'il n'a pu décrocher un titre de commis de cuisine complet et envisager une embauche, Mr P., fort de cette expérience, est parti du CPH avec un projet à réaliser.

histoire de...

Sorties

Grande diversité des solutions de sortie. L'apprentissage de la langue demeure le frein le plus important à une insertion pérenne. En outre, lorsque des prises en charge par des dispositifs d'accompagnement de type CHRS sont proposées, les personnes préfèrent souvent s'en remettre à des solutions personnelles au sein de leur communauté.

La mise en place du programme AGIR, déployé en 2023 dans le département, pourrait constituer un pallier intermédiaire afin de privilégier un accompagnement long et offrant ainsi des solutions dans des logements autonomes.

Activité d'intégration

Favoriser au maximum l'autonomie par l'apprentissage de la langue dans les pratiques du quotidien.

13 personnes entrées dans le logement (10 ménages)

soit **4** baux signés, dont 1 dans le parc privé et 3 dans le parc public

19 personnes en accès à l'emploi

65 personnes en accès à la formation



ALLIER (03)

PRIR 03

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : septembre 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département de l'Allier depuis moins d'un an

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 7 rue des Baumiers - 03000 Moulins ; 63 boulevard du 8 mai 1945 - 03200 Cusset ; rue Alexandre-Duchet - 03100 Montluçon

Basé sur l'ensemble du territoire de l'Allier et couvrant les trois agglomérations de Moulins, Montluçon et Vichy, le PRIR 03 a poursuivi sa mission d'insertion et d'accompagnement global auprès de 132 ménages. Fort de son expertise, il a pu bénéficier et mettre en oeuvre de nouvelles actions ponctuelles en 2022. Ainsi la réalisation d'un diagnostic sur six mois concernant la mobilité, a permis d'étudier les freins de mise à l'emploi du public BPI dans un département rural, de développer nos partenariats et de porter nos efforts sur l'accès au permis de conduire des BPI. De même, cette année, le programme a accompagné les personnes du dispositif APAGAN, dès l'obtention de leurs statuts, au sein des différents CADA du département. Avec les perspectives de mise en place du marché AGIR dès 2023 dans l'Allier, l'enjeu est désormais de pouvoir structurer les équipes afin de demeurer au plus près des attentes du public et des besoins du territoire.

Personnes accompagnées

130 ménages accompagnés en 2022, dont **255** personnes (168 adultes et 87 enfants), dont **68%** d'isolés et **32%** de femmes adultes. Parmi eux **28** ménages nouvellement arrivés (63 personnes):

23 nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	54%
Soudan	13%
Érythrée	8%
Côte d'Ivoire	3%
Guinée	3%

92% des adultes sont non francophones ;

31% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur ou égal au baccalauréat ;

69% des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat ;

18% des adultes sont en situation d'illettrisme

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par les structures d'hébergement du DNA

Sorties du programme : **35** ménages, soit 53 personnes

Durée moyenne de leur accompagnement : **25 mois**

Logement

142 ménages accompagnés. Sur les 142 ménages accompagnés, 134 le sont dans le cadre du maintien dans le logement. Dans le cadre de l'accès au logement, 1 bail a été signé.

Formation

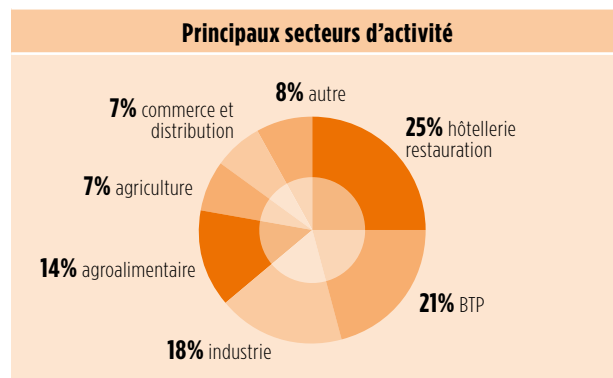
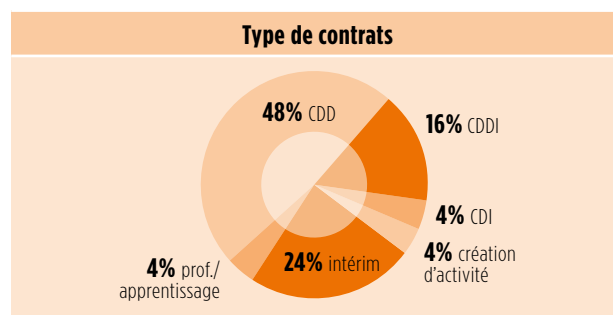
16 formations débutées en 2021, dont **2** formations ayant bénéficié à des femmes, **2** d'entre elles dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) ;

4 formations FLE hors CIR, **1** formation FLE métier

9 formations professionnelles dont **7** formations qualifiantes ou (pré) professionnelle: **1** formation préalable à l'embauche, **1** atelier de dynamisation

Emploi

25 contrats/conventions signés en 2022, dont 16% par des femmes



Cette année le nombre de nouveaux contrats signés reste centré sur les secteurs de la restauration, du BTP et de l'industrie. Avec un accompagnement socio-professionnel individualisé, les bénéficiaires sont pris en considération dans leur globalité d'où émergent souvent des problèmes administratifs, sociaux ou de santé connexes ; sujets nécessitant d'être résolus pour permettre des recherches d'emploi efficaces.



ARDÈCHE (07) CADA de Privas

Date d'ouverture : avril 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 65 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 8, Boulevard Lancelot - BP 217 - 07000 Privas

En 2022, la capacité d'accueil du CADA est passée à 65 places, dont 5 places sur la commune du Pouzin située en périphérie de Privas. Ces places sont réparties en deux logements et ont permis d'amorcer un partenariat avec les structures de la commune qui facilitent l'orientation des familles vers les activités socioculturelles et les aides alimentaires. Sur le site, 113 personnes ont été accueillies contre 93 en 2021. Cette progression est certes liée à l'extension de places mais aussi à la réduction des délais d'instruction des demandes d'asile. Le taux de reconnaissance du statut a fortement progressé passant à 56% (+ 31 points). Les motifs d'accord sont essentiellement liés à des conflits généralisés, l'appartenance à un groupe social ou à l'origine ethnique. La plupart des personnes BPI ont fait le choix de rester à Privas pour pouvoir poursuivre de manière sereine leur parcours d'intégration. En effet, elles ont pu accéder à un logement social, suivre la formation linguistique et parfois intégrer une formation qualifiante. Il est à noter que l'accompagnement proposé par le dispositif Accelair aux réfugiés sortants du CADA contribue à une bonne intégration. En effet, ils se sentent rassurés et soutenus dans leurs différentes démarches.

Personnes / ménages accueillis

113 personnes accueillies (dont 33 adultes en famille, 51 enfants et 29 personnes isolées) / 50 ménages accueillis

62 personnes entrées / 26 ménages

54 personnes sorties / 23 ménages

Durée moyenne de séjour : **400 jours**

Taux de rotation : **89%**

Taux d'occupation : **86%**

22 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Albanie	34%
Afghanistan	9%
République démocratique du Congo	9%
Bangladesh	4%
Côte d'Ivoire	4%

Accompagnement juridique

31 personnes entrées en procédure normale,

28 en procédure accélérée.

3 enfants étaient sans procédure à leur entrée, dont **2** nouveaux-nés.

En nombre de dossiers

46 décisions rendues, dont **25** définitives

Dont **14** accords :

- par l'OFPPRA : 8 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 19 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 3 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire, soit 4 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **56%**

Sorties

16 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

6 en logement autonome ; **3** personnes isolées ont été orientées vers une résidence sociale ; **7** *via* une solution personnelle

30 personnes déboutées :

12 sans solution / hébergement d'urgence



4 retours volontaires

14 solutions perso/familiales

8 personnes en cours de procédure :

Une famille de **5** personnes s'est désistée de sa demande d'asile et a quitté le CADA ; **3** départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 50 jours

Délai moyen de sortie si accord : 149 jours

Activité d'intégration

33 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
3 baux signés

histoire de...

Monsieur N est entré au CADA en juillet 2021 et a obtenu le statut de réfugié à l'OFPPRA en avril 2022. Il a informé l'équipe qu'il souhaitait rester à Privas car il y a ses repères et se sent bien dans cette ville. Suite à l'obtention du statut, il a suivi les cours de l'OFII et a même enchaîné avec une formation DELF (Diplôme d'étude en langue française). Accompagné dans ses recherches de logement et dans son projet professionnel, M. est entré dans son nouveau logement fin novembre 2022. Ce M. a par la suite été en contact avec l'association «Aime» qui a accepté sa candidature pour une formation de commis de cuisine courant décembre.

M. N. est aujourd'hui ravi de sa formation qui lui permet de progresser également en français.



Ardèche (07)

Programme Accelair 07

Date d'ouverture : juin 2021

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département de l'Ardèche depuis moins d'un an

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 8 boulevard Lancelot - Privas / 7 rue Vidal - Annonay

Durant sa deuxième année de mise en œuvre, le programme Accelair 07 a poursuivi sa mission et a pu accompagner 53 personnes résidant dans six communes différentes. La présence de bureaux à Privas et à Annonay permet de couvrir les principaux bassins de vie et d'activité qui constituent le territoire contrasté de l'Ardèche dans lequel la mobilité représente un enjeu majeur à l'intégration des réfugiés. Forum réfugiés a été l'un des premiers acteurs à mettre en place le programme AGIR qui est venu remplacer Accelair 07 en décembre 2022. Le programme d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés s'inscrit dans la continuité d'Accelair, et vise à une cohérence d'ensemble des pratiques et des méthodes tout en respectant les particularités territoriales. AGIR sera déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain d'ici 2024.

Personnes accompagnées

24 ménages accompagnés en 2022, dont 53 personnes (29 adultes et 24 enfants), dont 72% de personnes isolées et 41% de femmes adultes, parmi eux 11 ménages nouvellement arrivés (20 personnes)

12 nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	33%
Érythrée	13%
Soudan	13%
Syrie	8%
Albanie	4%

93% des adultes sont non francophones

31% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat

12% des adultes sont en situation d'illettrisme

Sorties du programme : **10** ménages soit 16 personnes

Durée moyenne de leur accompagnement : **9 mois**

Logement

24 ménages accompagnés

La plupart des ménages accompagnés par le programme sont déjà en logement autonome. L'accompagnement sur ce volet se concentre essentiellement sur le maintien dans le logement.

Formation

20 formations débutées en 2022, dont 50% ont bénéficié à des femmes.

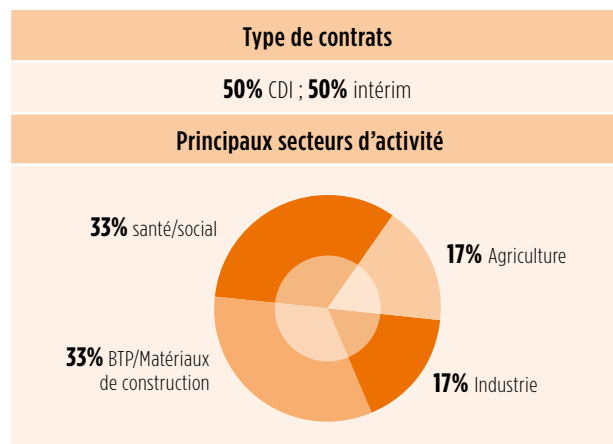
14 formations en français langue étrangère, dont 57% ont bénéficié à des femmes, 7 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

3 formations professionnelles qualifiantes ou préprofessionnelle, dont : **1** Garantie Jeunes/Ecole de la 2^{ème} chance, **1** étude universitaire, **1** remise à niveau des savoirs de base

Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **3 mois**

Emploi

6 contrats/conventions signés en 2022, dont 17% par des femmes





Cantal (15)

CADA de Champagnac

Date d'ouverture : juillet 2019 (transformation CAO)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 60 places

Type d'hébergement : Collectif (40 places) et semi-collectif (20 places)

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : Château Le Bourg -
BP 30007 - 15 350 CHAMPAGNAC

En 2022, des travaux d'amélioration du bâti ont été engagés avec le réaménagement et la construction d'une nouvelle cuisine collective, qui a permis de rendre durablement plus propre ce lieu important pour la vie des personnes hébergées. Celles-ci ont ensuite participé à plusieurs ateliers de cuisine avec repas partagés.

Des travaux ont également été réalisés dans les salles de bain de la résidence du Château et devraient prendre fin en début d'année 2023. Cette résidence a également bénéficié d'une isolation de ses combles.

Un des logements de la résidence « Lou pou », qui peut accueillir 6 personnes d'une même famille, a aussi fait peau neuve avec la réfection d'une salle de bain qui avait des problèmes d'humidité. Une chambre de ce logement a également été repeinte.

Enfin, tous les résidents bénéficient désormais du réseau Wi-Fi.

Personnes / ménages accueillis

99 personnes accueillies (dont 32 adultes en famille, 29 enfants et 38 personnes isolées) / 56 ménages accueillis

54 personnes entrées / 29 ménages

54 personnes sorties / 28 ménages

Durée moyenne de séjour : **381 jours**

Taux de rotation : **90%**

Taux d'occupation : **73%**

24 nationalités accueillies

Principales nationalités	
Afghanistan	30%
Géorgie	10%
Albanie	8%
Bangladesh ; Somalie	5%
République démocratique du Congo	5%

Accompagnement juridique

30 personnes entrées en procédure normale, **24** en procédure accélérée,

En nombre de dossiers

46 décisions rendues, dont **25** définitives

Dont **18** accords :

- par l'OFPRA : 13 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires

soit 21 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 2 statuts de réfugiés

soit 3 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **72%**



La fête de fin d'année 2022

Le 19 décembre après-midi, les résidents ont participé à une fête de fin d'année dans la pièce commune de la résidence. Une famille arménienne avait réalisé un buffet pour le plus grand plaisir de tous. Avec efficacité et compétence puisque dans son pays d'origine, cette famille organisait des événements et réalisait des décorations florales et des buffets.

histoire de...

Sorties

32 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

16 en CPH ; **7** en logement autonome

9 via une solution personnelle

17 personnes déboutées ;

1 sans solution / hébergement d'urgence ;

8 solutions perso/familiales ; **5** personnes isolées sont parties du CADA sans précision sur leur destination ; **2** personnes ont accompagné un membre de leur famille BPI en CPH ; **1** retour volontaire

6 personnes en cours de procédure

6 départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 213 jours

Délai moyen de sortie si accord : 60 jours

Activité d'intégration

34 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

2 baux signés

 **CANTAL (15)**
CADA de Saint-Flour

Date d'ouverture : décembre 2018
Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée
Capacité d'accueil : 60 places
Type d'hébergement : collectif
Équipe : 5 salariés
Coordonnées : 1 rue Jean Jaurès - BP 52 - 15100 Saint-Flour

L'année 2022 a été marquée par des actions ouvertes à la population locale permettant une meilleure connaissance du centre et de ses hébergés. Trois articles de presse sont parus dans le journal local «La Montagne» en début d'année, pour présenter notamment le fonctionnement du CADA et les activités réalisées (cours de français, participation au tournoi de volley-ball, etc.) Un projet a été mené avec une classe du lycée de la ville pour permettre la rencontre des lycéens et de quelques résidents autour de jeux et d'un atelier de cuisine. Une résidente afghane a animé une conférence sur l'histoire de l'Afghanistan à la Médiathèque de Saint-Flour devant une quarantaine de personnes. Par ailleurs, une journée interculturelle a été organisée en octobre pour proposer un temps convivial et favoriser les échanges entre les français/auvergnats et les personnes accueillies, issues de cultures différentes, à travers des expositions, de la danse, de la musique et de la cuisine. Les participants ont particulièrement apprécié ce moment et ont signalé à l'équipe leur souhait de le renouveler ! Les activités régulières en lien avec les partenaires locaux (ateliers cuisine au Centre social, activités sportives avec l'OMJS, animations avec le RERS) ont également continué. Enfin, des travaux ont été menés dans le bâtiment du CADA permettant d'améliorer les conditions de vie et de sécurité des hébergés. Ces derniers ont d'ailleurs participé au rafraîchissement des peintures des murs, des espaces de vie communs au rez-de-chaussée, qu'ils ont ensuite décorés avec des «portraits du monde» dessinés par une résidente.

Personnes / ménages accueillis

112 personnes accueillies
(dont 35 adultes en famille, 30 enfants et 47 isolées) /
64 ménages accueillis

61 personnes entrées / 35 ménages
52 personnes sorties / 32 ménages

Durée moyenne de séjour : **263 jours**

Taux de rotation : **94%**
Taux d'occupation : **96%**

27 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	29%
Arménie	8%
Albanie	8%
Géorgie	6%
Bangladesh, Congo (RDC), Pérou	4%

Accompagnement juridique

43 personnes entrées en procédure normale
18 en procédure accélérée



Ismail, jeune afghan de 25 ans, est arrivé au CADA en fin d'année 2021 sans savoir du tout parler français. Très assidu aux cours dispensés par les bénévoles, il a participé à la majorité des activités proposées par le CADA (tournoi de volley-ball au sein de la ville, football, pétanque, etc.) Ainsi, il a non seulement pu gravir les Monts du Cantal, comme lors de cette randonnée (voir photo), mais surtout progressé très rapidement dans la langue française. Dès l'obtention du statut de réfugié en Juin 2022, il a suivi les cours de français langue étrangère (FLE) dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), pour obtenir très vite le diplôme de niveau A1. Ayant pour projet de travailler en boulangerie, il a quitté le centre d'accueil en décembre 2022 pour entrer en formation HOPE « Agent de restauration, option production boulangère ».

Une belle ascension !

histoire de...

En nombre de dossiers

45 décisions rendues, dont **17** définitives

Dont **12** accords :

- par l'OFPRA : 6 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 20 personnes (adultes et enfants) protégées
 - par la CNDA : 2 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 6 personnes (adultes et enfants) protégées
- Taux d'accord : **71%**

Sorties

20 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

3 en CPH ; **13** en logement autonome ; **3** via une solution personnelle ;
1 personne a intégré une résidence sociale

5 personnes déboutées : 5 solutions perso/familiales

27 personnes en cours de procédure :

1 transferts dans DNA ; **1** Exclusion ; **5** départs volontaires ;
20 personnes ont quitté le centre via une solution personnelle

Délai moyen de sortie si rejet : 27 jours

Délai moyen de sortie si accord : 134 jours

Activité d'intégration

26 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
5 baux signés



CANTAL (15) CPH d'Aurillac

Date d'ouverture : mai 2017
Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale
Capacité d'accueil : 60 places
Type d'hébergement : 16 appartements diffus
Équipe : 6 salariés
Coordonnées : 18 rue Paul Doumer - BP 80332 - 15003 Aurillac

Cette année 2022 a encore été marquée par de nombreuses demandes de prolongation de prise en charge au sein du CPH, auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Parmi ces demandes, la majorité concernait des hommes isolés. Ce phénomène est lié principalement à la difficulté de captation de petits logements dans le délai de prise en charge.

Pour la première fois depuis l'ouverture du CPH, 6 familles ont quitté la structure et le département pour rejoindre une grande métropole. Parmi ces familles, 5 sont des «parents de réfugiés». Ces familles sont parties sans solution d'hébergement pérenne.

En termes de vie collective, l'activité des jardins partagés a repris au printemps. Deux familles se sont vraiment investies, des légumes ont été récoltés et distribués aux bénéficiaires du CPH. Pendant les vacances de la Toussaint, dans le cadre de la semaine «Cultures du monde», 3 femmes (serbe, syrienne et afghane) ont animé un atelier «pains du monde» avec le centre social du Cap Blanc. Cette animation a permis de faire découvrir au public la fabrication de leur pain traditionnel.

Personnes / ménages accueillis

99 personnes accueillies (dont 29 adultes en famille, 43 enfants et 27 isolées) / 44 ménages accueillis

47 personnes entrées / 19 ménages

54 personnes sorties / 25 ménages

Durée moyenne de séjour : **425 jours**

Taux de rotation : **84%**

Taux d'occupation : **84%**

18 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	29%
Syrie	17%
Côte d'Ivoire	13%
Guinée	8%
Mali	5%

Accompagnement juridique

9 dossiers RSA / ASPA / AAH

52 dossiers PUMA / AME / CSS

16 vulnérabilités détectées

4 bénéficiaires d'une protection internationale orientés vers le centre horizon

2 vers le service d'addictologie

Activité d'intégration

24 personnes entrées dans le logement (14 ménages) soit 14 baux signés, dont 1 dans le parc privé et 13 dans le parc public

32 personnes en accès à l'emploi

13 personnes en accès à la formation

10 personnes en formation CIR

6 personnes en stage

« Je m'appelle Obaidullah, je suis afghan, j'ai 35 ans. Je suis resté au CPH d'Aurillac pendant 1 an et 6 mois. Depuis que je suis arrivé à Aurillac tout s'est bien passé. Toutes mes situations administratives ont été débloquées.

Avant j'étais à Montmorency, en banlieue parisienne, et c'était très difficile. Les travailleurs sociaux n'étaient pas disponibles comme ici. Aucune démarche n'avait été effectuée.

Je suis arrivé à Aurillac sans titre de séjour et sans argent alors que j'étais protégé par l'OFPRA. Maintenant je suis soulagé car j'ai ma carte de séjour, mon titre de voyage, ma carte vitale, un emploi et un logement. Toute l'équipe à Aurillac est très gentille et très agréable. Je suis triste d'être sorti du CPH ».

histoire de...



CANTAL (15)

PRIR 15

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : octobre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département du Cantal depuis moins d'un an

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 18, rue Paul Doumer - 15000 Aurillac

En 2022, l'équipe du PRIR-15 a accompagné 40 personnes de plus qu'en 2021. Le nombre de femmes adultes accompagnées a également augmenté notamment suite à l'accueil de plusieurs familles nombreuses. Une attention particulière est portée à l'intégration des femmes. Grâce notamment au projet d'apprentissage linguistique à visée professionnelle, mis en place en 2021 et visant plus particulièrement un public féminin, ces dernières ont gagné en estime de soi et 9% d'entre elles ont signé un contrat d'embauche en 2022. Les demandes individuelles de femmes sollicitant un accompagnement vers la mobilité et l'insertion professionnelle sont d'ailleurs en augmentation.

Personnes accompagnées

82 ménages accompagnés en 2022, dont 240 personnes (141 adultes et 99 enfants), dont 56% d'isolés et 38% de femmes adultes

Parmi eux **26** ménages nouvellement arrivés (77 personnes)

20 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	46%
Syrie	21%
Soudan	6%
Albanie	5%
Guinée	4%

90% des adultes sont non francophones

14% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur ou égal au baccalauréat

6% des adultes sont en situation d'illettrisme

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par les structures d'hébergement du DNA

Sorties du programme : **35** ménages soit 94 personnes

Durée moyenne de leur accompagnement : **20 mois**

Logement

81 ménages accompagnés

Sur les 81 ménages accompagnés sur ce volet, 77 sont accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement.

Dans le cadre de l'accès au logement, **2** baux ont été signés.

Formation

42 formations débutées en 2022, dont 36% ont bénéficié à des femmes

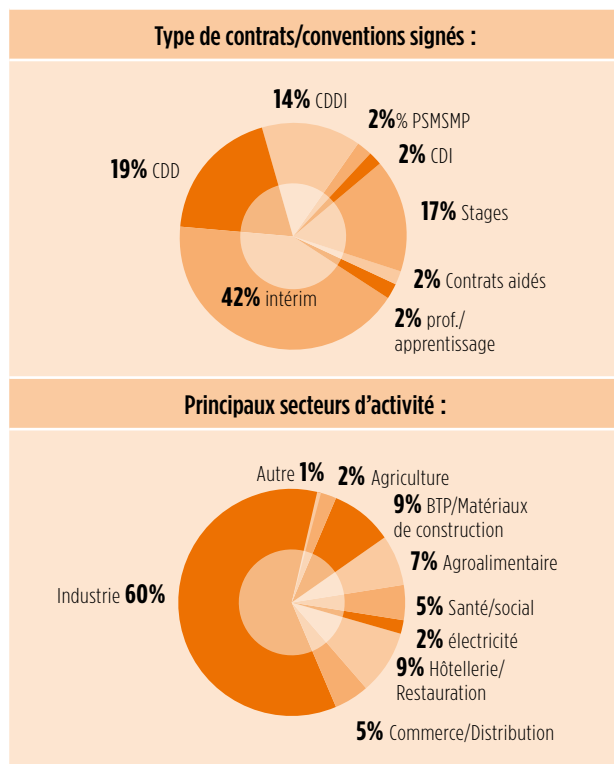
27 formations en français langue étrangère, dont 41% ont bénéficié à des femmes et 20 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) ; 7 formations FLE hors CIR

15 formations professionnelles, dont 2 formations qualifiantes ou (pré)professionnelles ; 11 Garantie Jeunes/Ecole de la 2^{ème} chance ; 2 formations préalables à l'embauche

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **9 mois**

Emploi

43 contrats/conventions ont été signés en 2022, dont 9% par des femmes



Cette année l'équipe du PRIR a continué les visites en entreprise permettant de développer un réseau de professionnels adapté au public, facilitant l'accès à la formation et à l'embauche.



CANTAL (15)

Programme DOST - AMITIÉ

Programme d'accueil d'urgence d'agents de droit local, travaillant en lien direct avec la France, évacués d'Afghanistan

Ville d'accueil : Aurillac

Bailleur social mobilisé : Polygone

Date de démarrage : juin 2021

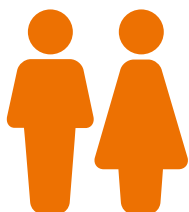
Fin du programme : février 2022

Personnes bénéficiaires du programme en 2022

15 personnes accompagnées en 2022

Composition familiale

3 couples avec enfants, soit :



9 adultes



6 enfants mineurs

Pays d'origine : Afghanistan

Pays de premier asile : il n'y a pas eu d'installation temporaire dans un premier pays d'accueil, les réfugiés ayant été évacués directement vers la France depuis la ville de Kaboul.

Logement

Tous les logements ont été captés *via* un contrat avec objectif de glissement de bail, après avoir été hébergés dans un centre de transit dans les départements de l'Allier et de la Sarthe.

Tous les baux ont glissé au nom des ménages, devenus titulaires du bail de leur logement.

Type de logements pour les ménages pris en charge en 2022 :

3 logements de T4

Situation administrative

Protection internationale : 100% des bénéficiaires du programme ont eu le statut de réfugié.

Insertion professionnelle

Tous les bénéficiaires adultes du programme ont signé le contrat d'intégration républicain (CIR) le même jour, quatre mois après avoir emménagé dans leur logement à Aurillac, et cinq mois après être entrés en France.

Les adultes ont bénéficié de cours de français dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (FLE CIR).

Après les cours de FLE CIR, les adultes se sont inscrits à Pôle Emploi et/ou ont été orientés vers de nouvelles formations linguistiques et accompagnés dans leur insertion professionnelle.



CANTAL (15)

UKN 15 - Programme d'intégration des Ukrainiens

Date de démarrage : mars 2022

Bénéficiaires : bénéficiaires de la protection temporaire (personnes déplacées d'Ukraine)

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 18, rue Paul Doumer - 15000 Aurillac

Suite à la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine fin février 2022, des millions de personnes se sont déplacées vers les pays de l'Union européenne, dont les États membres ont organisé l'accueil sur leurs territoires nationaux. C'est ainsi que l'Etat Français a mandaté Forum réfugiés pour mener cet accueil dans le département du Cantal, en proposant un soutien et un accompagnement des personnes tant au niveau du premier accueil, que dans l'hébergement autonome ou citoyen, ainsi que dans les démarches relatives à l'insertion sociale, sanitaire, éducative et professionnelle

Personnes accueillies et accompagnées

284 personnes accompagnées, soit 132 ménages, dans différentes démarches d'hébergement : premier accueil temporaire, intermédiation locative, hébergement citoyen, logement autonome.

72 personnes (34 ménages) ont quitté le dispositif d'accompagnement au courant de l'année pour différents motifs : changement de département ou de pays, retour en Ukraine, etc.

Formation

66 personnes en formation de français niveau A1

1 personne en formation de français niveau A2

2 personnes à l'université d'Aurillac

5 personnes en poursuite d'étude à distance avec des universités ukrainiennes

Emploi

16 personnes ont eu un contrat en CDD (de 1 semaine à plusieurs mois)

10 personnes en CDI

2 personnes en auto-entrepreneuriat

3 personnes en Contrat d'engagement jeune (CEJ) avec la Mission Locale

4 personnes continuent leur travail ukrainien à distance

Scolarité

Tous les enfants de moins de 16 ans ont été scolarisés ; Forum réfugiés fait l'interface entre les familles accompagnées et les établissements scolaires (suivis, attestations, réunions).

De nombreux partenariats ont également été mis en place afin de favoriser l'intégration des personnes dans leur nouvel environnement socio-culturel :

- cours de français avec le Secours catholique, les Restaurants du Cœur, le collectif « On est fait pour s'entendre » ;
- participation au festival international de Théâtre de Rue à Aurillac ;
- participation à la quinzaine de l'intégration avec exposition de photos et projection d'un film ;
- participation au festival des solidarités ;
- activités régulières avec les centres sociaux d'Aurillac ;
- participation au projet Sport pour tous porté par Forum réfugiés et le DAHLIR.





PUY-DE-DÔME (63)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : 14 janvier 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements de la Haute-Loire, l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 34 rue Niel - 63000 Clermont-Ferrand

La SPADA 63 a vu le flux d'arrivées en pré-GUDA s'intensifier par rapport aux trois dernières années et comptabilise une augmentation d'environ 170 personnes en comparaison des arrivées de 2019. En raison du contexte politique afghan avec l'arrivée des talibans en 2021, l'Afghanistan est désormais le premier pays d'origine enregistré tant au pré-GUDA (guichet unique des demandeurs d'asile), qu'en post-GUDA. Par conséquent, la majorité des personnes bénéficiaires d'une protection internationale proviennent également de ce pays. En post-GUDA, le nombre de personnes en procédure Dublin est le plus important (478), suivi des personnes en procédures accélérées (454), puis en procédures normales (376). Proportionnellement, le nombre de domiciliations à la SPADA n'a cessé de croître tout au long de l'année avec 1 454 domiciliations réalisées. Malgré de nombreuses orientations vers les structures du dispositif national d'accueil réalisées par l'OFII, la file active s'élève à 905 personnes. En effet, de nombreuses personnes en procédure Dublin restent domiciliées en SPADA faute de places en HUDA disponibles. La dématérialisation OFPRA qui a débuté en mai 2022 n'a pas eu d'impact préjudiciable sur le service. Certains demandeurs d'asile ont toujours des difficultés à appréhender l'outil informatique mais l'équipe de la SPADA 63 est mobilisée pour accompagner au mieux ces personnes au quotidien. L'augmentation des effectifs au sein de l'équipe de la SPADA a permis d'améliorer la qualité du service.

Prestation A : Pré-GUDA

2 022 enregistrements de souhait de demande d'asile dont : 799 personnes isolées, 31% enfants et 69% adultes

74 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	381 personnes	17%
Albanie	616 personnes	14%
Géorgie	296 personnes	13%
Serbie	136 personnes	6%
Guinée	121 personnes	5%

Prestation B : Post-GUDA

1 460 personnes accompagnées dont 655 personnes isolées 25% enfants et 75% adultes

70 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	278 personnes	17%
Albanie	255 personnes	16%
Géorgie	227 personnes	14%
Serbie	106 personnes	7%
Guinée	94 personnes	6%

Domiciliation

1 454 domiciliations réalisées ; **905** boîtes postales actives au 31 décembre 2022

Orientation dans l'hébergement

1 orientation vers une solution alternative

742 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

577 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

454 informations individuelles

Accompagnement social

284 dossiers PUMA/CMU ; **71** accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **97**

27 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	29 personnes	30%
Albanie	11 personnes	11%
Irak	10 personnes	10%
Ukraine	7 personnes	7%
Somalie	5 personnes	5%

94 ont été orientées vers un dispositif dédié.

Les motifs de persécutions sont variés : raisons politiques, convictions religieuses, violences conjugales, appartenance à un groupe social. Le nombre de BPI est en évolution

« Je ne veux pas renoncer à ma liberté de penser et de créer ».

Le 1^{er} février 2021, lors du coup d'Etat en Birmanie, de nombreux civils, artistes et personnalités publiques sont arrêtés et tués par les militaires pour leur opposition politique. Une artiste, chanteuse de renommée internationale, prend part aux manifestations de résistance contre les militaires à travers les réseaux sociaux. Dans une chanson diffusée et écoutée par de nombreux citoyens, elle dénonce les exactions commises par la junte militaire. Personnalité publique, elle sera alors prise pour cible, et devra se cacher pendant des mois avant de pouvoir quitter le pays. Les artistes, quels que soient leurs domaines et qui se sont exprimés contre le coup d'Etat, ont vu leurs œuvres ne plus être diffusées en Birmanie. Elle réussira difficilement à s'échapper avant d'obtenir un visa par l'ambassade française.

« Nous avons vécu plus de trente ans sous un régime dictatorial militaire et nous avons goûté quelques années à la démocratie mais la junte a écrasé cet élan populaire. Ils ont réduit le pays à la misère et ont manifesté une cruauté sans nom ». En France, elle continue son combat à travers ses chansons dans lesquelles elle dénonce les exactions commises par la junte et rend hommage à ses amis artistes et à chaque birman ayant disparu dans sa lutte pour la liberté. Plusieurs concerts ont été organisés et les salariés de Forum réfugiés ont eu la chance de l'écouter chanter.

histoire de...



PUY-DE-DÔME (63)

CADA de Saint-Éloy-les-Mines et Giat

Date d'ouverture : mai 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 148 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 12 salariés

Coordonnées : HLM Les Chapelles - BP4 - 63700 Saint Éloy-les-Mines

Le CADA de Saint Eloy-les-Mines et Giat a été créé en 2011, avec une capacité initiale de 80 places. Après plusieurs extensions, le centre dispose aujourd'hui d'une capacité totale de 148 places. Le CADA se caractérise par son implantation rurale. La ville de Saint-Eloy-les-Mines est desservie par un réseau routier et les déplacements sont possibles grâce à des services réguliers et quotidiens de cars à destination de Clermont-Ferrand. De son côté, Giat est un village de 800 habitants, situé à 60 kilomètres de Clermont-Ferrand et de Saint-Eloy-les-Mines. Les options de transports routiers doivent être réservées à l'avance. Néanmoins, dans ces deux communes, il y a toutes les commodités d'équipement et d'usage du quotidien pour les familles. Le CADA a été marqué par l'accompagnement de grandes familles, l'une afghane dans le cadre de l'opération «Apagan», et l'autre tadjike, fuyant la guerre en Ukraine. Le centre affiche un taux de rotation en augmentation, à 81% (+ 31 points) dû entre autres à l'accélération des procédures et aux Obligations de quitter le territoire français (OQTF). Changement majeur dans l'accompagnement : la procédure de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est désormais dématérialisée, tout comme les demandes préfectorales de récépissés des statutaires.

Personnes / ménages accueillis

240 personnes accueillies (dont 85 adultes en famille, 114 enfants et 41 isolées) / 96 ménages accueillis

117 personnes entrées / 44 ménages

123 personnes sorties / 47 ménages

Durée moyenne de séjour : **498 jours**

Taux de rotation : **81%**

Taux d'occupation : **82%**

35 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	21%
Georgie	8%
Albanie	7%
Tadjikistan	7%
Congo (RDC)	7%

Accompagnement juridique

76 personnes entrées en procédure normale

31 en procédure accélérée

10 enfants, dont **5** nouveaux-nés, sont entrés au centre sans procédure.

En nombre de dossiers

71 décisions rendues, dont **40** définitives, dont **23** accords :

- par l'OFPRA : 12 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 24 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 6 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 13 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **58%**

Sorties

54 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

15 en CPH ; **35** en logement autonome ; **4** personnes ont intégré une résidence sociale

44 personnes déboutées :

26 sans solution / hébergement d'urgence ; **9** solutions perso/familiales ; **6** retours volontaires ; **3** personnes ont accompagné des membres de leur famille BPI en CPH

25 personnes en cours de procédure :

2 transferts dans DNA ; **5** départs volontaires ; **11** personnes PA POS ont dû quitter le centre suite à des Obligations de quitter le territoire français (OQTF) ; **4** personnes ont accompagné des membres de leur famille BPI en CPH

Délai moyen de sortie si rejet : 54 jours

Délai moyen de sortie si accord : 187 jours

Activité d'intégration

75 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
9 baux signés

histoire de...

Magie !

Les tout-petits hébergés du CADA sont devenus magiciens le temps d'un tour, à l'occasion du spectacle des fêtes de fin d'année, à la médiathèque de Saint-Eloy-les-Mines.

Le magicien Yako a émerveillé les grands comme les moins grands, en faisant participer les demandeurs d'asile lors de son spectacle. Un beau moment de poésie et surtout d'humour, pour le plaisir de tous !





PUY-DE-DÔME (63) CAES de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : décembre 2017
Bénéficiaires : demandeurs d'asile
Capacité d'accueil : 54 places
Type d'hébergement : semi-diffus, semi-collectif
Équipe : 6 salariés
Coordonnées : 4, place d'Espagne - 63100 Clermont-Ferrand

Le CAES a une capacité d'accueil de 54 places. Les bureaux se trouvent actuellement dans un immeuble situé à Clermont-Ferrand qui comprend également 8 logements pouvant accueillir 28 personnes. Neuf autres logements en diffus ont été loués dans l'agglomération clermontoise, permettant l'hébergement de 26 autres personnes. Le CAES est donc en semi-diffus et semi-collectif.

Dans le cadre du renforcement du Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAIR) en 2022, les orientations directement effectuées depuis les GUDA d'Ile-de-France ont continué.

La durée moyenne de séjour en 2021 a été de 21 jours avec un taux de rotation élevé de 988%.

Personnes / ménages accueillis

574 personnes accueillies (dont 129 adultes en famille, 122 enfants et 323 isolées) / 395 ménages accueillis

548 personnes entrées / 376 ménages

519 personnes sorties / 350 ménages

Durée moyenne de séjour : **21 jours**

Taux de rotation : **988%**

Taux d'occupation : **52%**

32 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	24%
Bangladesh	14%
Congo (RDC)	11%
Colombie	6%
Géorgie	5%

Accompagnement juridique

444 personnes entrées en procédure normale,

64 en procédure accélérée, **16** en procédure Dublin,

18 sous RDV GUDA, **1** en attente de Pré-GUDA

5 enfants sont entrés sans procédure

En nombre de dossiers

11 décisions rendues, dont **3** définitives, dont **3** accords :

- par l'OFPRA : 1 protection subsidiaire

soit 1 personne protégée

- par la CNDA : 2 protections subsidiaires

soit 2 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **100%**

Procédure Dublin : 1 enfant mineur sans procédure

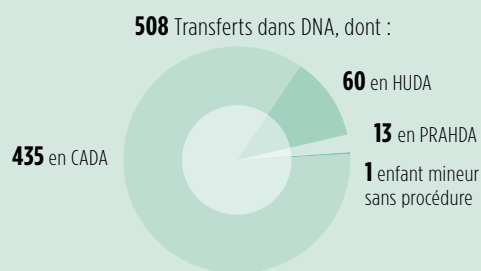
Au mois de septembre 2021 nous avons accueilli au sein du CAES, Monsieur S., de nationalité afghane qui, après quelques jours, a été orienté vers un CADA géré par Forum réfugiés, dans la même région. Un an plus tard, en septembre 2022, nous avons accueilli au CAES un jeune couple accompagné de leurs deux enfants. Ils portaient le même nom de famille que le Monsieur Afghan qui était passé par le CAES un an auparavant. Ce couple était à la recherche de ce Monsieur. Nous nous sommes donc mis en contact avec le CADA et l'OFII et avons découvert que Madame était la sœur de Monsieur S. Le couple a pu être orienté dans le même CADA afin que la famille puisse à nouveau être réunie.

histoire de...

Sorties

3 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :
1 en CPH ; **2** en logement PRIR

516 personnes en cours de procédure :



Activité d'intégration

3 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

1 statut de réfugié OFPRA ; **2** PS CNDA



PUY-DE-DÔME (63) HUDA de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : décembre 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou Dublin

Capacité d'accueil : 130 places

Type d'hébergement : appartements en diffus

Équipe : 9 salariés

Coordonnées : BP 60312 - 63009 Clermont-Ferrand CEDEX 1

L'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) de Clermont-Ferrand a été ouvert en fin d'année 2018 afin de répondre à une situation de fortes arrivées (en réponse notamment au démantèlement de squats de demandeurs d'asile au coeur de l'agglomération).

Ce dispositif s'inscrivait initialement dans le cadre du renfort du plan hivernal piloté par les services de l'Etat et plus précisément par la DDETS du Puy-de-Dôme. Le dispositif offrant initialement 40 places, s'est finalement pérennisé et a été agrandi pour disposer, en 2022, de 130 places.

Les hébergés de l'HUDA sont des familles et des personnes isolées, réparties au sein de la métropole clermontoise, ainsi que dans les villes de Riom et de Volvic. Ils sont logés dans 30 appartements diffus allant du T1 au T4, permettant une modularité de l'accueil des hébergés en fonction des compositions familiales.

Personnes / ménages accueillis

220 personnes accueillies (dont 77 adultes en famille, 105 enfants et 31 isolées) / 77 ménages

110 personnes entrées / 37 ménages

103 personnes sorties / 32 ménages

Durée moyenne de séjour : **556 jours**

Taux de rotation : **82%**

Taux d'occupation : **89%**

29 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	22%
Géorgie	9%
Macédoine du Nord	8%
Serbie	7%
Congo (RDC)	5%

En 2022, le centre a accueilli un couple de nationalité ukrainienne ayant fui leur pays le 24 février avec leurs 4 enfants. Ce jour-là, le matin, Monsieur, ne voulant pas croire les informations annonçant l'invasion russe, était parti travailler. Mais, dès que des bruits d'explosion se sont fait entendre, ils ont décidé de quitter leur pays. L'après-midi, un ami les a conduit jusqu'à la frontière avec la Roumanie. Après plusieurs kilomètres de marche avec leurs valises, ils ont réussi à entrer sur le territoire roumain. Monsieur souhaitait rester avec sa famille car sa femme était enceinte. Il a eu de la chance : dès le lendemain, l'interdiction de quitter le territoire était prononcée pour tous les hommes. En France, ils ont été orientés vers l'HUDA 63 au mois d'avril. Madame a accouché d'une petite fille en août. Aujourd'hui, la famille est bénéficiaire de la protection subsidiaire et est bien intégrée dans la région. Monsieur a déjà trouvé un travail. Le couple commence à parler français et souhaite que leurs enfants puissent avoir un avenir en France, loin de la guerre.

histoire de...

Accompagnement juridique

20 personnes entrées en procédure normale

24 en procédure accélérée ; **62** en procédure Dublin

2 personnes en attente pré-GUDA ; **2** enfant mineur sans procédure

En nombre de dossiers

49 décisions rendues, dont **31** définitives, dont **17** accords :

- par l'OFPPA : 13 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 14 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 3 statuts de réfugiés soit 3 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **55%**

Procédure Dublin : 12 requalifications, dont **7** en procédure normale et **5** en procédure accélérée

Sorties

41 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

12 en CPH ; **24** en logement autonome ; **2** en logement PRIR ;
1 en foyer ; **2** via une solution personnelle

24 personnes déboutées :

15 sans solution / hébergement d'urgence ;
4 solutions perso/familiales ; **1** pris en charge par une association ;
4 ont intégré un CPH car leur fille avait obtenu le statut de réfugié alors qu'eux avaient été déboutés.

10 personnes en cours de procédure :

1 transfert dans DNA ; **9** départs volontaires ; **1** est sortie en CPH puisqu'un membre de sa famille a obtenu le statut de réfugié et tous les deux ont été transférés dans un CPH alors qu'ils étaient toujours en procédure.

Délai moyen de sortie si rejet : 86 jours

Délai moyen de sortie si accord : 250 jours

Activité d'intégration

21 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

1 personne réfugiée PS OFPPA

7 personnes réfugiées CNDA (3 dossiers, 2 ménages)

13 personnes réfugiées OFPPA (13 dossiers, 6 ménages)



PUY-DE-DÔME (63)

PRIR 63

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : mars 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département du Puy-de-Dôme depuis moins d'un an

Équipe : 9 salariés

Coordonnées : 49, avenue de Grande-Bretagne – 63000 Clermont-Ferrand

Si l'année 2022 pouvait être résumée en un mot pour le PRIR-63, ce serait «partenariat». En effet, au-delà des missions premières effectuées par le service, il a été nécessaire de faire perdurer le développement de mesures d'accompagnement spécifiques, tel que l'accompagnement pour le public jeunes de 18-25 ans avec la continuation et le soutien du CTAI de la Ville de Clermont-Ferrand, mais aussi l'adaptation du projet à destination des jeunes réfugiés de la mission locale Clermont Métropole et Volcans afin de favoriser l'accès au CEJ. Cela passe aussi par l'expérimentation «de l'aller vers» dans un territoire comme Riom, Limagne et Combrailles, en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Toujours reconnue pour son expertise, l'équipe est intervenue par ailleurs auprès d'apprenants au Centre Fleura, auprès des jeunes volontaires d'Unis-Cité, dans la co-organisation de la marche des parapluies à Clermont-Ferrand, et la participation à la semaine de l'intégration.

Personnes accompagnées

260 ménages accompagnés en 2022, dont **315** personnes (275 adultes et 40 enfants), dont 88% d'isolés et 22% de femmes adultes

Parmi eux **89** ménages nouvellement arrivés (118 personnes)

43 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	45%
Guinée	8%
Soudan	6%
Albanie	3%
Sierra Leone	3%

82% des adultes sont non francophones, **37%** des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au bac, **63%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat, **7%** des adultes sont en situation d'illettrisme.

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par la SPADA, les structures d'hébergement du DNA et les associations du territoire clermontois.

Sorties du programme

67 ménages, soit **69** personnes

Durée moyenne de leur accompagnement : **19 mois**

Accompagnement avec hébergement

88 ménages accompagnés dont 66 en intermédiation locative (IML), 7 en bail glissant, et 15 en allocation logement temporaire (ALT)

Communes concernées : **Beaumont, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Gerzat, Pont du Château, Riom, Romagnat et Royat**

Sorties du programme

27, dont 22 sorties du dispositif IML et 3 sorties du dispositif ALT et 2 en baux glissants

Formation

52 formations débutées en 2022, dont 10% ont bénéficié à des femmes

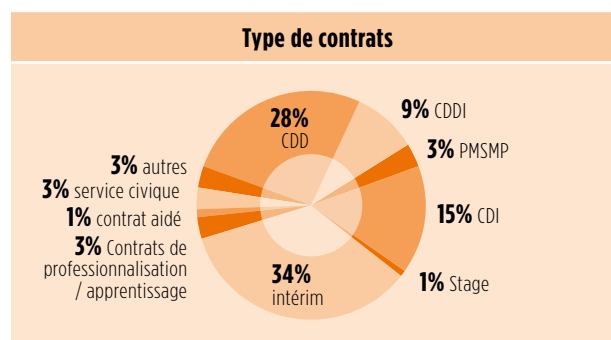
26 formations en français langue étrangère, dont 8% ont bénéficié à des femmes, 10 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

16 formations professionnelles : dont 20 formations qualifiantes ou (pré) professionnelles ; 4 en études universitaires, 1 remise à niveau des savoirs de base ; 1 Garantie jeunes/Ecole de la 2^{ème} chance

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **8 mois**

Emploi

85 contrats/conventions signés en 2022, dont 9% de femmes



Principaux secteurs d'activité	
38%	BTP / Matériaux de construction ;
7%	Hôtellerie/Restauration ; 11% Industrie ; 11% propreté ;
9%	transport/logistique ; 24% autres

Délai moyen d'accès à l'emploi après l'entrée dans le programme : **12 mois**



PUY-DE-DÔME (63) Centre de soins ESSOR 63

Date d'ouverture : décembre 2020

Bénéficiaires : personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de violences intentionnelles ou de torture

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 5 rue du Torpilleur Sirocco - 63000 Clermont-Ferrand

Fonctionnement du centre

Le centre Essor 63 a été inauguré en décembre 2020. Il accueille et accompagne les publics réfugiés, primo-arrivants et demandeurs d'asile en souffrance psychique liée à l'exil, et les personnes victimes de violence ou de tortures.

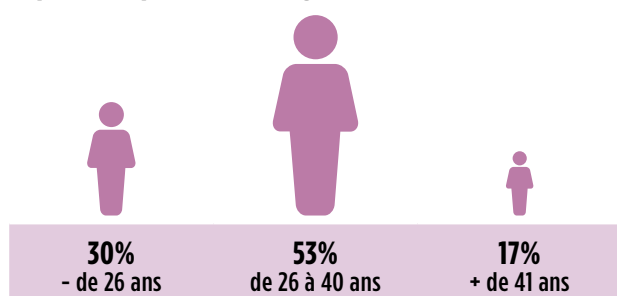
Les personnes sont orientées vers le centre par le DNA partenaires et les institutions (professionnels de santé ou du social, services publics ou privés, associations, centre d'hébergement hors DNA). Les personnes peuvent également se présenter d'elles-mêmes.

Les publics sont invités à un entretien de premier accueil, avec interprète si nécessaire, qui permet de présenter le centre et son offre de soins, de préciser la demande et d'évaluer les besoins, en tenant compte des pistes thérapeutiques déjà explorées le cas échéant. À l'issue d'une réunion clinique de synthèse pluridisciplinaire, les patients sont soit invités à un parcours de soins au sein du centre, soit orientés vers une structure plus adaptée aux besoins identifiés, ou encore encouragés dans la poursuite des soins initiés dans le droit commun.

Consultations

524 entretiens de premier accueil et consultations / **131** patients, dont : femmes **43%**, hommes **57%**
adultes **89%**, enfants **11%**

Répartition par classes d'âge



Nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	12 personnes	12%
Afghanistan	9 personnes	9%
Géorgie	8 personnes	8%
Cameroon	6 personnes	6%



Principaux symptômes liés à la souffrance psychique à l'étape d'orientation

Différents symptômes sont relayés par les publics orientés vers le centre Essor 63, motivant un rendez-vous pour un accompagnement en santé mentale. En 2022, parmi les publics orientés, une personne sur deux indique ressentir une forte anxiété ou de l'angoisse, 66% un état de déprime ou tristesse. L'isolement/repli sur soi touche 32% des publics.

L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

140 nouvelles demandes de soin
114 personnes reçues en entretien de premier accueil

Origine des orientations

67% des personnes orientées par les professionnels du DNA,
23% par les professionnels du social et de l'intégration,
6% via le secteur sanitaire
et **2%** par des professionnels de l'éducation.
3% des personnes se sont présentées d'elles-mêmes au centre Essor 63.



RHÔNE (69)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Lyon

Date d'ouverture : 1994

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département du Rhône

Équipe : 19 salariés

Coordonnées : Maison du réfugié - BP 77412 - 69347 Lyon cedex 07

L'année 2022 a été marquée par une forte augmentation du flux pré-GUDA (+ 38%). Cette hausse d'activité se retrouve également en post-GUDA qui enregistre une hausse de 45% en comparaison de l'année 2021.

L'activité du GUDA a été fortement impactée dès le mois de mars 2022 par l'arrivée des populations fuyant la guerre en Ukraine. La préfecture de Lyon, fortement mobilisée pour gérer ces arrivées massives, a dû concentrer ses moyens à l'instruction des demandes de protection temporaire.

La SPADA de Lyon, s'est ainsi retrouvée en première ligne face à ces arrivées en provenance d'Ukraine avant la mise en place du Centre d'accueil pour la protection temporaire. Cette période a donc été marquée par un accroissement des délais d'accès au GUDA. La situation s'est normalisée à la fin du mois de mai, la Préfecture ayant alors rattrapé son retard. Cette accélération a eu un impact sur l'activité de la SPADA qui a parfois éprouvé des difficultés à absorber le flux en retour du GUDA et a dû adapter son fonctionnement pour accompagner 2 875 personnes dans leur démarche de demande d'asile (+ 80% par rapport à 2021).

Prestation A : Pré-GUDA

3 864 enregistrements de souhait de demande d'asile dont **2 570** personnes isolés, 26% enfants et 74% adultes

97 nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	752 personnes	14%
Afghanistan	412 personnes	8%
République démocratique du Congo	372 personnes	7%
Guinée	368 personnes	7%
Géorgie	329 personnes	6%

Prestation B : Post-GUDA

4 650 personnes accompagnées, dont **2 241** personnes isolées 25% enfants et 75% adultes

88 nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	669 personnes	14%
Afghanistan	364 personnes	8%
République démocratique du Congo	349 personnes	8%
Guinée	348 personnes	8%
Arménie	296 personnes	6%

Domiciliation

4 650 domiciliations réalisées

5 363 boîtes postales actives au 31 décembre 2022

Orientation hébergement

3 542 orientations vers une solution alternative

1 118 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

2 809 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

207 informations individuelles

Accompagnement social

1 749 dossiers PUMA/CMU

480 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

653 bénéficiaires d'une protection internationale

61 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	105 personnes	16%
Syrie	73 personnes	11%
Albanie	48 personnes	7%
Somalie	38 personnes	6%
République démocratique du Congo	35 personnes	5%

636 orientations vers des dispositifs dédiés

Monsieur FG. est de nationalité afghane. Membre de la communauté tadjike, il est de religion musulmane. De nombreux hommes au sein de sa famille sont des militaires au sein des troupes régulières. De ce fait, sa famille fait régulièrement l'objet de menaces et d'intimidations de la part des talibans. Avec leur retour au pouvoir en août 2021, des phénomènes d'épuration sont apparus. Les vengeances exercées par les agents du nouveau pouvoir se sont élargies à l'ensemble des membres des familles concernées.

Monsieur FG. est alors de plus en plus inquiet et la menace se fait de plus en plus pressante, en raison notamment du fait qu'il soit procureur au sein du parquet de Kaboul, en charge de l'instruction des affaires criminelles. Très rapidement, laissant tout derrière lui, Mr doit finalement fuir l'Afghanistan, bénéficiant d'une évacuation vers la France, via Doha. L'OFPRA lui accorde alors une protection conventionnelle au cours de l'année 2022.



RHÔNE (69) Dispositif Hôtel Asile • Lyon

Date d'ouverture : 1999 - 20 juin 2022

Bénéficiaires : personnes en demande d'asile et/ou bénéficiant d'une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire) identifiées vulnérables

Équipe : 1 salarié

Coordonnées : SPADA de Lyon - 326 rue Garibaldi - 69007 LYON

L'équipe du Dispositif Hôtel-Asile (DHA) a poursuivi ses actions de signalement de vulnérabilité et d'accompagnement des personnes orientées vers le dispositif tout au long de l'année malgré les contraintes liées au contexte sanitaire. L'articulation et la fluidité de la relation entre les différents partenaires (DMI, Forum réfugiés et OFII), malgré la difficulté et l'urgence des situations, ont permis une gestion efficace de ce dispositif.

Au 1^{er} janvier 2022, ne restait au sein de ce dispositif hôtelier qu'un ménage composé de trois personnes dont une jeune adulte en situation de polyhandicap, se déplaçant en fauteuil roulant. La fin programmée du dispositif a été effective le 21 juin 2022. Pour donner suite à la décision de clôture du dispositif, aucune nouvelle arrivée n'a donc été enregistrée. Aucune personne ne restait donc sur liste d'attente.

Sorties

Nombre de sorties : 3, soit 1 ménage
3 en CPH
3 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

Personnes / ménages accueillis

Le dispositif a accueilli **3** personnes en 2022

Les personnes accueillies sont détectées comme vulnérables par la DDETS

Nombre moyen de personnes prises en charge par mois :

1,5 personnes

1 nationalité

Pays d'origine	
Arménie	100%



RHÔNE (69) CAES de Villeurbanne

Date d'ouverture : avril 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 8 salariés

Coordonnées : 19, Rue de la Baisse - 69100 Villeurbanne



Le Centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) fait partie intégrante du DNA. Il propose un hébergement temporaire dédié à l'évaluation de la situation sociale et administrative des personnes souhaitant demander l'asile ou en cours de demande d'asile (toutes procédures confondues). La durée de séjour est fixée à 30 jours maximum, dans l'attente d'une place dans un hébergement plus pérenne du DNA.

Cette année, le CAES enregistre un taux de rotation de 1 069%, et 1 125 nouvelles personnes accueillies, en majorité isolées. Le CAES doit sans cesse s'adapter et ajuster ses processus pour faire face au taux de rotation important tout en maintenant la qualité de l'accueil et de l'accompagnement. Le renforcement des différents partenariats est également un enjeu fort afin de répondre au mieux aux besoins des personnes (alimentation, hygiène, soins, etc), dans un temps très limité.

L'année a été marquée par une recrudescence de cas de pathologies contagieuses, nécessitant la mise en oeuvre de protocoles de traitement importants pour favoriser la guérison des personnes touchées et éviter les contaminations.

Lancée en janvier 2022, la réhabilitation du site s'est déroulée tout au long de l'année.

Les désagréments sont nombreux : bruits, locaux temporairement condamnés, coupures momentanées, voies de circulation modifiées etc.). Les équipes et les hébergés font preuve de patience pour aller vers le mieux : de meilleures conditions d'accueil et de travail.

Cependant, contrairement à ce que l'équipe avait anticipé et malgré les nuisances engendrées par ces travaux, la collaboration des équipes sociales et des équipes du BTP, et la cohabitation avec le public sont très faciles. Des liens se créent entre les personnes hébergées et les ouvriers, qui sont particulièrement bien accueillis : les échanges sont nombreux, tout le monde apprend à se connaître, et découvre la culture des autres.

Personnes / ménages accueillis

1 125 personnes (dont 142 adultes en famille, 146 enfants et 837 isolés) / 894 ménages accueillis

1 077 personnes entrées / 884 ménages

1 061 personnes sorties / 877 ménages

Durée moyenne de séjour : **22 jours**

Taux de rotation : **1 069%**

Taux d'occupation : **56%**

62 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	41%
Bangladesh	7%
République démocratique du Congo	7%
Côte d'Ivoire	6%
Soudan	5%

Accompagnement juridique

361 personnes entrées en procédure normale, **39** en procédure accélérée, **540** sous RDV GUDA, **137** enfants sont entrés sans procédure

En nombre de dossiers

2 décisions rendues, dont **1** définitive, dont **1** accord par la CNDA : 1 statut de réfugié, soit 1 personne protégée

Taux d'accord : **100%**

histoire de...

Procédure Dublin

1 requalification en procédure normale en Allemagne

Sorties

5 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

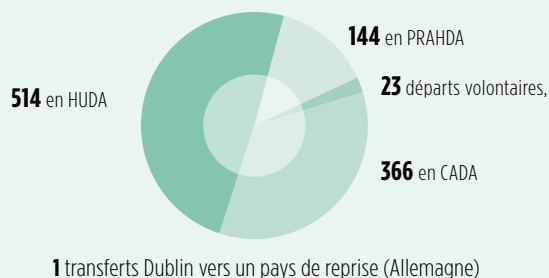
5 en logement autonome PRIR/Accelair

1 personne déboutée :

1 solution perso/familiales

1 047 personnes en cours de procédure :

1 024 transferts dans DNA, dont :



Activité d'intégration

1 bénéficiaire d'une protection internationale hébergé pendant l'année



RHÔNE (69)

Centre de transit de Villeurbanne

Date d'ouverture : octobre 1997

Bénéficiaires : demandeurs d'asile

Capacité d'accueil : 250 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 19 salariés

Coordonnées : 19 Rue de la Baisse - 69613 Villeurbanne ; 40 rue de la Favorite - 69005 Lyon

Le Centre de Transit du Rhône, d'une capacité de 250 places, a pour fonction spécifique d'héberger les demandeurs d'asile primo-arrivants dans le département du Rhône, avant une orientation définitive par l'OFII dans un centre du Dispositif national d'accueil. Depuis 2021, 20 places sont dédiées à des femmes victimes de violences et/ou TEH. Le Centre de Transit est réparti sur trois sites : deux à Villeurbanne et un à Lyon. D'une capacité de 100 places, le site de Lyon 3^e est en cours de réhabilitation depuis janvier 2022, les travaux nécessitant la fermeture au public. Le taux d'occupation du centre est particulièrement bas, en raison de la fermeture de ces places. L'augmentation de la part d'isolés accentue cette tendance. Pour reconstituer partiellement ces places temporairement fermées, la Ville de Lyon a mis à disposition les anciens locaux du CCAS de Lyon 5^e. Le site a ouvert en octobre 2022 et accueille 25 personnes.

Personnes / ménages accueillis

230 personnes accueillies (dont 95 adultes en famille, 85 enfants et 50 isolées) / 114 ménages

100 personnes entrées / 43 ménages

74 personnes sorties / 29 ménages

Durée moyenne de séjour : **665 jours**

Taux de rotation : **35%**

Taux d'occupation : **58%**

34 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Albanie	14%
République démocratique du Congo	11%
Afghanistan	10%
Nigéria	10%
Côte d'Ivoire	9%

Au mois de juillet, l'équipe et les résidentes des places dédiées aux femmes victimes de violence et/ou TEH sont parties pendant trois jours au domaine de Massacan, à La Garde près de Toulon. Ce séjour a permis de renforcer la cohésion du groupe, et s'est inscrit dans le processus de reconstruction des femmes accueillies, en offrant du temps pour prendre soin de soi.

Le séjour a été partiellement financé par le dispositif Vacances Ouvertes. Les résidentes avaient également monté au printemps dernier une activité de service de repas, pour récolter des fonds : elles ont préparé et servi 70 repas aux équipes techniques du CCO la Rayonne à Villeurbanne, lors de deux soirées. Cette activité a représenté un temps fort de l'année et a permis à ces femmes la possibilité de mettre leurs compétences au service d'un projet collectif.

histoire de...

Accompagnement juridique

69 personnes entrées en procédure normale, **29** personnes en procédure accélérée, **1** personne en procédure Dublin, **1** naissance dans un ménage BPI

En nombre de dossiers

65 décisions rendues, dont **34** définitives, dont **18** accords :

- par l'OFPPRA : 8 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 13 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 8 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 14 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **53%**

Procédure Dublin

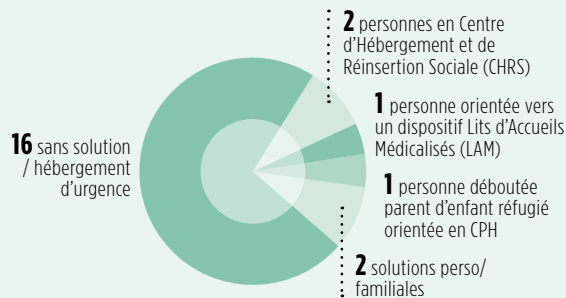
1 personne en procédure dublin était en attente de requalification au 31 décembre 2022

Sorties

38 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

29 en CPH ; **9** en logement autonome

22 personnes déboutées :



14 personnes en cours de procédure :

5 Transferts dans DNA : dont **2** au niveau régional ; **3** au niveau départemental ; **4** abandons de procédure et départs dans un autre pays membre de l'Union Européenne (UE)

4 départs volontaires ; **1** personne décédée

Délai moyen de sortie si rejet : 716 jours

Délai moyen de sortie si accord : 257 jours

Activité d'intégration

54 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



RHÔNE (69) CADA de Bron

Date d'ouverture : 1991

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : foyer collectif

Équipe : 8 salariés

Coordonnées : 2 rue Hélène Boucher - 69500 Bron

À l'instar des autres lieux d'hébergement, l'équipe a ajusté son accompagnement pour prendre en compte les enjeux de l'accès à la dématérialisation des procédures. Sur l'aspect technique, un accès wifi a été installé dans les bureaux et les lieux collectifs. Les personnes hébergées ont, lors de leur passage au bureau, accès à une tablette qui leur permet de consulter leur compte auprès des principaux organismes traitant leur dossier : OFPRA, Préfecture, ANEF, CPAM, CAF, Pôle Emploi, entre autres. Par ailleurs, pour favoriser l'inclusion numérique, un partenariat a été mis en place avec Unis-cité pour accompagner les personnes dans cette nouvelle réalité.

Personnes / ménages accueillis

191 personnes accueillies (dont 42 adultes en famille, 48 enfants et 101 isolées) / 132 ménages accueillis

53 personnes entrées / 37 ménages

63 personnes sorties / 39 ménages

Durée moyenne de séjour : **812 jours**

Taux de rotation : **39%**

Taux d'occupation : **84%**

34 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	13%
République démocratique du Congo	12%
Angola	11%
Guinée	9%
Afghanistan	9%

Accompagnement juridique

30 personnes entrées en procédure normale, **18** en procédure accélérée, **5** nouveaux-nés sans procédure

En nombre de dossiers

89 décisions rendues, dont **54** définitives, dont **31** accords :

- par l'OFPRA : 6 statuts de réfugiés et 9 protections subsidiaires soit 18 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 15 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 18 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **57%**

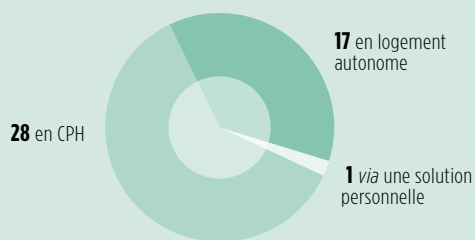
L'association Forum réfugiés a fêté en 2022 ses 40 années d'existence. En 1982, c'est dans le bâtiment Brondillant qu'occupe actuellement le dispositif que l'association a ouvert son premier centre d'hébergement, en tant que CPH.

C'est en 1991 qu'il a été transformé en CADA, sous l'impulsion d'une politique nationale d'asile créant plusieurs types de centres d'accueil en fonction des situations administratives. Le CADA de Bron fait désormais partie d'un dispositif plus large, le CADA du Rhône, qui compte au total 620 places réparties dans le département.

histoire de...

Sorties

46 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :



16 personnes déboutées :

8 sans solution / hébergement d'urgence ;
8 solutions perso/familiales

1 personne en cours de procédure :

1 départ volontaire

Délai moyen de sortie si rejet : 88 jours

Délai moyen de sortie si accord : 390 jours

Activité d'intégration

65 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
13 baux signés



RHÔNE (69)

CADA d'Éveux et de L'Arbresle

Date d'ouverture : février 2011 (Éveux) ; octobre 2015 (L'Arbresle)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil : 70 places

Type d'hébergement : foyer collectif à Éveux en chambres doubles et simples / 4 appartements en cohabitation à L'Arbresle en chambres doubles

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : BP 112 – 69592 L'Arbresle Cedex

L'activité du CADA a de nouveau été impactée en termes d'organisation par les évolutions liées à la crise sanitaire, notamment lors d'un cluster en janvier 2022 traité en lien avec l'ARS et la Croix-Rouge. Malgré ce contexte sanitaire chargé, ayant amené l'équipe à s'adapter et réagir rapidement en fonction de l'évolution de l'épidémie, l'activité du CADA est revenue à des chiffres très proches de 2019 et 2021 avec 71 décisions rendues dont 19 favorables, un taux de rotation de 61% et un taux d'occupation de 99%. En 2022, le travail sur l'amélioration des conditions d'accueil s'est poursuivi en lien avec le bailleur et les financeurs. L'équipe, partiellement renouvelée en 2022 avec l'arrivée de deux nouveaux salariés aux postes d'agent d'accueil et hôtelier et de chargé d'accompagnement, et de plusieurs bénévoles, s'est également mobilisée sur la prévention, à travers la mise à jour de son DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels), et la réalisation de l'évaluation réglementaire des CADA du Rhône. Le CADA s'adapte progressivement à la dématérialisation des procédures et des administrations, grâce au raccordement des bureaux à la fibre, la mise à disposition d'un réseau Wi-Fi pour les hébergés au foyer d'Éveux, le passage à la téléphonie IP et la migration des serveurs vers le Cloud. Le public accueilli reste exclusivement des personnes isolées et couples sans enfant, à l'exception de 3 enfants nés en 2021 et 2022.

Personnes / ménages accueillis

113 personnes accueillies (dont 21 adultes en famille, 3 enfants et 89 isolés) / 100 ménages accueillis

43 personnes entrées / 38 ménages

43 personnes sorties / 39 ménages

Durée moyenne de séjour : **572 jours**

Taux de rotation : **61%**

Taux d'occupation : **99%**

En 2022, le CADA d'Éveux - L'Arbresle a innové.

L'équipe salariée et les bénévoles ont mis en place de nouveaux ateliers ayant pour objectif de sensibiliser les hébergés à des thématiques importantes de la vie quotidienne d'une part, et de permettre des temps pour s'évader au travers d'une activité de création artistique d'autre part.

Les hébergés ont ainsi participé à un atelier de prévention des risques incendie animé par deux membres de l'équipe du CADA, dont l'une est également pompier volontaire. L'enjeu était de sensibiliser et de faire prendre conscience des risques encourus en raison de comportements potentiellement dangereux, comme l'utilisation de matériel électrique défectueux ou le fait de fumer dans son lit ainsi que rappeler les consignes de sécurité et le fonctionnement du système de sécurité incendie. Des vidéos ont été projetées pour sensibiliser à la vitesse de propagation du feu. D'autres ateliers de ce type sont prévus en 2023, notamment sur la consommation énergétique.

Par ailleurs, les bénévoles proposent désormais des ateliers d'arts plastiques deux fois par mois. Cette activité constitue une parenthèse créative et apaisante pour les hébergés, un temps durant lequel ils échappent au stress de leur quotidien et peuvent exprimer pour certains leurs talents. Grâce aux bénévoles et à l'engagement des hébergés, la salle d'animation a pu être magnifiquement décorée et transformée en salle d'exposition pour la fête de fin d'année.

histoire de...

35 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	17%
République démocratique du Congo	12%
Albanie	5%
Guinée	5%
Ethiopie, Soudan	4%

Accompagnement juridique

36 personnes entrées en procédure normale, **6** en procédure accélérée
1 nouveau-né sans procédure

En nombre de dossiers

71 décisions rendues, dont **38** définitives, dont **19** accords :

- par l'OFPR : 14 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 15 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 3 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 4 personnes (adultes et enfants) protégées.

Taux d'accord : **50%**

Sorties

19 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

4 en CPH ; **11** en logement autonome ; **3** personnes ont intégré une résidence sociale ; **1** via une solution personnelle

16 personnes déboutées :

8 sans solution / hébergement d'urgence ;
8 solutions personnelles / famille

8 personnes en cours de procédure :

3 transferts dans DNA ; **3** départs volontaires ; **2** exclusions

Délai moyen de sortie si rejet : 29 jours

Délai moyen de sortie si accord : 349 jours

Activité d'intégration

40 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
11 baux signés



RHÔNE (69) CADA de Lyon 7^{ème}

Date d'ouverture : avril 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile, en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil : 75 places

Type d'hébergement : 25 studios équipés de sanitaires individuels et kitchenette

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 23 rue Saint-Jérôme - 69007 Lyon

L'équipe du CADA Saint-Jérôme a connu un renouvellement important. Une nouvelle chargée d'accompagnement et de vie collective, un nouvel agent social et hôtelier ainsi qu'un nouveau chef de service ont intégré l'équipe. Le taux de rotation des hébergés, à 51% (+20 points par rapport à 2021), est en forte augmentation, tout comme le taux d'accord de protection, à 48% (+13 points). On note aussi un nombre important de protections accordées à des mineurs, principalement des jeunes filles pour risque d'excision. Les mouvements ont été plus nombreux en 2022 mais pour autant, il est à déplorer une plus grande difficulté dans la prise en charge des ménages déboutés bénéficiant d'un titre de séjour autre que l'asile : ils se maintiennent au CADA faute de relais dans les structures d'urgence, même lorsqu'il s'agit de familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans. Pour contribuer à la convivialité du CADA, une convention a été établie afin d'occuper une salle d'animation du quartier.

Les logements sont maintenus dans un état de confort correct, en lien avec les bailleurs. Ainsi, l'ensemble de la literie a fini d'être renouvelée cette année et ce sera au tour du mobilier en 2023.

Personnes / ménages accueillis

110 personnes accueillies (dont 53 adultes en famille, 56 enfants et 1 isolé / 36 ménages accueillis)

37 personnes entrées / 12 ménages

39 personnes sorties / 12 ménages

Durée moyenne de séjour : **540 jours**

Taux de rotation : **51%**

Taux d'occupation : **94%**

18 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Albanie	18%
République démocratique du Congo	14%
Nigéria	13%
Guinée	11%
Sénégal, Russie, Somalie	5%

Accompagnement juridique

18 personnes entrées en procédure normale, **17** en procédure accélérée ; **1** nouveau-né entré sans procédure ; **1** rejoignant entré BPI

En nombre de dossiers

46 décisions rendues, dont **31** définitives, dont **15** accords :
- par l'OFPPRA : 4 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 5 personnes (adultes et enfants) protégées
- par la CNDA : 6 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 15 personnes (adultes et enfants) protégées.

Taux d'accord : **48%**



Dans le cadre de la fête de fin d'année, sous l'impulsion d'un groupe de 10 femmes hébergées, l'équipe a décidé de préparer une danse pour une présentation le jour de la fête. Grâce au partenariat avec la Maison des Rancy (Lyon 3^{ème}), nous avons eu accès à une véritable salle de danse avec miroirs, durant 6 séances. L'assiduité et la motivation étaient présentes à chaque répétition.

Les femmes du CADA ont choisi la musique et conçu elles-mêmes la chorégraphie. Cela a permis de créer une forte cohésion dans le groupe, de renforcer le sentiment de solidarité et de convivialité, mais aussi de découvrir et partager les musiques et danses traditionnelles de leurs pays. Le jour de la fête, hébergées et salariées étaient présentes et apprêtées afin d'offrir aux invités le spectacle surprise qui a «ambiancé» la soirée.

histoire de...

Sorties

4 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :
4 en logement autonome

24 personnes déboutées :
6 solutions perso/familiales ; **18** sans solution / hébergement d'urgence (dont 6 personnes sorties via la MVS et 7 personnes sorties à l'hôtel via la MDM)

11 personnes en cours de procédure : 11 départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 126 jours

Délai moyen de sortie si accord : 236 jours

Activité d'intégration

27 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
1 bail signé



RHÔNE (69) CADA de Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 1999

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : collectif, 98 chambres réparties en plusieurs unités de vie

Équipe : 10 salariés

Coordonnées : 48 rue Lamartine - 69514 Vaulx-en-Velin

L'équipe du Centre d'accueil des demandeurs d'asile de Vaulx-en-Velin a noté en 2022 un nombre plus important de personnes entrées au CADA sous procédure accélérée, par rapport aux personnes entrées en procédure normale. Ceci en lien direct avec les nationalités majoritaires dans les entrées en 2022, correspondant à des pays d'origine sûrs : Albanie, Arménie, Géorgie.

Avec près de trois personnes sur cinq ayant obtenu une protection au cours de l'année, l'accompagnement des ménages BPI prend une part plus conséquente dans les missions développées au CADA. Cet accompagnement se heurte toutefois à la dématérialisation des procédures administratives mise en place en 2022 et qui ne fonctionne pas aussi bien que ce qui était attendu. Les dysfonctionnements rencontrés dans les processus se retrouvent aussi dans un défaut d'acceptabilité de l'API par certains guichets d'organismes (CAF, Pôle emploi, la Banque Postale, etc.), générant, pour les personnes, des difficultés d'accès aux droits.

Face au traitement plus rapide des dossiers d'asile par l'OFPPRA, conjugué à la saturation des dispositifs de droit commun à la sortie et à l'allongement de la durée d'accès au logement, nous nous trouvons à gérer en fin d'année une situation paradoxale, où un tiers seulement des ménages hébergés étaient en cours de procédure de demande d'asile.

Personnes / ménages accueillis

192 personnes accueillies (dont 75 adultes en famille, 86 enfants et 31 isolées) / 79 ménages accueillis

54 personnes entrées / 20 ménages

50 personnes sorties / 22 ménages

Durée moyenne de séjour : **838 jours**

Taux de rotation : **35%**

Taux d'occupation : **89%**

28 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	20%
Albanie	15%
Angola	8%
Afghanistan	8%
République démocratique du Congo	7%

Accompagnement juridique

24 personnes entrées en procédure normale

28 en procédure accélérée

« Je suis arrivée au CADA en février 2018.

J'ai 3 enfants dont la dernière qui est née au centre en 2021. Une de mes enfants est tombée malade en juin 2021 d'une lourde pathologie, elle a été en fauteuil roulant pendant 7 mois, puis en béquille et vit maintenant avec une attelle. Malgré nos multiples démarches afin d'obtenir un hébergement adapté aux PMR, le médecin coordinateur de l'OFII a rejeté notre demande de transfert et l'OFII ne nous a jamais proposé d'autres hébergements. Ma famille a obtenu un statut de réfugié en novembre 2021 et depuis nous sommes dans l'attente d'un hébergement pérenne, adapté à la situation de santé de ma fille, reconnue handicapée.

Je suis bloquée car je ne peux pas travailler, devant rester près de ma fille. L'attente est trop longue. J'aimerais pouvoir élever mes enfants dans de bonnes conditions de vie, comme les autres enfants. »

histoire de...

En nombre de dossiers

73 décisions rendues, dont **46** définitives, dont **26** accords :

- par l'OFPPRA : 13 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 19 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 9 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 12 personnes (adultes et enfants) protégées.

Taux d'accord : **57%**

Sorties

27 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :
9 en CPH ; **12** en logement autonome ; **1** personne sortie en appartement de coordination thérapeutique ; **5** via une solution personnelle

22 personnes déboutées :
7 sans solution/hébergement d'urgence ; **5** solutions perso/familiales ;
4 personnes sorties en appartement de coordination thérapeutique ;
3 en CHRS ; **3** en CPH

1 personne en cours de procédure :
1 départ volontaire avec aide au retour volontaire de l'OFII

Délai moyen de sortie si rejet : 390 jours

Délai moyen de sortie si accord : 348 jours

Activité d'intégration

67 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

6 baux signés



RHÔNE (69) CADA de Villeurbanne

Date d'ouverture : 2001

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 175 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 11 salariés

Coordonnées : 2, rue Serge Ravanel - 69100 Villeurbanne

L'année 2022 a été marquée par le lancement de la dématérialisation des procédures d'asile au travers de la plateforme OFPRA en ligne, et des procédures de demande de titres de séjours sur le site internet de l'ANEF. La plateforme ANEF a engendré de nouvelles difficultés concernant l'ouverture de certains droits, du fait de la délivrance d'une API (Attestation de Prolongation d'Instruction), non reconnue dans certaines administrations.

En raison de la structure de son bâti (ascenseurs et logements adaptés) et de sa proximité avec les centres hospitaliers spécialisés de la Métropole de Lyon (HFME, HEH, CH du Vinatier, CH Neurologique et Cardiologique), le CADA de Villeurbanne est identifié pour accueillir des personnes en situation de forte vulnérabilité et en besoin de soins (santé mentale, ALD, handicap, HAD) mais apporter une réponse adaptée à chaque situation reste complexe et dépasse souvent les compétences de l'équipe qui doit faire face à la difficulté de trouver des solutions de transferts dans des structures médicales adaptées, en raison de leurs saturations ou de carences.

En cette année 2022 le CADA a connu une faible rotation, principalement due au manque d'opportunités de logements pour la sortie des personnes BPI et d'accès à l'hébergement généraliste pour les ménages déboutés en possession d'un titre de séjour. La durée moyenne de séjour s'est donc allongée, tout comme le taux de présence indue.

Personnes / ménages accueillis

195 personnes accueillies (dont 78 adultes en famille, 86 enfants et 31 isolées) / 85 ménages accueillis

28 personnes entrées / 11 ménages

40 personnes sorties / 18 ménages

Durée moyenne de séjour : **1 105 jours**

Taux de rotation : **19%**

Taux d'occupation : **96%**

36 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Guinée	16%
Nigéria	8%
Afghanistan	7%
Albanie	6%
Syrie	6%

Accompagnement juridique

10 personnes entrées en procédure normale,

11 en procédure accélérée,

2 naissances au sein de familles réfugiées

5 naissances sans procédure

En nombre de dossiers

61 décisions rendues, dont **46** définitives, dont **24** accords :

- par l'OFPRA : 8 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 12 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 5 statuts de réfugiés et 8 protections subsidiaires soit 19 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **52%**

Sorties

23 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

3 en CPH ; **17** en logement autonome ;

2 en appartement de coordination thérapeutique ; **1** décès

14 personnes déboutées :

2 sans solution / hébergement d'urgence ; **5** en CHRS ;

4 en CPH (famille BPI) ; **1** en logement (famille BPI) ;

1 décès ; **1** disparition

5 personnes en cours de procédure :

1 départ volontaire ; **2** décès

Délai moyen de sortie si rejet : 707 jours

Délai moyen de sortie si accord : 493 jours

Activité d'intégration

86 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

10 baux ont été signés



RHÔNE (69) HUDA de Villeurbanne

Date d'ouverture : mai 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 50 places

Type d'hébergement : diffus

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : 65 rue Château Gaillard - 69100 Villeurbanne

Depuis le 15 décembre 2021, l'HUDA de Villeurbanne s'est installé sur le site Château Gaillard. Le projet du « Château » est né d'une volonté politique affichée de faire de Villeurbanne une ville hospitalière. Il est composé d'un ensemble d'acteurs (ALYNEA, ACOLEA, ASVEL et le GIE La Ville autrement) souhaitant mutualiser leurs moyens afin de proposer des activités et services à tous les hébergés. Le site offre ainsi des solutions d'habitat innovantes, en studios et appartements, et promeut la solidarité et l'ancrage sur le territoire.

Personnes / ménages accueillis

57 personnes accueillies (dont 19 adultes en famille, 14 enfants et 23 isolées) / 38 ménages

38 personnes entrées / 26 ménages

7 personnes sorties / 4 ménages

Durée moyenne de séjour : **700 jours**

Taux de rotation : **45%**

Taux d'occupation : **95%**

19 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Guinée	21%
Côte d'Ivoire	14%
Afghanistan	9%
République démocratique du Congo	7%
Géorgie	7%

Accompagnement juridique

15 personnes entrées en procédure normale,

6 en procédure accélérée, **9** en procédure Dublin

En nombre de dossiers

42 décisions rendues, dont **25** définitives, dont **16** accord :

- par l'OFPPA : 9 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 13 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 4 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 5 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **64%**

Procédure Dublin

5 requalifications, dont 4 en procédure normale et 1 en procédure accélérée



Sur le site de Château Gaillard, les habitants s'investissent

Le site bénéficie d'espaces extérieurs particulièrement agréables, végétalisés et sécurisés. Souhaitant profiter au mieux de ces espaces, les habitants ont souhaité les aménager. À l'automne, le chargé de vie collective du dispositif, accompagné d'un bénévole, a mis en place des espaces de création avec les habitants. Les ateliers menuiserie sont nés. Une dizaine de personnes ont participé dans un premier temps à la construction de bacs pourelles en bois avant de se lancer dans la construction de bancs et de tables d'extérieur. Le tout pourra être disposé tout autour du jardin. Une réflexion est également en cours en vue de la construction d'un abri pour les poussettes. Le projet est ouvert à tous et toutes et le groupe prend de l'ampleur. Nous avons le plaisir de voir s'investir tant des personnes de Forum réfugiés que d'Alynea, avec une majorité de femmes.

histoire de...

Sorties

2 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

2 en CPH

3 personnes déboutées :

1 solution perso/familiale ; 2 personnes déboutées parent d'enfant réfugié sorties en CPH

2 personnes en cours de procédure

2 départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 187 jours

Délai moyen de sortie si accord : 173 jours

Activité d'intégration

18 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



RHÔNE (69) HUDA de Lyon 8^{ème} - SAS

Date d'ouverture : juin 2010

Bénéficiaires : demandeurs d'asile sous règlement Dublin (familles et isolés) orientés dans le cadre du Pôle Régional Dublin (PRD)

Capacité d'accueil : 175 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 9,5 salariés

Coordonnées : 102 avenue Général Frère - 69008 Lyon

L'HUDA SAS de Lyon 8ème est un dispositif dédié au Pôle Régional Dublin (PRD). Il accueille exclusivement des personnes concernées par le règlement Dublin. Les personnes admises au séjour au titre de l'asile à l'issue de la procédure Dublin sont très rapidement orientées vers un dispositif adapté au sein du Dispositif National d'Accueil (DNA).

L'activité du dispositif a donc consolidé l'activité du Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration des Réfugiés (SNADAIR). La part d'hommes isolés, pour beaucoup de nationalité afghane, est restée stable. Le taux de rotation a diminué, passant de 159% à 117% en 2022. L'orientation des personnes isolées vers les dispositifs en aval est freinée par le manque de places adaptées dans le DNA.

Personnes / ménages accueillis

356 personnes accueillies (dont 77 adultes en famille, 116 enfants, 220 isolées) / 220 ménages accueillis

204 personnes entrées / 124 ménages

205 personnes sorties / 129 ménages

Durée moyenne de séjour : **216 jours**

Taux de rotation : **117%**

Taux d'occupation : **77%**

53 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	29%
Côte d'Ivoire	10%
Nigéria	10%
Angola	6%
Guinée	5%

Accompagnement juridique

2 en procédure accélérée

202 en procédure Dublin

Les entrées en procédure accélérée correspondent à des naissances.

La procédure des parents a été requalifiée à l'issue de la procédure Dublin.

Procédure Dublin

93 requalifications, dont **45** en procédure normale et **48** en procédure accélérée

En plus de son accompagnement individuel quotidien des personnes, le SAS de Lyon a organisé en 2022 plusieurs activités collectives : repas partagés en extérieur, sorties au lac d'Aix en Provence en juillet, soirées cinéma, etc.

Un jeune homme arrivé au centre durant l'année explique que pour lui, cet accueil a permis de créer une véritable cohésion de groupe. Il a pu créer du lien avec d'autres hébergés, tisser des relations.

Il conclut que son séjour au SAS lui laisse un « souvenir indélébile, et où le goût du travail bien fait côtoie la bonne humeur, qui demeure le facteur essentiel des relations humaines ».

histoire de...

Sorties

3 personnes déboutées :

3 sans solution / hébergement d'urgence

202 personnes en cours de procédure :

136 Transferts dans DNA ; **99** en Cada ; **37** en Huda (**19%** national, **39%** régional et **42%** départemental) ; **7** départs volontaires

21 transferts Dublin vers un pays de reprise

49 personnes déclarées en fuite dublin

Délai moyen de sortie si rejet : **1 071 jours**

Activité d'intégration

1 bénéficiaire d'une protection internationale hébergé pendant l'année

1 mineur



RHÔNE (69)

HUDA de Saint-Genis-les-Ollières

Date d'ouverture : décembre 2012

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 85 places

Type d'hébergement : diffus dans 11 appartements et 2 maisons

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 15 rue de Chapoly - 69290 Saint-Genis-les-Ollières

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre du plan pluriannuel de travaux de réhabilitation du bâti. L'étanchéité des toits-terrace et le changement complet des ouvrants ont permis d'assainir les appartements. Le démarrage de la mise en place d'une VMC complètera bientôt cette réhabilitation.

L'activité de l'HUDA s'est maintenue avec une multiplication des types de procédure et profils de familles : personnes isolées, familles sortant de la procédure Dublin et d'autres arrivant dans le cadre de cette procédure. La majorité des personnes hébergées restent malgré tout des familles en cours de procédure de demande d'asile.

L'équipe a connu un renouvellement important en 2022, et a du faire preuve de polyvalence et d'adaptabilité pour assurer le bon accompagnement des hébergés.

Personnes / ménages accueillis

107 personnes accueillies (dont 50 adultes en famille, 52 enfants, 5 isolées) / 27 ménages accueillis

26 personnes entrées / 6 ménages

30 personnes sorties / 8 ménages

Durée moyenne de séjour : **989 jours**

Taux de rotation : **33%**

Taux d'occupation : **92%**

16 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Russie	15%
Afghanistan	10%
Albanie	9%
Guinée, Nigéria, Arménie	8%

En 2018, Madame A. a quitté la Russie afin de demander l'asile politique en France avec ses 4 enfants. Dans sa fuite, elle passe par la Biélorussie et la Pologne. Arrivée à l'HUDA en octobre 2020, une demande d'asile est déposée pour elle et ses trois enfants mineurs, et une autre pour son quatrième enfant majeur qui a des craintes propres.

En début d'année 2022, la fille majeure obtient une protection tandis que la mère et les autres enfants sont toujours dans l'attente d'une réponse de l'OFPRA. La fille majeure a donc rapidement entamé des démarches d'insertion, tandis que la situation de la mère est restée figée plus d'une année.

Pendant ce temps, les menaces subies dans son pays d'origine s'étaient manifestées en France, la famille a dû être temporairement mise en sécurité. Le 31 décembre, Madame A. a reçu une convocation de la CNDA.

histoire de...

Accompagnement juridique

11 personnes entrées en procédure normale, **8** en procédure accélérée, **4** en procédure Dublin

1 personne bénéficiaire d'une protection subsidiaire a rejoint sa famille en cours de procédure normale en centre
De plus, **2** enfants sont nés pendant le séjour de leurs parents

La diversité des procédures est la caractéristique de cette année. Parmi les procédures accélérées : des procédures accélérées «pays d'origine sûr» et des réadmissions post-Dublin, suite à des erreurs d'état civil dans le premier pays européen d'accueil. De plus, 3 naissances ont été recensées.

En nombre de dossiers

35 décisions rendues, dont **19** définitives, dont **6** accords :

- par l'OFPRA : 1 statut de réfugié, soit 1 personne protégée

- par la CNDA : 3 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 12 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **32%**

Procédure Dublin

2 requalifications et **2** en procédure accélérée

Sorties

14 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

12 en CPH ; **2** en logement autonome

11 personnes déboutées :

1 solution perso/familiale ; **6** personnes déboutées régularisées ont suivi les membres de leurs familles BPI en CPH et en logement ; Une famille de **4** personnes a été prise en charge par une association locale d'hébergement.

5 personnes en cours de procédure :

4 départs volontaires ; **1** enfant en cours de procédure a suivi sa famille BPI en CPH

Délai moyen de sortie si rejet : 306 jours

Délai moyen de sortie si accord : 416 jours

Activité d'intégration

30 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

6 personnes ont entamé une formation CIR (Contrat d'intégration républicaine), tandis que deux personnes se sont lancées dans une formation rémunérée et professionnalisante. 3 CDD ont été signés durant l'année, ainsi qu'un stage rémunéré.



RHÔNE (69)

CPH de Lyon et Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 1982

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : collectifs et appartements en diffus

Équipe : 14 salariés

Coordonnées : 10 place Latarjet - 69008 Lyon et 48 rue Lamartine - 69120 Vaulx-en-Velin

Pour sa 40^{ème} année d'ouverture, qui correspond à la naissance de l'association Forum réfugiés, le CPH a vécu plusieurs temps forts. Outre les événements organisés pour célébrer cet anniversaire (voir plus bas), le CPH a connu une extension de 30 places afin de porter sa capacité d'accueil à 150 places. Ainsi, de nouveaux appartements ont été captés dans plusieurs communes de la métropole de Lyon, élargissant notre territoire d'implantation et permettant le développement de nouveaux partenariats de proximité.

Forte de ses 14 salariés, l'équipe accompagne les résidents vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne : démarches administratives, santé, scolarité, parentalité, emploi, formation.

Tout au long de l'année, l'équipe poursuit le développement de son réseau (centres sociaux, institutions, médiathèques, centres de santé, lieux d'écoute parents/enfants, etc.), et organise également des ateliers et activités en collectif, afin d'encourager les liens entre personnes hébergées, de toucher un public plus large, et de rendre certaines thématiques plus interactives.

Personnes / ménages accueillis

235 personnes accueillies (dont 96 adultes en famille, 123 enfants et 16 isolés) / 80 ménages accueillis

119 personnes entrées / 40 ménages

98 personnes sorties / 32 ménages

Durée moyenne de séjour : **423 jours**

Taux de rotation : **75%**

Taux d'occupation : **89%**

27 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	22%
Guinée	10%
Albanie	9%
Nigéria	9%
Côte d'Ivoire	8%

Accompagnement juridique

7 dossiers RSA/ASPA/AAH

25 dossiers PUMA/AME/CSS

148 vulnérabilités détectées



Cette année a été marquée par l'anniversaire de l'association, née avec la création du CPH il y a 40 ans. Une première journée portes ouvertes, qui a permis de rencontrer de nombreux partenaires, a été organisée sur le site de Vaulx-en-Velin, en collaboration avec le CADA. Un deuxième événement s'est déroulé le 22 juin 2022 sur le site de Mermoz. L'ensemble de l'équipe s'est mobilisée pour organiser un après-midi festif, sous le soleil de juin, mêlant histoires, portraits et témoignages d'hébergés, danse, partage culinaire... Le sous-préfet du Rhône ainsi que le directeur général de Forum réfugiés ont notamment participé à cette journée.

Témoignage de Malone, secrétaire d'accueil sur le site de Mermoz :

« Les deux journées événements du CPH ont été un succès. Elles nous ont permis de consolider le lien avec les partenaires présents, mais aussi de mettre en valeur notre public, qui reste le cœur de nos missions : par exemple avec les photos de Wayan et leurs témoignages poignants, qui rappellent la réalité du vécu derrière les sourires. Ces journées ont eu un beau succès grâce à nos hébergés qui ont participé à la fête, conçu les plats, façonné le potager, et pris quelques photos de ces événements. J'ai aimé revoir d'anciennes familles, car cela marque l'évolution du service. Certaines disaient qu'elles reviendraient bien habiter au foyer ! »

histoire de...

Activité d'intégration

Les actions relatives à l'intégration sont menées en partenariat avec le dispositif Accelair

97 personnes entrées en logement (32 ménages)

32 baux signés, dont **32** dans le parc public.

21 personnes en accès à l'emploi

33 personnes en accès à la formation



RHÔNE (69)

Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés

Équipe : 1 salarié rattaché à la mission Asile et 10 salariés habilités administrateurs *ad hoc*

Coordonnées : Mission asile - Siège 28 rue de la Baisse - 69100 Villeurbanne

En 2022, le nombre de nouveaux dossiers transmis à l'OFPRA connaît une hausse (37 contre 23 en 2021), qui fait suite au dynamisme retrouvé des orientations en entretien-diagnostic des mineurs non accompagnés (MNA) par la Métropole de Lyon (28 nouvelles demandes d'asile introduites) et des désignations administrateur ad hoc (AAH) du Parquet (9 dossiers OFPRA envoyés). Fortes de délais de procédure plus courts, les institutions de l'asile (Office Français des Réfugiés et Apatride (OFPRA) et la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) ont instruit les demandes d'asile déposées de 2018 à 2020, puis en 2021. Ainsi, au 31 décembre, seules les demandes introduites en 2022 demeuraient en cours d'instruction à l'OFPRA et à la CNDA. Le raccourcissement des délais de procédure a aussi permis à une majorité de jeunes d'être entendue à l'OFPRA avant leur 18 ans garantissant à ces derniers une appréciation plus favorable, notamment au regard de la vulnérabilité particulière que représente la minorité, de leurs craintes en cas de retour dans leur pays d'origine. À l'OFPRA, le taux de protection des MNA et jeunes majeurs atteint désormais presque 90% (100% pour les seuls MNA, 90% en intégrant les décisions de la CNDA). L'Afghanistan est demeuré le principal pays de provenance des adolescents, comme la Guinée et l'Angola, 2^{ème} et 3^{ème} pays les plus représentés depuis trois ans.

Personnes accompagnées

Au total, **130** personnes ont été accompagnées en 2021 :

39 jeunes ont été reçus en diagnostic administratif sur l'orientation de la Mission Évaluation et Orientation Mineurs Isolés Étrangers (MEOMIE) et des services enfances des Maisons de la Métropole (MDM)

60% des mineurs rencontrés en diagnostic étaient des filles

114 jeunes ont été suivis pour leur procédure de demande d'asile dans le cadre de la Convention avec la Métropole de Lyon



45% filles



55% garçons

14 nationalités représentées

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	25%
Guinée	17%
Angola	16%
République démocratique du Congo	13%
Soudan, Cote d'Ivoire	5%

Les rendez-vous de diagnostic

41 orientations en entretien-diagnostic et 40 rendez-vous organisés pour 39 jeunes. Les entretiens ont concerné 16 garçons (contre 25 en 2021) et 23 filles (contre sept en 2021). La proportion des jeunes filles passe ainsi d'environ 22% en 2021 à près de 60% en 2022.

Parmi ces adolescents, 37 ont été identifiés comme entrant dans le champ de la demande d'asile : 15 garçons et 22 filles, soit plus de 90% des situations exposées.

Plus de 60% des jeunes ont souhaité ensuite s'engager dans une procédure de demande d'asile.

Les jeunes en démarche de demande d'asile

Le nombre de jeunes entrés en accompagnement est en hausse cette année : 45 dont 25 reçus en diagnostic en 2022, 4 en 2021 et 16 par désignation du Parquet.

En raison de l'accélération des procédures, les jeunes majeurs représentent désormais juste un peu plus de 50% des jeunes accompagnés contre près de 70% en 2021. Ils sont essentiellement présents parmi les personnes en recours devant la CNDA et les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI). Pour les jeunes filles, les violences liées au genre sont omniprésentes dans leurs parcours. Elles ont été victimes de torture ou de traitements inhumains et dégradants (viol, mariage forcé, graves maltraitances intra-familiales dont des accusations de sorcellerie), qui peuvent aller dans certaines situations jusqu'à la reconnaissance de l'appartenance à un groupe social (crainte d'excision).

Certaines jeunes filles ont aussi été victimes de traite des êtres humains (TEH) aux fins d'exploitation sexuelle dans leur pays d'origine ou sur le trajet jusqu'en Europe.

Parmi les jeunes garçons, les ressortissants afghans, largement majoritaires, font état de persécutions liées à la présence des talibans dans leur pays, dont le pouvoir de nuisance sur la population s'est exacerbé depuis la chute de la république islamique afghane en août 2021.

Les autres craintes tant pour les jeunes filles, que les jeunes garçons, sont liées aux opinions politiques imputées à leurs parents, ainsi qu'à leur origine ethnique.

Représentation légale des mineurs en demande d'asile

9 mandats d'administrateur ad hoc (AAH) ont été exercés par Forum réfugiés au bénéfice de jeunes mineurs pris en charge par la Métropole de Lyon, dont huit nouvelles désignations en 2022 (contre quatre en 2021).

Pour la Métropole de Lyon, la représentation des mineurs non accompagnés a également été permise par 40 ordonnances de tutelle (contre 26 en 2021), dont deux ont succédé à un mandat d'AAH.

Par ailleurs, 16 mineurs dépourvus de représentants légaux au sein de leur famille ont été accompagnés en tant qu'AAH par Forum réfugiés, dont 13 nouvelles désignations en 2022.

Activités de conseil auprès des personnels de la Métropole de Lyon

3 interventions auprès des MDM de Lyon 7^{ème}/8^{ème} et de Vénissy, ainsi que de l'IDEF ont eu lieu cette année.

S'ajoutent les échanges réguliers concernant trois jeunes pris en charge par la Métropole, dont un mineur, sur les thématiques suivantes : transfert de tutelle en vue d'une entrée en demande d'asile à Lyon, préparation à l'entretien OFPRA pour une jeune majeure accompagnée en SPADA et demande de titre de séjour « famille de réfugié ».



RHÔNE (69)

Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE)

Date d'ouverture : avril 2018

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés

Capacité d'accueil : 31 places

Équipe : 20 salariés

Coordonnées : 20 rue Neyret - 69001 Lyon

En 2022, le CMAE s'est prononcé en faveur de la minorité et de l'isolement pour 404 jeunes, soit 37% des jeunes évalués. 336 d'entre eux ont fait l'objet d'une demande de réorientation par la MEOMIE et 258 ont obtenu, du Parquet, une Ordonnance de Placement Provisoire dans un délai, en moyenne, de 15 jours entraînant, de facto, l'allongement de la durée de séjour au CMAE qui a augmenté de 120% par rapport à l'année 2021.

L'augmentation de la durée de séjour des jeunes admis, en attente de réorientation, a entraîné une baisse de 37% du nombre d'entrées par rapport à 2021. Chaque jour, en moyenne, 80 jeunes étaient pris en charge dans des dispositifs hôteliers, dans l'attente d'une place d'hébergement au CMAE.

L'équipe, avec l'appui de la psychologue, a apporté un soutien aux jeunes admis.

Dans une démarche d'amélioration continue des missions d'accueil et d'évaluation de la minorité et de l'isolement, les formations ont été renouvelées. Le travail sur la consolidation des outils de recueil de données et de communication adaptés aux jeunes, sur les procédures et protocoles d'articulation avec la MEOMIE se poursuit.

Dans le cadre de la loi Taquet du 7 février 2022, la direction du premier accueil, en concertation avec l'équipe du CMAE, a déposé en fin d'année une demande d'habilitation d'établissement et service social et médico-social (ESSMS).

Personnes accueillies

1 084 jeunes accueillis dont **981** hébergés au CMAE

Nationalités représentées parmi les jeunes évalués

Principaux pays d'origine	
Guinée	26%
Côte d'Ivoire	14%
Tunisie	12%
Algérie	9%
Mali	5%

Séjour

1 050 jeunes entrés, **1 054** jeunes sortis

Durée moyenne de séjour : **10,8 jours**

Taux d'occupation : **82%**

Taux de rotation : **97,1%**

En 2022, le CMAE a accueilli **1 084** jeunes pour leur évaluation : 981 ont été hébergés au CMAE, 84 jeunes ont été hébergés dans un autre établissement et 19 n'ont pas bénéficié d'un hébergement

Le délai moyen de rédaction d'une évaluation était de **4 jours**

Le délai moyen de décision de la MEOMIE était de **3,8 jours**

En moyenne, le CMAE a formulé 90 avis par mois dont 59% en faveur de la majorité et 37% en faveur de la minorité et de l'isolement

En moyenne, la MEOMIE a rendu 87 décisions par mois dont 67% refus et 33% prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance

68 jeunes admis ont été orientés vers des établissements sociaux éducatifs (19%)

258 jeunes admis ont été orientés vers d'autres départements (74,5%)

histoire de...

Souleymane arrive au CMAE au début du mois de juin 2022. Évalué mineur, il est admis au titre de la protection de l'enfance quelques jours après son arrivée et la MEOMIE sollicite le Parquet pour une réorientation. 4 mois après, le CMAE reçoit son Ordonnance de Placement Provisoire dans le département du Rhône.

Très dynamique, toujours de bonne humeur, Souleymane dynamise l'ensemble des jeunes hébergés au CMAE. Au bout d'un mois, il accueille tous les primo-arrivants et leur explique le fonctionnement du site. Avec l'aide de l'équipe éducative, il rédige des CV qu'il propose à la cheffe de service pour devenir intervenant éducatif. Mais plus l'attente de sa réorientation s'allonge, plus Souleymane commence à exprimer ses angoisses. Il voit partir ses amis arrivés bien après lui, qui eux, ont reçu une OPP. La séparation avec certains jeunes est compliquée, notamment ceux avec lesquels il a créé des liens. Souleymane se réfugie dans la pratique du sport.

Enfin, fin septembre, il apprend qu'il va partir, qu'il va pouvoir aller à l'école et commencer à construire un projet d'avenir. Réorienté dans le Rhône, il revient régulièrement au CMAE dire bonjour et partager ce qu'il fait.



RHÔNE (69)



Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés ou jeunes en contrat « jeune majeur » pris en charge par la Métropole de Lyon (aide sociale à l'enfance), en souffrance psychique du fait de l'exil ou de violences intentionnelles subies

Équipe : 11 salariés

Adresse physique : Esplanade de la Perralière - 69100 Villeurbanne

Les jeunes isolés sont orientés par les services de la Métropole de Lyon (Direction de la prévention et de la protection de l'enfance - DPPE/ Méomie, Territoires). Ils sont hébergés dans des dispositifs transitoires, des maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou d'autres établissements sociaux ou médico-sociaux conventionnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Accompagnés par un adulte référent (éducateur, travailleur social, ...), ils entrent dans le dispositif de soin par un entretien de premier accueil qui permet d'entendre l'expression de la demande de chaque jeune et d'évaluer ses besoins en santé mentale. Il leur est ensuite proposé un suivi thérapeutique médico-psychologique ou une réorientation vers un service de santé de droit commun (médecine de ville, hôpitaux, services pédiatriques ou autres spécialités). Pour toute consultation, le recours à l'interprétariat professionnel est possible.

Personnes accueillies

15 nationalités représentées

Principaux pays d'origine		
Guinée	16 personnes	34%
Côte d'Ivoire	7 personnes	15%
Cameroun	4 personnes	9%
Gambie	3 personnes	7%
Angola	2 personnes	4%

34 Entretiens de premier accueil

Consultations

112 consultations

47 patients



18 femmes



29 hommes

Répartition mineurs / majeurs à l'orientation

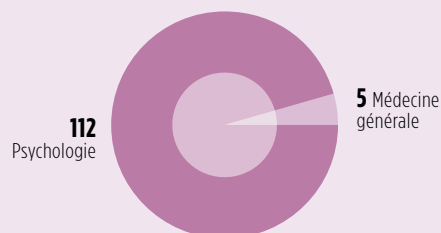


45% de jeunes majeurs (- 26 ans)



55% de mineurs

Types de consultations



RHÔNE (69) Programme Accelair

Date d'ouverture : 2002

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département du Rhône depuis moins d'un an ou étant hébergés dans l'un des trois centres provisoires d'hébergement (CPH) de l'agglomération lyonnaise (Lyon, Tassin, Miribel)

Équipe : service logement : 19 salariés - service emploi/formation : 17 salariés

Coordonnées : service logement : 2 place Latarjet, 69008 Lyon - service emploi : 4 rue Narvick, 69008 Lyon

Durant l'année 2022, les entrées dans le programme Accelair se sont accentuées, 772 ménages ont intégré le programme soit une augmentation de 12% par rapport à 2021 et de 75% par rapport à 2020. 2 099 ménages (3 519 personnes dont 2 507 adultes et 1 012 enfants) ont ainsi été accompagnés sur les volets emploi/formation et logement ce qui en fait une nouvelle année record en nombre de personnes accompagnées depuis la création d'Accelair. Parmi les faits marquants de l'année, il y a eu également la dématérialisation des récépissés via le site de l'ANEF. Malgré une volonté de faciliter les démarches, la mise en place de cette dématérialisation a eu des conséquences négatives pour les personnes les premiers mois, liés à de nombreux problèmes informatiques. De nombreux BPI se sont retrouvés sans documents rendant complexe leur parcours d'intégration.

Personnes accompagnées

2 099 ménages accompagnés en 2022, soit **3 519** personnes en 2022, **2 507** adultes et **1 012** enfants, dont 39% de femmes et 70% de personnes isolées

772 ménages nouvellement arrivés,

1 262 personnes nouvellement arrivées

73 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	21%
Guinée	8%
Albanie	7%
République Démocratique du Congo	5%
Syrie	5%

65% des adultes sont non francophones

28% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat

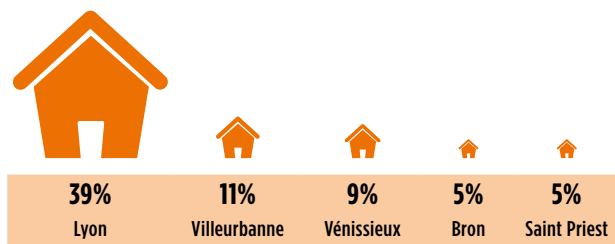
31% des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat

Sorties du programme : **516** ménages, soit **894** personnes

Durée moyenne de leur accompagnement : **23 mois**

Logement

1 667 ménages accompagnés, soit 2 819 personnes : 1 987 adultes 832 enfants



Au 31 décembre 2022, **809** ménages étaient « prêts à entrer » en logement. La part la plus importante des ménages accompagnés est celle des sans domicile fixe puisqu'elle

représente 62,5% de la demande globale. Ainsi, les situations de grande précarité et de vulnérabilité ont été accentuées par un manque de places d'hébergement et aussi par l'état d'un parc locatif social saturé dans la métropole de Lyon.

Malgré tout, **391** baux ont été signés au cours de l'année 2022, ce qui a permis à 781 personnes (adultes/enfants) de souscrire à un logement pérenne.

Le délai moyen d'accès au logement depuis l'entrée dans le programme est de **21 mois**.

Enfin, **427** ménages ont été accompagnés en 2022 dans le cadre du maintien en logement soit 767 personnes.

Formation

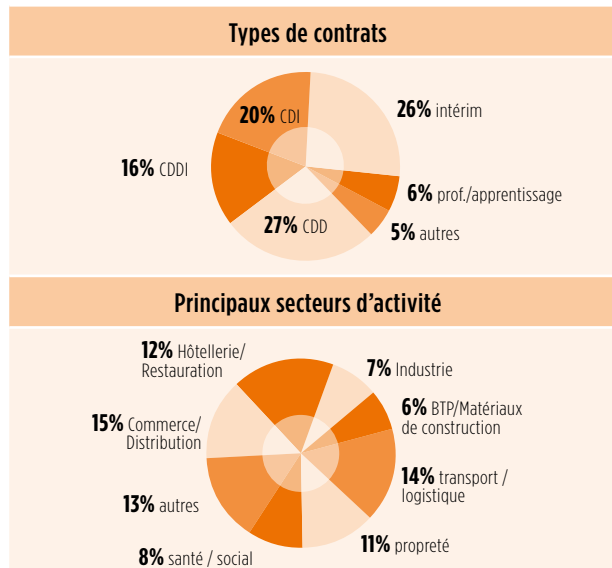
579 adultes accompagnés dont 41% de femmes

398 formations en français langue étrangère, dont 40% ont bénéficié à des femmes, 211 d'entre elles dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) ; 181 formations professionnelles, dont 44% ont bénéficié à des femmes

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **7 mois**

Emploi

669 contrats/conventions signés en 2022, dont 27% par des femmes



Concernant le volet emploi / formation le nombre de contrats signés a continué d'augmenter (+15%), en revanche le nombre de formations suivies a diminué (-14%), cette baisse étant constatée sur l'ensemble des programmes.

Parmi les actions mise en place en 2022 par le service, on comptabilise deux actions «promesses d'embauches» dans les domaines de la grande distribution et du bâtiment, deux actions de FLE «apprendre à apprendre» et une action de FLE théâtre.



RHÔNE (69)

Programme RACINE

Réinstallation et Accompagnement pour une Intégration Effective

Date de démarrage du premier programme : 2019

Fin du programme : 2024

Villes d'accueil : Belleville-en-Beaujolais, Bron, Décines-Charpieu, Feyzin, Givors, Lyon, Saint-Fons, Saint-Priest, Tarare, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villefranche-sur-Saône

Baillleurs sociaux mobilisés : Alliade Habitat, Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, OPAC du Rhône, SACVL

Programme dit d'admission humanitaire, soumis à appel à projet annuel ou biennuel. Pilotage assuré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Témoignage

de trois jeunes isolés accueillis en colocation à Lyon

Personnes accueillies et accompagnées

90 personnes accueillies cette année

52 adultes ; **38** enfants mineurs

21 ménages dont : 6 familles monoparentales ; 9 couples avec enfants ; 2 isolés de plus de 25 ans ; 4 isolés de moins de 25 ans

Pays d'origine

Syrie (40 personnes), **Soudan** (23 personnes), **RDC** (11 personnes), **Centrafrique** (7 personnes), **Erythrée** (6 personnes), **Mali** (3 personnes)

Pays de premier asile

Turquie (21 personnes), **Egypte** (20 personnes), **Tchad** (14 personnes), **Rwanda** (13 personnes), **Jordanie** (11 personnes), **Liban** (8 personnes), **Niger** (3 personnes)

179 personnes soit 36 ménages ont bénéficié de l'accompagnement au titre du programme RACINE au cours de l'année 2022

Logement

Type de logements pour les ménages nouvellement pris en charge en 2022 :

2 logements de T1 / T2 ; **7** logements de T3 ; **5** logements de T4 dont une colocation de trois isolés de moins de 25 ans ; **5** logements de T5

Situation administrative

34% des bénéficiaires accueillis en 2022 ont obtenu une protection subsidiaire et 66% un statut de réfugiés selon la Convention de Genève.

Insertion professionnelle

Les adultes pris en charge par le programme d'admission humanitaire signent le contrat d'intégration républicaine et la formation de français langue étrangère dispensée par les prestataires de l'OFII. Les bénéficiaires du programme peuvent poursuivre leur parcours d'insertion, en particulier dans le cadre de formations de français à visée professionnelle, financées par le Pôle emploi.

La Mission réinstallation travaille également en partenariat avec l'association Unis Cité pour développer l'accès aux missions de service civique pour les jeunes réfugiés réinstallés. Ainsi, trois jeunes de moins de 25 ans ont commencé un service civique le 3 octobre 2022 avec cette structure. Grâce à cette activité, et le revenu qu'elle induit, ils apprennent la langue française de façon accélérée et appliquée à l'emploi, acquièrent une première expérience validée par un employeur français, et obtiennent les ressources nécessaires pour devenir titulaires de leur bail.

Ali, Djibrilla et Moussa sont réfugiés maliens. Ils sont arrivés ensemble en France depuis le Niger dans le cadre du programme de réinstallation dit d'admission humanitaire, RACINE. Ils racontent :

« Nous sommes arrivés en France le 16 juin, cela fait bientôt neuf mois. Nous avons 20 ans et nous arrivons du Mali. Le logement ça va, on est bien installés. On vit ensemble. La maison elle est grande, elle est jolie, elle a une bonne place. Chacun a sa chambre, son armoire et son lit. On a une cuisine et une salle de bain. On est content. Il y a un terrain de football aussi. On joue avec les collègues de notre quartier, les amis qu'on connaît. Cela nous intéresse de rencontrer de nouvelles personnes. On ne sait jamais qui va y être, mais on joue tous ensemble. La journée on fait le service civique avec Unis Cité. Moi, Djibrilla, je fais partie du programme « diffuseurs de solidarité ». On fait des collectes de protections hygiéniques dans les magasins pour les personnes précaires. On communique avec les associations, on fait des maraudes dans la rue pour distribuer ce qu'on a collecté. Cette semaine, on a un nouveau projet : la soupe populaire. On distribue les repas le soir dans la rue de 18h à 20h. Le jeudi on a les cours de français langue étrangère. On apprend le vocabulaire, la conjugaison, on apprend comment trouver du travail. J'aime bien les cours de français, je peux communiquer avec les autres. Ça aide bien. Le vendredi on fait des chantiers : jardinage, de la peinture dans des foyers, etc...

Moi, Moussa, je fais des missions avec les personnes âgées et les personnes handicapées : des activités dehors, des jeux. Le weekend soit je dors, soit je circule un peu dans la ville avec mes amis. À la maison, le samedi on nettoie les salles et le dimanche on fait les courses tous les trois ensemble. De temps en temps si quelqu'un est fatigué on y va à deux. On cuisine nous tous, on fait souvent du riz avec de la sauce, de la viande, du poulet. Poulet tout le temps en fait... » précise Moussa en rigolant.

Ali ajoute : « Moi je fais des cours de français quatre jours par semaine. On fait la conjugaison, des présentations et ils nous expliquent comment on fait pour trouver du travail, prendre rendez-vous. Le week-end je joue au foot ou je visite ma famille, mon frère qui habite à Feyzin. »

Quels sont vos rêves ?

« Mon rêve ? Ce que je veux faire ? Conduire ! Je rêve aussi de faire du foot, comme ça quand on joue on peut faire comme Mbappé, tu vois, c'est le meilleur joueur en France » explique Djibrilla.

Ali ajoute « Mon rêve... je veux juste travailler comme cariste et faire du foot. » « Mon rêve c'est de faire de la conduite et du foot niveau professionnel, travailler comme employé dans un magasin » rétorque Moussa. « J'aimerais aussi voyager pour visiter mes parents. Cela fait maintenant neuf mois que je ne les ai pas vus », ajoute Djibrilla. « Moi aussi j'aimerais beaucoup, beaucoup... » affirme Ali. « Moi c'est pareil » soupire Moussa.



RHÔNE (69) Programme AIR

Date de démarrage du premier programme : 2011

Programme permanent

Villes d'accueil : L'Arbresle, Limas, Lyon, Oullins, Rillieux-la-Pape, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villefranche-sur-Saône

Bailleurs sociaux mobilisés : Alliade Habitat, Dynacité, Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, ICF, Lyon Métropole Habitat, OPAC du Rhône

Programme dit permanent, mis en œuvre par Forum réfugiés depuis 2011, suite à l'Accord-cadre conclu en 2008 entre la France et le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies.

Témoignage de Mme R, bénéficiaire du programme Accord cadre

« Je suis arrivée en France le 30 septembre 2021, j'arrivais du Kenya avec mes trois enfants. Je viens de la République Démocratique du Congo et j'étais réfugiée au Kenya où j'ai vécu 11 ans. Forum réfugiés nous a accueillis à l'aéroport et nous sommes allés dans notre appartement à Villeurbanne, où il y avait beaucoup de nourriture.

C'était la période du Covid 19, on a fait une semaine d'isolement. Forum réfugiés nous a accompagnés pour ouvrir les droits à la CAF, les droits à la sécurité sociale, pour obtenir les titres de séjour et pour l'inscription à Pôle emploi. Les enfants ont commencé l'école au mois de janvier 2022. J'ai commencé une formation en couture, en français, en numérique, en octobre 2022.

Je viens de finir les formations civiques de l'OFII. Aujourd'hui, je veux continuer à faire une formation et plus tard, je veux travailler avec les enfants. Avant, au Kenya, je travaillais auprès de jeunes enfants en situation de handicap. »

Personnes accueillies et accompagnées

110 personnes soit 43 ménages ont bénéficié en 2022 de l'accompagnement de la Mission réinstallation au titre du programme Accord cadre

23 personnes entrées dans le programme en 2022

12 adultes ; **11** enfants mineurs

9 ménages dont : 4 familles monoparentales ; 1 couple avec enfants ; 4 isolés de plus de 25 ans

Pays d'origine

Centrafrique (3 personnes), **Ethiopie** (6 personnes), **République démocratique du Congo** (5 personnes), **Rwanda** (4 personnes), **Somalie** (2 personnes), **Sud-Soudan** (3 personnes)

Pays de premier asile

Ethiopie (1 personne), **Egypte** (2 personnes), **Kenya** (9 personnes), **Mauritanie** (3 personnes), **Ouganda** (3 personnes), **Tunisie** (1 personne), **Zimbabwe** (4 personnes)

Logement

Tous les logements sont captés par le biais de contrat avec objectif de glissement de bail. Tous les bénéficiaires sont accueillis cette année directement en logement, sans prise en charge temporaire en centre d'hébergement collectif. Certains bénéficiaires sont hébergés dans des logements de manière transitoire, le temps de finaliser la captation d'un logement définitif.

Type de logements mobilisés pour les ménages pris en charge en 2022 :

3 logements de T1 / T2 ; **4** logements de T3 ; **2** logements de T4

Situation administrative

100% des bénéficiaires accueillis en 2022 ont obtenu le statut de réfugiés. Tous les bénéficiaires du programme Accord cadre sont convoqués à l'OFPPA pour être entendus par un officier de protection.

Insertion professionnelle

Les adultes pris en charge par le programme Accord cadre signent le contrat d'intégration républicaine. Une partie d'entre eux suivent les cours de français langue étrangère. Il s'agit toutefois d'un public particulièrement vulnérable, pour lequel des dispenses de formation peuvent être nécessaires.





RHÔNE (69)

Programme HEVI - ESPOIR

Programme d'accueil de femmes yézidiées,
et de leurs enfants, victimes de DAECH

Date de démarrage du programme : novembre 2019

Fin du programme : septembre 2022

Villes d'accueil : Anse et Belleville-en-Beaujolais

Bailleur social mobilisé : OPAC du Rhône

Personnes accueillies et accompagnées

14 personnes accompagnées en 2022

5 adultes ; **9** enfants mineurs

4 ménages dont : 1 couple avec enfants ; 3 familles monoparentales

Pays d'origine

Irak (Kurdistan)

Pays de premier asile : évacués directement en France, contrairement aux réfugiés réinstallés identifiés par le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies, les bénéficiaires du programme HEVI ont été orientés par l'association de la lauréate du Prix Nobel Nadia Murad.

Logement

Type de logements pour les ménages pris en charge en 2022 :

2 logements de T3 ; **3** logements de T4

Situation administrative

100% des bénéficiaires du programme ont eu le statut de réfugié selon la Convention de Genève.

Insertion professionnelle

Tous les adultes ont réalisé une formation linguistique dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, première étape dans l'apprentissage sur le long terme de la langue française, tous les adultes étant analphabètes à leur arrivée en France.

Plusieurs bénéficiaires du programme ont ensuite intégré des formations de français à visée professionnelle, dans le cadre de dispositifs du Pôle emploi.

Un bénéficiaire du programme est devenu salarié d'une structure d'insertion par l'activité économique.

Témoignage

d'Amandine Frances, chargée d'accompagnement pour la Mission réinstallation – Rhône

Un accompagnement prolongé de trois ans, une durée de suivi qui garantit un relai effectif au droit commun

Le pôle de la Mission réinstallation basé à Belleville a accueilli le 20 novembre 2021, six familles yézidiées, en provenance d'Irak. Quatre d'entre elles ont été installées dans des logements autonomes sur la commune de Belleville-en-Beaujolais, et deux sur la commune d'Anse, dans le département du Rhône. Cinq familles monoparentales et un couple avec enfants, soit 7 adultes et 13 enfants, ont été accompagnés.

Avant l'arrivée de ces familles, le ministère de l'Intérieur avait alerté sur la grande vulnérabilité de cette population. Ainsi, en amont, l'équipe a noué de nouveaux partenariats sur son territoire semi-rural afin d'accueillir ces familles dans les meilleures conditions. La prise en charge médicale et surtout psychologique des personnes accueillies était l'un des enjeux majeurs. L'Association Action Santé formée de médecins et psychologues bénévoles s'est tout de suite engagée dans le projet et a été d'un grand soutien tout au long de l'accompagnement de ce public. Les soignants ont multiplié les initiatives pour aller vers le public yézidi, à leur domicile quand cela était nécessaire, pour garantir un accès aux soins, y compris pour les bénéficiaires qui en étaient le plus éloignés.

L'accompagnement initialement prévu et financé pour douze mois a été plusieurs fois prolongé au regard des problématiques de santé mentale, d'autonomie et de parentalité.

Les premiers mois, les familles avaient besoin d'un contact quasi journalier avec l'équipe. Ces femmes n'avaient jamais vécu seules, sans leur famille ni leur communauté. Elles n'avaient jamais géré de budget, sortaient peu de leur domicile. Le choc culturel, l'angoisse de vivre seule, de devoir prendre des décisions, de gérer l'éducation des enfants, la rupture avec la famille restée en Irak, le deuil du pays non fait, les confinements liés à la pandémie ont provoqué énormément de stress, de doutes et ont plongé plusieurs personnes dans une profonde dépression.

Ce contexte, auquel se sont ajoutés les effets de l'épidémie du Covid et ses conséquences en termes d'isolement social, a contribué à ce que deux familles renoncent à leur protection en France et retournent en Irak un an après leur arrivée. En tant que travailleuse sociale engagée dans le dispositif de réinstallation, j'ai été bousculée dans mes convictions. En effet, j'ai dû accompagner deux familles dans leur demande de retour volontaire, procédure qui n'était même pas envisagée dans nos missions d'accueil par les voies légales et d'intégration.

Après trois ans d'accompagnement, nous avons pu mesurer le parcours accompli par ces familles. Nous avons vu aboutir quasiment l'ensemble des démarches, initier un parcours professionnel pour certains, mais surtout nous sommes fiers de voir leur autonomie se développer. Le passage de relais auprès des services sociaux de secteur n'en a été que plus facile, garantie d'une adhésion des partenaires sur le territoire et donc de la poursuite à long terme de nos collaborations.

Ce programme si particulier de la Mission réinstallation a été très intense. Il nous a demandé une grande disponibilité et beaucoup de patience. La durée d'accompagnement finalement portée à trois ans a été nécessaire tant pour les familles que pour l'équipe. Cela nous a permis de respecter le rythme des personnes dans leur processus d'intégration. Cette durée d'accompagnement devrait être proposée à l'ensemble des familles accompagnées dans le cadre du process national de réinstallation.



RHÔNE (69)

Programme DOST - AMITIÉ

Programme d'accueil d'urgence d'agents de droit local, travaillant en lien direct avec la France, évacués d'Afghanistan

Date de démarrage du programme : mai 2021

Fin du programme : 2023

Villes d'accueil : Belleville-en-Beaujolais, Givors et Villefranche-sur-Saône

Bailleurs sociaux mobilisés : Alliade Habitat, Alpes Isère Habitat, LMH, OPAC du Rhône

Personnes accueillies et accompagnées

40 personnes accompagnées en 2022



25 adultes

15 enfants mineurs

8 ménages dont :

5 couples avec enfants ; 3 couples sans enfant

Pays d'origine

Afghanistan

Pays de premier asile : il n'y a pas eu d'installation temporaire dans un premier pays d'accueil, les réfugiés ayant été évacués directement vers la France depuis la ville de Kaboul

Logement

Tous les ménages ont accédé à un logement via le dispositif de glissement de bail, après avoir été pris en charge plusieurs semaines à plusieurs mois dans un centre d'hébergement dans l'Allier.

Type de logements mobilisés pour les ménages pris en charge en 2022 :

4 logements de T3 ; 1 logement de T4 ; 3 logements de T5

Situation administrative

100% des bénéficiaires du programme ont eu le statut de réfugié selon la Convention de Genève.

Insertion professionnelle

Tous les bénéficiaires adultes du programme ont signé le contrat d'intégration républicain (CIR), dans un délai variant de trois à cinq mois et demi après l'entrée en France.

Les adultes ont bénéficié de cours de français dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, hormis certaines personnes dispensées du fait de leur bonne maîtrise de la langue française.

Après les cours de FLE CIR, les adultes seront inscrits à Pôle Emploi et/ou orientés vers de nouvelles formations linguistiques et accompagnés dans leur insertion professionnelle.

Plusieurs bénéficiaires ont repris des études universitaires à Lyon 2.

Un bénéficiaire a obtenu un emploi d'enseignant de français pour une structure du secteur sanitaire et social.

Un bénéficiaire est entré en formation qualifiante dans le secteur de l'informatique puis il a pu signer un CDI.

Deux bénéficiaires ont obtenu des missions dans un commerce de grande surface.



RHÔNE (69)

Premier Accueil Ukraine (PAU) 69

Date d'ouverture : 28 mars 2022

Bénéficiaires : Toutes personnes en provenance d'Ukraine

Mission : Aide au remplissage des formulaires de demande d'autorisation provisoire de séjour (APS) au titre de la protection temporaire

Équipe : 19 salariés SPADA

Coordonnées : 326 rue Garibaldi - 69007 Lyon et 22 rue Decomberousse - 69100 Villeurbanne

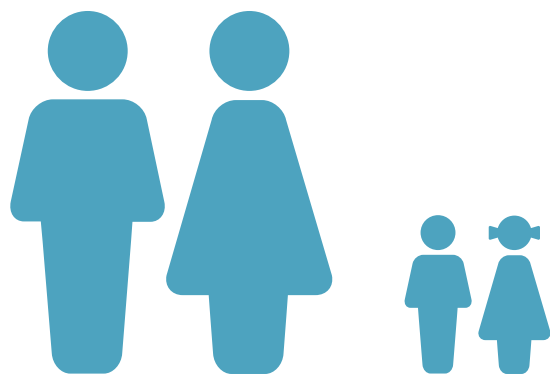
À la suite de l'invasion russe en Ukraine en février 2022, la SPADA de Lyon a accueilli des flux importants de personnes, d'abord dans le cadre de la demande d'asile, puis dans celui de la protection temporaire. Le 28 mars a donc été ouvert le centre d'accueil pour la protection temporaire (CAPT) à Villeurbanne, géré par Forum réfugiés, regroupé sur un même site avec d'autres services d'accès aux droits des personnes (CAF, CPAM, Pôle emploi, etc.). À partir de l'été, ce dispositif, comprenant une équipe de 8 personnes, a été restreint à un seul salarié et a déménagé dans les locaux de la SPADA de Lyon, en raison de la diminution des arrivées des personnes

La totalité des personnes qui se sont présentées au PAU ont formulé le souhait de protection temporaire.

Principaux pays d'origine		
Ukraine	1 826 personnes	90%
Russie	64 personnes	3%
Algérie	43 personnes	2%
Arménie	35 personnes	2%
Cameroun	12 personnes	1%

Personnes bénéficiaires du programme

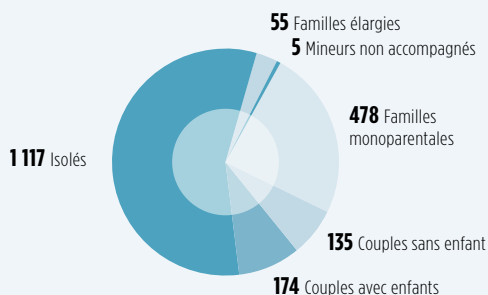
3 326 personnes accompagnées en 2022



2 341 adultes

985 enfants mineurs

Profil ménages



Statut si non ukrainien :

3 étudiants

17 résidents longue durée

1 autre

histoire de...

Au printemps 2022, une femme enceinte s'est présentée avec ses deux enfants, afin de recevoir la protection temporaire. Son mari, resté en Ukraine pour combattre, avait organisé pour la famille le voyage jusqu'en France afin de lui permettre d'accoucher dans les meilleures conditions possibles, et commencer une nouvelle vie avant de les rejoindre dès que la situation le lui permettrait.

Durant l'été, cette femme, qui venait d'accoucher, est revenue au PAU, avec son mari, pour l'enregistrer : désormais père de trois enfants à charge, Monsieur avait obtenu le statut de père de famille nombreuse, ce qui lui avait permis d'être démobilisé et de quitter l'Ukraine.



RHÔNE (69)

UKN 69

Programme d'intégration des Ukrainiens

Date d'ouverture : 20 mars 2022

Bénéficiaires : bénéficiaires de la protection temporaire dans le département du Rhône

Équipe : 7 salariés

Coordonnées : ukraine-accompagnement@forumrefugiés.org

Dans le Rhône, d'avril 2022 à décembre 2022, Forum réfugiés a permis à 126 ménages d'accéder à un hébergement citoyen, auxquels s'ajoutent des ménages suivis en intermédiation locative.

Au 31 décembre 2022, au total 160 conventions tripartites ou de prêts de logement ont été signées. 31 foyers ont bénéficié de plusieurs hébergements citoyens conventionnés, et 95 d'entre eux sont restés dans le même. Au total 7 ménages ont eu accès à un logement en intermédiation locative suivi par l'association.

39 foyers sont sortis du dispositifs pour les raisons suivantes :

28% sortie du territoire français

21% sortie du département

21% IML spécifique Ukraine

18% logement classique privé ou social

8% logement accompagné (généraliste) - Etat

5% autres

Personnes accompagnées

128 ménages accompagnés en 2022, 128 ménages nouvellement arrivés soit 260 personnes en 2022 ; 184 adultes et 76 enfants ; 260 personnes nouvellement arrivées, dont : 69% femmes, 14,7% personnes isolées

128 foyers accompagnés

Compositions familiales	
31 femmes isolées et 7 hommes isolés, soit 38 personnes isolées	46%
37 foyers composés de femmes seule avec enfant(s) et 1 homme seul avec enfant	21%
15 foyers composés de couples	6%
10 foyers composés de couples avec enfant(s)	5%
11 foyers composés de groupes d'adultes avec enfants	4%
16 foyers composés de groupes d'adultes sans enfant	13%

99% des adultes sont non francophones

42% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur ou égal au baccalauréat

25% des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat

33% sans information du niveau d'étude.

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par les structures d'hébergement du DNA et le CCAS de Vichy

Sorties du programme : **39** ménages soit 75 personnes

Logement

128 ménages accompagnés

Sur les 128 ménages, 7 ménages ont accédés à un logement en intermédiation locative géré par Forum réfugiés en 2022.

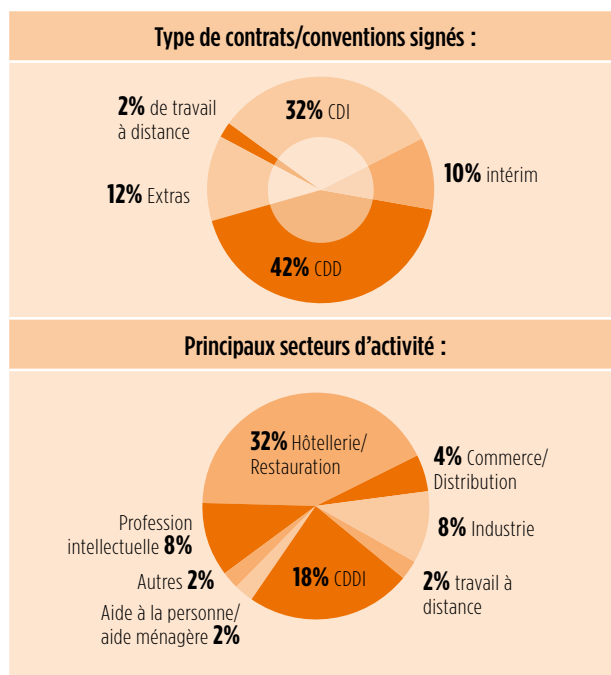
Formation

7 formations débutées en 2022, dont 71% ont bénéficié à des femmes

57 formations en français langue étrangère, dont 86% ont bénéficié à des femmes

Emploi

50 contrats/conventions ont été signés en 2022, dont



En 2022, 50 BPT ont trouvé un emploi. Le faible nombre de personnes majeures ayant trouvé un emploi peut s'expliquer par le fait que la plupart des BPT arrivés en France à partir de mars 2022 étaient allophones. De plus, une large partie du public accueilli est composée de femmes isolées avec enfants, celles-ci cherchant d'abord des solutions de gardes et de logements avant de chercher un emploi. Pour finir, le public accueilli gardait l'espoir de rentrer dans leur pays d'origine rapidement, après 9 mois d'accompagnement, le public cherche désormais à s'installer sur le territoire français.



RHÔNE (69)

Centre de santé mentale ESSOR

Date d'ouverture : 2007

Bénéficiaires : personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

Équipe : 11 salariés

Coordonnées : 158 ter rue du 4 août 1789 - 69100 Villeurbanne

Fonctionnement du centre

Les personnes sont orientées vers le centre à hauteur de 33% par les structures du dispositif national d'accueil (DNA), 60% par divers partenaires et institutions (professionnels de santé ou du social – services publics ou privés, associations, centres d'hébergement hors DNA), et 4% se présentent d'elles-mêmes. Elles sont invitées à un entretien de premier accueil, avec interprète si nécessaire, qui permet de présenter le centre et son offre de soins, de préciser la demande et d'évaluer les besoins, en tenant compte des pistes thérapeutiques déjà explorées le cas échéant. À l'issue d'une réunion clinique de synthèse pluridisciplinaire, les patients sont soit invités à débiter un parcours de soins au sein du centre, soit orientés vers une structure plus adaptée aux besoins identifiés, ou encore encouragés dans la poursuite des soins initiés dans le droit commun.

L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

405 nouvelles demandes de soin

261 personnes reçues en entretien de premier accueil

Origine des orientations

21% Professionnels de santé ; **39%** Professionnels du social ;

33% DNA ; **4%** Patients eux-mêmes ; **3%** autre

Problématiques spécifiques des personnes orientées

Les chiffres indiqués ci-dessous sont un minimum

205 victimes de violences intentionnelles (soit 50,5%) dont :
14% identifiées comme victimes de torture directe ou indirecte à l'étape de l'orientation

14% identifiées comme victimes de traite des êtres humains.

36 personnes présentent un risque suicidaire (9%).

Consultations

(dont mineurs non accompagnés)

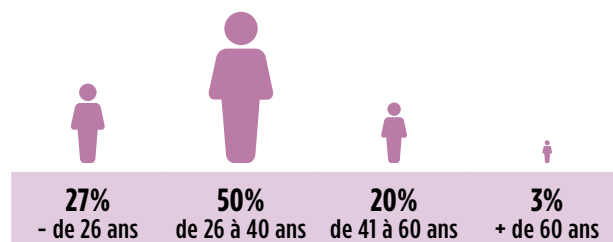
2 596 consultations

596 patients, dont : femmes **54%**, hommes **46%**
adultes **92%**, enfants **9%**

278 nouveaux patients (**47%** de la patientèle) :
53% de femmes ; **47%** d'hommes

278 nouveaux patients (47% de la patientèle)

Répartition par classes d'âge



Nationalités

Principaux pays d'origine		
Guinée	88 personnes	15%
République démocratique du Congo	64 personnes	11%
Nigéria	57 personnes	10%
Albanie	45 personnes	8%
Arménie	35 personnes	6%

Types de consultations	
69%	Psychologie
22%	Médecine générale
3%	Art-thérapie
6%	Kinésithérapie

Capacité d'accueil : 140 places

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 240 rue du Chype - 69125 Aéroport de Lyon-Saint Exupéry

En 2022, **1 183** personnes (+ 2 enfants) ont été enfermées au centre de rétention de Lyon Saint Exupéry 2, soit une diminution de 4,45% par rapport à l'année 2021. 99,9% étaient des hommes et 0,1% des femmes. 246 personnes (essentiellement des «dublinés») n'ont pas été vues par notre association et une personne a refusé notre aide.

L'année 2022 a également été marquée par un changement de pratique des Préfectures préférant désormais placer des personnes ayant un profil menaçant l'ordre public. Ainsi les conditions matérielles de l'activité de l'association se sont complexifiées à cause de personnes ayant un comportement violent et menaçant. Ainsi par exemple, de nombreux sortants de prison (32.5%) ont ainsi été placés au CRA de Lyon en 2022.

La fermeture du CRA 1 et le déménagement au CRA 2 ont marqué de façon profonde les conditions matérielles de rétention du CRA de Lyon. Ce déménagement a eu lieu le 17 janvier 2022. Le CRA 2 de Lyon est divisé en 7 zones de vie (dont une pour les femmes et une pour les familles) avec une capacité maximale de 140 personnes. Les bureaux des partenaires (OFII, UMCRA et Forum réfugiés) donnent directement accès à une ZAC (zone d'accès contrôlé).

Désormais, l'accès aux différents partenaires est organisé par créneaux horaires d'une heure par bloc. Ce changement a induit d'importantes difficultés dans le travail de l'association ainsi que dans l'accès aux droits des personnes retenues. L'organisation de l'accès aux partenaires a évolué tout au long de l'année. Lors de l'ouverture, l'association avait un créneau de deux heures le matin pour voir les personnes nouvellement entrées ainsi que celles présentées devant le JLD la veille. Cette organisation était possible car un bloc était réservé pour les personnes ayant un départ prévu le lendemain (Dublinés et placement de confort), un bloc était réservé pour la zone tampon liée à la pandémie du Covid 19. En deux heures, les personnes retenues devaient avoir accès à l'association dans le cadre de l'information et de l'accès à leurs droits, mais également au service médical ainsi qu'à l'OFII (et pouvaient également se rendre à la bagagerie). Le travail de l'association a été fortement perturbé avec cette organisation très rigide.

La fermeture de la zone tampon a été supprimée en novembre augmentant de fait la capacité du CRA à 112 personnes. À la suite de cette évolution, les nouveaux entrants étaient placés dans n'importe quelle zone de vie, ce qui a entraîné de nouvelles difficultés dans la mesure où la PAF devait aller chercher les personnes dans les différents blocs pour les présenter à 9h aux partenaires. Plusieurs dysfonctionnements ont été observés : retards dans la présentation des personnes à l'association, temps d'entretien réduit... ; avec pour conséquence la multiplication des tensions.

La ZAC a radicalement transformé les conditions matérielles de rétention des membres de l'association. En effet, Forum Réfugiés dispose de 4 bureaux dont les portes donnent directement accès sur cet espace. Les personnes retenues, selon leur bloc, y ont ainsi accès librement pendant 1h, de 10h à 12h, puis de 14h à 18h. De nombreuses dérives ont eu lieu du fait de cette organisation rigide. La dérive la plus importante et la plus grave est une insécurité permanente des membres de l'association car la police n'assure pas de présence permanente dans ce lieu. Or, 22 personnes pouvaient potentiellement y être présentes sans aucune surveillance physique de la part de la police. De nombreuses interventions, devant les instances policières, mais également administratives ou encore auprès du CGLPL, ont été faites par la direction de l'association afin d'alerter sur le manque de sécurité. Les membres de l'association ont été victimes de différentes agressions verbales tout au long de l'année.

La direction de l'association a mis en place différentes procédures pour essayer de pallier cette insécurité, notamment le fait de fermer les bureaux dès que la situation se tendait. Ainsi, régulièrement, les bureaux de Forum réfugiés ont été fermés pendant une heure voire une après-midi complète.

Personnes placées en 2022

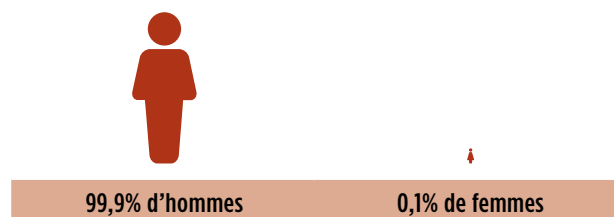
1 183 personnes placées

dont 0,1% de femmes et 99.9% d'hommes et **2 enfants**

245 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2022*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2022 (**1 256** personnes = les personnes placées en 2021 et toujours présentes en 2022)



71 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	21%
Tunisienne	20%
Albanaise	9%
Marocaine	6%
Afghane	4%

Rétention et éloignement

Le grand nombre de personnes non vues (**245**) s'explique essentiellement par les placements de confort des personnes placées sous Dublin qui ont été éloignées le lendemain de leur arrivée, généralement très tôt le matin, sans avoir pu bénéficier d'une assistance juridique

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **29 jours**

33% des personnes présentes ont été libérées

37% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

18% des personnes présentes ont été réadmisées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

94 demandes d'asile enregistrées



CORRÈZE (19) CADA de Peyrelelade

Date d'ouverture : avril 2015

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil : 80 places

Type d'hébergement : collectif (70 places) et diffus en appartements (10 places)

Équipe : 7 salariés

Coordonnées : Route des Pauses - BP 60012 - 19290 Peyrelelade

Cette année 2022 a été marquée par une forte augmentation du taux d'occupation (+20 points) du CADA ainsi que par l'accueil de ménages à large composition familiale (un P10 issu de l'opération APAGAN et un P11). L'accélération des procédures a également conduit à la poursuite de la croissance du taux de rotation, ce qui a continué d'imposer à l'équipe un rythme très soutenu dans l'accompagnement des hébergés sur les volets juridiques, administratifs, médicaux et sociaux. Trois nouvelles salariées ont été accueillies, intégrées et formées durant l'été 2022 au sein de l'équipe. Le chantier de la cuisine des hébergés à l'étage s'est achevé durant l'année et dorénavant, les hébergés bénéficient d'un bel espace fonctionnel et convivial pour la préparation des repas. Les deux autres cuisines collectives seront rénovées très prochainement, grâce aux financements exceptionnels des services de l'État dans le cadre de travaux d'humanisation. Par ailleurs, grâce à cette dotation, et dans une démarche d'accessibilité au numérique, l'ensemble de la structure a été équipée d'une connexion Wi-Fi, spécifiquement dédiée aux hébergés. Ainsi, face à la généralisation de la dématérialisation des procédures, ceux-ci peuvent effectuer leurs démarches de façon autonome et rester en contact avec leurs familles respectives, restées à l'étranger dans des situations souvent compliquées.

Personnes / ménages accueillis

122 personnes accueillies, (dont 50 adultes en famille, 48 enfants et 24 isolées) / 54 ménages accueillis

65 personnes entrées / 29 ménages

60 personnes sorties / 29 ménages

Durée moyenne de séjour : **450 jours**

Taux de rotation : **78%**

Taux d'occupation : **93%**



Après échanges avec les hébergés, l'équipe du CADA a constaté que de nombreux aliments distribués par les associations d'aide alimentaire locales n'étaient pas utilisés, faute de connaissance. Le médecin généraliste du village a également alerté l'équipe sur la nécessité de sensibiliser les personnes hébergées aux mesures hygiéno-diététiques. En effet, de nombreuses consultations au cabinet médical pour problèmes digestifs peuvent être évitées avec une bonne alimentation. Nous avons donc, en lien avec la chargée de vie collective, fait appel à une naturopathe pour réaliser des ateliers au sein du CADA. Mathilde Jarasse intervient donc à chaque saison pour échanger et cuisiner des produits locaux avec les personnes hébergées. Les recettes sont simples et adaptées, réalisées avec des aliments peu coûteux et surtout, utilisant les produits accessibles telles que des boîtes de conserves, jusqu'alors inutilisées par la plupart des personnes.

Ce moment de convivialité et de partage, en groupe de 10 personnes maximum, a permis un véritable échange de savoirs autour d'un sujet universel : la cuisine. Ces ateliers sont également l'occasion de mettre en valeur nos fruits et légumes locaux (courges, artichauts, endives, etc.) qui sont pour la plupart du temps, une découverte pour les nombreuses nationalités que nous accueillons. À la fin, les préparations sont partagées autour d'un repas et les recettes sont imprimées et traduites afin d'être distribuées à nos résidents.

histoire de...

27 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine

Afghanistan	30%
Guinée	7%
Géorgie	5%
Soudan	5%
Brésil, Congo RDC, Sénégal, Somalie, Turquie	4%

Accompagnement juridique

54 personnes entrées en procédure normale, **6** en procédure accélérée

5 nouveaux-nés au sein du CADA en 2022 n'avaient pas de procédure en leur nom. Deux d'entre eux sont nés au sein de familles bénéficiant d'une protection.

En nombre de dossiers

67 décisions rendues, dont **41** définitives, dont **31** accords :

- par l'OFPRA : 20 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 24 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 9 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 13 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **76%**

Sorties

28 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

12 en CPH ; **4** ménages, soit **14** personnes, sont entrées en logement autonome via le dispositif de mobilité régionale DIHAL. Elles bénéficient d'une aide à l'ameublement ainsi que d'un accompagnement renforcé pendant un an. ; **2** via une solution personnelle

26 personnes déboutées :

9 sans solution / hébergement d'urgence ; **15** solutions perso/familiales ; **2** personnes ont été prises en charge par une association locale.

6 personnes en cours de procédure :

2 transferts dans le DNA (Une mère et sa fille ont été transférées au CADA Forum réfugiés de Vaulx-en-Velin, Madame ayant besoin de soins dans un hôpital d'envergure. Elles ont obtenu la protection subsidiaire par la suite) ; **3** départs volontaires ; **1** exclusion

Délai moyen de sortie si rejet : 56 jours

Délai moyen de sortie si accord : 141 jours

Activité d'intégration

52 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

4 baux signés



Programme Accelair • Occitanie (09, 31, 34, 46, 82)

Accelair Occitanie, ce sont **3 programmes** qui ont ouvert en septembre 2018, pilotés par Forum réfugiés et répartis sur **5 départements** (Ariège, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Tarn-et-Garonne). Ce sont aussi **des associations partenaires** réunies au sein de consortiums départementaux et une équipe de **36 salariés** qui ont permis de faciliter l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.

En 2021, Accelair Occitanie, ce sont : **1 491 ménages** réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire (soit **2 323 personnes**), accompagnés dans leurs démarches sociales et administratives, dans l'accès et le maintien en logement et l'insertion professionnelle (y compris la formation). Parmi ces publics, **717 ménages** (soit **1 051 personnes**) étaient nouvellement arrivés en 2022.



ARIÈGE, LOT, TARN ET GARONNE Programme Accelair (09, 46, 82)

Date d'ouverture : septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans les départements de l'Ariège, du Lot et du Tarn-et-Garonne depuis moins d'un an dans ces départements

Équipe : 8 salariés

Partenaires : Hérisson Bellor (09), CEIIS (46), AMAR (82)

Coordonnées Accelair Inter-départements :

- Accelair 09 : 26, chemin de la Chartreuse - 09200 Pamiers
- Accelair 46 : 80, rue de Lastié - 46000 Cahors
- Accelair 82 : 21, rue Armand Saintis - 82000 Montauban

Personnes accompagnées

248 ménages accompagnés en 2022 (119 ménages nouvellement arrivés, soit 398 personnes (181 personnes nouvellement arrivées), dont :

297 adultes, **101** enfants,
35% de femmes, 46% de ménages isolés
et 52% de hors centres

108 ménages accompagnés sur le volet social / logement,
soit 168 personnes (131 adultes, 37 enfants)

246 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation,
soit 294 adultes

	Ariège	Lot	Tarn-et-Garonne
Nbre de ménages accompagnés	41	89	118
<i>Dont% isolés</i>	46%	84%	75%
<i>Dont% hors centre</i>	46%	18%	58%
Nbre de personnes accompagnées	98	127	173
<i>Dont nombre d'adultes</i>	58	104	135
<i>Dont nombre d'enfants</i>	40	23	38

46 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	32%
Russie	8%
Albanie	5%
Géorgie	4%
Guinée	4%

91% des adultes sont non francophones

34% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; **54%** des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ; **10%** des adultes sont en situation d'analphabétisme

Accompagnement social et logement

17 baux ont été signés pour 27 personnes

5 communes d'accueil, dont 1 principale commune d'accueil : **Montauban** (10 signatures de baux)

Et 4 autres communes : **Moissac, Pamiers, Souillac, Figeac**

Délais moyen d'accès au logement (par foyer) : **6 mois**

Formation

58 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 26% de femmes

109 formations débutées en 2022, dont 21% ont bénéficié à des femmes

75 formations en français langue étrangère (dont 16% ont bénéficié à des femmes) : 51 dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), 16 FLE hors CIR, 7 FLE métier, 1 FLE Code, 34 formations professionnelles (dont 32% ont bénéficié à des femmes) : 20 formations qualifiantes, 7 formations (pré) professionnelles, 4 ECCP, 1 reprise d'études, 1 GJ/CEJ

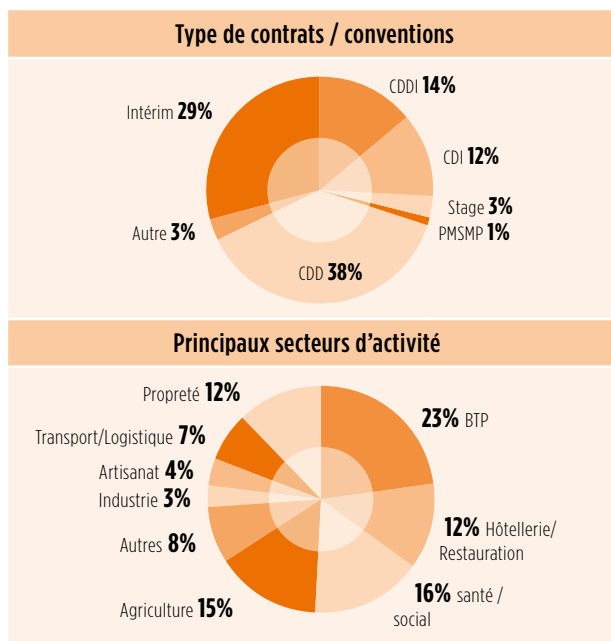
Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **6 mois**

Emploi

62 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 18% de femmes

141 contrats/conventions ont été signés en 2022, dont 16% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **6 mois**



HAUTE-GARONNE Programme Accelair (31)

Date d'ouverture : septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de la Haute-Garonne depuis moins d'un an dans ce département

Équipe : 18 salariés

Coordonnées : 7 avenue des Herbettes - 31400 Toulouse

Personnes accompagnées

715 ménages accompagnés en 2022 (dont 332 ménages nouvellement arrivés) soit 1 126 personnes (dont 446 personnes nouvellement arrivées), dont : 850 adultes, 276 enfants, 43% de femmes, 69% de ménages isolés et 69% de hors centres.

418 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 619 personnes (484 adultes, 135 enfants)

555 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 626 adultes

70 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	15%
Guinée	14%
Russie	7%
Nigéria	6%
Albanie	4%

77% des adultes sont non francophones

47% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ;

43% des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ;

10% des adultes sont en situation d'analphabétisme

Accompagnement social & Logement

62 baux ont été signés pour 91 personnes

14 communes d'accueil, dont 1 principale commune d'accueil :

Toulouse (74%) et 3 autres communes : **Colomiers (4%), Tournefeuille (4%) Saint-Orens-de-Gameville (4%)**

Délais moyen d'accès au logement (par foyer) : **12 mois**

Formation

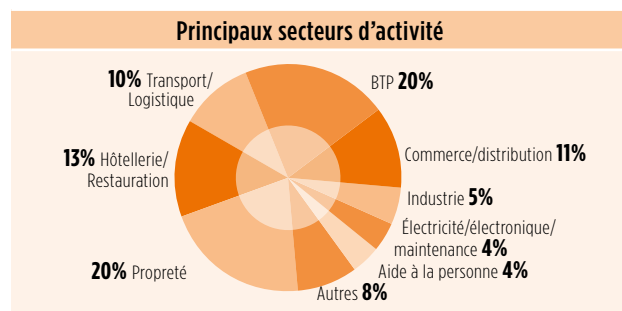
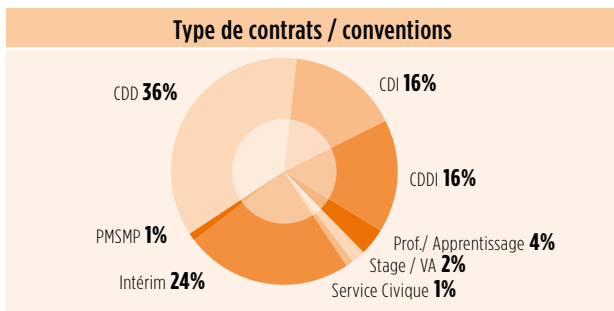
159 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 48% de femmes ; **306** formations ont débuté en 2022, dont 46% ont bénéficié à des femmes ; **75** formations en français langue étrangère (dont 36% ont bénéficié à des femmes) : 147 dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), 60 FLE Hors CIR, 8 FLE métier, 10 FLE code, 8 DILAMI, 73 formations professionnelles (dont 49% ont bénéficié à des femmes) : 32 formations qualifiantes, 30 formations (pré) professionnelles, 5 ER2C, et 11 autres formations
Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **8 mois**

Emploi

128 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 28% de femmes

277 contrats/conventions ont été signés en 2022, dont 26% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **6 mois**



HÉRAULT Programme Accelair (34)

Date d'ouverture : septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de l'Hérault depuis moins d'un an dans ce département

Équipe : 10 salariés

Partenaire : Adages

Coordonnées : 265, avenue des États du Languedoc - 34000 Montpellier

Personnes accompagnées

528 ménages accompagnés en 2022 (266 ménages nouvellement arrivés) soit

799 personnes (425 personnes nouvellement arrivées), dont : **648** adultes, 151 enfants, 35% de femmes, 65% de ménages isolés et 30% hors centres ;

150 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 225 personnes (180 adultes, 45 enfants) ; **465** ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 554 adultes

57 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	23%
Guinée	8%
Nigéria	6%
Venezuela	6%
Syrie	5%

82% des adultes sont non francophones

51% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; 40% des adultes ont un niveau de scolarité inférieur au baccalauréat ; 8% des adultes sont en situation d'analphabétisme

Accompagnement social & Logement

18 baux ont été signés pour 32 personnes ; **6** communes d'accueil :

Montpellier (13 baux), **Aniane, Gignac, Juvignac, Sète, Frontignan**

Délais moyen d'accès au logement (par foyer) : **12 mois**

Formation

180 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 34% de femmes

325 formations ont été débutées en 2022,

dont 34% ont bénéficié à des femmes

210 formations en français langue étrangère (dont 25% ont bénéficié à des femmes) : 145 CIR, 59 FLE hors CIR, et 6 FLE métier.

115 formations professionnelles (dont 38% ont bénéficié à des femmes) :

15 formations qualifiantes (dont 3 sur le dispositif HOPE), 23 formations pré-qualifiantes, 15 garanties jeune et ER2C, 39 remises à niveau des savoirs de base et 23 autres formations.

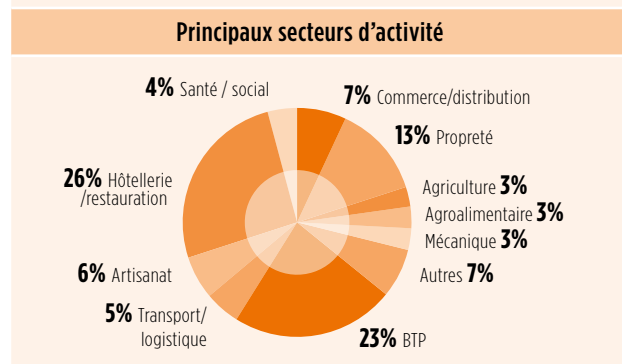
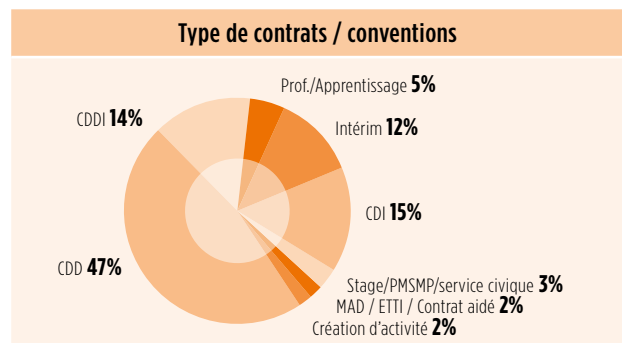
Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **6 mois**

Emploi

117 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 15% de femmes

216 contrats/conventions ont été signés en 2022, dont 15% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **7 mois**





Capacité d'accueil : 116 places

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 162 Avenue Clément Ader - 30000 Nîmes

En 2022, le CRA a augmenté sa capacité d'accueil de retenus, après avoir fonctionné à capacité réduite pendant quelques mois en raison de divers travaux, et ce malgré le manque patent d'effectifs. Il a une capacité théorique de 118 places réservées désormais uniquement aux hommes. En effet, la décision a été prise de supprimer la zone dédiée jusque-là aux femmes. Ces dernières ont été transférées au CRA de Toulouse au cours du mois de décembre.

L'architecture du CRA oblige que les personnes retenues soient accompagnées dans tous leurs déplacements. La suppression de la zone « femmes », souvent peu occupée, a augmenté de fait la capacité de placement du site. La capacité générale d'accueil du CRA a été revue à la hausse malgré d'énormes problèmes de fonctionnement liés au manque d'effectifs, régulièrement évoqués aussi bien par l'association que par les policiers eux-mêmes. Cela a un impact direct sur les conditions d'exercice de la mission de l'association.

Il est récurrent que l'association ne soit pas en mesure de recevoir les personnes retenues dans le temps dédié du fait de la non-disponibilité d'une escorte pour les amener vers ses bureaux. Le prétexte d'un nombre élevé de déplacements vers les juridictions a pu en être la justification de la part de responsables de la PAF. La réalité est qu'avec la capacité voulue par l'administration, le ratio nombre d'agents par retenu est insuffisant pour un bon fonctionnement du CRA. La PAF a donc de réels problèmes d'effectifs qui compliquent son organisation. Cela impacte la qualité de l'intervention de l'association, puisque le temps consacré aux entretiens juridiques est réduit alors qu'il est important d'en disposer suffisamment pour expliquer l'opportunité de contester ou pas une décision.

Cela réduit de fait aussi les délais légaux de contestation éventuelle des décisions et de saisine de la juridiction judiciaire d'appel. En cas d'absence temporaire de l'escorte, l'association est obligée de recevoir dans l'urgence, les personnes qui lui sont présentées, ce qui a un impact sur la qualité du travail.

Aucune solution n'a été apportée par la direction de la police aux frontières.

Au cours de l'année 2022, plusieurs personnes inexpulsables ont été placées au CRA de Nîmes. En effet, un retenu d'origine ukrainienne ainsi que deux iraniennes ont été placées en dépit de l'absence flagrante de perspectives d'éloignement dans leurs pays respectifs.

L'année 2022 a été marquée par un changement radical des profils des personnes retenues. La majorité des personnes placées en rétention au cours de l'année sortaient d'établissements pénitentiaires ou étaient interpellées suite à la commission d'infractions. Celles interpellées suite à une infraction représentent 26% en 2022 contre 19% en 2021. Les mesures d'éloignement dont faisaient l'objet ces personnes n'étaient, pour la plupart, plus contestables.

L'augmentation des placements de personnes en détresse psychiatrique a été relevée tout au long de l'année. Plusieurs tentatives de suicide ont été constatées. De plus, les tensions de plus en plus exacerbées rendent difficile la mission de l'association, en ce que les nouveaux profils majoritairement issus du milieu carcéral présentent des caractéristiques psychologiques et comportementales complexes à appréhender.

Dans l'ensemble, les relations entre l'association, l'UMCRA, l'OFII et GEPSA sont cordiales et professionnelles. Celles avec la PAF particulièrement avec le greffe, au-delà de l'impact du sous-effectif policier, le sont aussi. Les échanges utiles sur la situation des retenus se font de façon fluide, dans le respect des missions de chaque partenaire.

Personnes placées en 2022

844 personnes placées

dont 10% de femmes et 90% d'hommes

6 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2022*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2021 (**934** personnes = les personnes placées en 2021 et toujours présentes en 2022)



90% d'hommes



10% de femmes

59 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	32%
Tunisienne	13%
Marocaine	12%
Géorgienne	5%
Roumaine	4%

Rétention et éloignement

En 2022, **934** personnes étaient présentes au CRA, **78** parmi elles y étaient encore au 1^{er} janvier 2023.

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **33 jours**

53% des personnes présentes ont été libérées

27% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

8% des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

21 demandes d'asile enregistrées



HAUTE-GARONNE (31) HUDA de Toulouse

Date d'ouverture : juillet 2020

Bénéficiaires : Demandeurs d'asile en procédures normales, accélérées et Dublin

Capacité d'accueil : 125 places

Type d'hébergement : logements en diffus

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 394 route de Saint Simon - 31000 Toulouse

Le Centre d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) de Toulouse est un dispositif récent, dont l'ouverture a pris place dans la continuité d'un CAO géré par la Croix Rouge française. D'une capacité initiale de 100 places, le dispositif a connu une extension de 25 places au cours du dernier trimestre 2022. Depuis son ouverture, l'équipe de l'HUDA s'efforce de stabiliser son service. Les premières préoccupations ont porté sur l'amélioration des conditions d'hébergement, pour une plus grande qualité dans l'accompagnement global et pour une standardisation de son organisation afin de répondre aux 7 principes de la loi 2002-2. L'ambition de l'HUDA, pour 2023, s'inscrit précisément dans ce dernier point et a également pour objectif de développer ses activités socio-éducatives. Les perspectives de l'année à venir s'annoncent donc riches.

Personnes / ménages accueillis

144 personnes accueillies (dont 33 adultes en famille, 37 enfants, 74 isolées) / 91 ménages

70 personnes entrées / 54 ménages

39 personnes sorties / 24 ménages

Durée moyenne de séjour : **471 jours**

Taux de rotation : **44%**

Taux d'occupation : **88%**

27 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	27%
Géorgie	9%
Russie	7%
Nigéria	6%
Côte d'Ivoire	6%

histoire de...

Bonjour,

Je m'appelle Mohamad, je suis hébergé au sein de l'HUDA 31 depuis le 15 février 2021.

Depuis mon arrivée, j'ai été accompagné par l'équipe autant sur ma procédure de demande d'asile que sur mes besoins personnels. L'équipe m'a accordé beaucoup de temps et m'aide encore beaucoup. J'ai toujours eu un accueil très sympathique depuis mon arrivée à l'HUDA.

Pour ce que vous avez fait pour moi, je vous remercie !

Merci la France et merci Toulouse.

Accompagnement juridique

16 personnes entrées en procédure normale, **15** en procédure accélérée, **36** en procédure Dublin

Nous avons également eu **3** naissances. Un constat alarmant réside dans le nombre d'admissions de personnes en procédure Dublin. En effet, la présence du PRD Occitanie à Toulouse n'était pas supposée impacter autant la nature de notre public à l'entrée. .

En nombre de dossiers

50 décisions rendues, dont **32** définitives, dont **24** accords :

- par l'OFPPRA : 10 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 15 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 7 statuts de réfugiés et 5 protections subsidiaires soit 21 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **75%**

Procédure Dublin

4 requalifications, dont **3** en procédure normale et **1** en procédure accélérée

Sorties

11 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

2 en CPH ; **4** en logement autonome ;

3 via une solution personnelle ; Nous profitons des relations avec les bailleurs facilitées par la présence du dispositif ACCELAIR 31, **2** personnes sorties en résidence sociale.

16 personnes déboutées :

8 sans solution / hébergement d'urgence ; **8** solutions perso/familiales

11 personnes en cours de procédure :

10 départs volontaires ; **1** personne en fuite Dublin

1 transfert Dublin vers un pays de reprise : l'Italie

Délai moyen de sortie si rejet : 172 jours

Délai moyen de sortie si accord : 250 jours

Activité d'intégration

52 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

Avec un taux d'obtention d'une protection internationale de 75% et un effectif BPI de 52 personnes en 2022, notre dispositif fait face à un réel défi sur la question de l'intégration.

Par ailleurs, un des enjeux réside dans le maintien des prérogatives HUDA, notamment au regard de la fluidité sur le dispositif.

Capacité d'accueil : 28 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 15 quai François Maillol - 34200 Sète

Le 10 janvier 2022 a marqué la réouverture du centre après huit mois de travaux. Depuis, **273** personnes ont été placées en rétention.

Cette année, la COVID a encore impacté l'exercice des droits des personnes notamment pendant le gel du centre de rétention. Les audiences de la Cour d'Appel ont parfois eu lieu par téléphone dans le réfectoire posant toujours des difficultés relatives aux garanties procédurales liées au respect des droits de la défense.

Une augmentation du nombre de placement est survenue courant novembre 2022 dans un contexte de sous effectif policier particulièrement marqué empêchant à de nombreuses reprises des présentations devant le juge.

En dépit des travaux de rénovation, des dysfonctionnements récurrents du système d'évacuation des eaux usées et du réseau d'eau chaude ont nécessité la fermeture de certaines chambres. Des activités occupationnelles se sont poursuivies irrégulièrement pendant l'année, une troupe de théâtre est venue en début d'année et des sessions de djembé ont eu lieu une fois par semaine avec une interruption pendant la période estivale. À partir du mois de juillet, tous les retenus ont eu accès à des smartphones homologués fournis par la police dotés de carte SIM chargées.

L'état de santé psychologique des personnes retenues est toujours préoccupant avec des placements décidés malgré des pathologies reconnues, des suivis médicaux avec traitements lourds ou des problématiques de toxicomanies. Cette année a été marquée par la multiplication d'actes auto-agressifs.

Le transfert est utilisé comme levier de gestion des tensions en zone de vie, les personnes sont envoyées dans un autre centre, la plupart du temps en échange d'une autre personne pour apaiser les situations conflictuelles ou suite à un incident.

La majeure partie des libérations viennent du juge judiciaire soit 59,3% et se répartissent entre le Juge des libertés (34,8%) et la Cour d'Appel de Montpellier (24,5%) sanctionnant une erreur de procédure ou un défaut d'examen sérieux de la situation des personnes.

La configuration des locaux induit une promiscuité avec les autres intervenants, les relations sont bonnes et les échanges fluides. Un véritable relais est instauré avec les autres intervenants (OFIL, médical, GEPSA) permettant une bonne orientation des personnes dans le cadre de leur accompagnement. La communication avec le greffe et la PAF est bonne, les mesures sont transmises, les échanges sont cordiaux.

Personnes placées en 2022

273 personnes placées représentant 100% d'hommes
5 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2022



100% d'hommes

Pas de femmes

36 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	36%
Marocaine	17%
Tunisienne	13%
Géorgienne	5%
Albanaise	3%

Rétention et éloignement

Sur les **273** personnes placées en 2022, 20 étaient encore présentes au 1er janvier 2023 et ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées, et la durée moyenne de rétention qui ne concernent que les individus entrés et effectivement sortis en 2022

Durée moyenne de rétention
des personnes présentes : **20 jours**

64% des personnes présentes ont été libérées

18% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

7% des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

20 demandes d'asile enregistrées



PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) CRA de Perpignan

Capacité d'accueil : 48 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : rue des Frères Voisin - Lotissement Torre Mila - 66000 Perpignan

En 2022, le nombre de placements par rapport à 2021 (392) est presque similaire. Au cours du premier semestre, la capacité du CRA a oscillé entre 26 et 28 places, variant au gré des travaux de rénovations de tous les bâtiments. En août, le chantier d'agrandissement du centre a débuté, réduisant le nombre de retenus à 20 au maximum. L'un des bâtiments qui servait de zone tampon Covid a été scindé en deux et seule la chambre «famille» de 4 places a servi de zone d'isolement sanitaire. Le CRA a pu accueillir jusqu'à 28 personnes. Des travaux qui dureront jusqu'à l'été 2023 dans le but d'augmenter la capacité à 60 places, sont annoncés.

La durée moyenne de rétention a augmenté d'une journée par rapport à celle de l'année dernière (24 au lieu de 23 jours). Les juges judiciaires continuent d'avoir une interprétation stricte de la loi. Ainsi, au bout de 60 jours, si un laissez-passer n'est pas délivré et qu'il n'existe aucune certitude qu'il le soit à bref délai, les personnes retenues sont remises en liberté. Il en est de même lorsqu'il n'y a pas eu d'obstruction à l'éloignement dans les quinze jours précédents l'audience de troisième prolongation.

En avril, les éloignements à destination de l'Algérie ont repris, après deux ans d'interruption. En conséquence, le nombre de placements de ressortissants algériens a considérablement augmenté, de 29% au premier trimestre, ils ont été près de 52% sur le reste de l'année. Cette réouverture de la frontière algérienne explique également l'augmentation du nombre de personnes renvoyées vers les pays hors UE, qui est passé de 12,3% des personnes placées en 2021 à près de 20% en 2022.

Le taux de personnes libérées continue de diminuer, passant de 53% des personnes en 2021 à 50,6% en 2022. Cela s'explique notamment par l'augmentation du nombre de placements de sortants de prison ou de personnes sous ITF.

Des préfectures demandent régulièrement aux JLD de rejeter les requêtes des retenus contre leurs décisions de placement, lorsque ces dernières ont été rédigées avec l'aide de l'association et ne comportent pas la signature d'un interprète. L'argument principal avancé est que ces personnes ne parlant pas le français, elles ne seraient en mesure de comprendre le recours, et donc d'en être les auteurs. Plusieurs JLD ont répondu favorablement à cette demande. La Cour d'Appel a également validé cette pratique. Parce que cette situation remettait en cause même la mission de notre association dans les CRA la direction de l'association a saisi les autorités compétentes pour y mettre fin. Peu de temps après, les juges ont cessé d'exiger cette condition, nullement prévue par la loi, pour examiner les requêtes des retenus.

La Cour d'Appel de Montpellier rejette quasi systématiquement les demandes de main levée de la rétention au motif d'une absence d'éléments nouveaux, malgré la remise d'un passeport ou la présentation au consulat d'une personne alors qu'elle est en cours de demande d'asile.

Les retenus testés positifs au covid n'assistent jamais à leur audience devant le JLD, ni en présentiel, ni par visioconférence ou par téléphone. En conséquence, aucun n'a pu s'entretenir avec son avocat en amont afin de préparer l'audience. La CA de Montpellier a validé cette pratique, même lorsque la personne concernée était en cours de transfert vers le CRA de Plaisir au moment de l'audience.

Toujours aucune activité occupationnelle n'est proposée à l'intérieur du centre. En mars, des oreillers ont été distribués aux retenus, après trois ans d'attente, et la PAF a remis à chaque nouvel entrant qui n'en avait pas, un téléphone portable, type smartphone, sans caméra. Le retenu peut utiliser sa carte SIM et avoir dorénavant accès à internet au CRA. Pour les indigents, le téléphone est donné avec une puce et un forfait téléphonique illimité vers la France.

Avec l'augmentation des capacités annoncées et la multiplication des profils trop souvent difficiles à accompagner, une attention particulière est accordée à la sécurisation de l'exercice de notre mission.

L'association entretient toujours de bons rapports avec le tissu associatif local et le barreau de Montpellier. Les relations avec celui de Perpignan restent fragiles mais il existe une volonté réciproque de travailler à sa consolidation.

Personnes placées en 2022

401 personnes placées représentant 100% d'hommes
6 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2022*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2022 (**426** personnes = placées en 2021 et présentes en 2022)



100% d'hommes

Pas de femmes

53 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	45%
Marocaine	19%
Tunisienne	8%
Géorgienne	4%
Albanaise	2%

Rétention et éloignement

Sur les **426** personnes placées en 2022, 24 y étaient encore au 1^{er} janvier 2023

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **23 jours**

53% des personnes présentes ont été libérées

21% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

11% des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

27 demandes d'asile enregistrées



ALPES-MARITIMES (06) Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nice



Date d'ouverture : février 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département des Alpes-Maritimes

Équipe : 13 salariées

Coordonnées : 48 Route de Canta Galet - 06201 Nice

L'année 2022 a été marquée par une augmentation importante des flux avec une croissance de près de 65% en pré-GUDA et de près de 37% en post-Guda. La hausse la plus importante constatée au pré-GUDA résulte directement du déclenchement de la guerre en Ukraine. La SPADA de Nice a en effet été particulièrement impactée en raison des liens historiques de la ville avec le monde russophone. Outre les primo-demandes, la SPADA a également dû accompagner un nombre conséquent de personnes sollicitant le réexamen de leur demande de protection du fait de la dégradation du contexte sécuritaire en Ukraine. Les Ukrainiens constituent ainsi la première nationalité accueillie à la SPADA en pré-Guda 2022 suivie par les Russes et les Turcs. Les ressortissants tunisiens et albanais demeurent par ailleurs en nombre important dans les Alpes-Maritimes. On ne retrouve cependant pas les demandeurs ukrainiens en post-Guda dans la mesure où dans leur très grande majorité ils ont sollicité le bénéfice de la protection temporaire. Les demandeurs originaires de la Fédération de Russie ont ainsi constitué le groupe le plus nombreux à être accompagné par la SPADA après le passage au GUDA. Dans ce contexte, la file active a également enregistré une hausse importante à hauteur de 31%. L'activité de la SPADA a donc été intense avec une hausse de 57% du nombre de personnes accompagnées à la réalisation de leur demande d'asile et une hausse de 18% du nombre de personnes protégées.

Prestation A : Pré-GUDA

3 642 enregistrements de souhait de demande d'asile dont **1 748** personnes isolées, 24% enfants et 76% adultes

85 nationalités

Principaux pays d'origine		
Ukraine	527 personnes	14%
Russie	499 personnes	14%
Turquie	498 personnes	14%
Géorgie	468 personnes	13%
Tunisie	226 personnes	6%

Prestation B : Post-GUDA

2 542 personnes accompagnées, dont **1 332** personnes isolées ; 22% enfants et 78% adultes

83 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	452 personnes	18%
Géorgie	399 personnes	16%
Russie	365 personnes	14%
Tunisie	160 personnes	6%
Albanie	154 personnes	6%

Domiciliation

2 515 domiciliations réalisées

2 952 boîtes postales actives au 31 décembre 2022

Orientation hébergement

85 orientations vers une solution alternative

708 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

1 410 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

310 informations individuelles

Accompagnement social

1 000 dossiers PUMA/CMU

69 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

300 bénéficiaires d'une protection internationale

45 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	53 personnes	20%
Russie	46 personnes	17%
Afghanistan	19 personnes	7%
Bielorussie	16 personnes	6%
Ukraine	13 personnes	5%

88 orientations vers des dispositifs dédiés

(CCAS, CAF, CIR, Logement, Pôle emploi)

Mr G., citoyen russe originaire de Tchétchénie, ancien Président de la Cour constitutionnelle de Grozny a recueilli des preuves d'exactions commises par des soldats de la Fédération de Russie lors des deux guerres civiles. Ces preuves ont été transmises à la Cour Pénale Internationale, bien après l'arrêt des combats. Mr, désormais installé à Moscou, commence alors à subir des pressions de la part du pouvoir. Son fils est agressé et passe plusieurs jours dans le coma. Le FSB lui demande de revenir sur ses déclarations et de déclarer publiquement que les preuves fournies étaient des faux. Mr réside quelques temps en Suisse avant de retourner en Russie. Les pressions, loin de retomber, s'accroissent encore et contraignent Mr G. ainsi que sa famille à fuir définitivement la Fédération de Russie pour la France où ils obtiendront une protection conventionnelle au motif de leur opinion politique.

histoire de...



Capacité d'accueil : 40 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : Caserne d'Auvare - 28 Rue de Roquebillière - 06300 Nice

L'année 2022 a été relativement moins impactée que les deux années précédentes par la pandémie de Covid, l'administration ayant tenté d'anticiper les risques potentiels de contaminations ou de pénurie de ressources humaines. Une chambre est restée dédiée à des cas Covid, un sas d'entrée a été mis en place et des renforts de policiers extérieurs sollicités selon les besoins.

La capacité du CRA est restée à 35 places, une chambre de 5 places étant réservée aux isolements sanitaires Covid ou dans l'attente d'un test pour les nouveaux entrants. Cependant, l'activité de l'association a été impactée par les problèmes de recrutement de personnels soignants par le CHU. Arrêts maladies prolongés, problèmes de remplacement, ont engendré des jours sans aucune présence médicale. Notre activité d'aide à l'exercice des droits a été très dépendante de la présence de l'Unité médicale au centre de rétention, seule habilitée au CRA à pratiquer des tests antigéniques aux personnes entrantes. En l'absence de soignants, la personne placée en rétention est mise à l'isolement et ne peut voir notre association alors que les délais de recours contentieux ont commencé à courir.

La priorité a clairement été donnée aux placements de personnes représentant des menaces à l'ordre public (interpellées pour infraction ou antécédents judiciaires). À côté de cela, plusieurs personnes avec des pathologies psychiatriques et des personnes toxicomanes se sont retrouvées en rétention. Le CRA, lieu inapproprié et par conséquent inadapté à l'amplification de ces placements, en termes d'infrastructures, de spécialistes (absence de psychiatre, psychologue et de suivi en addictologie), d'effectifs policiers, est devenu un lieu de tensions permanentes, de pénalisation suite à des refus de tests PCR, de bagarres, vols, tentatives de suicides, agressions verbales entre retenus et avec les intervenants, plaintes d'agressions sexuelles entre retenus, plaintes de violences policières. Les addictions aux drogues et médicaments, ainsi que l'augmentation des pathologies psychiatriques ont engendré un fort sentiment d'insécurité. La question de la sécurité a été centrale.

48 nationalités différentes ont été représentées. Les trois principales nationalités sont tunisienne (plus du tiers), algérienne et marocaine, suivies des nationalités roumaine, géorgienne et moldave.

Le nombre de préfectures de placements s'est encore accru, atteignant un total de 28. Cet élargissement géographique engendre toujours de nombreuses tensions liées à la difficulté voire l'impossibilité de récupérer des affaires personnelles, ou à la distance entre les familles et les personnes placées.

Les relations avec la PAF restent cordiales. Il a fallu néanmoins insister à plusieurs reprises sur le laxisme de certains policiers en matière de sécurité. Les relations avec l'OFII et l'UMCRA sont bonnes, notamment grâce à des échanges quotidiens sur les personnes retenues, dans le respect et la confidentialité des missions respectives. La collaboration avec les avocats du barreau niçois se maintient de façon constante par des contacts quotidiens et des invitations à participer à des formations sur l'année. Dans le cadre de l'organisation des audiences, nous sommes un partenaire incontournable pour le tribunal administratif et la cour d'appel d'Aix-en-provence qui nous contactent régulièrement.

Personnes placées en 2022

622 personnes placées représentant 100% d'hommes
2 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2022*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2022 (**639** personnes = les personnes placées en 2021 et toujours présentes en 2022)



100% d'hommes

Pas de femmes

48 nationalités

Principales nationalités	
Tunisienne	34%
Algérienne	24%
Marocaine	9%
Roumaine	3%
Géorgienne	3%

Rétention et éloignement

En 2022, près des 2/3 des personnes présentes ont été libérées par des juges (**408**). Un cinquième a été éloigné du territoire français (**139**), 13% des éloignements ont été effectués vers un pays tiers, 2% concernaient des citoyens UE, et 6% de réadmissions vers un pays européen (Schengen ou Dublin).

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **20 jours**

72% des personnes présentes ont été libérées

15% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

6% des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

38 demandes d'asile enregistrées



BOUCHES-DU-RHÔNE (13) Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille

Date d'ouverture : janvier 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements : Bouches-du-Rhône / Vaucluse / Alpes de Haute-Provence / Hautes-Alpes / La Corse

Equipe : 20 salariés

Coordonnées : 19 rue Cougit - 13015 Marseille

L'année 2022 a enregistré une hausse des arrivées de plus de 15% pour la prestation A et de 6% en prestation B. Compte-tenu de la diversité des nationalités et du souhait d'améliorer le niveau d'information des demandeurs, le recours aux services d'un interprète a été plus systématique pour les allophones et a permis d'améliorer la qualité de l'accompagnement. Grâce à l'augmentation du nombre d'orientations dans le DNA et au travail de fiabilisation, le niveau de la file active est à la baisse en dépit de l'augmentation du nombre des arrivées. L'année 2022 a également été marquée par un afflux important de personnes originaires de Turquie majoritairement des hommes isolés membres de la minorité kurde. La SPADA de Marseille a également accueilli un nombre important de demandeurs originaires d'Afghanistan, d'abord des hommes isolés puis des familles au cours du dernier trimestre, principalement lié à la prise du pouvoir des talibans en 2021. Les demandeurs en provenance de Guinée sont également fortement représentés et mettent en avant des motifs liés à des craintes de mutilations sexuelles féminines mais également des motifs politiques. Les personnes originaires de POS (Pays d'origine sûre) demeurent également fortement représentées parmi les demandeurs de la SPADA (Géorgie, Arménie, Albanie). Avec 2 997 personnes accompagnées, l'activité asile est quant à elle en très forte augmentation (+48% par rapport à 2021).

Prestation A : Pré-GUDA

5 766 enregistrements de souhait de demande d'asile dont **3 642** personnes isolées, 17% d'enfants et 83% d'adultes

92 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	1 872 personnes	33%
Afghanistan	505 personnes	9%
Géorgie	422 personnes	7%
Albanie	411 personnes	7%
Nigéria	327 personnes	6%

histoire de...

" J'ai subi de graves violences dans mon pays à cause de ce que je suis, de mes orientations sexuelles. Pour moi, c'est très difficile de vous parler, je crains d'être jugé comme je l'ai été toute ma vie avant mon exil. Je suis parti parce que j'ai trop peur d'être persécuté encore et encore... je suis épuisé. Je suis né au monde en tant que garçon, mais je me sens femme dans mon âme, le malheur de ma vie... Nous sommes une fratrie de sept. Mes frères et sœurs, mon père, et même ma mère ne m'ont jamais aimé, pour eux je mérite la mort. Mon père m'a souvent dit « soit tu deviens un homme, soit je lâche les chiens sur toi ». Un jour, il a réellement lâché les chiens sur moi. Je garde des traces de cet épisode, dans ma tête, et sur mon corps. La vie est devenue très difficile dans le village. Mon père m'a donné une arme, et m'a demandé de me suicider. À vrai dire, j'ai failli obéir à ses ordres, et pas qu'une fois, pour que tout s'arrête... Je n'ai pas réussi. Je rêvais le soir que peut-être le lendemain, je serai « normal » et que le cauchemar s'arrêterait, mais je me réveille avec l'âme d'une femme chaque matin, je ne peux rien y faire. J'ai honte de dire tout ce que j'ai vécu... Je ne pouvais plus supporter toute cette haine et cette violence sur moi. J'ai fui pour trouver refuge ailleurs, et je ne peux plus rentrer à la maison. "

Prestation B : Post-GUDA

4 679 personnes accompagnées dont **3 009** personnes isolées, 16% d'enfants et 84% d'adultes

84 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	1 683 personnes	36%
Afghanistan	413 personnes	9%
Géorgie	365 personnes	8%
Albanie	347 personnes	7%
Nigéria	216 personnes	5%

Domiciliation

4 677 domiciliations réalisées

4 956 boîtes postales actives au 31 décembre 2021

Orientation hébergement

26 orientations vers une solution alternative

1 512 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

2 953 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

1 271 informations individuelles

Accompagnement social

2 129 dossiers PUMA/CMU

4 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

590 bénéficiaires d'une protection internationale

45 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	302 personnes	51%
Afghanistan	100 personnes	17%
Nigéria	23 personnes	4%
Syrie	20 personnes	3%
Côte d'Ivoire	16 personnes	3%

4 orientations vers des dispositifs dédiés

Au cours de l'année 2022, 590 BPI ont été accompagnés dans les démarches administratives, sociales, d'accès au logement et à l'insertion professionnelle au sein de la SPADA Marseille. Un dispositif dédié pour un accompagnement de plus longue durée vers l'accès au logement et à l'emploi sera mis en place en 2023.



BOUCHES-DU-RHÔNE (13) Dispositif hôtel-asile • Marseille

Date d'ouverture : 1^{er} décembre 2017 - 31 mai 2022

Bénéficiaires : personnes étant reconnues en demande d'asile et/ou bénéficiant d'une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire) identifiées vulnérables

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 19 rue Cougit - CS 60522 - 13344 Marseille Cedex 15

L'équipe du Dispositif Hôtel-Asile (DHA) a poursuivi ses actions de signalement de vulnérabilité et d'accompagnement des personnes orientées vers le dispositif tout au long de l'année malgré les contraintes liées au contexte sanitaire. L'articulation entre les différents partenaires, DDETS, SIAO, FR et OFII s'est accru et amélioré au cours de 2021 et 2022, notamment à la suite de l'inclusion du dispositif au sein du DNA. Toutefois, l'année 2022 a été marquée par la clôture du dispositif le 31 mai.

Au 1^{er} janvier 2022, 152 personnes étaient prises en charge dans le dispositif hôtelier des Bouches-du-Rhône et 18 demandeurs d'asile étaient sur liste d'attente. Au 31 mai 2022, 93 personnes étaient encore logées.

Après l'annonce de la fermeture du Dispositif Hôtel Asile par la DDETS, les entrées à l'hôtel ont presque totalement été arrêtées, les personnes éligibles au DNA ont été réorientées dans d'autres structures et les personnes qui ne l'étaient pas ont basculé sur l'hébergement.

Personnes / ménages accueillis

Le dispositif a accueilli en 2022, **211** personnes

Les personnes accueillies et en attente sont détectées comme vulnérables par la DDSCS

63 entrées, soit 21 ménages

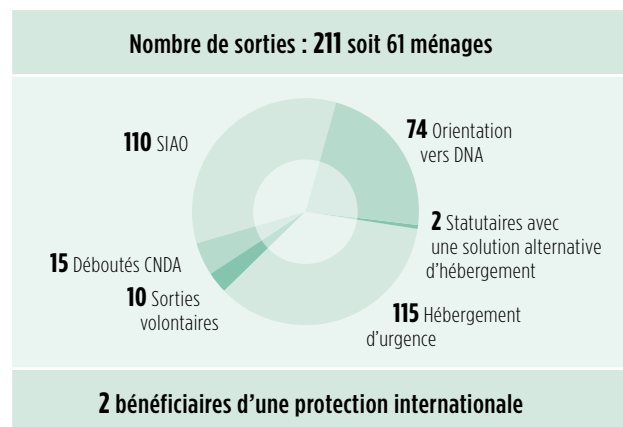
Moyenne de la file active sur 5 mois : **127 personnes**

La durée moyenne de prise en charge est de **593 jours**

14 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Côte d'Ivoire	13%
Tunisie	13%
Albanie	11%
Géorgie	11%
Guinée	10%

Sorties





BOUCHES-DU-RHÔNE (13) CAES de Septèmes-les-Vallons

Date d'ouverture : juin 2018
Bénéficiaires : demandeurs d'asile
Capacité d'accueil : 150 places
Type d'hébergement : collectif
Équipe : 8 salariés
Coordonnées : 44 Chemin de la Bédoule - 13240 Septèmes-les-Vallons



L'année 2022 a permis de renforcer les réponses d'accompagnement apportées aux demandeurs d'asile hébergés au sein du CAES. Si l'équipe du CAES a constaté une baisse du taux de rotation des entrées et des sorties en début d'année 2022, le rythme a été plus soutenu à partir d'octobre avec les arrivées (de bus en pleine nuit) qui ont suivi le démantèlement d'un campement à Paris. Et en novembre 2022, l'arrivée des rescapés du navire humanitaire Ocean Viking en région PACA a également eu un impact sur l'activité du CAES qui en a accueillis une partie. Cet événement a généré une articulation très forte entre les associations et les services de l'État. Enfin, le 20 juin 2022, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, l'équipe du CAES a organisé une journée rencontre, exposition, défilé et jeu de sensibilisation, qui a eu beaucoup de succès. D'autres sorties et activités ont rythmé la vie collective au sein du CAES, notamment grâce à un réseau de partenaires investis.

Parmi les naufragés de l'Ocean Viking arrivés entre le 15 et 18 novembre 2022, sept personnes d'origine érythréenne ont été prises en charge au sein du CAES. Nationalité habituellement peu présente au sein de notre centre, cette arrivée a été l'occasion de découvrir une nouvelle culture pour l'équipe du CAES. Ils ont découvert une communauté soudée, solidaires et attentive les uns avec les autres, après avoir traversé les épreuves du sauvetage en mer, puis l'arrivée à Toulon. Une relocalisation dans un pays de l'Union européenne a été proposée à ces personnes qui ont choisi la Finlande. Ils sont maintenant dans l'attente de leur prochain départ vers ce nouveau pays et se remettent peu à peu de leur traversée...

Personnes / ménages accueillis

468 personnes accueillies
 (188 adultes en famille, 106 enfants et 174 isolées) / 278 ménages
367 personnes entrées / 236 ménages
355 personnes sorties / 210 ménages
 Durée moyenne de séjour : **102 jours**
 Taux de rotation : **240%**
 Taux d'occupation : **63%**

43 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	17%
Albanie	10%
Géorgie	9%
Nigéria	9%
Côte d'Ivoire	7%

Accompagnement juridique

122 personnes entrées en procédure normale,
92 en procédure accélérée, **125** en procédure Dublin, **14** sous RDV GUDA,
10 enfants sont entrés sans procédure
En nombre de dossiers
58 décisions rendues dont **9** définitives :
 Dont **2** accords :
 - par l'OFPPRA : 2 statuts de réfugiés
 soit 3 personnes (adultes et enfants) protégées
 Taux d'accord : **9%**

histoire de...

Procédure Dublin : **59** requalifications, dont **58** en procédure normale et **1** en procédure accélérée

Pays de reprise : Italie

Sorties

14 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

9 en CPH ; **3** disparitions ; **2** via une solution personnelle

34 personnes déboutées :

18 sans solution / hébergement d'urgence ; **6** solutions perso/familiales
 Parmi les personnes déboutés : **6** sont allées en hébergement d'urgence ; **2** sont allées en CPH de Forum réfugiés

300 personnes en cours de procédure :

239 transferts dans DNA, dont **77** en CADA ; **150** en HUDA ;
12 en PRAHDA ; **23** départs volontaires ;

3 transferts Dublin vers un pays de reprise (Italie)

Activité d'intégration

14 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année 2022



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
CRA de Marseille

Capacité d'accueil : 136 places

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 13 boulevard des Peintures - 13014 Marseille

En 2022, les travaux de réfection des peignes, entamés en 2021, ont continué jusqu'à la fin de l'année ; année marquée également par le gel de plusieurs peignes durant différentes périodes à cause de la détection de cas de COVID et d'un cas de tuberculose. Ces deux éléments ont impacté la capacité d'accueil du CRA, qui a oscillé entre 60 et 80 tout au long de l'année. Au total, 685 personnes ont été placées.

Tout au long de la seconde moitié de l'année, le manque d'effectif policier a grandement impacté l'exercice des missions de l'association. En effet les bureaux de Forum réfugiés n'étant pas d'accès direct pour les personnes retenues, il était nécessaire de disposer d'un policier (ron-dier) accompagnant pour chaque présentation. Or, souvent affectés à plusieurs tâches durant la journée, les effectifs policiers manquaient de temps pour répondre aux sollicitations ou raccompagner des personnes retenues. Plus grave, ce problème d'effectif s'est parfois traduit par des restrictions dans l'exercice des droits des personnes notamment au niveau du droit de visite, parfois suspendu, et également par des défauts de présentation devant les juridictions.

L'année 2022 a aussi été marquée par l'augmentation des placements des sortants de prison, et des personnes souffrant de problèmes psychiatriques et/ou d'addictions. Cette situation a engendré un climat de tension au sein du CRA qui a amené les intervenants juridiques à redoubler de vigilance concernant les mesures de sécurité.

Plus de 55% des personnes présentes en 2022 ont été libérées dont la plupart par les juges (53%) ; 10 ont été libérées par la préfecture pour des raisons de santé, notamment des maladies psychiatriques lourdes. L'administration préfectorale a systématiquement libéré les personnes en réadmission Dublin, placées la veille de leur éloignement et ayant refusé de prendre vol. Elle craignait une sanction des juges en raison des conditions de leur interpellation et des procédures trop souvent peu respectueuses des règles.

La majorité des personnes éloignées (68%) l'ont été vers un pays hors UE. Le placement des Algériens (35%) a augmenté suite à l'ouverture des frontières et à la reprise des émissions de laissez-passer par le consulat algérien. 34% des personnes éloignées l'ont été vers des pays de l'EU, dont 24% de personnes dans le cadre de la procédure Dublin.

Les préfectures de placements sont au nombre de 20 dont les trois principales sont les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes. Les sortants de maison d'arrêt représentent 35% des personnes placées, les personnes placées suite à une arrestation au guichet de la préfecture 20% et les personnes interpellées pour infraction 19%. Une trentaine de personnes ont été déférées.

Pour la bonne exécution de la mission, nous avons une bonne écoute du responsable du CRA qui essaye de répondre à nos demandes, trop souvent en besoin d'escorte, malgré des soucis d'effectifs récurrents.

Personnes placées en 2022

685 personnes placées représentant 100% d'hommes
29 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2022*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2022 (**744** personnes = les personnes placées en 2021 et toujours présentes en 2022)



100% d'hommes

Pas de femmes

61 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	35%
Tunisienne	15%
Marocaine	7%
Afghane	6%
Nigériane	4%

Rétention et éloignement

En 2022, le taux d'éloignement parmi les personnes présentes est de 41%. Cette augmentation s'explique par la réouverture des frontières des principaux pays d'éloignement notamment l'Algérie et la Tunisie.

Durée moyenne de rétention : **35 jours**

39% des personnes présentes ont été libérées

28% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

11% des personnes présentes ont été réadmis dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

58 demandes d'asile enregistrées



VAR (83)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulon

Date d'ouverture : janvier 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département du Var

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : 139 boulevard Bauchièrre – 83200 Toulon

L'année 2022 a été marquée par la nette augmentation du public de nationalité turque au sein de la SPADA de Toulon passant de 91 personnes en 2021 à 156 personnes en 2022. Les demandeurs sont majoritairement des hommes isolés de la communauté Kurde. Il est à noter par ailleurs une baisse significative des demandeurs de nationalité nigériane qui reste en deuxième position, la 3^{ème} nationalité étant constituée par les Afghans. S'agissant des Afghans, les demandeurs sont souvent les enfants ou les épouses de personnes protégées en 2015, 2016 ou 2017. La hausse des arrivées enregistrée en 2021 s'est poursuivie sur l'année 2022 avec 988 personnes contre 755 en 2021 et 433 en 2020.

L'année 2022 a également été marquée par l'arrivée des réfugiés fuyant la guerre en Ukraine. 56 personnes ont été enregistrées, principalement en février/mars 2022, le temps de la mise en place de la protection temporaire. Un certain nombre de personnes déjà présentes sur le territoire français nous ont également sollicités afin de déposer une demande de réexamen compte-tenu de la dégradation des conditions sécuritaires en Ukraine. Le nombre d'orientations a nettement augmenté en 2022 : 302 contre 239 en 2021. Cette augmentation résulte des ouvertures de places dans le DNA et a été facilitée par l'organisation mise en place entre la SPADA et la DT OFII de Nice. Grâce à l'accentuation du nombre des orientations, la file active est demeurée stable avec 587 personnes domiciliées au 31 décembre 2022.

Prestation A : Pré-GUDA

988 enregistrements de souhait de demande d'asile, dont **495** isolés : 28% d'enfants et 72% d'adultes

60 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	156 personnes	16%
Nigéria	145 personnes	15%
Afghanistan	121 personnes	12%
Ukraine	56 personnes	6%
Bosnie-Herzégovine	55 personnes	6%

Prestation B : Post-GUDA

787 personnes accompagnées, dont **391** personnes isolées 24% d'enfants et 79% d'adultes

53 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	137 personnes	17%
Afghanistan	104 personnes	13%
Nigéria	94 personnes	12%
Bosnie-Herzégovine	46 personnes	6%
Géorgie	40 personnes	5%

Domiciliation

782 domiciliations réalisées

587 boîtes postales actives au 31 décembre 2022

Orientation hébergement

35 orientations vers une solution alternative

302 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

409 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

2 informations individuelles

Accompagnement social

533 dossiers PUMA/CMU

10 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

81 bénéficiaires d'une protection internationale

11 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	37 personnes	46%
Turquie	21 personnes	26%
Ukraine	7 personnes	9%
Vénézuéla	6 personnes	7%
Guinée	3 personnes	4%

74 orientations vers des dispositifs dédiés

Une convention existe entre Face Var/ Sendra et la SPADA permettant de faciliter l'accompagnement des BPI dans le Var

« Grâce à l'asile politique, j'ai pu garder mon identité ukrainienne. La France a su me protéger de la guerre entre la Russie et mon pays natal. Mes racines et ma culture me sont chères ; en 2019 déjà la région de Donetsk a été envahie par la Russie, nous devons détenir des passeports russes. Or je suis patriote, il m'était impensable d'accepter ce changement. J'ai rapidement été manipulée et menacée à la suite de mon refus. J'ai alors fait le choix de rejoindre ma famille déjà présente en France depuis plusieurs années. Je ne remercierai jamais assez la France pour cet accueil. »

histoire de...



VAR (83)

CADA de Lorgues et Draguignan

Date d'ouverture : août 2013

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédures normales et accélérées

Capacité d'accueil : 109 places

Type d'hébergement : appartements en collectif et diffus

Équipe : 10 salariés

Coordonnées : 240 rue des Tuffs - 83510 Lorgues

Le CADA Est-Var intègre depuis 2019 un dispositif dédié aux femmes victimes de violences et de traite des êtres humains, d'une capacité de 9 places dans un centre pouvant accueillir jusqu'à 109 personnes, pour un accompagnement plus poussé.

En 2022, l'activité a été sensiblement identique à celle de 2021. Cependant, il est à noter une augmentation du délai moyen de sortie qui s'explique par le maintien en présence indue autorisée de 2 familles de grande composition (8 et 6 personnes). Ni la première, bénéficiaire d'une protection internationale, ni la seconde, déboutée en cours de régularisation à la suite d'une demande de titre de séjour pour soins, n'a reçu de proposition des dispositifs sollicités (CPH, DIHAL, SIAO) ; le frein étant l'absence de places correspondant à la typologie de ces familles.

Cette année a été marquée par la dématérialisation de la procédure OFPRA. Une réflexion a été menée en équipe et des équipements informatiques ont été acquis pour adapter l'accompagnement à cette évolution. L'objectif était double : veiller à la bonne continuité des procédures d'asile des résidents et rendre ces derniers plus autonomes dans l'utilisation d'internet, de plus en plus présent dans leur quotidien. Il est envisagé pour l'année 2023 de mettre en place des ateliers collectifs qui viendront compléter d'autres actions rendues possible grâce à la création d'un nouvel espace dédié à la petite enfance et à l'animation.

Personnes / ménages accueillis

167 personnes accueillies (dont 69 adultes en famille, 82 enfants et 16 isolées) / 54 ménages accueillis

66 personnes entrées (22 ménages)

64 personnes sorties (22 ménages)

Durée moyenne de séjour : **480 jours**

Taux de rotation : **60%**

Taux d'occupation : **96%**

20 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	22%
Géorgie	20%
Russie	14%
Afghanistan	11%
Albanie	6%

Accompagnement juridique

38 personnes entrées en procédure normale, **21** en procédure accélérée

À noter également que parmi les personnes accueillies cette année, **5** nouveaux étaient sans procédure, une personne était en attente d'un rendez-vous GUDA et une autre en procédure Dublin en cours de requalification.

Je m'appelle Marina, je suis camerounaise. J'ai été admise en mars 2022 au CADA Est-Var sur une place dédiée aux femmes victimes de traite des êtres humains. À mon arrivée c'était très dur, j'étais stressée et très angoissée. J'allais très mal et j'étais désespérée du fait de mon vécu. Je ne savais plus quoi faire et quel serait mon avenir. Après quelques temps, je me suis sentie en sécurité par rapport à l'hébergement, à l'environnement, mais aussi grâce à l'accompagnement du CADA. L'équipe a eu beaucoup de mots réconfortants et m'a redonné de l'espoir. Je n'ai rien lâché, je n'ai pas abandonné. J'ai petit à petit repris du courage et j'ai trouvé la force d'aller jusqu'au bout. En décembre 2022, j'ai reçu le statut de réfugié par l'OFPRA. Cela a été une grande surprise et j'ai encore du mal à y croire. J'ai l'impression que dieu m'a conduit ici au CADA. Maintenant j'aimerais travailler comme tout le monde et reprendre ma vie en main. Je souhaite remercier de tout cœur l'équipe du CADA pour leur confiance et toute leur aide !

Extraite d'un réseau d'exploitation la veille de son arrivée au sein de la structure, Marina a très vite adhéré à l'accompagnement proposé. Grâce à son courage et à son implication elle est aujourd'hui protégée. Pour d'autres femmes, il est plus difficile de créer du lien. Au-delà du cadre sécurisant et de l'accompagnement renforcé qu'offre le dispositif, elles ont besoin de temps pour reprendre confiance en elles et aux autres.

histoire de...

En nombre de dossiers

71 décisions rendues, dont **39** définitives :

Dont **20** accords :

- par l'OFPRA, 5 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 12 personnes (adultes et enfants) protégées
- par la CNDA, 10 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 25 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **51%**

Sorties

23 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

1 en CPH ; **9** en logement autonome (dont 3 en logement adapté et 6 en logement autonome : 4 dans le parc social, 2 dans le parc privé.) ;
1 via une solution personnelle ; **3** en CHRS ; **1** en résidence sociale ;
8 personnes ont abandonné le CADA sans prévenir

22 personnes déboutées :

5 sans solution / hébergement d'urgence ; **2** solutions perso/familiales ; **9** personnes sont parties sans précisions ; **4** orientées vers une association partenaire, **2** sorties en CHRS

19 personnes en cours de procédure :

3 transferts dans DNA ; **5** départs volontaires ; **1** exclusion ; **8** via une solution personnelle ; **2** sorties en CHRS

Délai moyen de sortie si rejet : 101 jours

Délai moyen de sortie si accord : 212 jours

Activité d'intégration

50 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
3 baux signés



VAR (83)
HUDA de Toulon

Date d'ouverture : mars 2020

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 146 places

Type d'hébergement : appartements en diffus - en cohabitation ou non

Équipe : 9 salariés

Coordonnées : 155 avenue Franklin Roosevelt - 83000 Toulon

Au cours du second semestre 2022 l'HUDA a connu une extension de 39 places destinées à des personnes vulnérables, portant la capacité d'accueil à 146 places (dont 16 places accessible PMR). L'HUDA a ainsi pu davantage répondre aux besoins d'hébergement et d'accompagnement global des demandeurs d'asile sur le territoire. Cette extension a permis également d'accueillir un poste d'infirmière à temps plein pour répondre aux besoins en matière de santé, développer des partenariats et permettre la mise en place d'ateliers collectifs en collaboration avec le Planning familial. En outre, la mise en place de références par professionnels et par thématiques telles que «insertion», «juridique», «parentalité» et «bénévoles», ont permis l'animation d'ateliers collectifs qui seront poursuivis en 2023.

Personnes / ménages accueillis

195 personnes accueillies (dont 70 adultes en famille, 82 enfants, 38 isolées) / 95 ménages accueillis

90 personnes entrées / 43 ménages

76 personnes sorties / 39 ménages

Durée moyenne de séjour : **416 jours**

Taux de rotation : **57%**

Taux d'occupation : **80%**

28 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	32%
Côte d'Ivoire	25%
Afghanistan	10%
Guinée	10%
Nicaragua / Tunisie	6%

Accompagnement juridique

40 personnes entrées en procédure normale,

7 en procédure accélérée, **35** en procédure Dublin

Depuis le 1^{er} août 2022, une infirmière à temps plein apporte son expertise médicale à l'accompagnement des demandeurs d'asile hébergés dans la structure. Cette infirmière avait jusqu'ici la charge du dispositif Médiation Santé Var, piloté par Forum réfugiés, qui s'est terminé à la fin du mois de juillet. Pour les quatre chargés d'accompagnement de l'HUDA, cet atout est un soulagement. Pour l'une d'entre elles, les missions de l'infirmière lui permettent un suivi régulier concernant la santé des personnes qu'elle accompagne, ce qui la rassure et la décharge. Une autre témoigne que les demandeurs d'asile se sentent ainsi plus en confiance, grâce au secret médical, pour parler de leurs problèmes. De plus, ce poste est un soulagement également pour le suivi des femmes enceintes.



histoire de...

11 naissances cette année 2022. Les procédures normales sont majoritaires mais nous notons un accroissement des personnes sous Dublin accueillies. Cette procédure implique des difficultés lors des requalifications en cours suspendant les versements ADA.

En nombre de dossiers

79 décisions rendues, dont **34** définitives :

Dont **15** accords :

- par l'OFPRA, 5 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 9 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA, 4 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 8 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **44%**

Procédure Dublin : 15 requalifications, dont 8 en procédure normale, et 7 en procédure accélérée. Ces 9 dossiers représentent 13 personnes.

11 arrêtés de transferts (13 personnes) ont été notifiés en 2022.

À la fin de l'exercice 13 personnes étaient encore sous Dublin.

Sorties

15 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

5 en CPH ; **6** en logement autonome ; **3** *via* une solution personnelle ;

1 ménage a quitté l'hébergement sans donner de nouvelles au service. Les difficultés d'accès à un logement sont entravées par la temporalité d'accès aux droits sociaux (CAF RSA)

27 personnes déboutées :

23 sans solution / hébergement d'urgence ; **2** solutions perso/familiales ; Les sorties sont travaillées en amont afin de préparer les usagers aux départs de l'Huda ; **2** personnes disparues

19 personnes en cours de procédure :

5 transferts dans DNA ; **3** exclusions ; **2** départs volontaires ; **4** ménages ont abandonné les logements ; **3** ménages sont partis en hôtel ; **2** ménages ont souhaité s'orienter vers une solution personnelle ; **1** ménage est sorti sans solution

7 transferts Dublin vers un pays de reprise, 7 personnes (3 dossiers) se sont vues notifiées une feuille de route

Délai moyen de sortie si rejet : 42 jours

Délai moyen de sortie si accord : 229 jours

Activité d'intégration

31 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année 17 ménages ont été accompagnés. Les freins à l'insertion sont la barrière de la langue, l'ouverture des droits et l'accès au logement. L'équipe est sensibilisée et impliquée dans l'accompagnement. Le service travaille en collaboration avec Face Var pour l'insertion professionnelle et reste en lien régulier avec le Siao ; 3 ménages (11 personnes) sont encore sur la structure en indus de plus de 6 mois.



VAR (83)

Projet Médiation Santé et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés hébergés à l'hôtel dans le département du Var

Date d'ouverture : octobre 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile et personnes bénéficiaires d'une protection internationale hébergés à l'hôtel

Équipe : 1 infirmière diplômée d'État

Coordonnées : 139 boulevard Bauchiere - 83200 Toulon

Durant l'année 2022, la gestion de la vaccination contre la COVID est demeurée un sujet de préoccupation, notamment pour l'organisation de l'injection de la dose de rappel.

L'accompagnement s'est adapté au contexte sanitaire : organisation et promotion de la vaccination, partenariat avec des pharmacies pour la conduite de tests, etc.

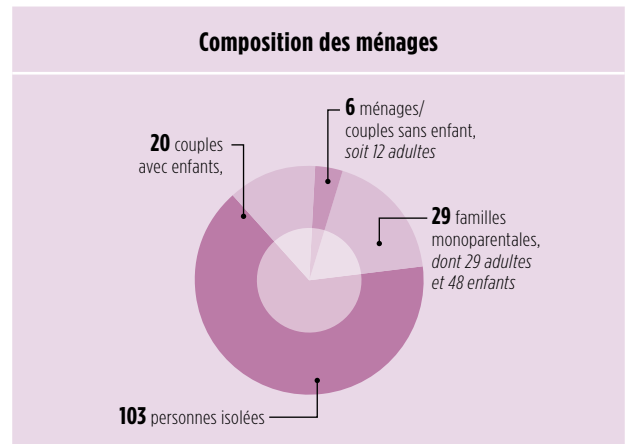
Le service Médiation Santé Var a consolidé ses partenariats existants (notamment avec PROMOSOINS et la CPAM du Var) et a poursuivi le développement de son réseau.

Suite à la fermeture de l'HUDA hôtelier géré par ITINOVA et la baisse de demandeurs d'asile hébergés en hôtel par le 115, le dispositif de Médiation Santé Var a pris fin en 2022.

L'HUDA hôtelier a été remplacé par des places d'HUDA stable spécifiques aux demandeurs d'asile avec une vulnérabilité santé. Ces places ont été prises en charge par Forum réfugiés : l'infirmière a donc intégré l'HUDA de Toulon au courant de l'été 2022.

Activité

263 personnes suivies



400 visites, représentant 158 familles

23 femmes enceintes suivies

11 accompagnements à des consultations médicales

19 dossiers MEDZO réalisés

1 dossier MDPH réalisé

54 rendez-vous CLAT pris pour les personnes accompagnées

44 rendez-vous CEGIDD pris pour les personnes accompagnées

Principales nationalités de la file active

Nigéria	54%
Bosnie-Herzégovine	9%
Afghanistan	8%
Géorgie	7%



VAR (83)

Centre d'hébergement des Ukrainiens à Varages

Date d'ouverture : 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022

Bénéficiaires : personnes en provenance d'Ukraine sous protection temporaire

Capacité d'accueil : 29 places

Type d'hébergement : collectif, bastide

Équipe : 2 ETP

Coordonnées : Quartier Châteauneuf – Chemin des COSTES – 83670 Varages

À Varages, petite commune du Haut-Var, une ancienne bâtisse, préalablement utilisée pour l'accueil de loisirs d'enfants « Le Château des Iris » a été mobilisé à l'initiative de la municipalité et de la Préfecture pour héberger également des ressortissants ukrainiens fuyant la guerre. Une fois aménagé, le site, géré par Forum réfugiés, a accueilli de juillet à septembre 2022 jusqu'à 30 personnes. L'équipe, appuyée par la municipalité et un groupe de bénévoles, s'est chargée de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes.

À l'approche de la rentrée scolaire, les familles ont ensuite été réorientées vers d'autres centres du département du Var afin de permettre aux enfants de reprendre un parcours scolaire, pour la majorité d'entre eux.

La famille G. est arrivée à Varages au début du mois de juillet. Pendant deux mois, elle a été accompagnée par l'équipe du site, composée de salariés Forum réfugiés et de bénévoles venus prêter main forte pour l'animation des activités. Ainsi, de nombreuses visites de sites historiques et sorties en pleine nature ont été organisées. Parents et enfants ont pu suivre des cours de FLE.

La famille a été réorientée vers une solution d'hébergement dans le département, pour permettre aux enfants d'être scolarisés.

Témoignage
de Mme Melikian

Personnes / ménages accueillis

30 personnes accueillies
(18 adultes en famille, 11 enfants
et 1 personne isolée) / 11 ménages

Profil foyer : **1** personne isolée, **2** couples sans enfant,
4 familles monoparentales, **3** couples avec enfants,
3 ménages d'adultes rattachés

30 personnes entrées / 11 ménages

30 personnes sorties / 11 ménages

Durée moyenne de séjour : **44 jours**

Taux de rotation : **19%**

Taux d'occupation : **40%**

Convention jusqu'au 30 septembre mais aucun hébergé sur le mois de septembre, d'où le taux d'occupation faible)

Accompagnement social

4 inscriptions CAF

8 pré-inscriptions Pôle emploi

Accompagnement juridique

6 personnes entrées en demande de protection temporaire

6 accords de protection temporaire

Taux d'accord : **100%**



VAR (83)

Centre d'hébergement des Ukrainiens à Tourves

Date d'ouverture : 2 mai 2022

Bénéficiaires : personnes en provenance d'Ukraine sous protection temporaire

Capacité d'accueil : 140 places

Type d'hébergement : Village vacances CCAS (EDF-GDF)

Équipe : 8 ETP

Coordonnées : 14, avenue de la Paix - 83170 TOURVES (locaux de la CCAS)

À Tourves, Forum réfugiés a été retenu par la Préfecture du Var comme opérateur gestionnaire d'un dispositif d'accueil temporaire à destination des personnes déplacées d'Ukraine, bénéficiaires de la protection temporaire. Occupant partiellement un centre de vacances, le centre a ouvert à partir du 2 mai 2022.

Sa mission se poursuit jusqu'au 30 Juin 2023. Définies sur la base du cahier des charges, les missions du CHU comprennent l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT), leur suivi sanitaire et social, mais aussi leur accompagnement vers l'autonomie financière (via l'ouverture de leurs droits). D'une capacité de 140 places pour 35 logements, le centre a accueilli, entre le 2 mai et le 31 décembre, 162 personnes.

Personnes / ménages accueillis

128 en provenance du Var, **6** en provenance de la Manche, 3 en provenance des Alpes-Maritimes, 25 en provenance d'Ukraine

162 personnes accueillies (dont 89 adultes, 61 enfants et 12 personnes isolées) /
61 Ménages accueillis : 74 femmes, 25 hommes, 28 filles, 35 garçons

Profil foyer : **12** isolés, **6** couples sans enfant,
26 familles monoparentales, 14 couples avec enfants,
3 adultes rattachés (exemple : 2 frères adultes)

162 personnes entrées / 61 ménages
45 personnes sorties / 20 ménages

Durée moyenne de séjour : **163 jours**

Taux de rotation : **5%**

Taux d'occupation : **83%**

Allophone : 1 seule personne est francophone
31 recours à l'interprétariat

Accompagnement social

38 inscriptions CAF

32 inscriptions CPAM

72 inscriptions Pôle emploi

43/18 entrées en formation/emploi

44 inscriptions scolaires : 4 maternelle, 15 primaire, 8 collège, 2 lycée, 15 cours ukrainiens en ligne

39 inscriptions à des formations en langue (FLE, AXE 2, FLE renforcé, etc.)

Dépistages tuberculose : **91** tests effectués

Accompagnement juridique

54 personnes entrées en demande de protection temporaire

54 accords de protection temporaire

Taux d'accord : **100%**

Une famille ukrainienne, composée de 5 personnes dont un enfant en situation de handicap, est arrivée à Tourves en mai. Elle s'est rapidement intégrée au collectif, participant aux activités (yoga, groupes de parole, cirque, etc.) et aux conseils de vie sociale, ce qui lui a permis de se reconstruire après leur exil. L'équipe du site les a beaucoup accompagnés dans leur suivi médical. Tous ont suivi des cours de FLE : aujourd'hui, les enfants sont scolarisés directement à l'école, et les parents sont en recherche d'emploi. La famille souhaite rester en France.

histoire de...

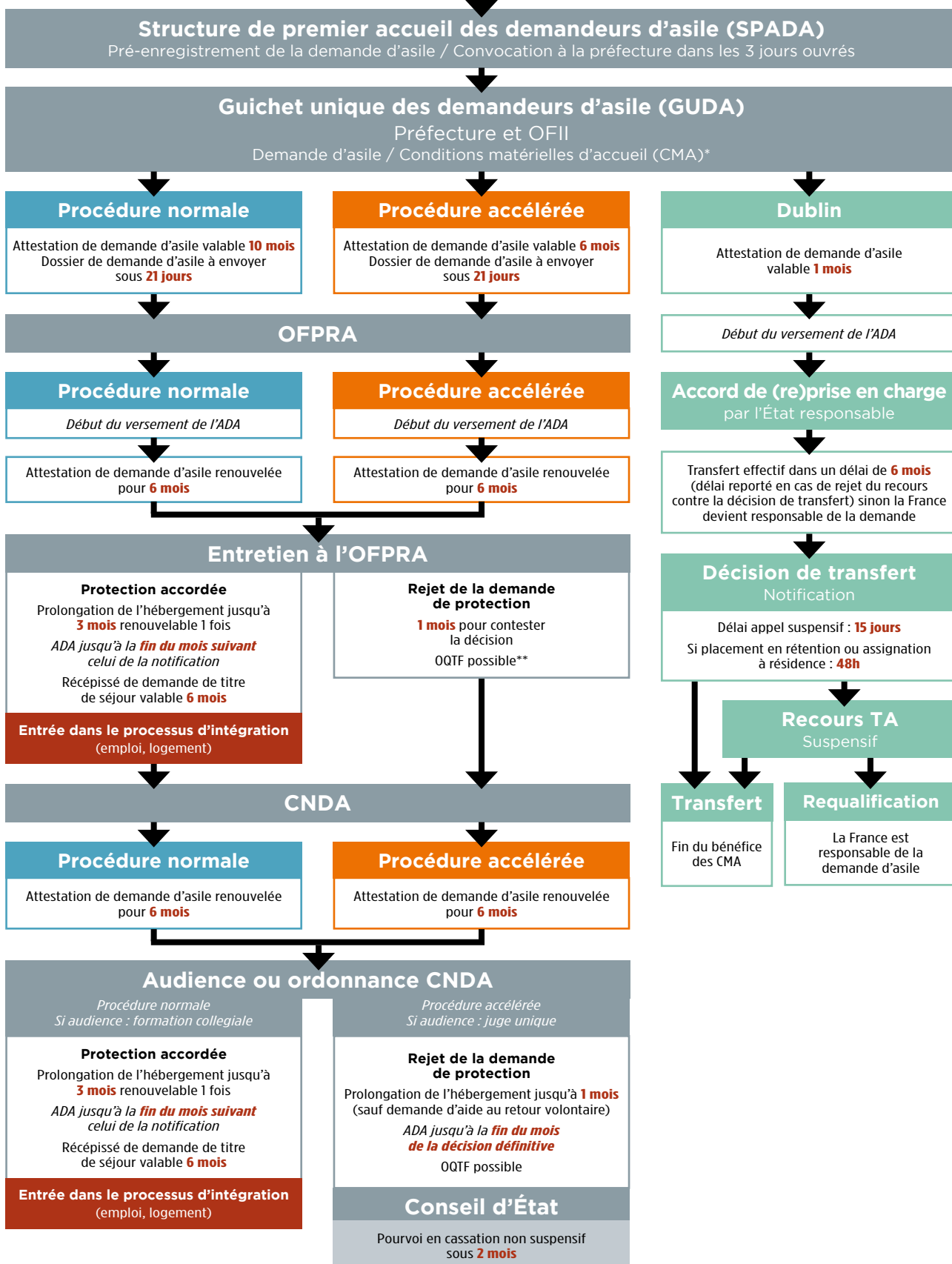
SIGLES

ADA	Allocation pour demandeur d'asile
Anafé	Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
BPI	Bénéficiaire d'une protection internationale
CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CAES	Centre d'accueil et d'évaluation des situations
CASF	Code de l'action sociale et familiale
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CIR	Contrat d'intégration républicaine
CMA	Conditions matérielles d'accueil
CMAE	Centre de mise à l'abri et d'évaluation
CNDA	Cour nationale du droit d'asile
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRA	Centre de rétention administrative
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DEL F	Diplôme d'études en langue française
DIAIR	Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
DNA	Dispositif national d'accueil
DPA	Direction du premier accueil
DPPE	Direction de la prévention et de la protection de l'enfance
ETP	Équivalent temps plein
FAMI	Fonds asile migration intégration de l'Union européenne
FLE	Français langue étrangère
FVV	Femmes victimes de violences
GJR	Garantie jeunes réfugiés
GS	Groupement solidaire
GU DA	Guichet unique pour demandeurs d'asile
HCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HUDA	(Centre d')hébergement d'urgence pour demandeur d'asile

JLD	Juge des libertés et de la détention
JMED	Jeunesse enfance migration développement
LRA	Local de rétention administrative
MECS	Maison d'enfants à caractère social
MEOMIE	Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers
MIPROF	Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains
MNA	Mineurs non accompagnés
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OF PRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONU	Organisation des Nations unies
PCA	Plan de continuité de l'activité
PIC IPR	Plan d'investissement dans les compétences - intégration professionnelle des réfugiés
PRAHDA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
PRD	Pôle régional Dublin
PRIR	Programme régional d'intégration des réfugiés
PROMIG	Promotion et protection des droits des migrants
RAJ-GUI	Réseau Afrique Jeunesse de Guinée
RéFAC	Réseau français pour l'Afrique centrale
RSA	Revenu de solidarité active
RSFP	Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SNADAIR	Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés
SNADAR	Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés
SPADA	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
SRADAR	Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés
TEH	Traite des êtres humains
ZA	Zone d'attente

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

Entrée sur le territoire français



* Allocation pour demandeur d'asile (ADA) et hébergement

** Dans certaines hypothèses, notamment pour les personnes placées en procédure accélérée car originaires de pays d'origine sûrs, le droit au maintien sur le territoire prend fin dès la réponse négative de la demande par l'OFBRA

Crédits photographiques

- © Wayan Barre
- © Justine Verneret
- © Maxime Brochier
- © Andras Turi
- © Forum réfugiés



Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève



Forum réfugiés : Siège - 28 rue de la Baisse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org



Cofinancé par
l'Union européenne